193

Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

Library
of the
University of Toronto

MANVEL DV BREVIAIRE ROMAIN.

Où ſont expoſées clairement & methodiquement les Raiſons hiſtoriques & myſtiques des Heures Canoniales.

Par M. ARNAVD PEYRONET *Chanoine Theologal du Chapitre Cathedral de Montauban.*

PARTIE SECONDE.

Contenant l'explication de l'Office appellé Le *Propre du Temps*, qui commence à l'Aduent, & finit au dernier Dimanche d'aprez la Pentecôte.

A MONTAVBAN,

Par SAMVEL DVBOIS Imprimeur du Roy, de Monſeigneur l'Illuſtr. & Reuerend. Eueſque, & de la Ville. M. DC. LXIII.

Auec Approbation & Priuilege.

L'AVTHEVR
AV LECTEVR ECCLESIASTIQVE.

I'AY appris, Cher Lecteur, que vous n'approuuiés pas que ie Vous aye preſenté la I. Partie de noſtre Manuel du Breuiaire Romain en tardant ſi long temps à mettre en lumiere les trois autres Parties; qui doiuent l'accompagner. N'imputés, ie Vous prie, ce retardement qu'au defaut de l'Imprimeur, dont la mauuaiſe conduite a forcé mon humeur, qui eſt ennemie du changement, à me ſeruir d'vn autre Ouurier plus fidele & plus diligent, afin de ſatisfaire

au plustost vostre desir. L'impatience, où Vous estes, me persuade neantmoins que Vous commencez d'entrer dans la connoissance de la dignité des matieres que nous traitons, lesquelles sont d'vne telle importance, qu'vn Ecclesiastique ne peut point les ignorer sans tomber dans vne extreme confusion, si on luy en demande l'explication. Car si vn Artisan rougiroit de honte s'il ne sçauoit pas donner la raison d'vn secret de son mestier quoy que mechanique; Quelle honte ne doiuent pas auoir les Gens d'Eglise en faisant reflexion sur leur ignorance crasse touchant les mysteres de leur profession, dont l'eminence surpasse toutefois la noblesse des autres vacations du monde les plus releuées. Or c'est hors de doute, qu'vne des plus considerables fonctions des Ecclesiastiques est celle de reciter comme il faut les Heures Canoniales, & de mediter serieusement

les ſecrets adorables qu'elles leur propoſent. Delà vient qu'elles ſont appellées Office Diuin, *dautant que ſelon le commun ſentiment des Docteurs confirmé par le Pape Pie V. en ſa Bulle du Breuiaire Romain le principal deuoir de la charge des Eccleſiaſtiques conſiſte à les dire deuotement & auec la decence requiſe; puis qu'elles contiennent les plus deuotes prieres, les plus belles loüanges, & les plus dignes actions de graces, qu'ils puiſſent faire à la gloire de Dieu, pour leur leur ſalut, & pour le bien du Prochain. Outre qu'elles ſont vn Abregé de la S. Eſcriture, vn Recueil des Actions les plus glorieuſes des Saints, & vn Precis des Sentences les plus remarquables des Peres de l'Egliſe; en ſorte que ſi les Eccleſiaſtiques entendoient les ſublimes veritez qu'elles leur repreſentent par la propre bouche du Fils de Dieu, & par celle des*

Ss. Docteurs, qui ſont les Oracles de ſon diuin Eſprit, ils n'auroient pas beſoin d'autres lumieres pour ſçauoir & pour pratiquer les choſes, qui peuuent les rendre acheuez en la ſcience, & en la vertu, que requiert leur ſacré caractere. Ayant donc en veuë l'obligation que Vous auez, Cher Lecteur, à l'intelligence des myſteres de l'Office des Heures Canoniales, & ayant remarqué que la pluſpart des Eccleſiaſtiques quoy que d'ailleurs ſçauans en ont ſi peu de connoiſſance, qu'il n'eſt rien qu'ils ignorent dauantage, i'ay crû que ie ne pouuois pas mieux employer mon trauail qu'à vous éclaircir ces ſacrez myſteres, qui enfermãt toute l'œconomie interieure de la grace & de l'Eſprit de Dieu à l'égard de nos ames Vous fourniront de puiſſans motifs pour conceuoir la crainte de ſa Iuſtice, l'amour de ſa bonté, & vne particuliere veneration pour tous les ordres de ſa ſainte

prouidence. Pour cet effet i'expliqueray en cette II. Partie de nostre Manuel les mysteres, que l'Eglise propose aux Chrestiens depuis le premier Dimanche de l'Aduent iusques au dernier Dimanche d'aprez la Pentecoste; elle les leur presente comme autant de Tableaux des merueilles de l'Incarnation de Iesus-Christ, de sa Naissance, de sa Vie, de sa Passion, de sa Mort, de sa Resurrection, de son Ascension, & de la Descente de son S. Esprit, qui les esclaire continuellement de ses lumieres, & les eschauffe du feu de son amour pour les conduire heureusement au ciel. I'espere aussi, Cher Lecteur, que ce mesme Esprit en Vous faisant comprẽdre combien est blasmable & messeante aux Ecclesiastiques l'ignorance des mysteres de l'office Diuin, Vous animera d'vn desir ardent de les apprendre, & de les mediter auec vne serieuse attention; afin que Vous estant

esclairé & eschauffé sur la sublimité de ce saint Office, vostre cœur & vostre bouche s'ouurent conjointement pour le reciter auec autant de deuotion que Vous aurez de connoissance de la veneration qu'il merite. Mais si Vous desirez profiter des raisons que Vous trouuerez dans cet Ouurage pour l'esclaircissement de ses mysteres, ayez du respect pour elles, en considerant que ie ne les ay pas enfantées, mais qu'elles tiennent leur naissance ou des Conciles, ou des Peres de l'Eglise, ou des plus illustres Autheurs qui ayent escrit sur le suiet que nous expliquons: Que l'authorité de ces sources arreste vostre iugement, qui pourroit agir auec legereté: Ne iugez pas donc des choses selon la premiere apparence, & sans les auoir bien examinées; & si quelquefois il Vous semble qu'il y ait de la foiblesse, ou de la contrarieté en nostre raisonnement, entrez dans la mesfiance de

vostre propre sens, & prenez garde de ne censurer point ce que Vous n'entendez pas. Vn de mes Amis ayant ietté les yeux sur vne de nos questions de cette II. Partie, où estant demandé Pourquoy dit-on le pseaume *Miserere mei* auparauant l'oraison des Heures Canoniales du Ieudy, Vendredy & Samedy SS. *& y estant respondu que c'est* pour obtenir de Dieu le pardon de nos pechez qui ont causé la mort de son Fils, *il crût que ie me coupois par vne contradiction manifeste dez qu'il apperceut qu'vn peu aprez ie disois, que si l'on omet le verset* Fidelium animæ *à la fin de l'office de ces Heures, tout ainsi qu'on supprime ces paroles* Tu autem Domine miserere nobis *à la fin de leurs leçons*, c'est parce que IESVS-CHRIST, qui est l'Autheur de tout pardon, est representé mort en cét Office: *car disoit-il, si l'on ne doit pas demander*

pardon en vn temps, auquel l'Eglise represente mort l'Autheur de tout pardon; il s'ensuit que si en ce mesme temps on dit le pseaume Miserere mei *auparauant l'oraison, ce n'est pas pour obtenir de Dieu le pardon de nos pechez; & si est-ce que nous auons respondu qu'on disoit ce pseaume pour cette fin. De sorte que ce mien Amy prenant cette Response pour vne beueüe auroit tenu pour constant que ie m'estois mëconté, si ie ne luy eusse monstré sur l'heure, que c'est la coustume de l'Eglise, quand elle omet vne chose, dont l'vsage est ordinaire dans l'Office des Heures Canoniales, de n'en faire l'omission qu'en quelques endroits de cet Office, & non en tous. Et de fait en l'Office du Dimanche de la Passion & de sa Semaine bien qu'on omette le verset* Gloria Patri *aux Respons, pour témoigner combien la S. Trinité a esté deshonorée par les affronts que*

la Personne de Iesus-Christ a souf-ferts en sa Passion ; on ne laisse pas neantmoins de dire ce verset à la fin de tous les pseaumes pour rendre à cette adorable Trinité l'honneur qui luy est deu. Pareillement l'Eglise pour nous donner à entendre, que l'Autheur du pardon est mort en la mort de Iesus-Christ, ne veut pas, qu'aux Offices du Ieudy, Vendredy & Samedy SS. nous demandions à Dieu pardon ny pour les Viuans par ces paroles Tu autem Domine miserere nobis, *ny pour les Trépassez par le verset* Fidelium animæ &c. *Pourtant elle nous permet d'implorer la misericorde de Dieu non seulement dans le pseaume* Miserere mei, *mais de plus en tous les autres pseaumes, antiennes, versets, leçons, respons & oraisons des offices de ces trois iours. Or Cher Lecteur ie n'eus pas décou-uert à ce mien Amy par cet exemple l'vsage de l'Eglise, qu'à mesme temps*

il me pria de l'excuser d'auoir eu la pensée de faire vn trait de Maistre en censurant vne Response, qu'il ne deuoit enuisager qu'en Escolier & en Disciple, , il reconnut qu'il estoit fort esloigné de la disposition, en laquelle doiuent estre ceux qui ont besoin d'estre instruits, estant certain que comme pour apprendre la moindre science il faut se mettre au rang des petits enfans, dont l'âge n'est capable que de croire & d'obeir : de mesme faut-il pour acquerir l'intelligence des mysteres de l'office diuin auoir vne parfaite soumission aux instructions qu'on nous donne sur cette matiere, où les plus simples ainsi qu'aux mysteres de la foy ont le meilleur partage, & y voyent clair d'autant plus que leur entendement y apporte vne obeissance aueugle. Et ne trouuez pas estrange, Cher Lecteur, que ie Vous rauale iusqu'à la bassesse des enfans, puis que ie m'y

range moy-meſme en Vous declarant, que ie n'aurois pas expoſé au iour cet Ouurage, ſi ie n'euſſe eſperé, qu'aprez auoir acquieſcé auec vne ſimplicité enfantine aux ſolides ſentimens des celebres Autheurs, que i'ay ſuiuis en cette occaſion, ie ferois naiſtre le deſſein à vn Homme Parfait & eminent en ſçauoir de mettre la derniere main à ce que ie n'ay qu'esbauché.

TABLE DES CHAPITRES ET DES PARAGRAPHES de cette seconde Partie.

CHAPITRE I.

DE l'Office de l'Aduent.

§. I. *Pourquoy est-ce que l'Office de l'Aduent est composé de 4. semaines.* page 1

II. *Y a t'il pas eu anciennement en l'Office de l'Aduent plus de quatre Semaines.* 2

III. *Que a institué l'Office de l'Aduent.* 4

IV. *Est-ce vn temps de ioye ou de tristesse que celuy de l'Aduent.* 5

V. *Pourquoy est-ce qu'on omet les Suffrages communs des Saints en l'Office de l'Aduent.* 6

VI. *Pourquoy aussi omet-on en cét Office la commemoration de la Croix.* 7

VII. *Pourquoy omet-on pareillement au suf-*

dit Office la cōmemoration de la Paix. 7

VIII. *Pourquoy est-ce que l'Eglise defend les solemnitez du Mariage pendant le temps de l'Aduent.* 8

IX. *En quoy consistent les solemnitez du Mariage.* 8

X. *Ne peut-on pas obtenir de l'Euesque la dispense pour les solemnitez du Mariage pendant l'Aduent.* 9

XI. *Quand on a omis la Benediction Nuptiale à cause du temps defendu, faut-il la donner aprez que ce temps à passé.* 10

CHAPITRE II.

De l'Office du premier Dimanche de l'Aduent.

§. I. *Pourquoy est-ce que cét Office commence aux Vespres du Samedy.* 11

II. *Quel est le sens de ce vers* Conditor almæ siderum, *qui est au commencement de l hymne des Vespres de l Aduent.* 12

III. *Quelle est l'explication de ces quatre vers dudit hymne* Vergente mundi vespere Vti sponsus de thalamo, Egressus honestissima Virginis Matris clausula. 13

IV. *Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne*

l'hymne des Matines du premier Dimanche de l'Aduent, Verbum supernum prodiens, A Patre olim exiens, Qui natus orbi subuenis Cursu decliui temporis. 14

V. *Comment faut-il entendre ces quatre vers dudit hymne* Illumina nunc pectora, Tuoque amore concrema, Audito vt præconio Sint pulsa tandem lubrica. 15

VI. *Pourquoy lit-on en l'Office dudit premier Dimanche, & mémes de tout l'Aduent les Leçons du Prophete Isaie.* 16

VII. *Pourquoy est-ce qu'il y a trois versets au premier Respons dudit premier Dimanche outre le verset du* Gloria Patri. 16

VIII. *Pourquoy est-ce que l'Eglise nous parle du dernier Iugement dans l'office dudit premier Dimanche.* 17

IX. *Pourquoy est ce qu'on ne chante point le* Te Deum *aux Matines des Dimanches de l'Aduent.* 18

X. *Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne des Laudes dudit premier Dimanche,* Vox clara ecce intonat, obscura quæque increpat, pellantur eminus somnia, ab æthre Christus

promicat. 20

XI. *Quelle est l'explication de ce vers dudit hymne*, Secundo vt cum fulserit. 21

XII. *Pourquoy est ce que l'office des festes des Saints, qui se rencontrent auec le iour du premier Dimanche de l'Aduent & de ses autres Dimanches, est transferé à vn autre iour.* 22

CHAPITRE III.

De l'Office du troisieme Dimanche de l'Aduent & de sa Semaine.

§. I. *Pourquoy est-ce qu'en l'Office de ce troisieme Dimanche l'Eglise témoigne vne ioye extraordinaire.* 23

II. *Pourquoy est-ce qu'on a choisi l'Office du troisieme Dimanche de l'Aduent pour nous representer plus proches les susdites deux Venues du Fils de Dieu.* 25

III. *Qu'est ce qu'on entend par le Ieusne des Quatre Temps, qu'on obserue dans la troisieme Semaine de l'Aduent.* 26

IV. *Qui a institué le Ieusne des Quatre Temps.* 26

V. *A t'on obserué toûiours auec vn mesme ordre le ieusne des Quatre-Temps.* 28

VI. *Pourquoy a t'on institué le Ieusne des Quatre-Temps.* 30
VII. *Pourquoy est-ce qu'on ieusne trois iours de la semaine aux Quatre Temps.* 32
VIII. *Pourquoy est-ce qu'on a destiné le Mecredy, le Vendredy, & le Samedy pour le ieusne des Quatre-Temps.* 32
IX. *Est il fort ancien de ieusner les susdits trois iours.* 33
X. *Depuis quel temps le Samedy est destiné pour faire les Ordres sacrez, & pourquoy a t'on choisi ce iour.* 35
XI. *Pourquoy lit-on aux leçons de l'Office du Samedy des Quatre Temps de l'Aduent l'Euangile du Dimanche suiuant.* 37

CHAPITRE IV.

Des Antiennes Maieures de l'Aduent.

§. I. *Qu'est-ce qu'on entend par ces Antiennes Maieures.* 40
II. *Qu'est-ce que signifient ces sept Antiennes Maieures.* 41
III. *Quelle est la fin de l'Eglise en chantant l'Antienne* O Sapientia. 41
IV. *Quelle est l'intention de l'Eglise en chantant l'Antienne* O Adonaï. 42
V. *Quel est le dessein de l'Eglise en chan-*

tant l'Antienne O Radix Iesse. 43
VI. *Qu'est-ce que l'Eglise nous veut signifier en chantant l'Antienne* O Clauis Dauid. 44
VII. *Qu'est-ce que l'Eglise nous propose en chantant l'Antienne* O Oriens. 46
VIII. *Quelle est l'intention de l'Eglise en chantant l'Antienne* O Rex Gentium. 46
IX. *Quelle est la fin de l'Eglise en chantant l'Antienne* O Emmanuël. 47
X. *Pourquoy est-ce que l'Eglise en nous proposant les sept dons du S. Esprit par les susdites sept Antiennes Maieures commence par le don de Sapience.* 48

CHAPITRE V.

Des Antiennes propres qu'on commence de chanter aux offices de Laudes & des petites Heures depuis le 17. iour de Decembre iusqu'au 23. inclusiuement.

§. I. *Pourquoy est-ce quon chante ces Antiennes.* 50
II. *Pourquoy dit-on l'Antienne* Expectetur *aux Laudes du Samedy.* 51
III. *Pourquoy dit-on tousiours l'Antienne*

Nolite timere *le 21. de Decembre.* 53

IV. *Pourquoy dit-on tousiours l'Annienne* Ecce completa sunt *le dernier iour auparauant la vigile de Noel.* 53

V. *Pourquoy est-ce que depuis le 17. iour de Decembre iusques apres la feste de l'Epiphanie on ne doit pas celebrer aucune Octaue extraordinaire.* 54

CHAPITRE VI.

De la Vigile de Noël.

§. I. *L'vsage des Vigiles des festes est il fort ancien, & comment le pratiquoit on.* 56

II. *La Vigile de Noel est-elle fort ancienne.* 60

III. *Quelles sont les prerogatiues de ladite Vigile.* 61

IV. *Qu'est-ce qu'on obserue encore d'extraordinaire en l'Office de la Vigile de Noel.* 62

CHAPITRE VII.

De la feste de Noël.

§. I. *Qui a institué les Festes, & particulierement celle de Noel.* 64

II. *Pour quelles fins a t'on institué les festes.* 66
III. *Quels noms donne t'on aux iours festez, qui sont consacrez au seruice de Dieu & de ses Saints.* 67
IV. *Pourquoy est-ce que la feste de la naissance de Iesus-Christ est appelée Noel* 71
V. *Pourquoy est-ce que Iesus-Christ est né le 25. de Decembre.* 73
VI. *Pourquoy est-ce que Iesus-Christ a voulu naistre sur la fin de l'année.* 74
VII. *En quel iour de la Semaine est né Iesus-Christ.* 75
VIII. *Pourquoy est ce que le iour de la feste de Noel est chaque année le vingt-cinq de Decembre, & que le iour de la feste de Pasques n'est pas ainsi fixe & certain.* 77
IX. *Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne des Vespres de Noel,* Hunc cælum, terra hunc, mare, hunc omne quod in eis est, authorem Aduentus tui laudans exultat cantico. 78
X. *Pourquoy est-ce qu'en l'Office de la feste de Noel l'Eglise ne chante l'Alleluia qu'aux Antiennes du troisieme Nocturne.* 79

XI. *Pourquoy lit-on ſans le titre du Prophete les leçons du premier Nocturne de Noel.* 82

XII. *Pourquoy dit on le* Gloria Patri *au premier Reſpons dudit premier Nocturne.* 82

XIII. *Pourquoy lit-on le commencement de trois Euangiles au premier Nocturne de Noel.* 83

XIV. *Pourquoy eſt ce qu'on ne dit l'Alleluia qu'aux Antiennes des Laudes de Noel, l'omettant à celles des premieres & ſecondes Veſpres.* 85

XV. *Pourquoy eſt-ce qu'on ne dit l'Alleluia qu aux Reſpons de Tierce, Sexte, & None, & non à ceux de Prime & de Complies.* 86

CHAPITRE VIII.

De l'Octaue de Noël.

§. I. *Qu'eſt ce qu'Octaue, & a quelles fins eſt elle inſtituée.* 87

II. *De quelle inſtitution eſt l'Octaue en la Loy Euangelique.* 89

III. *L Octaue de Noel eſt elle fort ancienne.* 90

IV. *Pourquoy eſt ce que l'Octaue de Noel*

ſouffre l'Office de pluſieurs Saints, meſme de S. Thomas de Cantorbie, dont l'Office n'eſt que ſemidouble. 90
V. *Pourquoy eſt ce qu'aux Veſpres des Saints, dont on fait l'Office dans l Octaue de Noel, les Antiennes & les Pſeaumes ſont de cette Octaue, & non des Saints.* 91

CHAPITRE IX.

De la feſte de S. Eſtienne Protomartyr.

§. I. *En quel temps mourut ce S. Martyr.* 92
II. *Y a t'il long temps que la feſte de S. Eſtienne eſt inſtituée.* 93
III. Q*uels noms ou eloges donne t'on à ce S. Martyr.* 93

CHAPITRE X.

De la feſte de S. Iean Euangeliſte.

§. I. *En quel temps mourut ce Saint.* 95
II. *La feſte de ce Saint eſt elle fort ancienne.* 98
III. *Pourquoy eſt ce qu'on peind ce Saint auec vne Aigle.* 99
IV. *Pourquoy eſt ce qu'on peind ce Saint tenant vn calice.* 101
V. Q*ueſt ce qu il faut entendre par ce terme*

Collectas

Collectas, *qui est dans la sixieme leçon du susdit Saint.* 103

CHAPITRE XI.

De la feste des Saints Innocens.

§. I. *Est elle fort ancienne?* 105
II. *Pourquoy est ce qu'on celebre cette feste le 28. de Decembre?* 106
III. *Pourquoy est ce que le iour de la feste des SS. Innocens on ne dit point à Matines le* Te Deum, *& que la couleur de l'Office est violette?* 109

CHAPITRE XII.

De la feste de S. Thomas Martyr & Archeuesque de Cantorbie.

§. I. *Est elle fort ancienne?* 111
II. *Pourquoy a t'on mis ce Saint au Catalogue des Martyrs?* 112
III. *Quel est le sens de ces paroles, qui sont en la sixieme leçon dudit Saint,* Caput præcidendum obtulit quarto Kalendas Ianuarij? 113

CHAPITRE XIII.

Du Dimanche qui est dans l'Octaue de Noël.

§. I. *Pourquoy est ce qu'on commence le liure des Epistres de S. Paul en ce Dimanche?* 115

II. *Pourquoy est-ce qu'on lit en ce Dimanche de l'Octaue de Noël cette partie du chapitre 2. de l'Euangile de S. Luc, où sont racontées beaucoup de choses, qui n'ont esté faites qu'aprez la Circoncision de Iesus Christ, & mesmes que 40. iours aprez sa Natiuité?* 116

III. *Pourquoy y a t'il depuis la Noël iusqu'a l'Epiphanie inclusiuement deux Dimanches appellez Vaquans, & dont on ne fait point de memoire?* 118

CHAPITRE XIV.

De la feste de S. Siluestre Pape.

§. I. *Est elle fort ancienne?* 120

II. *Comment faut il entendre ces paroles de la sixieme leçon de l'Office de ce Saint,* Vt à solo Episcopo Chrisma conficeretur? 121

III. *Comment faut il expliquer ces paroles de ladite sixieme leçon,* Vt Presbyter Chrismate baptizati summum liniret verticem? 122

IV. *Quel est le sens de ces paroles de ladite sixieme leçon,* Vt Diaconi Dalmati-

cis in Ecclesia vterentur. 123

V. *Quelle est l'explication de ces paroles de ladite sixieme leçon,* Vt Diaconi in Ecclesia palla linostima ad læuam vterentur. 126

VI. *Comment faut il entendre ces paroles de la susdite sixieme leçon*, Vt in lineo tantùm velo sacrificium altaris conficeretur. 128

VII. *Pourquoy est ce, comme il est dit dans ladite sixieme leçon, que S. Siluestre a fait les Ordres au mois de Decembre?* 130

VIII. *Pourquoy est ce que S. Siluestre a consacré plus d'Euesques que de simples Prestres; ainsi qu'il est marqué dans la susdite sixieme leçon?* 131

IX. *Pourquoy peind on S. Siluestre auec vn Dragon attaché à ses pieds?* 132

CHAPITRE XV.

De la feste de la Circoncision.

§. I. *Est elle fort ancienne?* 133

II. *Qu'est ce qu'on obseruoit anciennement le premier iour de Ianuier?* 134

III. *Pourquoy est ce que l'Eglise a institué la feste de la Circoncision?* 137

IV. *Pourquoy est-ce que le nom de* IESVS *fut imposé au Fils de Dieu le iour de sa Circoncision?* 139

V. *Pourquoy est ce qu à l Office de la feste de la Circoncision on ne chante pas si souuent l Alleluia qu à l office de la feste de Noël?* 141

VI. *Pourquoy est ce, que de trois versets qu'on dit auparauant les leçons des Nocturnes de la Circoncision, il n y a que celuy du 3. Nocturne où se dise l'Alleluia?* 143

VII. *Pourquoy aux Antiennes des Pseaumes des Laudes ne dit on l'Alleluia qu à la derniere?* 143

CHAPITRE XVI.

De la vigile de l'Epiphanie.

§. I. *Est elle fort ancienne?* 145

II. *Pourquoy celebre t on cette Vigile sans ieusne?* 146

III. *Pourquoy ne dit on pas les Suffrages communs des Saints en l office de ladite Vigile?* 147

IV. *Pourquoy omet on à Prime & à Complie de ladite Vigile les Prieres, qui commencent par* Kyrie eleison, *& qu on dit à ces deux heures canoniales, quand l office n'est que simple ou semidouble.* 148

V. *Pourquoy lit on en l office de ladite Vigile l'Euangile du Retour de l'Enfant Iesus d Egypte en Galilée?* 149

CHAPITRE XVII.

De la feste de l'Epiphanie.

§. I. *Est elle fort ancienne?* 150

II. *Pourquoy est ce que cette feste est appellée Epiphanie, & quels autres noms a t'elle?* 151

III. *Quelles sont les Prerogatiues de la feste de l'Epiphanie?* 156

IV. *Pourquoy est ce que l'Eglise celebre auec tant de solemnité la feste de l'Epiphanie?* 158

V. *Pourquoy dit on l'Antienne* Maria & flumina &c? 162

VI. *Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne qu'on dit aux Vespres de l'Epiphanie* Ibant Magi quam viderant &c? 163

VII. *Comment faut il expliquer ces quatre vers dudit hymne* Lauacra puri gurgitis &c? 166

VIII. *Comment faut il entendre ces quatre vers dudit hymne* Nouum genus potentiæ &c? 167

IX. *Pourquoy est-ce qu'on commence l'Office de l'Epiphanie par la premiere Antienne sans dire prealablement ny* Domine labia &c. *ny* Deus in adiutorium

&c? 168

X. *Pourquoy omet on l'Inuitatoire en l'Office du iour de l'Epiphanie?* 169

XI. *Pourquoy omet on l'Hymne aux Matines du iour de l'Epiphanie?* 170

XII. *Pourquoy dit on l'Alleluia à la seconde Antienne du premier Nocturne de l'Epiphanie?* 171

XIII. *Pourquoy dit on le premier Respons* Hodie in Iordane *seulement à l'office du iour de l'Epiphanie, du Dimanche d'aprez, & du dernier iour de l'octaue?* 172

XIV. *Pourquoy ne dit on l'Alleluia qu'à ce seul Respons* Omnes de Saba &c? 173

XV. *Pourquoy dit on le Pseaume* Venite exultemus Domino *au troisieme Nocturne du iour de l'Epiphanie?* 174

XVI. *Pourquoy dit on le iour de l'Epiphanie l'Alleluia plus souuent à l'office du troisieme Nocturne?* 175

XVII. *Pourquoy est ce qu'à l'Office de l'Epiphanie on ne dit pas l'Alleluia à toutes les Antiennes des Laudes?* 175

XVIII. *Pourquoy est ce qu'au susdit Office de l'Epiphanie on ne dit l'Alleluia qu'aux Respons de Tierce, Sexte & None; & non à ceux de Prime & de Com-*

plies? 177

CHAPITRE XVIII.

Du Dimanche qui eſt dans l'Octaue de l'Epiphanie.

§. I. *Pourquoy dit-on aux Veſpres dudit Dimanche l'Allelaia au verſet* Omnes de Saba &c. *ayant eſté d'ailleurs omis au verſet* Reges Tharſis &c? 178

II. *Pourquoy eſt ce que le premier Reſpons,* Hodie in Iordane, *eſt affecté à l'office du ſuſdit Dimanche?* 179

III. *Pourquoy eſt ce que le ſuſdit Dimanche eſcheant au dernier iour de l'Octaue de l'Epiphanie on auance l'Office de ce Dimanche au Samedy precedant?* 179

IV. *Pourquoy lit on en l'Office dudit Dimanche l'Euangile qui repreſente Ieſus-Chriſt enſeignant les Docteurs dans le Temple?* 183

CHAPITRE XIX.

Du dernier iour de l'Octaue de l'Epiphanie.

§. I. *Pourquoy dit on le premier Reſpons,* Hodie in Iordane, *à l'Office du dernier iour de ladite Octaue?* 184

II. *Pourquoy eſt ce qu'en l'Office du dernier*

iour de ladite Octaue on lit l'Euangile, où est marquée la susdite descente du S. Esprit sur Iesus-Christ? 185

III. *Pourquoy y a t'il depuis la Noël iusqu'à l'Epiphanie inclusiuement deux Dimanches appellez* Vaquans; *& dont on ne fait point de memoire?* 187

CHAPITRE XX.

Des Dimanches d'aprez l'Epiphanie.

§. I. *Pourquoy est ce que l'Eglise fait l'office de six Dimanches appellez d'aprez l'Epiphanie?* 188

II. *Qu'est ce que nous representent les trois premiers Dimanches d'aprez l'Epiphanie?* 191

III. *Pourquoy lit on en l'Office du Dimanche premier d'aprez l'Epiphanie l'Euangile qui represente Iesus-Chist enseignant les Docteurs dans le Temple?* 192

IV. *Pourquoy lit en l'Office du second Dimanche d'aprez l'Epiphanie l'Euangile de la conuersion de l'eau en vin aux nôces de Cana en Galilée?* 192

V. *Pourquoy demande t'on à Dieu la Paix en l'oraison dudit second Dimanche?* 193

VI. *Pourquoy lit-on en l'Office du troisieme Dimanche d'aprez l'Epiphanie*

l'Euangile du Lepreux? 194

VII. *Pourquoy lit-on en l'Office des trois derniers Dimanches d'aprez l'Epiphanie les Euangiles qui y sont prescrits?* 195

CHAPITRE XXI.

Du Dimanche de la Septuagesime.

§. I. *A quelles fins a t'on institué ce Dimanche, & pourquoy est il appellé Septuagesime?* 200

II. *Pourquoy dit on vn double* Alleluia *au* ℣. Benedicamus Domino *à la fin des premieres Vespres du Dimanche de la Septuagesime?* 208

III. *Depuis quel temps chante t'on ce double* Alleluia *aux premieres Vespres de la Septuagesime?* 209

IV. *Pourquoy est ce que pendant la Septuagesime & iusqu'à Pasques on dit* Laus tibi Domine &c. *au lieu de l'Alleluia?* 211

V. *Pourquoy lit on aux Leçons de l'Office de la Septuagesime le liure de la Genese?* 211

VI. *Pourquoy lit-on en l'Office de la Septuagesime l'Euangile du Pere de famille, qui loua des Ouuriers pour sa vigne?* 213

VII. *Pourquoy omet-on l'hymne* Te

Deum Laudamus *en l'office de la Septuagesime & iusqu'à Pasques?* 214

VIII. *Pourquoy est-ce que depuis le Dimanche de la Septuagesime iusqu'à celuy des Rameaux inclusiuement on dit les Pseaumes* Miserere & Confitemini *au lieu de ces deux* Deus regnauit & Iubilate? 215

IX. *Pourquoy dit on le verset* Dominus refugium &c. *à l'Office des Laudes de la Septuagesime, de la Sexagesime, & de la Quinquagesime?* 217

X. *Pourquoy est-ce qu'aux feries de la Septuagesime, de la Sexagesime, & de la Quinquagesime, il y a des Antiennes propres paur le* Magnificat? 218

XI. *Pourquoy est-ce que l'Office des festes des Saints, qui se rencontrent auec les Dimanches de la Septuagesime, de la Sexagesime & de la Quinquagesime est transferé à vn autre iour?* 219

CHAPITRE XXII.

Du Dimanche de la Sexagesime.

§. I. *A quelle fin a t'on institué ce Dimanche & pourquoy est-il appelle Sexagesime?* 220

II. *Pourquoy est-ce que les Respons de l'Of-*

fice de la Sexagesime sont de l'histoire de Noé? 221

III. *Pourquoy lit-on en l'Office de la Sexagesime l'Euangile de la semence de la parole de Dieu?* 221

IV. *Pourquoy fait on mention de l'Apostre S. Paul Docteur des Gentils dans l'oraison de la Sexagesime?* 222

CHAPITRE XXIII.

Du Dimanche de la Quinquagesime.

§. I. *A quelle fin a t'on institué ce Dimanche & pourquoy est-il appellé Quinquagesime?* 223

II. *Pourquoy est-ce que les Respons de l'Office de la Quinquagesime sont de l'Histoire d'Abraham?* 224

III. *Pourquoy lit-on en l'Office de la Quinquagesime l'Euangile, où il est parlé de la Passion de Iesus-Christ, & de la guerison d'vn aueugle?* 224

CHAPITRE XXIV.

Du Iour des Cendres.

§. I. *Qui a institué ce iour & à quelle fin a t'il esté institué?* 226

II. *Pourquoy est-ce que l'Office du Caresme ne se commence point au iour des Cendres?* 232

III. *Quelles sont les prerogatiues du iour des Cendres?* 233

IV. *Pourquoy dit on les pseaumes Graduels à l'Office des Mecredys du Caresme?* 235

V. *Pourquoy dit on les pseaumes Graduels auparauant l'Office de Matines?* 238

VI. *Pourquoy dit-on l'Euangile de S. Mathieu* Cum ieiunatis &c. *à l'Office du iour des Cendres?* 239

VII. *Pourquoy dit-on des prieres feriales & extraordinaires auparauant l'oraison des heures canoniales du iour des Cendres, & des autres feries du Caresme?* 240

CHAPITRE XXV.

Du Vendredy d'aprez le iour des Cendres.

§. I. *Pourquoy dit on les sept* Pseaumes *Penitentiels à l'Office des Vendredys du Caresme?* 241

II. *Qui est celuy qui a ordonné de dire les Pseaumes Penitentiels à l'office des Vendredys du Caresme?* 242

III. *Pourquoy dit-on les susdits* Pseaumes *Penitentiels à la fin des Laudes?* 243

CHAPITRE XXVI.

Du premier Dimanche du Caresme iusqu'au Dimanche de la Passion.

§. I. *Pourquoy est-ce que ce Dimanche est appellé Quadragesime?* 244
II. *A t'on obserué toûiours d'vne mesme maniere le ieusne ou l'abstinence du Caresme?* 245
III. *Qui a institué le ieusne du Caresme?* 252
IV. *N'a t'on pas ieusné anciennement plus que d'vne ou de deux Quarantaines?* 253
V. *Pourquoy est-ce que les Apostres ont institué le ieusne du Caresme?* 254
VI. *Pourquoy dit-on les Vespres le matin aux iours du ieusne du Caresme?* 256
VII. *Pourquoy commence t'on au Samedy d'auparauant le premier Dimanche du Caresme de dire les Vespres au matin & auant le disné?* 257
VIII. *Pourquoy dit-on aux premieres Vespres du premier Dimanche du Caresme le verset* Angelis suis Deus &c? 258
IX. *Pourquoy est ce que les Capitules de l'Office dudit premier Dimanche sont tirez du chapitre 6. de l'Epistre 2. de l'Apostre S. Paul aux Corinthiens?* 263

X. *Pourquoy est-ce que le 9. Respons* Angelis suis Deus &c. *est affecté au susdit premier Dimanche?* 261

XI. *Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne de Laudes du susdit Dimanche* Da tempus acceptabile &c? 262

XII. *Comment faut il expliquer ces quatre vers dudit hymne* Quiddamque pœnitentiæ &c? 263

XIII. *Comment faut il entendre ces quatre vers dudit hymne* Dies venit Dies tua &c? 264

XIV. *Quelle est l'explication de ces deux vers dudit hymne* Et nos noui per veniam nouum canamus canticum? 265

XV. *Pourquoy est ce que l'Office des festes des Saints, qui se rencontrent auec le iour du premier Dimanche du Caresme & de ses autres Dimanches est transferé à vn autre iour?* 266

XVI. *Qu'est-ce qu'on entend par le ieusne des Quatre-Temps qu'on obserue la premiere semaine du Caresme?* 266

XVII. *Pourquoy lit on aux leçons du Samedy des Quatre Temps du Caresme l'Euangile du Dimanche suiuant?* 267

XVIII. *Pourquoy fait-on mention de S.*

Cosme & de S. Damien dans l'oraison de la ferie cinquieme d'aprez le Dimanche 3. du Caresme? 267

XIX. *Pourquoy appelle t'on le Dimanche deuxieme du Caresme, Trigesime, & le troizieme, Vigesime?* 268

XX. *Pourquoy est ce que le Dimanche 4. du Caresme est vn iour de reiouissance?* 268

XXI. *Pourquoy lit on dans l'Office de la ferie 4. d'aprez le Dimanche 4. du Caresme l'Euangile de l'Aueugle né?* 269

CHAPITRE XXVII.

Du Dimanche de la Passion & de sa Semaine.

§. I. *Pourquoy voile t'on les Images au commencement de l'Office de ce Dimanche?* 273

II. *Pourquoy est ce qu'on omet depuis l'Office du Dimanche de la Passion les Suffrages communs des Saints?* 274

III. Pourquoy *est ce qu'on omet aussi la commemoration de la* Paix? 275

IV. Pourquoy *omet on pareillement le* ℣. Gloria Patri *en plusieurs endroits de l'Office de la* Passion? 275

V. *Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne des Vespres de la Passion* Beata cuius brachiis &c ? 276
VI. *Pourquoy dit-on aux premieres Vespres du Dimanche de la Passion le* ℣. Eripe me Domine &c ? 277
VII. *Pourquoy est-ce que les Leçons & plusieurs Capitules de l'office de la Passion sont tirez du Prophete Ieremie ?* 278
VIII. *Quelle est l'explication de ce strophe de l'hymne qu'on chante aux Matines de l'office de la Passion* Pange lingua gloriosi &c ? 279
IX. *Comment faut-il expliquer ce strophe dudit hymne* De parentis protoplasti &c ? 280
X. *Quel est le sens de ce strophe dudit hymne* Quando venit ergo sacri &c? 281
XI. *Quelle est l'explication de ce strophe de l'hymne qu'on chante aux Laudes de l'office de la Passion* Lustris sex qui iam peractis &c ? 282
XII. *Comment faut-il entendre ce strophe dudit hymne* Flecte ramos arbor alta &c ? 283
XIII. *Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne* Sola digna tu fuisti &c ? 284

XIV. *Pourquoy est-ce que les Antiennes du* Benedictus *& du* Magnificat *de la ferie 5. d aprez le Dimanche de la* Passion *ne sont pas de l'Euangile du iour?* 285

XV. *Pourquoy est-ce que le Samedy d'aprez le Dimanche de la passion estoit appellé anciennement* Vacans? 288

CHAPITRE XXVIII.

Du Dimanche des Rameaux iusques au Ieudy Saint.

§. I. *Combien de Noms a ce Dimanche?* 290

II. *Quels sont les Noms de la semaine d aprez le Dimanche des Rameaux?* 292

III. *Quels sont les Priuileges de la Semaine Sainte?* 294

IV. *Pourquoy lit-on au premier rang la Passion de Iesus-Christ escrite par S. Mathieu, & au dernier rang celle qui est escrite par S. Iean?* 295

V. *Pourquoy ne lit on pas la Passion de I. Christ au iour de la ferie seconde?* 296

VI. *Pourquoy est ce que les leçons de l'Office du Mardy & du Mecredy de la Semaine sainte ne sont pas de l'Euangile de la Passion, dont on fait neantmoins la lecture à la Messe?* 297

VII. *Quel myſtere de la passion de Ieſus-Chriſt nous eſt il repreſenté le iour du Mecredy Saint?* 299

CHAPITRE XXIX.

Du Ieudy Saint.

§. I. *Quels ſont les Noms qu'on a donnez a ce Ieudy?* 301

II. *Pourquoy eſt ce que Ieſus-Chriſt a inſtitué le ſacrement de l'Euchariſtie, & le Sacrifice de la Meſſe le ſoir du Ieudy Saint?* 306

III. *Pourquoy dit on aprez Complies le Mecredy & les deux autres iours ſuiuans l'Office des Matines du lendemain?* 310

IV. *Pourquoy dit on le Ieudy S. & les deux iours ſuiuans l'office des heures Canoniales ſans le commencement & ſans la fin qu'on a accouſtumé de dire aux heures Canoniales des autres iours?* 312

V. *Pourquoy omet on le* Gloria Patri, *& les hymnes aux heures Canoniales deſdits trois iours Ieudy, Vendredy & Samedy?* 313

VI. *Pourquoy omet on l'inuitatoire aux Matines deſdits trois iours?* 313

VII. *Pourquoy dit on entierement le* Pater

noster &c. *en silence auparauant les leçons des susdites Matines?* 314
VIII. *Pourquoy omet on aux susdites leçons les Absolutions, Benedictions, & ces paroles* Tu autem Domine miserere nobis? 315
IX. *Pourquoy est-ce qu'on dit aux leçons des susdites Matines les Lamentations du prophete Ieremie?* 316
X. *Pourquoy a t'on inseré dans les susdites Lamentations les lettres de l'Alphabet Hebraique*, Aleph, Beth, &c? 317
XI. *Pourquoy dit on à la fin de chaque leçon desdites Lamentations* Ierusalem, Ierusalem conuertere &c? 318
XII. *Pourquoy obserue t'on à l'office desdites Matines la ceremonie de quinze chandeles, qu'on allume & esteint sur vn chandelier triangulaire?* 319
XIII. *Pourquoy omet on les Capitules aux heures canoniales du Ieudy, Vendredy & Samedy de la Semaine-sainte?* 321
XIV. *Pourquoy dit on le pseaume* Miserere mei Deus *à toutes les susdites heures canoniales auparauant l'oraison?* 322
XV. *Pourquoy est-ce qu'on ne dit point* Dominus vobiscum *ny* Oremus *auparauant la susdite Oraison?* 323

XVI. *Pourquoy eſt-ce qu'à l'Oraiſon* Reſpice *on dit en ſilence* Qui tecum viuit &c? 324
XVII. *Pourquoy omet on à la fin deſdites heures canoniales le* ℣. Fidelium animæ &c? 325
XVIII. *Pourquoy fait on du bruit aprez l'Office deſdites heures canoniales?* 226
XIX. *Pourquoy eſt-ce que les cloches ſont en ſilence depuis le* Gloria in excelſis *de la Meſſe du Ieudy Saint iuſques à ce qu'on le chante à la Meſſe du Samedy Saint?* 327
XX. *Pourquoy eſt ce que les Autels ſont ſans nul parement, & demeurent tout nus depuis le Ieudy Saint iuſques au Samedy ſuiuant?* 328
XXI. *Pourquoy dit on ſans chant la pluſpart des heures canoniales des ſuſdits Ieudy, Vendredy & Samedy?* 330
XXII. *Pourquoy omet on à l'office de Prime des ſuſdits trois iours ce qu'on a de couſtume de dire en cette heure canoniale les autres iours depuis le Capitule iuſques à la fin de cette heure?* 331
XXIII. *Pourquoy dit on ſans Antienne les petites Heures de l'Office des ſuſdits trois iours?* 332

CHAPITRE XXX.

Du Vendredy Sainct.

§. I. *Pourquoy est ce que ce iour est appellé* Parasceue? 333

II. *Pourquoy est-ce que Iesus-Christ a voulu mourir le Vendredy ?* 334

III. *Pourquoy est-ce qu'en l'Office de ce Vendredy les petites Heures canoniales se disent sans lumiere & mesme celles du Samedy iusqnes à None inclusiuement ?* 336

CHAPITRE XXXI.

Du Samedy Sainct.

§. I. *Pour quels mysteres est-ce que ce Samedy est appellé Saint?* 340

II. P*ourquoy est-ce qu'on dit les Vespres du Samedy Saint sans commencement & sans fin ?* 345

III. P*ourquoy est-ce que les susdites Vespres sont si courtes & se disent dans la Messe?* 347

IV. P*ourquoy est-ce que l'Office des Complies du Samedy Saint se dit auec le commencement & la fin qu'on a accoustumé*

de dire aux Complies du Temps paſqual? 348

V. *Pourquoy dit on aux Complies du ſuſdit Samedy les pſeaumes ſans nulle antienne?* 349

VI. *Pourquoy omet on l'hymne aux ſuſdites Complies?* 350

VII. *Pourquoy omet on le Capitule aux ſuſdites Complies?* 351

VIII. *Pourquoy omet on aux ſuſdites Complies le Reſpons qu'on dit ordinairement aprez le Capitule?* 352

IX. *Pourquoy omet on aux ſuſdites Complies le verſet qu'on dit auparauant l Antienne du Cantique* Nunc dimittis? 353

X. *Pourquoy eſt-ce qu'aux ſuſdites Complies l'Antienne dudit Cantique eſt* Veſpere autem Sabbati? 354

CHAPITRE XXXII.

Du Dimanche de Paſques iuſques au Samedy *In Albis* excluſiuement.

§. I. *Quelles ſont les ſignifications du nom* Paſcha? 356

II. *Pourquoy eſt-ce que l'Egliſe celebre toûiours la paſque le Dimanche de la Reſur-*

rection de Iesus-Christ, & depuis quel temps? 366
III. *En quel temps eschet le Dimanche de Pâques?* 367
IV. *Pourquoy est-ce que Iesus-Christ a voulu resusciter vers le commencement du Printemps?* 371
V. *Pourquoy est-ce qu'on chome le Lundy & le Mardy d'aprez le Dimanche de Pâques?* 372
VI. *Pourquoy ne dit on pas d'hymne à l'Office de la feste & de l'octaue de Pâques?* 374
VII. *Pourquoy ne dit on qu'vn Nocturne au susdit Office?* 374
VIII. *Pourquoy dit on le* Gloria Patri *au premier & au second Respons du Nocturne du Dimanche de pâques.* 376
IX. *Pourquoy omet on les Capitules à l'Office de la feste & de l'octaue de pâques?* 377
X. *Pourquoy omet on plusieurs versets au susdit Office?* 377
XI. *Pourquoy omet on aux petites Heures canoniales du susdit Office les Respons qu'on dit ordinairement aprez les Capitules?* 378
XII. *Pourquoy est-ce qu'on repete si souuent*

au susdit Office l'Antienne Hæc dies quam fecit &c?. 378

XIII. *Pourquoy ne dit on pas le Symbole de foy de S. Athanase à prime dud. office?* 379

XIV. *Qui a institué l'Octaue de Pâques?* 379

XV. *Quelles sont les prerogatiues de la feste de* Pâques *& de son Octaue?* 381

XVI. *Pourquoy dit on le pseaume* In exitu Israël *aux Vespres de pâques, & de son Octaue?* 385

XVII. *Faut-il dire aux Complies du iour de pâques & de son Octaue vn* Alleluia *en forme d'Antienne aprez l'*Alleluia, *qu'on a chanté ensuite du verset* Sicut erat? 386

CHAPITRE XXXIII.

Du Samedy & du Dimanche *In Albis.*

§. I. *Pourquoy est-ce que les susdits Samedy & Dimanche sont appellez* In Albis? 388

II. *Pourquoy est-ce que les nouueaux baptisez quittoient les robes blanches le susdit Samedy?* 390

III. *Pourquoy est-ce que le Samedy d'aprez Pentecoste n'est point appellé* Sabbatum in

in Albis *ainsi que celuy d'aprez Pâques?* 393

IV. *Pourquoy est-ce que le Samedy* In Albis *est appellé dans l'Ordre Romain* Pascha clausum? 395

V. *Pourquoy est ce que depuis les premieres Vespres du Dimanche* In Albis *on prend derechef les Capitules, les Hymnes & les Respons, & qu'on dit à Matines vn plus grand nombre de pseaumes & de leçons, qu'on n'en a dit à la feste de Pâques?* 396

VI. *Pourquoy est-ce que les Capitules de l'Office du Dimanche* In Albis *sont pris de l'Epistre* I. *de S. Iean?* 398

VII. *Quel est le sens de ce premier strophe de l'hymne des premieres Vespres dudit Dimanche* Ad cœnam Agni prouidi &c? 400

VIII. *Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne* Cuius corpus sanctissimum &c? 401

IX. *Comment faut-il expliquer ce strophe du susdit hymne* Protecti Paschæ vespere &c? 402

X. *Quel est le sens de ce strophe dudit hymne* Iam Pascha nostrum Christus est &c? 403

XI. *Pourquoy dit on le Symbole de la foy de S. Athanase à l'office de Prime du Dimanche* In Albis *& des autres Dimanches du Temps Pasqual?* 404

CHAPITRE XXXIV.

Tu Temps Pasqual.

§. I. *Qu'est-ce qu'on entend par ce Temps?* 405

II. *Pourquoy lit on aprez la feste de Pasques des leçons prises des Actes des Apostres, & de l'Apocalypse?* 407

III. *Pourquoy dit on au Temps Pasqual plusieurs pseaumes auec vne seule antienne?* 408

IV. *Pourquoy ne dit on au Temps Pasqual que trois pseaumes à l'office de Prime des feries?* 408

V. *Pourquoy fait on durant le temps Pasqual commemoration de la Croix aux* Offices *simples & semidoubles?* 409

VI. *Pourquoy omet on l'office des Morts pendant le Temps Pasqual?* 410

VII. *Pourquoy dit on debout les prieres pendant le susdit temps?* 411

VIII. *D'où vient la coutume de faire debout les prieres pendant le Temps Pas-*

qual? 412

IX. *Pourquoy ieusne t'on rarement pendant le Temps Pasqual?* 413

CHAPITRE XXXV.

Des Litanies qu'on dit pendant le Temps Pasqual.

§ I. *Qu'est ce que signifie le mot de Litanie?* 414

II. *Qui est celuy qui a le premier institué les Litanies?* 415

III. *Pour quelles fins a t'on institué les Litanies?* 418

IV. *Faut il ieusner les iours des Litanies du Temps Pasqual?* 420

V. *Pourquoy fait on l'office des Rogations immediatement aprez le Dimanche 5. d'aprez Pasques?* 422

VI. *Pourquoy omet on l'hymne* Te Deum *à la derniere leçon du Lundy des Rogations?* 422

VII. *Pourquoy est ce qu'aux heures canoniales on ne fait qu'vn seul iour l'Office des Rogations?* 423

CHAPITRE XXXVI.

De la Vigile de l'Aſcenſion de IESVS-CHRIST.

§. I. *Si cette Vigile eſt fort ancienne?* 424
II. *Pourquoy eſt-ce que cette Vigile eſt ſans ieuſne?* 425
III. *Pourquoy dit on l'hymne* Te Deum *aux Matines de cette Vigile?* 425

CHAPITRE XXXVII.

De la feſte de l'Aſcenſion de IESVS-CHRIST & de ſon Octaue.

§. I. *Qui a inſtitué cette feſte?* 426
II. *Pourquoy eſt-ce que Ieſus Chriſt n'a voulu monter au Ciel que* 40. *iours aprez ſa Reſurrection?* 427
III. *Quel eſt le ſens de ces paroles* Homo in fine temporum, *qui ſont dans le premier ſtrophe de l'hymne, qu'on chante aux Veſpres de l'Aſcenſion?* 428
IV. *Pourquoy eſt-ce qu'en l'Office de l'Aſcenſion, qui ſe trouue dans le Temps* Paſqual, *on dit pourtant vne Antienne à chaque pſeaume?* 429
V. *Si l'Octaue de l'Aſcenſion eſt fort an-*

cienne? 430

VI. *Pourquoy est ce qu'aux secondes Vespres du Ieudy, qui est le dernier iour de ladite Octaue, on ne fait point memoire de l'Office du Vendredy suiuant?* 431

VII. *Pourquoy fait on l'Office de l'Ascension de I. Christ durant dix iours?* 432

CHAPITRE XXXVIII.

De la Vigile de Pentecoste.

§. I. *Est elle fort ancienne?* 433

II. *A t'on toûiours ieusné en cette Vigile?* 434

III. *Quels sont les priuileges de cette Vigile?* 435

CHAPITRE XXXIX.

De la feste de Pentecoste, & de son Octaue.

§. I. *Qu'est-ce que signifie Pentecoste & à quelles fins en celebre t'on la feste?* 438

II. *Qui a institué la feste de Pentecoste en la Loy Euangelique?* 442

III. *Pourquoy est-ce qu'outre le Dimanche de Pentecoste on chomme aussi le Lundy & le Mardy suiuans?* 443

IV. *Quel est le sens de ce premier strophe de l hymne qu on chante aux Vespres de Pentecoste* Veni Creator Spiritus &c ? 444
V. *Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne* Qui Paraclitus diceris &c ? 445
VI. *Comment faut il expliquer ce strophe du susdit hymne* Tu septiformis munere &c ? 449
VII. *Quel est le sens de ce premier strophe de l hymne qu on chante aux Matines de Pentecoste* Iam Christus &c? 451
VIII. *Comment faut-il expliquer ce strophe dudit hymne* Solēnis vrgebat &c? 452
IX. *Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne* Dum hora cunctis &c? 453
X. *Comment faut-il entendre ce strophe dudit hymne* De Patris ergo &c ? 454
XI. *Quel est le sens de ce strophe dudit hymne* Impleta gaudent &c ? 455
XII. *Comment faut il expliquer ce strophe dudit hymne* Ex omni gente &c? 456
XIII. *Comment faut-il entendre ce strophe dudit hymne* Iudæa tunc &c ? 457
XIV. *Quel est le sens de ce strophe du susdit hymne* Sed signis &c? 458

XV. *Pourquoy ne dit on qu'vn Nocturne à l'Office de la feste de Pentecoste & de son Octaue?* 459
XVI. *Pourquoy ne dit on pas le* Gloria Patri *au premier Respons des Matines de Pentecoste, ainsi qu'on le dit au premier Respons des Matines de Noel & de Pasques?* 460
XVII. *Pourquoy dit on à Laudes l'Antienne* Fontes & omnia &c? 461
XVIII. *Quel est le sens de ce premier strophe de l'hymne qu'on chante à l'office des Laudes de Pentecoste* Beata nobis &c? 462
XIX. *Comment faut-il expliquer ce strophe dudit hymne* Ignis vibrante &c? 463
XX. *Comment faut il entendre ce strophe dudit hymne* Patrata sunt &c? 464
XXI. *Pourquoy ne dit on pas le Symbole de foy de S. Athanase à Prime du Dimanche de Pentecoste?* 464
XXII. *Pourquoy dit on l'hymne* Veni Creator *à l'office de Tierce de la feste de Pentecoste?* 465
XXIII. *Qui a institué l'Octaue de Pentecoste?* 466
XXIV. *Quelles sont les prerogatiues de la feste de Pentecoste & de son Octaue?* 467
XXV. *Pourquoy est-ce que l'Eglise a institué*

le ieuſne des 4. Temps dans l'octaue de pentecoſte? 469
XXVI. *Qu'eſtce qu'on entend par le ieuſne des ſuſdits 4. Temps?* 470
XXVII. Pourquoy dit-on l'hymne Te Deum *aux Matines des 4. Temps de Pentecoſte?* 470
XXVIII. Y a t'il du rapport des Euangiles qu'on lit aux Offices des 4. Temps de Pentecoſte auec le S. Eſprit? 471
XXIX. Pourquoy eſt-ce que le Dimanche de Pentecoſte & le Ieudy ſuiuant ont en leurs offices le meſme verſet du Nocturne, la meſme Oraiſon & le meſme Introit de Meſſe? 472
XXX. Pourquoy eſt-ce qu'au Dimanche de la S. Trinité, qui eſt le dernier iour de l'Octaue de Pentecoſte, on dit à Matines vn plus grand nombre de pſeaumes & de leçons qu'on n'en a dit dans ladite Octaue? 472
XXXI. Pourquoy ſolemniſe t'on la feſte de la S. Trinité au dernier iour de l'Octaue de Pentecoſte? 473
XXXII. Si la feſte de la S. Trinité eſt fort ancienne? 474
XXXIII. Pourquoy eſt-ce que la feſte de la S. Trinité n'eſt que de la ſecõde claſſe? 476

XXXIV. *Faut-il ometre le Symbole de foy de S. Athanase à l'Office de Prime aux iours qui sont dans l'Octaue de la S. Trinité & ce dans l'Eglise qui a pour Patronne cette S. Trinité ou qui est consacrée sous son titre & inuocation?* 478

CHAPITRE XL.

De la feste du precieux Corps de Iesus-Christ & de son Octaue.

§. I. *Qui à institué cette feste & son Octaue?* 479

II. *Pourquoy est-ce qu'on a destiné le Ieudy d'aprez l'Octaue de Pentecoste pour solemniser la feste du Corps de I. C.?* 480

III. *Pourquoy est-ce qu'on a tant tardé à instituer la solemnité de la feste du Corps de Iesus-Christ?* 481

IV. *Pourquoy ne dit-on l'*Alleluia *qu'aux Antiennes des Laudes de l'Office du Corps de Iesus-Christ, l'omettant à celle de Vespres?* 483

V. *Pourquoy ne dit-on l'*Alleluia *qu'aux Respons de Tierce, Sexte & None dudit Office sans le dire aux Resppons de Prime & de Complies?* 484

VI. *Quel est le sens de ce premier strophe*

de l'hymne qu'on chante aux Vespres de la feste du Corps de Iesus-Christ Pange lingua &c. 485
VII. *Comment faut-il expliquer ce strophe dudit hymne* Nobis datus &c? 486
VIII. *Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne* In supremæ &c? 487
IX. *Comment faut-il entendre ce strophe du susdit hymne* Verbum caro &c? 488
X. *Quel est le sens de ce strophe dudit hymne* Tantum ergo &c? 489
XI. *Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne* Genitori &c? 490
XII. *Comment faut-il entendre ce premier strophe de l'hymne qu'on chante aux Matines de la feste du Corps de Iesus-Christ* Sacris solemniis &c? 491
XIII. *Comment faut-il expliquer ce strophe du susdit hymne* Noctis recolitur &c? 492
XIV. *Quel est le sens de ce strophe dudit hymne* Post agnum &c? 493
XV. *Comment faut-il entendre ce strophe dudit hymne* Dedit fragilibus &c? 494
XVI. *Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne* Panis Angelicus &c? 495
XVII. *Quel est le sens de ce premier strophe de l'hymne qu'on chante aux Laudes de la feste du Corps de Iesus-Christ* Verbum

ſupernum &c? 496

XVIII. *Comment faut-il entendre ce ſtrophe dudit hymne* In mortem &c? 497

XIX. *Comment faut-il expliquer ce ſtrophe du ſuſdit hymne* Quibus ſub bina &c? 498

XX. *Quelle eſt l'explication de ce ſtrophe dudit hymne* Se naſcens &c? 499

XXI *Quels ſont les Priuileges de l'Octaue du Corps de* Ieſus-*Chriſt*? 500

CHAPITRE XLI.

De l'Office diuin, qui ſe fait depuis le 1. Dimanche d'aprez la Pentecoſte iuſqu'au dernier incluſiuement.

§. I. *Quel temps eſt celuy que l'Egliſe nous repreſente depuis ce* 1. *Dimanche iuſqu'au* 1. *Dimanche de l'Aduent*? 502

II. *Pourquoy lit-on à l'Office du 9. Dimanche d'aprez la Pentecoſte l'Euangile de la deſtruction de la ville de Ieruſalem*? 503

III. *Qui a inſtitué le ieuſne des 4. Temps de Septembre, & à quelles fins?* 503

IV. *Pourquoy fait on toûiours en dernier lieu l'Office du Dimanche qui eſt marqué le 24. d'aprez Pentecoſte*? 504

V. *Pourquoy est-ce qu'au Ieudy du 4. Dimanche d'Octobre il y a vne Rubrique qui prescrit de lire en ce Ieudy & aux deux iours suiuans les leçons du 5. Dimanche, & du Lundy, & du Mardy, qui le suiuent?* 505
VI. *Pourquoy est-ce que les Dimanches d'aprez Pentecoste ont les Oraisons & les Euangiles qu'on y lit?* 506

FIN.

MANVEL DV BREVIAIRE ROMAIN.

PARTIE SECONDE.

CHAPITRE I.

DE L'OFFICE DE L'ADVENT.

§. I.

Pourquoy eſt-ce que l'Office de l'Aduent eſt composé de quatre Semaines?

IL y a quatre venuës du Fils de Dieu en ce monde; car il y eſt venu lors qu'il s'eſt fait homme dans le ſacré ventre de la Glorieuſe Vierge. Il y vient encore

tous les iours & à tous momens, lors qu'il deſcend dans nos cœurs, ſoit par ſes graces, ſoit par la reelle preſence de ſon Corps dans le ſacrement de l'Euchariſtie. Il y vient de plus au temps de nôtre iugement particulier, lors qu'il nous iuge dés que nôtre ame eſt ſeparée de noſtre corps. Enfin il viendra en ce monde au iour du dernier iugement, lors qu'il iugera les viuans & les morts à la face de tout l'Vniuers. Or l'Egliſe a inſtitué l'Office de l'Aduent en quatre Semaines pour nous ſignifier ces quatre venuës du Fils de Dieu, dont elle fait ſouuent mention aux iours de cét Office, nous les repreſentant toutes quatre enſemble meſmes dans l'office d'vn ſeul & meſme iour. *Durand in Ration. lib.6. cap.2. 3. 4. & 5.*

§. II.

Y a t'il pas eu anciennement en l'Office de l'Aduent plus de quatre Semaines?

ON trouue dans le Liure des Sacremens de ſaint Gregoire le grand,

que cét office estoit composé de cinq Semaines. Amalarius *lib. 3. de Off. Eccles. cap.* 40. asseure, qu'il en a veu autant dans les Messels & Breuiaires anciens. Radulphus *Propos.* 16. dit que l'Aduent Ambroisien auoit six semaines, dont la premiere commençoit par le premier Dimanche d'apres la Feste de S. Martin Euesque & Confesseur; & mesme vn ieusne de quarante iours auparauant la Feste de Noël a esté ordonné, comme il conste du liure *6. Capitul. Regum Caroli & Ludouici tit.* 183. tout ainsi qu'il y a eu deux autres quarantaines de ieusne, qui ont esté prescrites, sçauoir, celle qui precedoit la Feste de Pasques, & celle qui suiuoit la Pentecoste. Rabanus fait mention de ce ieusne de quarante iours pendant l'Aduent *lib. 2. de institut. Cleric. cap.* 22. Si est-ce que dans le premier Concile de Mascon tenu en l'an 582. il n'estoit commandé de ieusner depuis ladite Feste de S. Martin iusques à la Noël que trois iours de chaque semaine, sçauoir, le Lundy, le Mecredy & le Vendredy. Neantmoins il est aisé de conclurre, que puisque le ieusne de l'Aduent commençoit apres la Feste dudit Saint

Martin, l Office de l Aduent eſtoit auſſi en ce temps-là de plus de cinq Semaines. *Voyez Menard in lib. Sacrament. S. Gregor. Papæ.*

§. III.

Qui a inſtitué l'Office de l'Aduent?

DVrand *in Ration. lib. 6. cap.* 2. dit que ç'a eſté l'Apoſtre ſaint Pierre: Mais il n'apporte point aucune authorité pour appuyer ſon dire. Pourtant il y a vne grande apparence, que cét Apoſtre n'auoit pas omis l'Office des Prieres, & la maniere de vie, que les Chreſtiens & ſur tout les Eccleſiaſtiques deuoient obſeruer pour ſe preparer à la celebration de la Feſte de Noël. Du depuis l'Egliſe a reglé cét office diuerſement ſelon les diuerſes diſpoſitions des Chreſtiens, & comme elle l'a iugé conuenable ſelon les occurrences.

IV.

Est-ce vn temps de ioye, ou de tristesse que celuy de l'Aduent?

IL est triste & ioyeux tout ensemble, disent communement les Autheurs. Et en effect dans l'office de chaque Dimanche de l'Aduent on ne represente pas seulement l'effroyable iour du dernier iugement, mais de plus on y fait memoire de l'heureux & agreable iour, auquel Dieu nous a enuoyé son Fils en ce monde pour s'incarner dans le ventre de de la sainte Vierge, & pour nous affranchir par ce moyen de l'esclauage du Diable. C'est pourquoy l'Eglise considerant ces deux differens iours a meslé dans cét office la ioye auec la tristesse : car si on y dit l'*Alleluia*, on y omet d'ailleurs les Hymnes *Te Deum* & *Gloria in excelsis*, on y ieusne, on y dit des prieres feriales & extraordinaires auparauant l'Oraison des Heures canoniales des Feries & dont nous auons donné la raison au §. 18. du chap. 16. de nostre 1. Partie, on ne s'y

ſert que des ornemens de couleur violette, l'appareil de l'Autel eſt ſimple, l'Orgue eſt dans le ſilence, la Muſique figurée eſt defenduë, & encore le Diacre n'vſe point de dalmatique en la celebration des meſſes de cét office, & tout cela pour ſignifier que l'Aduent eſt vn temps de dueil & de penitence. Outre que l'Egliſe deſire que les Chreſtiens pratiquent la mortification, & les œuures de pieté durant l'Aduent, afin qu'ils celebrent apres plus dignement la Feſte de la Naiſſance de Ieſus-Chriſt.

§. V.

Pourquoy eſt-ce qu'on omet les Suffrages communs des Saints en l'Office de l'Aduent?

PArce qu'il ne ſeroit pas decent d'inuoquer les Saints auparauant qu'on celebre la Naiſſance de Ieſus-Chriſt; puis qu'ils doiuent leur ſanctification à ſa venuë en ce monde. *Ainſi les Autheurs.*

§. VI.

Pourquoy aussi omet-on en cét Office la Commemoration de la Croix?

D'Autant que si on faisoit cette commemoration, il sembleroit que Iesus-Christ seroit plustot crucifié que nay. *Ainsi les Autheurs.*

§. VII.

Pourquoy omet-on pareillement au susdit Office la Commemoration de la Paix?

C'Est, parce qu'il n'y a point eu de Paix entre Dieu & le Genre humain auparauant la Naissance de Iesus-Christ; mais c'a esté seulement apres qu'il a esté nay, que les Anges ont donné cette paix aux hommes en chantant *Gloria in excelsis Deo, & in terra pax hominibus &c. Azorius lib.* 10. *p.* 1. *cap.* 16. *& Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 6. cap.* 1. *num.* 1.

§. VIII.

Pourquoy est-ce que l'Eglise defend les solemnitez du mariage pendant le temps de l'Aduent?

AFin qu'on ne soit pas diuerti de la meditation des mysteres, que l'Eglise nous represente en ce saint temps.

§. IX.

En quoy consistent les solemnitez du Mariage?

SElon le Rituel Romain, la sacrée Congregation des Cardinaux & le sentiment des Docteurs elles consistent en la benediction nuptiale, en la conduite publique de l'Espouse auec conuoy à la maison de l'Espoux, & en la celebration des banquets des nopces auec dansses, & autres réjouïssances exterieures.

§. X.

Ne peut-on pas obtenir de l'Euesque la dispense pour les solemnitez du mariage pendant l'Aduent ?

LE Concile de Trente *seſſ.*24. *cap.*10. a defendu absolument ces solemnitez, & n'a pas donné à l'Euesque le pouuoir d'en dispenser. De sorte que l'Euesque estant inferieur à ce Concile ne peut pas aussi donner cette dispense. Quand donc on obtient de l'Euesque la dispense du temps pour le mariage durāt l'Aduent ou le Caresme, il ne donne aux fiancez que le pouuoir d'espouser dans l'Eglise simplement & sans solemnité. Et bien que le Concile de Trente permette en tout temps le mariage, pourueu que ce soit sans solemnité : pourtant la dispense de l'Euesque est necessaire en France à raison de la coutume contraire de ce Royaume, où il n'est pas permis sans cette dispense de se marier mesmes sans solemnité en vn temps defendu par la susdite coutume. *Bonnal en sa Theologie morale Traité* 30 *du Mariage leçon* 5.

§. XI.

Quand on a omis la benediction nuptiale à cause du temps defendu; faut-il la donner apres que ce temps a passé?

ON doit la donner, & dés qu'il se peut commodement. Tel est le sentiment de plusieurs Autheurs, & principalement de Gamache en sa Somme Theologique *tract. de Matrim. cap.* 30. Il est vray, que si les mariez consommoient leur mariage auant qu'on les eut benis, la benediction leur doit estre refusée, l'intention de l'Eglise estant que la benediction precede cette consommation, ainsi qu'on peut le connoitre des termes des Oraisons qu'on dit en benissant les mariez. C'est pourquoy le Concile de Trente *au chap.* 1. *de la sess.* 24. *de la Reformat. du mariage* exhorte les mariez à n'habiter point dans vne mesme maison auparauant qu'ils ayent receu la benediction nuptiale. Aussi c'est la coutume dans la Prouince de Tolose

de ne leur pas donner cette benediction, lors qu'il apparoit par l'adueu public des parties, que l'Espouse n'est pas vierge, quoy que d'ailleurs ce mariage soit le premier & de l'Espoux & de l'Espouse.

CHAPITRE II.
DE L'OFFICE DV PREMIER DIMANCHE DE L'ADVENT.

§. I.

Pourquoy est-ce que cét Office commence aux Vespres du Samedy?

L'Eglise a reglé, que l'office tant des Dimanches que des Festes des Saints commẽcera aux Vespres du iour precedant. En quoy elle a égard au commandement, que Dieu

auoit fait aux Hebreux en l'ancienne Loy de commencer la ſolemnité de leurs Feſtes au veſpre du iour qui les precedoit, *A veſpera vſque ad veſperam celebrabitis ſabbata veſtra*, *Leuit. cap.* 23.

§. II.

Quel eſt le ſens de ce vers Conditor alme ſiderum, *qui eſt au commencement de l'Hymne des Veſpres de l'Aduent ?*

LEs paroles de ce vers ſont adreſſées au Fils de Dieu, qui eſtant la penſée, & la ſageſſe de ſon Pere eſt particulierement appellé le Createur & l'Ouurier ſaint du Ciel & de la Terre, & par conſequent de tous les Aſtres. L'Egliſe luy attribue en cét Hymne ſeulement la creation des Aſtres à cauſe qu'elle l'appelle en ſuite la lumiere eternelle de ceux, qui ont vne vraye foy, *Æterna lux credentium*, comme eſtant, ainſi que dit S. Iean en ſon Euangile au chap. 1. *Lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.*

§. III.

Quelle est l'explication de ces quatre vers dudit Hymne Vergente mundi vespere vti sponsus de thalamo, egressus honestissima Virginis Matris clausula ?

C'Est à dire que le Fils de Dieu aux approches du dernier âge du monde est sorti du ventre de la Glorieuse Vierge sa sainte Mere comme vn Espoux sort de sa chambre parée de toutes sortes de meubles precieux au iour solemnel de ses nopces : car ayant espousé la Nature humaine dans le cloitre de sa Mere, c'est hors de doute, qu'il l'a aussi enrichie des thresors du Ciel les plus honnorables, & les plus sortables à l'excellence de ce mariage.

Selon le sentiment des Peres le monde a diuers âges, dont le premier est depuis Adam iusques à Noé. Le second depuis Noé iusques à Abraham. Le troisiéme depuis Abraham iusques à Moyse. Le quatriéme depuis Moyse iusques à la

captiuité de Babilone. Le cinquiéme depuis cette captiuité iusques à Iesus-Christ, & le sixiéme depuis Iesus-Christ iusques à la fin du monde. De sorte que le Fils de Dieu estant nay homme sur la fin du cinquiéme âge, c'est à dire, à la veille de l'âge dernier du monde, c'est pour cela que l'Eglise dit, que Iesus-Christ est nay aux approches du vespre du monde.

§. IV.

Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne des Matines du premier Dimanche de l'Aduent, Verbum supernum prodiens, à Patre olim exiens, qui natus orbi subuenis cursu decliui temporis ?

C'Est à dire, O Verbe celeste, qui procedant de vostre Pere de toute eternité comme estant sa sagesse, sa pensée, & sa parole interieure, n'auez pas laissé de vous manifester en naissant homme pour secourir le Genre humain

ſur la fin du cours du penultiéme âge du monde.

§. V.

Comment faut-il entendre ces quatre vers dudit Hymne Illumina nunc pectora, tuoque amore concrema, audito vt præconio ſint pulſa tandem lubrica?

ON prie Ieſus-Chriſt d'eſclairer nos entendemens, & de bruſler nos cœurs du feu de ſon amour : afin qu'apres auoir oüi ce que les Prophetes & les Apoſtres nous ont annoncé touchant ſes deux venuës en ce monde, ſçauoir, lors qu'il y eſt venu pour ſe faire homme, & lors qu'il y viendra pour iuger les viuans & les morts, nous en profitions d'vne telle maniere, que nous eſcartions de nous tout ce qui nous fait tomber aiſement dans le peché.

§. VI.

Pourquoy lit-on en l'Office dudit premier Dimanche & mesmes de tout l'Aduent les Leçons du Prophete Isaïe?

PArce qu'il n'est point de Prophete, qui ayt parlé plus clairement qu'Isaïe de la naissance de Iesus-Christ *Honorius in Gemma lib. 3. cap. 28. & Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 5. cap. 12. num. 8.*

§. VII.

Pourquoy est-ce qu'il y a trois versets au premier Respons dudit premier Dimanche outre le verset du Gloria Patri?

CEs trois versets se disent au nom des trois Ordres de Saints, sçauoir, des Peres de la Loy de Nature, de ceux de la Loy Mosaïque, & de ceux de la Loy

Loy Euangelique ; tous lesquels Peres seront sauuez en la foy qu'ils auront eu en IESVS-CHRIST nostre Redempteur. On ajoute le *Gloria Patri* ausdits trois versets pour loüer la sainte Trinité de ce qu'elle leur a enuoyé ce Redempteur. *Durand in Ration. lib.6. cap.3. & Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 6. cap. 1. num. 2.*

§. VIII.

Pourquoy est-ce que l'Eglise nous parle du dernier Iugement dans l'Office dudit premier Dimanche ?

QVoy que l'Eglise nous represente dans l'Office du premier Dimanche de l'Aduent en quelque façon toutes les quatre venües du Fils de Dieu en ce monde, dont nous auons parlé au §.1. du chap. 1. si est-ce qu'elle nous propose particulierement dans l'Euangile de ce Dimanche les signes effroyables;qui precederont la venuë de Iesus-Christ lors

qu'il viendra icy bas tenir ses assises pour iuger les viuans & les morts : car il est certain, que si nous le craignons en qualité de iuge au commencement de l'Office de l'Aduent, cette crainte nous disposera à l'aimer en qualité de Redempteur, *Initium sapientiæ timor Domini*, dit le Psalmiste *Psal.* 110. & ainsi nous celebrerons la Feste de sa Naissance le iour de Noël auec la deuotion conuenable, & auec la decence requise.

§. IX.

Pourquoy est-ce qu'on ne chante point le Te Deum *aux Matines des Dimanches de l'Aduent ?*

COmme saint Ambroise & saint Augustin n'ont composé l'Hymne *Te Deum* que dans vn estat de ioye, & en action de graces de la conuersion & du baptesme de saint Augustin. Aussi l'Eglise n'a iamais eu en vsage cét hymne qu'en la celebration des offices de ioye : & c'est pourquoy elle en a ordonné l'in-

termiſſion au temps de l'Aduent, dont l'office a quelque meſlange de triſteſſe, comme nous auons dit au §.4.du chap.1. Pour cette meſme conſideration on omet aux Meſſes de tous les Dimanches de l'Aduent le *Gloria in excelſis*, qui eſt auſſi vn hymne d'allegreſſe.

Surquoy il eſt a remarquer, que comme on ne dit point l'hymne *Te Deum* à l'Office des Dimanches de l'Aduent, de la Septuageſime, de la Sexageſime, de la Quinquageſime & du Careſme: Auſſi on n'y dit iamais la leçon du Saint, dont on fait neantmoins memoire dans l'Office; parce que le dernier Reſpons, qu'on chante au lieu du *Te Deum*, eſtant de l'Office du Dimanche, il a pareillement quelque air de triſteſſe & de penitence, qui ne conuient pas à la ioye, ny à la ſolemnité du Saint; & ainſi la leçon de ce Saint doit eſtre omiſe; afin qu'on ne méle point la réjouïſſance auec le dueil, en diſant ce neufviéme Reſpons en ſuite de cette Leçon. *Gauantus in Comment. Breuiar. ſect.* 3. *cap.*11. *num.* 33.

§. X.

Quel eſt le ſens de ces quatre vers de l'Hymne des Laudes dudit premier Dimanche, Vox clara ecce intonat, obſcura quæque increpat, pellantur eminus ſomnia, ab æthre Chriſtus promicat?

C'Eſt à dire, que le Fils de Dieu deſcendant du Ciel pour ſe faire homme, & pour conuerſer parmi nous ſa parole nous enſeignera clairement la doctrine de noſtre ſalut, & cenſurera toutes les mauuaiſes actions, qui meritẽt d'eſtre punies de l'obſcurité eternelle de l'enfer. Baniſſons donc de nos ames, & rejettons loin de nos cœurs toutes les penſées mondaines, qui n'eſtant que des illuſions & des ſonges trompeurs nous amuſent dans la voye de l'iniquité; afin que nous ſoyons dans vn eſtat conuenable pour receuoir Ieſus-Chriſt qui vient demeurer auec nous.

Il y a pluſieurs Autheurs, qui enten-

dent par ces termes *Vox clara* la voix de ſaint Iean Baptiſte, qui par ſa predication preparoit les voyes du Fils de Dieu. Cette explication peut eſtre auſſi conforme au ſens de l'Autheur de l'hymne.

§. XI.

Quelle eſt l'explication de ce vers dudit Hymne, Secundo vt cum fulſerit ?

IL faut entendre de la ſeconde venuë du Fils de Dieu icy bas, ſçauoir, lors qu'il y viendra iuger les viuans & les morts à la fin du monde. Cet aduenement eſt appellé le ſecond, dautant que dans l'Office de l'Aduent l'intention de l'Egliſe eſt de nous repreſenter principalement deux venuës de noſtre Sauueur, la premiere eſt de ſon Incarnation, & la ſeconde du dernier Iugement.

§. XII.

Pourquoy eſt-ce que l'Office des Feſtes des Saints qui ſe rencontrent auec le iour du premier Dimanche de l'Aduent, & de ſes autres Dimanches eſt transferé à vn autre iour?

AFin que les Chreſtiens par la ſolemnité de ces feſtes ne ſoient pas diſtraits de la meditation des myſteres, qui ſont repreſentez dans l'Office de ces Dimanches. Pour cette meſme raiſon ſont transferez les Offices des Saints, qui eſcheent en d'autres Dimanches priuilegiez tels que ceux de la Septuageſime, de la Sexageſime, de la Quinquageſime, du Careſme, & autres Dimanches, qui ſont de la premiere, ou ſeconde claſſe.

CHAPITRE III.

DE L'OFFICE DV TROSIEME DIMANCHE DE L'ADVENT ET DE SA SEMAINE.

§. I.

Pourquoy est-ce qu'en l'Office de ce troisiéme Dimanche l'Eglise témoigne vne ioye extraordinaire ?

L'Eglise celebre l'Office de ce Dimanche auec beaucoup de ioye ; puis qu'elle dit au petit Chapitre des Vespres, & des Laudes, & à l'Introït de la Messe de cét Office *Gaudete in*

Domino &c. De plus le Diacre reprend la dalmatique en la celebration de cette Messe ; & selon le Ceremonial des Euesques *au chap.* 28. du liure 1. On doit sonner l'orgue en l'Office dudit Dimanche. Or si l'Eglise tesmoigne tant de joye en ce iour, c'est dautant qu'elle nous y propose les deux venuës du Fils de Dieu, l'vne de son Incarnation, & l'autre du dernier Iugement, plus proches qu'elle ne les auoit representées aux offices des deux Dimanches precedans, comme il conste de ces termes de l'Inuitatoire *Propè est iam Dominus.* Outre qu'elle nous propose en l'Office de ce troisiéme Dimanche le iour de ce dernier Iugement non comme vn iour de punition à l'égard des meschans, mais comme vn iour de recompense à l'égard des iustes. C'est pourquoy dans le petit Chapitre des Vespres dudit Dimanche elle nous inuite à la réjoüissance en disant *Gaudete in Domino semper &c. Dominus enim propè est*; lesquelles paroles sont de l'Apostre saint Paul, & dont il se sert *au chap.*4. *de l'Epistre aux Philippiens* pour exciter de la ioye dans leurs cœurs en leur representant, que Iesus-Christ est proche, &

ne tardera pas long-temps à tenir ses dernieres assises pour recompenser leurs bonnes œuures d'vne gloire eternelle.

§. II.

Pourquoy est-ce qu'on a choisi l'Office du troisiéme Dimanche de l'Aduent pour nous representer plus proches les susdites deux venuës du Fils de Dieu?

L'Eglise peut estre considerée en trois estats, sçauoir, en celuy de la Loy Naturelle, en celuy de la Mosaïque, & en celuy de l'Euangelique : & dautant que le Fils de Dieu est venu s'incarner en ce monde pour y établir la Loy Euangelique, & où il n'y reuiendra que pour nous punir, ou nous recompenser selon que nous aurons bien ou mal obserué cette Loy, qui est du troisiéme estat : Aussi le troisiéme Dimanche de l'Aduent ayant vne particuliere conuenance à raison du nombre ternaire auec cette Loy du troisiéme estat a esté iugé plus conuenable

pour repreſenter plus particulierement les ſuſdites deux venües du Fils de Dieu.

§. III.

Qu'eſt-ce qu'on entend par le Ieuſne des Quatre-Temps, qu'on obſerue dans la troiſiéme ſemaine de l'Aduent?

C'Eſt vn ieuſne, que l'Egliſe fait obſeruer aux quatre Saiſons de l'année, & au premier mois de chaque Saiſon. Et parce que le mois de Decembre eſt le premier mois de l'hiuer, c'eſt auſſi en ce mois qu'on obſerue le ieuſne des quatre-Temps pour la ſaiſon de l'hiuer.

IV.

Qui a inſtitué le ieuſne des Quatre-Temps?

LE Pape Calliſte I. qui eſtoit voiſin du temps des Apoſtres, aſſeure dans

l'Epiſtre *ad Benedictum Epiſcopum*, qu'auparauant ſon temps c'eſtoit la coutume de l'Egliſe d'obſeruer ce ieuſne en trois Saiſons de l'année, & qu'il y auroit ajouté le ieuſne de la quatriéme Saiſon. D'où il s'enſuit, que le ieuſne des Quatre-Temps eſt d'inſtitution Apoſtolique au moins pour trois ſaiſons de l'année. *Micrologus cap.* 28. *Bellarmin tom.* 3. *diſp. lib.* 2. *de bonis operib. cap.* 19. *& Azor tom.* 1. *Inſtit. moral. lib.*7. *cap.*14. *q.*1.

Quant au ieuſne des quatre-Temps que l'Egliſe obſerue dans l'Aduent, il eſt certain que les Apoſtres l'ont inſtitué, parce que comme Micrologus a remarqué *au ſuſdit chap.* 28. depuis le temps de S. Pierre Apoſtre iuſques à celuy du Pape Simplicius les ordinations des Eccleſiaſtiques n'ont eſté faites qu'au mois de Decembre, & en vn iour de ieuſne des Quatre-Temps ainſi qu'il ſe verifie d'vn Pontifical Romain, où ſous le nom de Damaſe les vies des anciens Papes ſont briefuement eſcrites. Neantmoins à cauſe du grand nombre d'Ordinans, qu'il a falu conſacrer depuis le Pape Simplicius afin de pouruoir ſuffiſamment au ſeruice de Dieu, & au ſalut du Peuple

Chreſtien, qui groſſiſſoit tous les iours, le Pape Gelaſe I. a reglé que ces Ordinations, qui ne ſe faiſoient qu'aux quatre Temps de Decembre, pourroient eſtre celebrées aux quatre-Temps des autres mois, qui ſont Mars, Iuin, & Septembre. *Epiſt.1. Gelaſ.I. cap.13. & cap.vlt.diſt.75.*

§. V.

A t'on obſerué toûjours auec vn meſme ordre le ieuſne des Quatre-Temps?

ON n'obſeruoit anciennemẽt, comme nous auons montré au §. 4. precedant, le ieuſne des quatre-Temps qu'en trois ſaiſons de l'année; & ce n'eſt que depuis le decret du Pape Calliſte, que l'Egliſe fait le ieuſne de la quatriéme ſaiſon. D'ailleurs on diſtribuoit ces ieuſnes des quatre Saiſons d'vne telle maniere, que le premier, qui eſtoit de la premiere Saiſon, ſçauoir, du Printemps, ſe faiſoit en la premiere ſemaine de Mars; le ſecond, ſçauoir, de l'Eſté, en la ſe-

conde ſemaine de Iuin ; le troiſiéme, ſçauoir, de l'Automne, en la troiſiéme ſemaine de Septembre ; & le quatriéme, ſçauoir de l'Hiuer, en la ſemaine de Decembre, qui ſe trouuoit entiere auparauant la veille de Noël. C'eſt ainſi qu'il eſt preſcrit dans le Concile de Mayence *cap.* 34.

Pourtant l'vſage le plus commun a eſté d'obſeruer le ieuſne de la premiere ſaiſon en la premiere ſemaine du Careſme ; celuy de la ſeconde, en la ſemaine de Pentecoſte ; celuy de la troiſiéme, en la troiſiéme ſemaine de Septembre ; & celuy de la quatriéme, en la troiſiéme ſemaine de Decembre. Enfin le Pape Vrbain II. deſirant que l'ordre du ieuſne des quatre-Temps fut vniformement pratiqué a ordonné dans le Concile de Clermont, qu'on l'obſerueroit vniuerſellement ainſi qu'il eſt maintenant en vſage. *Azor tom.* 1. *Inſtit. moral. lib.* 7. *cap.* 14. *q.* 2.

§. VI.

Pourquoy a t'on institué le Ieusne des quatre-Temps?

C'A esté pour cinq raisons principalement. 1. Afin que l'abstinence des Chrestiens ne fut pas moindre que celle des Hebreux, lesquels comme il paroit du chap.8.de Zacharie celebroient quatre fois tous les ans vn ieusne solemnel, sçauoir en quatre diuers mois, *Saint Calliste in Epist. ad Benedictum Episcopum, & S. Leon in serm. 7. de ieiun. septimi mensis, & serm. 4. & 6. de ieiun. decimi mensis.* 2. Afin que par le ieusne des quatre-Temps nous puissions expier les pechez, que nous commettons en toutes les quatre Saisons de l'année, & obtenir de Dieu de nouuelles graces pour le mieux seruir, *Durand in Ration. lib. 6. cap. 6.* 3. Afin que Dieu conserue les fruits de la terre, lesquels dans le cours des quatre Saisons se sement, naissent, meurissent & se recueillent, *S. Leon in*

ſerm. 2. 5. *&* 8. *de ieiun. menſis decimi, Durand in Ration. au lieu ſuſdit, & Bellarmin tom.* 3. *diſp. lib.* 2. *de bonis operib. cap.* 19. 4. Afin que Dieu ayant égard à ce ieuſne nous ottroye plus aiſement les graces, que nous luy demandons pour ceux, qui doiuent receuoir les Ordres Eccleſiaſtiques au meſme temps que nous ieuſnons. En quoy l'Egliſe ſuit l'exemple des Apoſtres, leſquels ainſi qu'il eſt conſtant *dans le chap.* 13. *Act. Apoſt.* ieuſnoiẽt le meſme iour qu'ils ordonnerent Saul & Barnabé en impoſant les mains ſur eux. *S. Leon in Epiſt.* 81. *ad Dioſcorum Alexandrinum Epiſcopum cap.*1. *& Bellarmin au lieu ſuſdit.* 5. Afin qu'en ieuſnant au commencement des quatre Saiſons de l'année nous payions à Dieu les premices du temps, tout ainſi que nous luy en payons les decimes par le ieuſne du Careſme, *S. Auguſtin in lib. de Doctrina Chriſtiana, Durand in Ration. au lieu ſuſdits, & Azor tom.* 1. *Inſtit. moral. lib.* 7. *cap.* 14. *q.* 4.

§. VII.

Pourquoy est-ce qu'on ieusne trois iours de la Semaine aux quatre-Temps?

COmme chaque Saison est de trois mois; aussi il y a trois iours de ieusne aux quatre-Temps, afin qu'il y ayt vn iour de ieusne pour chaque mois. *Berno cap.* 7. *Azor tom.*1. *Instit. moral. lib.*7. *cap.* 14. *q.* 4. *& Bellarmin au lieu susdit.*

§. VIII.

Pourquoy est-ce qu'on a destiné le Mecredy, le Vendredy & le Samedy pour le ieusne des quatre-Temps?

ON ieusne le Mecredy, parce qu'en ce iour Iesus-Christ fut trahi & vendu; & le Vendredy, dautant qu'en parcil

pareil iour il fut crucifié; & le Samedy, parce qu'en ce iour ſon precieux Corps repoſa dans le ſepulchre, les Apoſtres eſtans dans vne profonde triſteſſe. *Ainſi les Autheurs.*

§. IX.

Eſt-il fort ancien de ieuſner les ſuſdits trois iours?

LE ieuſne du Mecredy & du Vendredy ſe trouue en tous les anciens Autheurs, *Saint Ignace Epiſt. ad Philipp. S. Clement lib.* 5. *conſtit. Apoſt. cap.* 16. 19. *& vlt. Tertullien lib. aduersùs Pſychicos, Clement Alexandrin lib.*7. *ſtrom. Origene hom.* 10. *in Leuit. Saint Epiphane in compend. doctrin. Eccleſ. Saint Cyrille Alexandrin lib.* 10. *in Leuit. & S. Auguſtin Epiſt.* 86.

Quant au ieuſne du Samedy on le trouue preſcrit dans les Conciles d'Eluire *can.* 26. d'Agde *can.* 12. & d'Orleans 4. *can.* 2. comme auſſi dans l'Epiſtre du Pape Innocent I. *ad Decentium Epiſcopum*, & le Pape Gregoire VII. *in cap.*

Quia dies, de Consecrat. dist. 5. declare, qu'on doit ieusner le Samedy, à cause, dit-il, que nos anciens Peres ont eu en grande consideration le ieusne de ce iour. Ce qui se doit entendre des Peres de l'Eglise Latine; car il est certain que les Peres Grecs ne ieusnoient pas anciennement le Samedy; dautant qu'ils chomoient ce iour, & l'auoient mis au rang des Festes. *Socrate lib. 6. Histor. Eccles. cap. 8. Voyez le canon* 55. *du Concile 6. de Constantinople.*

Et ce n'estoit pas sans raison, parce que certains Heretiques ayant paru en Orient au temps de l'Eglise naissante, qui bien loin de celebrer le Samedy auec ioye ieusnoient & trauailloient en ce iour en hayne & detestation de ce, que Dieu apres auoir acheué la creation du monde s'estoit reposé en vn pareil iour, *Saint Epiphane hæres.* 42. Aussi l'Eglise Orientale pour empescher le progrez de cette heresie iugea, qu'il faloit au contraire solemniser le Samedy comme vn iour de grande feste, & le passer ioyeusement & sans ieusne, *Baronius ad annum* 57. C'est pourquoy saint Ignace *in Epist. ad Philipp.* dit, que celuy, qui ieusnera

le Dimanche ou vn Samedy autre que le Samedy de Pasques, est homicide de Iesus-Christ. Outre que l'Eglise Orientale a crû, que le Samedy, & le Dimanche estoient deux iours de réjoüissance; puis que le Corps de Iesus-Christ reposant le le Samedy dans le sepulchre ne souffroit plus de douleur; & puis qu'il estoit ressuscité le Dimanche. Il est vray, que cette Eglise a toûjours ieusné le Samedy Saint en memoire de la tristesse, que les Apostres conceurent de la mort du Fils de Dieu, dont le Corps demeura dans le sepulchre pendant tout ce iour. *Ainsi les Autheurs. Voyez Azor tom.*1. *Instit.moral. lib.*7. *cap.*15. *q.* 1. *&* 2. *& Bellarmin tom.*3. *disp. lib.* 2. *de bonis operib. cap.* 18.

§. X.

Depuis quel temps le Samedy est destiné pour faire les Ordres sacrez, & pourquoy a t'on choisi ce iour?

IL est constant de l'Epistre 81. du Pape S. Leon 1. *ad Discorum Episcopum Alexandrinum*, que ce Pape conformement

a l'ordre des anciens Peres de l'Eglise, ainsi qu'il dit, a reglé que les Ordinations Ecclesiastiques se feroient seulement le Samedy, ou le Dimanche. Toutefois l'vsage d'apresent, qui est de ne faire les Ordres que le Samedy, est fort ancien. Et en effect saint Augustin escriuant *ad Ianuarium* en fait mention, & donne encore la raison, pour laquelle l'Euesque n'ordonne qu'en ce iour; parce que, dit il, Dieu a sanctifié le Samedy en defendant aux Iuifs toute œuure seruile, afin qu'ils peussent mieux vaquer au seruice Diuin pendant tout ce iour. De sorte que si l'Eglise administre les Ordres en ce iour de sanctification, qui ne deuoit estre employé en l'ancienne Loy qu'au seruice de Dieu, c'est pour donner a entendre aux Ordinans, que pour respondre à la sanctification du iour de leur ordination ils doiuent pareillement consacrer toutes leurs actions à la diuine Majesté, & se garder d'en commettre aucune basse & seruile, qui puisse auilir la dignité de leur caractere. *Alcuin lib. de diuin. Off. Voyez Menard in Notis, & Obseruat. in lib. sacram. S. Gregor. Papæ.*

De plus il faut sçauoir, qu'ancienne-

ment il n'estoit pas permis de faire les Ordres en vn iour de Dimanche qu'en continüant le ieusne du Samedy precedant ; en sorte qu'il faloit auoir ieusné tout ce Samedy, & ne rompre le ieusne, qu'apres que l'ordination auoit esté faite le Dimanche suiuant ; ainsi qu'il est marqué dans le Droit Canon *C. Quod à Patribus, dist.* 75. & dans vn Concile de Clermont tenu sous le Pape Vrbain II. *Voyez Menard au lieu susdit.* Et dautant que la foiblesse de l'homme ne s'accordoit pas auec vn si long ieusne, on a iugé conuenable d'auancer la celebration des Ordres, & de les faire toûjours le Samedy. *Durand in Rational. lib.6.cap.39.*

§. XI.

Pourquoy lit-on aux leçons de l'Office du Samedy des quatre-Temps de l'Aduent l'Euangile du Dimanche suiuant?

C'Est afin que cét Euangile ne soit pas omis, lors que l'Office dudit

Dimanche vaque. Ce qui ſe fait quand la vigile de Noël ſe rencontre en ce Dimanche, car alors on dit l'Euangile de cette vigile au lieu de l'Euangile dudit Dimanche, qui en cette rencontre ne s'omet point, puis qu'on en a fait la lecture au Samedy precedant : tout ainſi qu'on a dit à la Meſſe de la Ferie quatriéme precedante l'Introït, le Graduel, la Communion de la Meſſe de ce meſme Dimanche, afin que dans la rencontre de ladite vigile en ce Dimanche on n'omette pas l'office du ſuſdit Dimanche, qui pourtant eſt dit vaquant, à cauſe qu'en cette conionćture il n'a point d'office propre, puis qu'en ſon iour on ne dit pas ſon office, mais celuy de la vigile de Noël. *Gauantus in Comment. Miſſal. p.* 4. *tit.* 2. *num.* 6. & 7.

Il eſt encore à remarquer, qu'anciennement les quatre Dimanches, qui ſuiuent les Samedys des quatre-Temps eſtoient appellez *Dominicæ vacantes*; dautant qu'ils n'auoient point d'Office autre que celuy du Samedy, qui les precedoit. Et en effećt comme il conſte du droit Canon *C. Quòd à Patribus*, & *C. Quòd die dominico, diſt.* 75. la celebration

des Ordres ne ſe commençoit qu'à l'entrée de la nuit du Samedy, & duroit iuſques au matin du Dimanche ſuiuant: ou bien ſi elle ſe commençoit au matin dudit Dimanche, c'eſtoit en continüant le ieuſne du ſamedy precedant. Et ainſi comme ce Samedy & ce Dimanche eſtoient deſtinez conjointement à vne meſme celebration d'Ordres, ils n'auoient auſſi qu'vn ſeul & meſme Office. Et delà vient, que meſmes à preſent l'Euangile des Dimanches, qui ſuiuent les Samedys des Quatre-Temps de l'Aduent & du Careſme n'eſt autre que celuy deſdits Samedys. *Micrologus lib. de Eccleſiaſt. Obſeruat. cap.* 29.

CHAPITRE IV.

DES ANTIENNES MAIEVRES DE L'ADVENT.

§. I.

Qu'eſt-ce qu'on entend par ces Antiennes Maieures ?

ON entend ces Antiennes, qu'on chante au *Magnificat* pendant ſept iours auparauant la veille de Noël, leſquelles commencent par O, & ſont dites Maieures, dautant qu'on les double, quoy que l'office de la ferie ſoit ſimple. Cét O, *comme diſent les Autheurs*, tient plus de l'admiration que de l'inuocation.

§. II.

Qu'eſt-ce que ſignifient ces ſept Antiennes Majeures?

ELles marquent l'ardent deſir des Peres de l'ancienne Loy touchant la venuë du Fils de Dieu en ce monde; & c'eſt pourquoy on double ces Antiennes pour témoigner qu'ils redoubloient & reïteroient leurs prieres à Dieu ſur ce ſujet. Elles marquent encore les ſept dons du Saint Eſprit, dont Ieſus-Chriſt nous a fauoriſez par ſon Incarnation, & auec leſquels il nous guerit de toutes les miſeres cauſées par le peché originel. *Honorius in Gemma lib.3.cap.5. & Durand in Ration. lib. 6. cap.* 11.

§. III.

Quelle eſt la fin de l'Egliſe en chantant l'Antienne O Sapientia?

CEtte Antienne ſe rapporte au don du S. Eſprit appellé Sapience. La

vertu de ce don consiste en ce, qu'il nous fait connoitre Dieu profondement, & l'aimer comme nostre derniere fin. Et en effect il nous porte à luy dresser toutes nos actions en les faisant pour l'amour de luy ; puis qu'il est nostre souuerain bien, & tout ce que nous deuons connoitre, & aimer vniquement sur la terre, & dans le ciel. L'Eglise donc considerant le Fils de Dieu comme estant la Sagesse eternelle de son Pere le prie de venir à nous par l'infusion de ce don de Sapience ; afin qu'il nous enseigne les moyens de connoitre, & d'aimer parfaitement sa Diuine Majesté. La Sapience selon saint Bernard n'est autre chose qu'vne sauoureuse science : puis qu'elle ioint à la connoissance de Dieu son amour : car connoitre Dieu sans l'aimer ce n'est qu'vne science sans gout, & sans fruit.

§. IV.

Quelle est l'intention de l'Eglise en chantant l'Antienne O Adonaï ?

L'Intelligence, qui est vn don du S. Esprit, est signifiée par cette An-

tienne ; & noſtre entendement eſt eſleué par ce don à la connoiſſance des myſteres de la Foy les plus hauts, & les plus cachez. Or l'Egliſe, qui appelle le Fils de Dieu *Adonaï*, c'eſt à dire, Seigneur, comme nous ayant rachetez par vn coup de ſa ſouueraineté, le prie de venir à nous par l'infuſion de ce don d'intelligence : afin qu'il nous apprenne les voyes myſterieuſes, que nous deuons ſuiure pour rendre efficace à l'égard de nos ames la redemption du Genre humain operée par ſa Paſſion.

§. V.

Quel eſt le deſſein de l'Egliſe en chantant l'Antienne O Radix Ieſſe ?

CEtte Antienne a du rapport au don du ſaint Eſprit, qu'on appelle Conſeil, par lequel Dieu nous illumine en nous deſcouurant les artifices du Diable, qui ne pouuant pas nous vaincre par la force, & par des tentations ouuertes vſe de fineſſe pour nous induire au mal ſous l'apparẽce du bien. De ſorte que l'Egliſe

en cette Antienne prie le Fils de Dieu, qui entant qu'homme eſt de la race de Ieſſé, de venir à nous par l'infuſion du don de Conſeil ; afin qu'en diſcernant auec ſes lumieres le vray bien de l'apparent nous ſoyons à couuert des ruſes de Satan, leſquelles Ieſus-Chriſt a auſſi renduës vaines par l'inſtrument de ſa Croix, dont le ſeul ſigne met en fuite le Diable, & diſſipe ſes artificieux deſſeins.

§. VI.

Qu'eſt-ce que l'Egliſe nous veut ſignifier en chantant l'Antienne O Clauis Dauid ?

ELle nous marque le don de Force, qui eſt vn don du ſaint Eſprit, par lequel nous ſommes aidez pour ſurmonter toutes les difficultez, qui s'oppoſent à l'execution du deſſein, que nous auons de ſeruir Dieu fidelement. L'Egliſe donc en cette Antienne *O Clauis Dauid* prie le Fils de Dieu de venir à nous par l'infuſion de ce don de Force ; afin que

nous puiſſions rompre tous les liens, & toutes les difficultez, qui nous empeſchent de ſortir de la priſon tenebreuſe du peché, où nous ne rendons des hommages qu'au Diable. Le Fils de Dieu eſt appellé la clef de Dauid; parce qu'entant qu'homme il deſcend de la Maiſon de Dauid : & ce n'eſt pas ſans myſtere qu'il porte le titre de clef, & de ſceptre ; puis qu'eſtant le Roy des Roys il a d'ailleurs en ſeul, & à l'excluſion de toute Creature la clef, c'eſt à dire, vne puiſſance abſoluë d'ouurir, & de fermer les threſors des graces du Ciel, ſans leſquelles il nous ſeroit impoſſible de vaincre les obſtacles du monde, de la chair, & du Diable, qui ſe rencontrent au ſeruice de Dieu.

§. VII.

Qu'est-ce que l'Eglise nous propose en chantant l'Antienne O Oriens?

ELle nous represente le don du S. Esprit nommé Science, lequel nous facilite la connoissance de la volonté de Dieu. C'est pourquoy l'Eglise en cette Antienne prie le Fils de Dieu de venir à nous par l'infusion de ce don; afin qu'en ne nous seruant des sciences, & de la connoissance des choses que pour mieux connoitre la volonté Diuine nous ne pratiquions que des œuures, qui meritent la lumiere eternelle.

§. VIII.

Quelle est l'intention de l'Eglise en chãtant l'Antienne O Rex Gentiũ?

LA Pieté, qui est vn don du S. Esprit, est marquée par cette Antien-

ne, & la proprieté de ce don consiste en ce, que par sa vertu nous conceuons vn ferme desir d'obeïr aux commandemens de Dieu, & de faire en toutes choses sa sainte volonté. Or l'Eglise, qui appelle en cette Antienne *O Rex Gentium* le Fils de Dieu vne Pierre Angulaire, comme ayant vni les Gentils, & les Iuifs en vn seul corps d'Eglise pour seruir Dieu, & accomplir sa volonté sous vne mesme loy Chrestienne, le prie de venir à nous par l'infusion de ce don de Pieté; afin que nous ne respirans que l'obeïssance à l'égard des commandemens Diuins nous les executions d'vne maniere si parfaite, que nous soyons sauuez eternellement.

§. IX.

Quelle est la fin de l'Eglise en chantant l'Antienne O Emmanuël?

ELle a en veuë le don du S. Esprit nommé Crainte de Dieu. Par ce don nous craignons les iugemens de Dieu, en sorte que pour éuiter son indignation nous embrassons la Penitence.

L'Eglise donc en cette Antienne *O Emmanuël* ne considerant pas seulement le Fils de Dieu entant qu'il est homme (& c'est pourquoy il est appellé *Emmanuël*, c'est à dire, Dieu auec nous, comme sa nature estant vnie hypostatiquemẽt auec la nostre) mais l'enuisageant encore entant qu'il est nostre Legislateur, le prie de venir à nous par l'infusion de ce don de crainte ; afin qu'en craignant les peines, qu'il a ordonnées contre ceux qui enfreindront sa loy, nous fassions vne Penitence, qui nous mette à l'abry du supplice de l'enfer.

§. X.

Pourquoy est-ce que l'Eglise en nous proposant les sept dons du Saint Esprit par les susdites sept Antiennes Majeures commence par le don de Sapience?

IL semble qu'il faudroit commencer par le don de crainte : puis que selon la sainte Escriture *Psal.* 110. le commencement

cement de la Sapience eſt la crainte de Dieu, & que les ſept dons du S. Eſprit ſont comme ſept degrez pour monter à la perfection Chreſtienne. Et en effect les Docteurs expliquans ces dons commencẽt toujours par l'explication de la crainte de Dieu : dautant qu'on ne peut aller de la ſapience à cette crainte qu'en deſcendant, tout ainſi qu'on ne peut aller qu'en montant de la crainte de Dieu à la ſapience. Pourtant l'Egliſe dans l'ordre des Antiennes Maieures de l'Aduent nous propoſe en premier rang le don de ſapience ; & ce pour deux raiſons ; la premiere, parce que le Prophete Iſaïe au chap. 11. a obſerué vn pareil ordre : la ſeconde, parce que l'Egliſe veut nous donner à entendre, qu'il eſt beaucoup meilleur d'eſtre parfait Chreſtien au cõmencement par le don de Sapience, que d'arriuer à cette perfection par degrez, & en commençant par la crainte de Dieu, qui eſt le degré de la vie Chreſtienne le plus bas, & le moins parfait.

CHAPITRE V.

DES ANTIENNES PROPRES, QV'ON COMMENCE de chanter aux offices de Laudes, & des petites Heures depuis le 17. iour de Decembre iusqu'au 23. inclusiuement.

§. I.

Pourquoy est-ce qu'on chante ces Antiennes?

ELLES sont appellées par les Autheurs *Præparatoriæ ad Maiores*; dautant qu'elles sont chantées en vn office, qui precede celuy de Vespres, auquel on chante les Antiennes Maieures, que nous auons cy-dessus expliquées; & ainsi elles

nous preparent au chant de ces Maieures, qu'on dit ſeulement au *Magnificat*. L'Egliſe donc les fait chanter pour nous diſpoſer à dire à l'office de Veſpres les ſuſdites antiennes Majeures auec plus de deuotion. Outre que ces antiennes propres de Laudes & des petites Heures excitent, & eſueillent noſtre cœur pour celebrer auec plus de ſolemnité & de ferueur la feſte de Noël, qui s'approche. *Amalarius lib.4.cap.30.Durand in Ration. lib. 6. cap. 11. & Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 6. cap. 2. num. 5.*

§. II.

Pourquoy dit-on l'Antienne Expectetur *aux Laudes du Samedy?*

COmme cette Antienne eſt priſe du Cantique de Moyſe *Audite cæli quæ loquor*, qu'on chante aux Laudes du Samedy ; & comme d'ailleurs elle a vne grande conuenance auec le myſtere de la venuë du Fils de Dieu en ce monde par ſon Incarnation, ainſi qu'il eſt aiſé à le connoitre des termes de cette Antienne,

Auſſi il eſt preſcrit dans le Breuiaire de la dire au quatriéme rang de ces Antiennes propres, qui eſcheent aux Laudes du Samedy dernier de l'Aduent, en ſorte qu'on omet la quatriéme Antienne des ſuſdites Laudes en ſubſtituant à ſon lieu & place l'Antienne *Expectetur.*

C'eſt pourquoy lors que la Vigile de Noël ſe rencontre en vn Dimanche, dont les Antiennes de Laudes ſont anticipées à cauſe qu'elles ſe diſent à l'office des Laudes du Samedy precedent, il faut omettre ſelon la Rubrique la quatriéme des Antiennes dudit Dimanche, & dire au lieu d'icelle l'Antienne *Expectetur.* Il eſt vray que cette Antienne *Expectetur* eſt omiſe quand la feſte de S. Thomas Apoſtre eſchet au iour du Samedy; puis qu'alors les Antiennes des Laudes de ce iour ne ſont pas de l'office de l'Aduent, mais de la feſte de ce Saint.

§. III.

Pourquoy dit-on toujours l'Antienne Nolite timere *le 21. de Decembre ?*

PArce que si elle se disoit plustost, ou plus tard, elle marqueroit faux ; puis qu'elle annonce que Iesus-Christ doit naistre dans cinq iours. Aussi est-il reglé par la Rubrique de dire cette Antienne mesmes au lieu de celle de l'Office du Dimanche, quand le susdit iour 21. eschet en vn Dimanche.

§. IV.

Pourquoy dit-on toûjours l'Antienne Ecce completa sunt *le dernier iour auparauant la Vigile de Noël ?*

D'Autant que cette Antienne declare, que tout ce, qui a esté annoncé par l'Ange se deuoit faire auparauant la

naissance de IesusChrist, a esté accompli. Et parce que l'office de la vigile de ladite naissance à raison de sa solemnité a plus de conformité auec l'office de cette naissance qu'auec celuy de l'Aduent, comme disent communement les Autheurs ; il a esté aussi conuenable d'exprimer cét accomplissement dans l'office du iour, qui precede immediatement la susdite vigile.

§. V.

Pourquoy est-ce que depuis le 17. iour de Decembre iusques apres la Feste de l'Epiphanie on ne doit pas celebrer aucune octaue extraordinaire?

IL est reglé dans les Rubriques du du Breuiaire nouuellement reueu, que depuis le 17. de Decembre iusqu'au dernier iour de l'octaue de l'Epiphanie le tout inclusiuement on ne peut point celebrer d'autres octaues, que celles qui se celebrent generalement par toutes les Eglises. Et ainsi escheant en ce temps-là

vne feste qui porte octaue, comme est par exemple celle du principal Patron, on peut bien faire l'office du Patron le iour de sa feste, pourueu que ce iour ne soit pas d'ailleurs occupé d'vn autre office, qui ne doiue pas ceder; mais on n'en peut pas faire pour tout d'octaue.

Que si vne octaue estoit commencée auant le susdit iour 17. il faut la finir apres None de l'office du iour 16. precedant, en sorte qu'on n'en doit plus faire de memoire, quand mesme les Vespres suiuantes auroient esté les premieres du dernier iour de l'octaue.

Or si l'Eglise defend l'Office de ces octaues extraordinaires depuis le susdit iour 17. de Decembre iusqu'au dernier iour de l'octaue de l'Epiphanie, c'est dautant qu'elle ne veut point diuertir les Chrestiens de la meditation des mysteres, qu'elle nous represente en ce saint temps. Pour cette mesme raison l'office de toutes les festes, qui se rencontrent auec le premier Dimanche de l'Aduent, est transferé tout ainsi que celuy des festes doubles inferieures aux festes du Patron, du Titulaire, ou de la Dedicace de leur Eglise, quand il eschet aux Diman-

ches second, troisiéme, & quatriéme de l'Aduent.

CHAPITRE VI.
DE LA VIGILE DE NOEL.

§. I.

L'vsage des Vigiles des Festes est-il fort ancien, & comment le pratiquoit-on?

NOvs auons montré au §. 1. & 2. du chap. 3. de la premiere Partie l'antiquité des veilles, qu'on faisoit chaque nuit pour chanter les nocturnes de l'office de Matines; maintenant nous ne traiterons que de celles, qu'on obseruoit la nuit, qui precedoit les Festes solemnelles.

C'eſt hors de doute, que ſi en la primitiue Egliſe le Clergé veilloit la nuit auec le peuple pour vaquer dans l'Egliſe à la priere ainſi que nous l'auons encore montré au §. 2. du chap. 5. de ladite partie I. ces veilles ont eſté ſur tout obſeruées aux nuits d'auparauant les grandes feſtes, à cauſe que leur ſolemnité requeroit vne particuliere preparation. Or les vigiles des feſtes ne ſe faiſoient pas ſeulement en veillant, mais de plus on ieuſnoit. C'eſt pourquoy nous trouuons dans l'Epiſtre du Pape Nicolas I. *ad Conſulta Bulgarorum*, & *cap. Ex parte, de obſeruat. ieiun.* & *cap. Conſilium, de eadem obſeruat.* que le ieuſne eſt commandé aux iours des vigiles. Maintenant on n'y obſerue que le ieuſne: car comme l'abus ſe gliſſe parmi les choſes les plus ſaintes: auſſi les Chreſtiens ayant pris l'occaſion des tenebres de la nuit pour commettre de mauuaiſes actions, on fut contraint d'omettre les veilles, qu'on pratiquoit la nuit d'auparauant le iour d'vne feſte ſolemnelle, & on ne retint que l'obſeruance du ieuſne. Il eſt vray qu'on a encore retenu le nom de la vigile pour marquer la loüable coutume qu'on auoit ancien-

nement de veiller la nuit, afin de celebrer le lendemain la feste auec plus de decence & de deuotion. *Honorius in Gemma lib. 3. cap. 6. Durand in Ration. lib. 6. cap. 7. & Gauantus in Commentar. Miss. p. 4. tit. 13.*

Quelques vns ont crû, que saint Ambroise a esté le premier qui a defendu les susdites veilles pour arrester le cours des scandales qu'on faisoit la nuit dans les Eglises. Mais comme Baronius a tres-bien remarqué en ses Notes sur le Martyrologe au mois de Ianuier ç'a esté ce Saint, qui a fait obseruer ces veilles auec plus d'exactitude & auec plus de deuotion & de regularité, qu'on n'auoit accoutumé d'y apporter. *Voyez S. Ambroise Serm. in Psal.* 109. *de festo Pentec. saint August. lib.* 9. *Confess.* 7. *& Concion. ad Catechum. contra Iud. & saint Paulin in vita S. Ambros.* On allegue vn passage de S. Augustin *Serm.* 25. *ad Fratres in Eremo*, où il est dit que S. Ambroise sur la priere de S. Monique auroit defendu de veiller la nuit dans les Eglises. A quoy on respond, que ce Sermon n'est point de S. Augustin, comme il conste de son style, qui pour estre grossier est

fort different d'auec celuy de ce saint Docteur. *Durant lib. 3. de Ritib. Eccles. cap. 4. & Baronius ad annum* 51.

Au reste le mesme Baronius *ad annum* 57. montre par le chap. 13. de Tertullien *Aduersus Psychicos*, que ç'a esté vn vsage fort ancien dans l'Eglise de commander le ieusne au temps de quelque necessité ou affliction, & lors qu'on deuoit conuoquer vn Concile, ou faire quelque action solemnelle, & de haute importance : C'est pourquoy l'Apostre saint Pierre ayant à combattre Simon le Magicien vn iour de Dimanche ieusna auec l'Eglise le Samedy precedant, afin de remporter sur ce Magicien vne glorieuse victoire. Depuis ce temps la coutume fut introduite dans l'Eglise Occidentale, & particulierement dans la ville de Rome de ieusner les Samedys. C'est le sentiment de plusieurs Autheurs, qui alleguent *Saint Augustin Epist. 86. ad Casul. & Caßian collat. 3. cap.*10. pour la confirmation de ces veritez. *Baronius ad annum* 57.

§. II.

La Vigile de Noël eſt-elle fort ancienne ?

IL y a apparence qu'elle eſt d'inſtitution Apoſtolique, puis que comme nous auons montré au §. precedant les veilles & les ieuſnes ſe pratiquoient en la primitiue Egliſe le iour & la nuit, qui precedoient vne grande feſte. D'ailleurs il eſt certain, que les Apoſtres ont ordonné la celebration de la feſte de Noël; dautant qu'on ne trouue point apres le temps des Apoſtres le commencement de l'inſtitution de cette feſte, tant elle eſt ancienne. Outre que cette inſtitution eſt marquée par *S. Clement lib.5. cap.13. Conſtitut. SS. Apoſt.* De ſorte que la feſte de Noël ayãt eſté inſtituée par les Apoſtres, il eſt fort probable, qu'ils l'ont accompagnée du ieuſne, & de la veille que les premiers Chreſtiens obſeruoient pour ſe preparer à la ſolemnité des feſtes les plus celebres.

§. III.

Quelles sont les prerogatiues de ladite Vigile?

1. L'Office des Laudes de la vigile de Noël est double. 2. On lit à Prime le Martyrologe auec vne solemnité extraordinaire, à cause qu'on y annonce la naissance de Iesus-Christ. Nous auons marqué cette solemnité en nostre Directoire de Ceremonies au chapitre 55. nomb. second. 3. L'Office de cette vigile se celebre mesmes en vn iour de Dimanche, duquel on ne fait que memoire. Ces trois prerogatiues, qui n'appartiennent à nulle autre vigile, signifient l'excez de la joye que l'Eglise conçoit de la feste de Noël.

En outre il est defendu par la sacrée Congregation tenuë en l'an 1627. & le 28. d'Aoust de dire le iour de la vigile de Noël aucune Messe votiue, ny les Messes de Morts, ny celles des festes quoy que de la premiere classe qui y escheent. On peut toutefois celebrer le iour de cette

vigile la Messe qu'on dit pour la sepulture d'vn corps present, ou qu'on celebre solemnellement pour vn interest public. Ces dernieres prerogatiues de la vigile de Noël sont aussi communes aux vigiles de Pasques & de Pentecoste; dautant que l'intention de l'Eglise est, que les Chrestiens ne soient pas diuertis par des offices estrangers de la meditation des mysteres diuins, qu'elle leur represente dans l'office desdites trois vigiles.

§. IV.

Qu'est-ce qu'on obserue encore d'extraordinaire en l'Office de la Vigile de Noël?

C'Est que quand cette vigile eschet en vn iour de Dimanche, on ne lit point à l'Office ny à la Messe l'Euangile du Dimanche, quoy que d'ailleurs on y fasse memoire de ce Dimanche. La raison de cette omission est, parce que cét Euangile a esté leu à l'Office & à la Messe du Samedy precedant. Dauantage la

Meſſe de cette vigile eſcheant en vn Dimanche ne doit pas ſe chanter apres None, mais apres Tierce; puis qu'on ne ieuſne point en ce iour, comme eſtant vn Dimanche: car ſi la rubrique du Meſſel preſcrit, que les Meſſes des vigiles ſoient chantées apres None, quelque ſolemnité qu'il y ayt aux iours, où ces vigiles ſe rencontrent, cela doit s'entendre des iours auſquels on ieuſne. Or le ieuſne eſt defendu le Dimanche. *Gauantus in Comment. Miſſ. p. 4. tit. 3.*

CHAPITRE VII.
DE LA FESTE DE NOEL.

§. I.

Qui a institué les Festes, & particulierement celle de Noël?

IL y en a de deux sortes, les vnes sont de nôtre Seigneur, & les autres de ses Saints. Quant aux premieres, elles ont esté en partie instituées par les Apostres, *Voyez Clement lib.* 5. *Constit. Apost. cap.* 13. *&* 20. Et en effect on ne trouue point le commencement de l'institution des festes de Noël, de l'Epiphanie, ny de l'Ascension de Iesus-Christ au deça du temps des Apostres, à cause qu'elles sont

ſont plus anciennes. Quant aux Feſtes des Saints, elles ſont auſſi en partie d'inſtitution Apoſtolique. Ce qui eſt témoigné par le meſme ſaint Clement *lib.* 8. *Conſtit. Apoſt. cap.*39. De vray l'Egliſe de Smyrne n'eut pas oſé cent ans apres les Apoſtres eſcrire à l'Egliſe de Philomelie, & meſme à tous les fideles de la Chrétienté, qu'on deuoit celebrer la feſte de Polycarpe martyr, ſi la celebration des feſtes des Saints n'eut eſté introduite dans l'Egliſe de l'authorité des Apoſtres. *Voyez Euſebe ſur cét eſcrit de Smyrne lib.* 4. *hiſt. cap.* 14. De plus Tertullien *de Coron. milit. cap.*3. Origene *hom.*3. *in Matth.* & S. Cyprien parlent de la ſolemnité de ces feſtes comme d'vne choſe ſaintement, & depuis long-temps eſtablie: & il n'y a Pere ancien depuis le ſecond ſiecle, qui ayant traité des choſes Eccleſiaſtiques n'ayt fait mention des feſtes des Martyrs.

Ces ſolemnitez n'eſtoient pas ſeulement pratiquées à l'honneur des Martyrs, mais auſſi des autres Saints, ainſi qu'il eſt remarqué par S. Gregoire de Nyſſe en l'oraiſon qu'il a faite à la loüange de ſon frere ſaint Baſile, & par S. Gre-

goire de Nazianze a l'honneur de ſaint Athanaſe. *Baronius ad annum* 58.

Nous marquerons l'inſtitution de chaque feſte aux lieux, où nous parlerons des feſtes en particulier.

§. II.

Pour quelles fins a t'on inſtitué les Feſtes?

COmme Dieu en l'ancienne Loy auoit ordonné certains iours pour vaquer à ſon ſeruice, ſçauoir, ceux auſquels il auoit departi de plus grandes faueurs aux Hebreux, afin qu'ils n'en perdiſſent iamais le ſouuenir. Auſſi l'Egliſe voyant, que Dieu nous a fauoriſez par l'entremiſe de ſon Fils de pluſieurs graces, que nous ne pouuons pas oublier ſans vne ingratitude tres-criminelle, a voulu conſacrer au ſeruice diuin particulierement les iours, auſquels il nous a fait ces graces ſignalées, afin de l'en remercier tous les ans. De ſorte que ſi, par exemple, nous celebrons la feſte de

Noël, c'eſt en action de graces des auantages, qui nous prouiennent de la naiſſance de Ieſus-Chriſt, & ſi nous ſolemniſons la feſte de quelque Saint, c'eſt pour loüer Dieu, & ſe réjouir de la gloire, dont il l'a couronné le iour de ſa mort, qui eſt pareillement le iour de la ſolemniſation de ſa feſte; & pour le remercier des faueurs qu'il nous ottroye par l'interceſſion de ce Saint. *Voyez S. Paulin de Nole in Natal. S. Felic.* Saint Auguſtin *lib.*10. *contra Fauſtum cap.* 21. dit que le Peuple Chreſtien celebre la memoire des Saints pour s'exciter par l'exemple de leur ſainte vie à la pratique de leurs glorieuſes actions; comme auſſi pour auoir part à leurs merites, & pour eſtre aidé par leurs prieres.

§. III.

Quels noms donne t'on aux iours feſtez, qui ſont conſacrez au ſeruice de Dieu, & de ſes Saints?

L'Egliſe les appelle *Feſta, Solemnitates, Natalitia, & Celebritates.* Ils ſont

appellez *Festa*; parce qu'on se réjoüit des graces que Dieu nous a departies en ces iours là, comme nous auons dit au §. precedant. Ainsi les Latins nomment *Festiuum* ce, qui est plaisant, ioyeux & recreatif. Or anciennement les Chrestiens en témoignage de la ioye, qu'ils auoient les iours de festes, s'estant assemblez dans l'Eglise y communioient ensemble, & vn peu de temps apres les riches faisoient de communs banquets dans l'Eglise mesme, y inuitant les pauures. Et dautant que ces banquets estoient faits auec vn esprit d'amour & de charité, on les appelloit *Agapes*, qui vient du mot grec ἀγάπη signifiant *Dilection.* Tertullien *Apologet. cap.* 39. Minutius Felix *in Octauio*, S. Gregoire de Nazianze *de vit. different.* Theodoret *Euang. verit. lib.* 8. S. Augustin en diuers endroits de ses escrits, & plusieurs autres anciens Peres font mention de ces repas communs, que les premiers Chrestiẽs prenoient en vne mesme table auec vn esprit de mutuelle dilection les iours des festes. Outres ces banquets de charité les anciens Chrestiens pour donner des marques de leur joye en la solẽnité de leurs festes auoient

accoutumé de faire des presens, comme des voiles d'vn lin blanc & deslié coloré de diuerses figures ; ou de lames argentées & figurées qu'on attachoit sur les portaux à l'honneur du Saint, dont on celebroit la feste. Quelques vns aussi presentoient & allumoient de cierges enrichis de peintures ; ou de belles lampes qu'on suspendoit au plancher : & quelques autres oignoient le sepulchre de ce Saint auec du nard & autres onguens precieux, Prudentius *Perist. hymn.* 11. & S. Paulin de Nole *in Natal. S. Felic.* portent témoignage de ces veritez. Ils auoiẽt encore accoûtumé de se salüer en se priãt & se souhaitant vn comble de felicité le iour de leurs festes ; laquelle felicitation ne se pratiquoit pas seulement entre les presens, mais mesmes à l'égard des absens qu'on salüoit auec de lettres, qui estoient dites *Festiuæ* ; on trouue dans Theodoret plusieurs missiues de cette sorte, *Baronius ad annum* 58.

Les iours des festes sont aussi appellez par l'Eglise *Solennitates* ; dautant que, comme disent les Autheurs Latins, *Solent in anno celebrari* pour estre des iours signalez & fort recommandables, *Beleth*

cap. 3. Durand in in Ration. lib. 7. cap. 1. & Gauantus in Comment. Miss. p. 4. tit. 13. Car ſi on tient pour ſacrez les lieux, où vn Saint a fait éclater la ſainteté de ſes actions, eſt-il pas iuſte pareillement que nous ayons tous les ans vne grande veneration pour le iour de ſa mort, auquel ayant paſſé de la terre au ciel il eſt du depuis eſleué à vn degré de ſainteté, qui eſt incompatible auec la moindre ombre de peché? *Bellarmin lib. 3. de cultu Sanct. cap.* 10.

L'Egliſe donne encore à ces iours feſtez le nom de Naiſſance, les appellant *Natalitia*; parce qu'elle ſolemniſe les feſtes des Saints principalement au iour de leur treſpas, auquel finiſſans leur vie temporelle en ce monde ils naiſſent dans le Ciel en commençant d'y viure d'vne vie eternelle. C'eſt pourquoy les ſolemnitez de leurs feſtes ſont auſſi nommées *Celebritates*, c'eſt à dire, *Feſta Cælibum*, comme eſtant faites à l'honneur des Saints, qui viuans dans le ciel mennent vne vie de celibat, n'ayant nul mouuement qui ſente la baſſeſſe de la terre. *Alcuin de Diuin. Off. Durand in Ration. lib. 7. cap. 1. & Honorius in Gemma lib. 3.*

cap. 7. Neantmoins il y a trois natiuitez, ſçauoir, celles de Ieſus-Chriſt, de la Glorieuſe Vierge, & de S. Ieau Baptiſte, que l'Egliſe celebre non pas au iour de la mort de ces Saints, mais de leur naiſſance en ce monde : & c'eſt à cauſe de leur ſinguliere ſainteté qu'ils ont eüe meſmes dans le ventre de leurs Meres, ayant eſté pluſtot Saints que nez.

§. IV.

Pourquoy eſt-ce que la Feſte de la Naiſſance de IESVS-CHRIST *eſt appellée Noël?*

NOël eſt vn terme diminutif d'Emmanuël, qui ſignifie *Nobiſcum Deus.* Et en effect le Fils de Dieu eſtant né homme, la feſte de cette naiſſance ne peut pas auoir vn nom plus propre que celuy qui exprime, que Dieu eſt auec nous, en conuerſant parmi nous.

De plus ce mot de Noël a eſté autrefois vn mot de réjouïſſance, qu'on crioit en toutes les feſtes, & ſolemnitez publi-

ques. Ainsi Alain Chartier en son histoire de Charles VII. parlant de l'entrée de ce Roy à Paris rapporte, que le Peuple crioit Noël de joye : & André du Chesne en la mesme histoire escrit, que c'estoit l'ordinaire alors de crier Noël aux grandes réjouïssances, principalement quand le Peuple vouloit congratuler à son Prince; car il se trouue aux Registres de la Chambre des Comptes, & aux grandes Chroniques de S. Denys, qu'en baptisant le Roy Charles VI. en l'Eglise de S. Paul le 3. iour de Decembre l'an 1368. il y auoit vne grande multitude de Peuple, qui commença de crier Noël. De sorte que Noël estant vn terme de réjouïssance, & la coustume des Chrestiens ayant esté toûjours de celebrer la feste de la Natiuité de Iesus-Christ auec des hymnes & des chãts extraordinaires d'allegresse, à cause que cette Natiuité est la source de toutes les graces, dont le Fils de Dieu nous a auantagez par son Epiphanie, par sa Passion, par sa Resurrection, & par son Ascension; c'est aussi auec beaucoup de raison, que le mot de Noël est approprié à la feste de la naissance de Iesus-Christ.

Sur les deux precedentes significations

du mot de Noel voyez Nicod, & le sieur Menage en ses Origines de la langue Françoise.

§. V.

Pourquoy est ce que Iesus-Christ est né le 25. de Decembre?

PArce qu'il auoit esté conceu dans le ventre de la glorieuse Vierge le 25. du mois de Mars precedant, sçauoir, le iour de l'Annonciation, qui fut faite par l'Archange Gabriel, comme il est constant de la Tradition de l'Eglise. Or si on conte les iours depuis le 25. de Mars iusqu'au 25. de Decembre on y trouue neuf mois, à la fin desquels Iesus-Christ est né, ainsi que le reste des hommes, dont la naissance ne suit ordinairement leur conception qu'au bout de neuf mois. *Azor part.* 2. *Instit. moral. lib.* 1. *cap.* 10. *quæst.* 2.

§. VI.

Pourquoy est-ce que IESVS-CHRIST *a voulu naistre sur la fin de l'année?*

C'Est dautant qu'il a voulu aussi naistre aux approches du dernier âge du monde, comme il a esté montré au §.3. du chap. 2. Outre que vers la fin de Decembre les iours vont en croissant, & il estoit conuenable, que Iesus-Christ nasquit en ce temps; puis qu'il venoit en ce monde pour l'éclairer d'vne lumiere, qui surpassoit celles de la Loy Naturelle, & de la Mosaique. *Durand in Rational. lib. 6. cap. 13. & Azor au lieu susdit.*

§. VII.

En quel iour de la Semaine est né IESVS-CHRIST?

C'A esté le Dimanche selon le commun sentiment des Autheurs, & selon le Synode general *6. c.* 8. Cette verité se iustifie du iour de la Conception du Fils de Dieu dans le ventre de sa glorieuse Mere, qui fut le 25. de Mars & vn iour de Vendredy suiuant la commune opinion des Escriuains. Et de fait il y auoit quelque conuenance, que IESVS-CHRIST second Adam fut conceu vn Vendredy; puis que le premier Adam auoit esté creé en vn pareil iour. De sorte que la conception du Fils de Dieu ayant esté faite vn Vendredy, & le 25. de Mars; & sa naissance ayant esté le 25. de Decembre, il faut qu'il soit né en vn iour de Dimanche, parce que lors que le 25. de Mars est vn Vendredy, le 25. de Decembre est vn Dimanche, comme il est aisé de le verifier en parcourant les iours de-

puis le 25. de Mars iuſqu'au 25. de Decembre. D'ailleurs comme la lumiere a eſté creée le Dimanche : pareillement Ieſus-Chriſt, qui eſt la vraye lumiere de tout homme, deuoit naiſtre en vn ſemblable iour ainſi que diſent les Peres. *Durand & Azor aux lieux ſuſdits*, ce dernier citant les Autheurs anciens, qui confirment tout ce deſſus.

Mais on dira comment peut-il eſtre vray, que Ieſus-Chriſt ſoit né en vn Dimanche, puis que dans le ſuſdit Synode general les Peres aſſeurent, que l'eſtoile apparut aux Mages pareillement en vn iour de Dimanche ; car il eſt certain que ces Mages n'employerẽt que treize iours depuis la naiſſance de Ieſus-Chriſt iuſques à leur arriuée en Bethlehem pour l'y adorer: & ainſi Ieſus-Chriſt eſtant né vn Dimanche, & le 13. iour apres ce Dimanche n'eſtant qu'vn Vendredy, on doit conclurre que l'adoration des Mages ſe fit en vn iour de Vendredy, & non de Dimanche. On reſpond que les Peres ne diſent pas en ce Synode, que les Mages ayent adoré le Fils de Dieu en vn iour de Dimanche ; mais ſeulement que l'eſtoile leur apparut en ce iour. Ce qui eſt vray,

dautant que cette apparition d eſtoile ſe fit à l'égard des Mages au meſme iour de la naiſſance de Ieſus-Chriſt, mais ils ne l'adorerent que le 13. iour d'apres, qui eſtoit vn Vendredy.

§. VIII.

Pourquoy eſt-ce que le iour de la feſte de Noël eſt chaque année le 25. *de Decembre, & que le iour de la feſte de Paſques n'eſt pas ainſi fixe, & certain?*

C'Eſt dautant que l'Egliſe en la celebration de la feſte de Noel veut nous renouueller la memoire du iour de la naiſſance de Ieſus-Chriſt qui fut le 25. de Decembre. Or en la ſolemnité de la feſte de Paſques l'Egliſe veut nous repreſenter le temps myſterieux, auquel Ieſus-Chriſt reſuſcita, qui fut le premier Dimanche apres le 14. iour de la Lune de l'Equinoxe printanier. Et parce que ce 14. iour lunaire n'eſchet pas tous les ans

en vn mesme iour de mois fixe & certain, estant tantost auancé, & tantost reculé selon le cours de la Lune. De là vient que le iour de Pasques, qui est le Dimanche premier d'apres ledit 14. iour lunaire n'est point vn iour fixe. C'est la raison qu'en donnent S. Augustin, Alcuïn, & Durand *in Ration.*

Nous verrons en son lieu, lors que nous traiterons de la feste de Pasques, pourquoy est-ce que l'Eglise a institué la celebration de cette feste le susdit premier Dimanche d'apres le 14. iour lunaire de l'Equinoxe printanier.

§. IX.

Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne des Vespres de Noël,
Hunc cælum, terra hunc, mare,
Hunc omne quod in eis est,
Authorem Aduentus tui Laudans exultat cantico?

C'Est à dire, que toutes les creatures, qui sont dans l'enceinte du

ciel, de la terre, & de la mer, se réjoüissent auec de cantiques de loüange en celebrant le iour de la naissance de Iesus-Christ, lequel iour est appellé l'autheur de la venuë du Fils de Dieu en ce monde lors qu'il y vint pour estre conceu Homme dans le ventre de la Glorieuse Vierge; car s'il n'eut deu naistre Homme, il n'en auroit esté iamais conceu, & ainsi le iour de sa Natiuité est l'autheur, c'est à dire, le principe & la cause finale de sa venue dans le ventre de sa bien-heureuse Mere.

§. X.

*Pourquoy est-ce qu'en l'office de la Feste de Noël l'Eglise ne chante l'*Alleluia *qu'aux Antiennes du troisiéme Nocturne?*

LE premier nocturne signifie la Loy Naturelle; le second, la Loy Mosaique; & le troisiéme, la Loy Euangelique. *Voyez le* §. 45. *du chap.* 5. *de nostre* 1. *Partie.* Et dautant que les Peres, qui ont

vescu sous la Loy de la Nature, & sous celle de Moyse n'ont peu entrer dans le ciel qu'au temps de la Loy Euangelique lors que Iesus-Christ y fit son entrée, sçauoir, le iour de son Ascension. Aussi l'*Alleluïa*, qui selon la sainte Escriture au chap. 19. de l'Apocal. se chante dans le ciel, ne se dit qu'au troisiéme nocturne, comme representant le temps de la Loy Euangelique, laquelle a cette prerogatiue, que ceux qui l'obseruent parfaitement, entrent dans le Ciel au moment de leur trespas pour y chanter eternellement l'*Alleluia* auec les Bien-heureux. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 13.*

On dira que cét ordre n'a point esté obserué aux Nocturnes des Dimanches de l'Aduent, où il n'y a d'*Alleluia* qu'aux Antiennes du premier Nocturne. Mais on repond, que comme il n'y a point de regle si generale, qui n'ayt son exception: Aussi l'Eglise a trouué à propos de faire chanter extraordinairemẽt l'*Alleluia* aux deux premieres Antiennes du susdit premier Nocturne: dautant que dans ces Antiennes il est enoncé que Iesus-Christ viendra pour nous sauuer, c'est à dire, pour nous placer dans le Ciel, qui est le

lieu

lieu propre & particulierement destiné pour chanter l'*Alleluia*. Que si l'*Alleluia* est omis à la troisiéme Antienne dudit premier Nocturne, quoy qu'elle soit conceüe auec de termes de salut autant expressifs que ceux des susdites deux premieres Antiennes ; c'est parce que ce nocturne estant le premier, il ne represente pas la Loy Euangelique en laquelle les Chrestiens ont cét auantage, apres auoir fait auant que de mourir vne parfaite penitence, d'entrer dans le Ciel & d'y chanter *Alleluia* dez le moment de leur trespas : & ainsi il n'a pas esté conuenable de mettre l'*Alleluia* en toutes les Antiennes de ce premier Nocturne. Outre que comme nous auons montré au §. 4. du chap. I. le temps de l'Aduent estant triste & ioyeux, l'Eglise a voulu marquer cette tristesse par le retranchechement du susdit *Alleluia*.

§. XI.

Pourquoy lit-on ſans le titre du Prophete les Leçons du premier Nocturne de Noël?

C'Eſt pour ſignifier, que Ieſus-Chriſt eſtant né, Dieu ne nous parle pas maintenant par la bouche des Prophetes ainſi qu'anciennement, mais par la propre bouche de ſon Fils. *Pierre Ruïz, & Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 6. cap. 5.*

§. XII.

Pourquoy dit-on le Gloria Patri *au premier Reſpons dudit premier Nocturne?*

POur rendre graces à la ſainte Trinité de la naiſſance de Ieſus-Chriſt comme eſtant vne œuure, à laquelle ont

concouru le Pere, le Fils, & le S. Esprit. Le premier par sa puissance, le second par sa sagesse, & le troisiéme par sa bonté. *Honorius in Gemma lib. 3. cap. 7. & Gauantus au lieu susdit.*

§. XIII.

Pourquoy lit-on le commencement de trois Euangiles au dernier Nocturne de Noël?

PArce que ces trois Euangiles se rapportent aux trois Messes, qu'on celebre le iour de Noël : & c'est l'ordre de l'Eglise qu'on fasse au troisiéme nocturne la lecture du commencement des Euangiles, qu'on lit à la messe. On celebre ces trois Messes pour donner a entendre que Iesus-Christ est né pour le salut de trois sortes de personnes, sçauoir, de celles qui ont esté auparauant la Loy Mosaïque ; de celles qui ont esté sous cette Loy ; & de celles qui ont esté fauorisées de la Loy Euangelique. La premiere Messe se celebre à la minuit pour mar-

quer que ceux qui ont eſté auparauant la Loy de Moyſe ont veſcu dans les tenebres, comme n'ayant point eſté eſclairez de la lumiere d'aucune loy eſcrite. Cette Meſſe eſt encore celebrée à la minuit pour ſignifier que Ieſus-Criſt eſt né en ce temps. La ſeconde Meſſe ſe dit au poinct de l'Aurore pour montrer que ceux de la ſuſdite Loy Moſaïque ont eu quelque commencement de lumiere à l'égard des myſteres de la Religion. Et la troiſiéme Meſſe ſe celebre en plein iour pour marquer que ceux de la Loy Euangelique ont vne plenitude de lumiere, qui a diſſipé toutes les tenebres, dans leſquelles auoient eſté enuelopez ceux, qui auoient eſté auparauant l'Euangile. *Honorius in Gemma lib.* 4. *cap.* 104.

Ces trois Meſſes nous repreſentent encore les trois generations du Fils de Dieu. La premiere Meſſe ſignifie ſa generation eternelle dans le ſein de ſon Pere. La ſeconde, ſa generation temporelle, s'eſtant fait Homme dans le ventre de la glorieuſe Vierge: & la troiſiéme ſa generation ſpirituelle dans nos cœurs par l'infuſion de ſa grace. Seueri-

nus Binius *en ses Notes sur l'Epistre Decretale du Pape Telesphore*, qui selon le commun sentiment des Autheurs a ordonné qu'on celebreroit trois Messes le iour de Noël.

§. XIV.

*Pourquoy est-ce qu'on ne dit l'*Alleluia *qu'aux Antiennes des Laudes de Noël, l'omettant à celles des premieres & secondes Vespres?*

ON ne dit pas l'*Alleluia* aux Antiennes des premieres Vespres de Noël; dautant qu'elles ne representent point la naissance de Iesus-Christ comme faite, mais seulement comme estant à faire. On ne le dit pas non plus aux Antiennes des Pseaumes des secondes Vespres; à cause que ces Antiennes ne sont pas propres à la naissance temporelle du Fils de Dieu, pouuant estre appliquées à d'autres mysteres: & en effect elles n'expriment pas formellement cette naissance. Or les antiennes des Laudes

de Noël n'ont point d'autre ſignification, que celle qui nous marque que Ieſus-Chriſt eſt né. De plus il faut obſeruer, que c'eſt l'ordre de l'Egliſe de dire l'*Alleluia* principalement aux antiennes de l'Office des Laudes, comme il eſt conſtant de l'Office du Corps de Ieſus-Chriſt dautant que l'*Alleluia* ſignifiāt *Loüez le Seigneur* il a vne particuliere conuenance auec cét Office, dont le nom eſt *Laudes*.

§. XV.

*Pourquoy eſt ce, qu'on ne dit l'*Alleluia *qu'aux Reſpons de Tierce, Sexte, & None, & non à ceux de Prime & de Complies?*

ON dit l'*Alleluia* aux Reſpons de Tierce, Sexte, & None de la Feſte de Nöël; parce qu'ils ſont propres à ladite Feſte, & en expriment les myſteres. D'ailleurs l'*Alleluia* eſtant affecté au temps Paſqual, il a eſté conuenable de ne le dire pas ſi ſouuent hors de ce temps; & ainſi on l'omet aux Reſpons

de Prime & de Complies, qui pour estre le commencement & la fin des petites Heures de l'Office diuin en sont aussi les plus considerables.

CHAPITRE VIII.

DE L'OCTAVE DE NOEL.

§. I.

Qu'est-ce qu'Octaue, & à quelles fins est-elle instituée?

VNE Octaue est vn cours de huict iournées, durant lesquelles on celebre la solemnité d'vne Feste, dont les mysteres à raison de leur importance meritent, que nous vaquions long-temps à leur meditation. C'est pourquoy nous

trouuons, qu'en l'Ancienne Loy la celebration des plus grandes Feſtes duroit huict iours, en ſorte que le huictiéme iour eſtoit ſolemniſé auec autant de ſainteté que le premier. Cette verité eſt conſtante *dans le chap.* 23. *du Leuitique*, où la ſolemnité de la Feſte des Tabernacles eſt ainſi preſcrite. On lit *dans le liure* 3. *des Roys au chap.* 8. que le Roy Salomon, apres qu'on eut apporté au Temple l'Arche d'alliance, occupa le Peuple pendant huict iours en offrant à Dieu des hoſties pacifiques, & des holocauſtes. On trouue encore *dans le chap.* 4. *du liure* 1. *des Macabées*, que la Dedicace de l'Autel fut ſolemniſée durant l'eſpace d'autant de iours.

Les ſept iours de l'Octaue marquent tout le temps, que nous parcourons en cette vie, & qui ne conſiſte qu'en ſept iours, qui ſe renouuellent chaque ſemaine: & le huictiéme iour ſignifie le iour de noſtre beatitude eternelle, dont nous iouyrons dans le Ciel apres auoir celebré ſaintemẽt en ce monde les feſtes de l'Egliſe. De ſorte que ſi on a inſtitué des octaues en certaines feſtes, c'eſt afin de rendre ces Feſtes plus ſolemnelles,

& qu'en ſuite leur ſolemnité nous ayant eſté vn motif pour les celebrer auec plus de deuotion, nous puiſſions meriter la gloire, que les Bien-heureux poſſedent au huictiéme iour, c'eſt à dire, au iour de l'eternité. *Ainſi communement les Autheurs.* Surquoy il eſt à remarquer, qu'afin que nos penſées ne ſoient pas diuerties des myſteres des Feſtes, qui ont octaue; l'Egliſe a ordonné que pendant leur octaue on omettra les Suffrages communs des Saints.

§. II.

De quelle inſtitution eſt l'Octaue en la Loy Euangelique?

ON croit qu'elle eſt d'inſtitution Apoſtolique, n'y ayant point d'apparence que les Apoſtres ayent oublié cette ſolemnité en la celebration des Feſtes, dont les myſteres doiuent eſtre meditez plus que d'vn iour. *Gauantus in præfat. Octauarij Rom.*

§. III.

L'Octaue de Noël est-elle fort ancienne?

IL est fort probable pour la raison alleguée au §. precedant, que l'Eglise n'a pas beaucoup tardé à l'instituer; puis qu'on ne sçauroit iamais mediter assez long-temps sur les mysteres de sa feste. Maximus Taurinensis *in Homil.* & l'Ordre Romain font mention de cette Octaue.

§. IV.

Pourquoy est-ce que l'Octaue de Noël soufre l'Office de plusieurs Saints, mesme de S. Thomas de Cantorbie, dont l'Office n'est que semidouble?

COmme Iesus-Christ ne nous presche selon saint Augustin qu'humi-

lité par sa naissance : aussi l'Eglise a iugé conuenable de mesler les offices des Seruiteurs auec l'office d'vne Octaue de leur Maistre, qui a voulu naistre Homme pour conuerser auec les hommes. *Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 3. cap.* 8. *num.* 2.

§. V.

Pourquoy est-ce qu'aux Vespres des Saints, dont on fait l'Office dans l'Octaue de Noël, les Antiennes & les Pseaumes sont de cette Octaue, & non des Saints?

L'Office de l'Octaue de Noël est souuent interrompu par l'Office des Saints, qui escheent dans cette Octaue. De sorte que l'Eglise ayant égard à cette interruption a voulu, que les Antiennes & les Pseaumes aux Vespres de ces Saints soient de l'Octaue de Noël iusqu'au petit Chapitre exclusiuement ; afin que par ce moyen cette interruption n'estant pas si grande, on puisse plus

long-temps mediter ſur les myſteres de la naiſſance de Ieſus-Chriſt en reprenant l'Office des veſpres de Noël. *Gauantus in Comment. Breuiar. ſect.6. cap. 5. num.6.*

CHAPITRE IX.

DE LA FESTE DE S. ESTIENNE PROTOMARTYR.

§. I.

En quel temps mourut ce S. Martyr?

CE fut le 26. de Decembre, & le premier iour de l'an 35. de la naiſſance de Ieſus-Chriſt, ſous le Pontificat de l'Apoſtre ſaint Pierre, & ſous l'Empire de Tibere. C'eſt ſelon le calcul de Baronius *ad annum* 34. *num.* 88. qui eſt fondé ſur la commune opinion des Peres.

§. II.

Y a t'il long-temps, que la Feſte de Saint Eſtienne eſt inſtituée?

SAint Clement en ſes Conſtitutions Apoſtoliques au chap.39. du liure 8. eſcrit, que les Apoſtres ſaint Pierre & S. Paul ont commandé de chomer cette Feſte. Le Droit Canon marque qu'il faut la garder en ceſſant le trauail des œuures ſeruiles, *Cap. Pronunciandum de Conſecrat. diſt. 3. & Cap. Conqueſtus, de Feriis.*

Quant à l'Octaue de cette feſte, elle eſtoit eſtablie au temps d'Amalarius, qui en fait mention *lib.4. cap.37. de Eccleſ. Off.*

§. III.

Quels noms, ou eloges donne-t'on à ce ſaint Martyr?

IL eſt eſt appellé *Stephanus*, qui eſt vn mot grec ſignifiant *Couronne*. Auſſi

a t il merité vne couronne de gloire non commune pour auoir eſté le premier des Chreſtiens, qui a ſouffert le martyre. Il eſt encore appellé dans les eſcrits des Peres *Archidiaconus Hieroſolymorum*, *Primicerius Diaconorum*; dautant qu'il eſt le premier nommé des ſept Diacres, qui furent choiſis, & conſacrez par les Apoſtres, comme il conſte *du chap. 6. Act. Apoſtol.*

CHAPITRE X.

DE LA FESTE DE SAINT IEAN EVANGELISTE.

§. I.

En quel temps mourut ce Saint?

C'A esté le 27. de Decembre, l'an de grace 101. & le 68. apres la Passion de nostre Seigneur sous le Pontificat de saint Clement, & sous l'Empire de Traian. *Ainsi communement les Autheurs.* Et c'est pour cette raison que l'Eglise solemnise en ce iour la feste de ce Saint.

Quelques-vns ont eſcrit qu'il n'eſt pas encore mort, mais qu'il eſt dans le Paradis terreſtre, d'où il viendra auec Henoc & Helie preſcher contre l'Antechriſt. Quelques autres ont aſſeuré, qu'il eſt encore viuant,& qu'il ſommeille dans le tombeau, d'où ils diſent qu'il ſort de la terre, ou de la pouſſiere comme de la manne, qui eſt propre à la gueriſon de toutes ſortes de maladies. Mais ſaint Auguſtin & auec luy les plus celebres Autheurs ſoûtiennent, qu'il eſt mort veritablement. Cette verité eſt confirmée en l'Epiſtre, que le Pape S. Celeſtin eſcriuit au Concile d'Epheſe, & en la cinquiéme leçon de l'Office Diuin, que l'Egliſe fait lire le iour de la feſte dudit ſaint Iean.

Ce qui a donné quelque fondement à s'imaginer, que cét Euangeliſte n'eſt pas mort, eſt ce paſſage *du chap.* 16. *de S. Matthieu, Sunt de hic ſtantibus, qui non guſtabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno ſuo*, lequel paſſage eſt entendu de noſtre ſaint Iean par les Interpretes de la S. Eſcriture. Pourtant on ne peut pas de là conclurre, que ce Saint ſoit encore en vie; dautant que

que le ſens dudit paſſage eſt que S. Pierre, ſaint Iaques, & ſaint Iean ne mourroient point, qu'ils n'euſſent pluſtot veu le Fils de Dieu dans l'eſclat de la gloire, qu'il poſſede dans le royaume des Cieux. Ce qui a eſté accompli eſtant certain que ces trois Apoſtres ont eſté fauoriſez de cette viſion ſur la montagne de Thabor, lors que Ieſus-Chriſt s'y transfigurant leur donna vne montre de la ſplendeur de ſa Diuinité. Or comme S. Pierre & ſaint Iacques ſont morts nonobſtant cette viſion ; le meſme faut-il dire de S. Iean l'Euangeliſte.

On dira que le Fils de Dieu repartit à ſaint Pierre, qu'il vouloit que S. Iean ne mourut qu'à la fin du monde, ſçauoir, lors qu'il viendroit iuger les viuans & les morts, comme il ſemble qu'on doiue le conclurre de ces termes *Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te* ? On reſpond, que le ſens de ce paſſage n'eſt pas abſolu, mais conditionel ; c'eſt à dire, que Ieſus-Chriſt ne dit pas, Ie veux abſolument que ſaint Iean reſte en vie iuſqu'à ce que ie vienne ; mais le vray ſens eſt celuy-cy, Si ie veux, qu'il viue iuſqu'à ce temps là, Pierre que t'importe-t'il?

Quid ad te? les paroles ſuiuantes de l'Euangile ſont conformes à ce dernier ſens, *Et non dixit ei Ieſus quia non moritur, ſed ſic eum volo manere donec veniam, quid ad te?* Et en effect les Docteurs expliquent ce terme *Sic* par *Si* mot conditionel, conformement au texte grec, où l'on trouue ἐὰν, qui ſignifie *Si*, & non pas *Sic*. *Voyez Tolet Annot.* 10. *in cap.* 21. *Ioann.*

§. II.

La Feſte de ce Saint eſt-elle fort ancienne?

IL y a grande apparence, que l'Egliſe ne tarda pas long-temps à l'obſeruer & chomer apres la mort de ce Saint; puis qu'on trouue *dans le chap.* 39. *du liure* 8. *des Conſtitutions de S. Clement*, que S. Pierre, & S. Paul auoient ordonné la celebration des feſtes des Apoſtres. Cette feſte de S. Iean eſt chomable par le Droit Canon *Cap. Pronunciãdum, de Conſecrat. diſt.* 3. *& cap. Conqueſtus de feriis.*

Quant à l'Octaue de cette Feste, elle se celebroit au siecle d'Amalarius, qui en fait mention *lib. 4. de Eccles. off. cap. 37.*

§. III.

Pourquoy est-ce qu'on peind ce Saint auec vne Aigle ?

COmme on peind saint Matthieu auec vn ieune homme pour marquer qu'il commence son Euangile par la generation de IESVS-CHRIST entant qu'homme : & saint Marc auec vn lion pour montrer qu'au commencement de son Euangile il parle de S. Iean Baptiste habitant dans vn desert, où les lions auoient leurs cauernes : & saint Luc auec vn bœuf pour signifier qu'il commence son Euangile par l'histoire de Zacarie, qui estant Prestre auoit le pouuoir de faire des sacrifices, dont le bœuf est vn symbole: De mesme on peind saint Iean l'Euangeliste auec vne Aigle pour donner à entendre, qu'au commencement

de ſon Euangile il prend comme vne aigle le vol le plus haut en repreſentant IESVS-CHRIST comme Dieu, & Fils du Pere eternel. Les autres Euangeliſtes ont eſcrit de noſtre Seigneur ce, qui regarde ſon humanité, ſa vie, & ſes miracles. Mais ſaint Iean volant au deſſus de tous, & penetrant iuſques dans le ſein de Dieu le Pere nous fait voir d'abord que IESVS-CHRIST eſt ſon Fils naturel & conſubſtantiel en diſant *In principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat Verbum.* Auſſi en a t'il aquis le ſurnom de Theologien, tous les liures grecs de l'Apocalypſe faiſans foy de cette verité, deſquels le titre eſt en ces termes *ἀποκάλυψις τοῦ ἁγίου ἰωάννου τοῦ θεολόγου.* D'ailleurs ſi l'Egliſe a ordonné, qu'à la fin de la Meſſe on recite l'Euangile de S. Iean; & ſi c'eſt vne coutume tres-ancienne, que les fideles par deuotion portent ſur eux ce meſme Euangile, c'eſt parce qu'il manifeſte la Diuinité de Ieſus-Chriſt laquelle fait toutes ſes grandeurs, & eſt la ſource de toutes nos benedictions: Ce qui a donné quelque fondement pour croire, que cét Euangile a vne patriculiere vertu pour attirer ſur

nous les graces du ciel. Deplus l'Eglise voulant nous donner vne idée de la hauteur de la doctrine de saint Iean luy approprie à l'exclusion des autres Euangelistes au 6. Respons de Matines, au petit Chapitre de None, & à l'Introit, & à l'Epistre de la Messe, ces paroles *In medio Ecclesiæ aperuit os eius, & impleuit eum Dominus spiritu sapientiæ & intellectus*, qu'on dit à l'Office des Docteurs, sçauoir, au 8. Respons de Matines, tout ainsi qu'à l'Introït de la Messe.

§. IV.

Pourquoy est-ce qu'on peind ce Saint tenant vn Calice?

PArce que IESVS-CHRIST ayant demandé à saint Iean & à saint Iaques s'ils estoient disposez à boire le calice de la passion, qu'il attendoit, il respondirent courageusement qu'ils y estoient prests. Et en effect saint Iean a esté des Apostres celuy, qui a beu dauantage dans ce calice, comme ayant le plus souffert en la

passion de Iesus-Christ; puis que tous les Apostres l'ayant abandonné à l'heure de sa mort il n'y eut que S. Iean, qui l'assista auec la sainte Vierge sur le Caluaire, & eut le desplaisir de le voir mourir ignominieusement. D'ailleurs il est certain, que saint Iean n'a pas laissé de boire beaucoup dans le calice du martyre & de la soufrance, quoy qu'il ne soit pas mort Martyr: puis qu'il fut emprisonné & battu de verges pour la foy par les mains des Iuifs & des Gentils, qu'il entra dans vne cuue d'huile boüillante pour y mourir Martyr, & qu'il fut relegué en l'Isle de Pathmos, où il endura de grandes peines. Et ainsi il n'a point manqué de courage au martyre; mais plustot le martyre a manqué à son courage. Enfin on peind saint Iean auec vn calice; parce que, comme Isidore a escrit en la vie de ce Saint il beut du poison, qui ne luy fit point de mal, & ressuscita ceux qui estoiēt morts d'en auoir beu.

§. V.

Qu'est-ce qu'il faut entendre par ce terme Collectas, *qui est dans la sixiéme Leçon du susdit Saint?*

CE terme a diuerses significations. Ainsi les oraisons de l'Office diuin, qu'on dit dans l'Eglise, sont appellées *Collectæ* : dautant que le Celebrant les adresse à Dieu au nom de tout le Peuple, qui y est assemblé. *Alcuinus de diuin. Off. cap. de celebrat. Miss.* Les aumosnes, qu'on recueille dans l'Eglise pour la sustentation des pauures, sont aussi nommées *Collectæ* ; à cause qu'elles prouiennent de la charité d'vne Assemblée ; & que d'ailleurs elles sont ramassées dans les mains de certaines personnes pour en faire la distribution à ceux, pour qui on les a faites. C'est en ce sens qu'elles sont dites *Collectæ* dans saint Paul 1. *Corinth. cap.* 16. Enfin les Assemblées, qui se font en de lieux saints & consacrez au seruice

de Dieu, ſon appellées *Collectæ, Leuit.* 23. *Num.* 29. *Epiſt. ad Hebr. cap.* 10. *Tertullianus lib. de fuga in perſecut. S. Hieronymus in Epitaphio Paulæ ad Euſtochium, & S. Auguſtinus in Breuiculo Collationum* : & c'eſt en ce ſens, qu'on doit entendre ce terme *Collectas*, qui eſt dans ladite ſixiéme Leçon de ſaint Iean : car ce Saint auoit de coutume en toutes les aſſemblées, où il faiſoit des exhortations, de recommander ſur toutes choſes la charité fraternelle, dont il eſt fait mention en la ſuſdite Leçon. Voyez la 1. Partie de noſtre Manuel du Meſſel Romain au §. 1. du chap. 8. où nous auons montré, que la Meſſe ſolemnelle & parroiſſiale eſt nommée *Collecta* à cauſe de l'aſſemblée, qui ſe fait pour l'oüir. C'eſt pour cette meſme raiſon, qu'à Rome ces oraiſons ſont ſpecialement appellées *Collectæ*, qu'on dit en vne aſſemblée conuoquée pour aller en proceſſion à vne Egliſe, où vne ſtation ſe doit faire. *Micrologus cap.* 3. *Innocentius lib.* 2. *Myſter. Miſ. cap.* 27. *Radulphus propoſ.* 23. *& Durantus lib.* 2. *de Rit. Eccleſ. cap.* 16.

CHAPITRE XI.
DE LA FESTE DES SS. INNOCENS.

§. I.

Eſt-elle fort ancienne?

ORIGENE, qui viuoit en l'an 230 fait mention de cette feſte *homil. 3. in Matth.* & marque que l'Egliſe la celebroit. De plus nous trouuons dans le Droit Canon *Cap. Pronunciandum, de Conſecrat. diſt. 3.* & *cap. Conqueſtus, de feriis*, qu'elle doit eſtre obſeruée cõme vne feſte chomable.

Quant à l'Octaue de cette feſte, on la celebroit au temps d'Amalarius, qui en parle *au liure 4. de Eccleſ. Off. cap. 37.*

§. II.

Pourquoy eſt-ce qu'on celebre cette Feſte le 28. de Decembre ?

IL eſt certain que le maſſacre des SS. Innocens ne ſe fit, qu'aprez que les Mages eurent adoré IESVS-CHRIST en Bethleem : & ainſi il ſemble que la feſte de ces Innocens ne deuroit pas eſtre celebrée auparauant le iour de cette adoration , qui eſt le 6. de Ianuier , iour de l'Epiphanie. Quelques-vns diſent , que quoy que ce maſſacre n'ayt eſté fait qu'apres l'Epiphanie , on doit neantmoins celebrer la feſte des SS. Innocens le 28. de Decembre , parce qu'ils furent tuez en ce iour apres l'an expiré de la naiſſance de Ieſus-Chriſt: car Herodes ayant eſté mandé par l'Empereur Ceſar Auguſte de le venir trouuer, ce voyage l'empeſcha d'executer pluſtot le cruel deſſein , qu'il auoit conceu ſur la vie de ces Saints *Durand in Ration. lib. 7. cap. 42. & Ludolphus de Saxonia lib. de vita Ieſu Chriſti*

*p.*1. *cap.*13. Mais cette opinon eſt eſloignée du ſens de la ſainte Eſcriture, dont les termes marquent aſſez clairement, que le maſſacre des ſaints Innocens fut fait peu de temps apres le depart des Mages. D'ailleurs il n'y a aucun Hiſtorien, qui ayt eſcrit qu'Herodes ayt voyagé vers Rome, ou ailleurs au temps de la naiſſance de Ieſus-Chriſt *Baronius ad annum* 1. & *Ianſenius in Concord. Euang. cap.* 11. Et partant les ſaints Innocens ayant eſté maſſacrez ſoudain apres le depart des Mages, qui fut au mois de Ianuier, on ne peut pas dire qu'ils ſoient morts le 28. iour de Decembre, & que ce ſoit pour cette raiſon qu'on celebre leur feſte en ce meſme iour.

Pourquoy eſt-ce donc qu'on ſolemniſe cette feſte en ce iour? C'eſt afin que la feſte de la Natiuité de Ieſus-Chriſt ſoit accompagnée des feſtes de trois ſortes de Martyrs, ſçauoir, de S. Eſtienne, de S. Iean, & des ſaints Innocens. Car il y a trois eſpeces de martyre. Le premier eſt de volonté & d'effect, tel eſt le martyre de ſaint Eſtienne, qui n'a pas ſeulement voulu mourir martyr; mais qui de plus eſt mort effectiuement martyr.

Le deuxiéme martyre est de volonté, qui pourtant n'a pas esté effectué, tel est le martyre de S. Ieàn l'Euangeliste, qui desirant souffrir le martyre, lors qu'on le ietta dans vne chaudiere d'huile boüillante, en sortit neantmoins sain, & n'est mort enfin que de vieillesse. Le troisiéme martyre est d'effect & non de volonté, tel est celuy des saints Innocens, qui a raison de la bassesse de leur âge ne pouuoient connoitre ny vouloir le martyre; & toutefois n'ont pas laissé de mourir effectiuement martyrs : car Iesus-Christ ayant esté la cause de leur mort, puis qu'on croyoit le tuer en les massacrant, il a voulu que sans auoir eu la volonté de mourir pour luy, ils ayent eu la gloire du martyre; tout ainsi que sans aüoir eu la volonté de pecher ils auoient encouru la peine du peché originel.

C'est pourquoy l'Eglise les ayant toujours reconnus pour vrays martyrs a ordonné, que leur feste seroit celebrée en suite des festes de saint Estienne, & de saint Iean, qui sont veritablement martyrs, quoy que d'vne autre sorte de martyre. Outre que la naissance de IESVS-CHRIST ayant causé le massacre des

ſaints Innocens, il eſtoit conuenable, que leur feſte fut ſolemniſée dans l'Octaue de la feſte de cette naiſſance. *Voyez S. Bernard in ſerm. de SS. Innocent. & Durand in Ration. lib.7. cap.42.*

§. III.

Pourquoy eſt-ce que le iour de la feſte des ſaints Innocens on ne dit point à Matines le Te Deum, *& que la couleur de l'Office eſt violette?*

L'Egliſe prend en ce iour de veſtemens violets, & d'vne couleur triſte, & omet encore le *Te Deum*, qui eſt vn hymne de réjoüiſſance, pour témoigner quelque compaſſion à la douleur des pauures Meres de ces SS. Innocens, qu'on maſſacra entre leurs bras auec vne cruauté inouïe. *Amalarius lib.* 1. *cap.* 41.

Neantmoins quand cette feſte eſchet en vn Dimanche, on dit le *Te Deum*, & la couleur eſt rouge; mais c'eſt pour la conſideration du Dimanche, qui eſt

vn iour de ioye, comme repreſentant la Reſurrection de noſtre Seigneur. Le meſme s'obſerue au dernier iour de l'octaue deſdits Innocens, à cauſe que le huictiéme iour d'vne octaue eſt vn iour de réjouïſſance ; puis qu'il ſignifie le temps de noſtre beatitude eternelle, dont nous iouïrons dans le ciel, comme il a eſté montré au §. 1. du chapitre 8. *Ainſi les Autheurs.*

CHAPITRE XII.

DE LA FESTE DE S. THOMAS MARTYR, ET ARCHEVESQVE DE CANTORBIE.

§. I.

Eſt-elle fort ancienne ?

LA mort de ſaint Thomas arriua le 29. de Decembre en l'an 1171. ſuiuant le Breuiaire reformé par Clement VIII. & le Pape Alexandre III. canoniſa ce Saint en l'an 1173. & commanda que ſa feſte fut celebrée par toute l'Egliſe ledit iour 29. de Decembre, qui eſt le iour de ſon martyre. *Codex Vatic. lib.5. Ep.92,93.*

§. II.

Pourquoy a t'on mis ce Saint au Catalogue des Martyrs?

PArce qu'encore qu'il ne ſoit pas mort pour n'auoir point voulu renier la Foy, il a neantmoins ſouffert la mort pour le ſouſtien de cette Foy en quelque façon. Car le mot de Martyr, qui eſt grec, ſignifie teſmoin. Or vn Chreſtien ne rend pas ſeulement teſmoignage pour la foy Catholique en mourant pour teſmoigner, qu'elle eſt la ſeule veritable Foy, auec laquelle on peut ſe ſauuer; mais meſmes en verſant ſon ſang pour le ſouſtien de quelque bonne œuure, entant que la Religion Catholique l'approuue, eſtant certain que c'eſt vn article de foy, qu'il vaut mieux mourir, que d'omettre vne bonne action en quelque occaſion importante. C'eſt ce qu'à pratiqué noſtre glorieux S. Thomas; puis que s'il eſt mort, c'à eſté pour n'auoir point voulu abandonner la defenſe des immunitez Eccleſiaſtiques, s'eſtant

s'estant opposé aux mauuais desseins d'Henry II. Roy d'Angleterre, qui vouloit violer les libertez de l'Eglise.

§. III.

Quel est le sens de ces paroles, qui sont en la sixiéme Leçon dudit Saint, Caput præcidendum obtulit quarto Kalendas Ianuarij ?

C'Est à dire que ce Saint fut decapité le 29. de Decembre, y ayant quatre iours à conter depuis ce iour 29 iusqu'au premier de Ianuier le tout inclusiuement. Sur quoy il faut remarquer que ce mot, *Kalendæ*, est tiré du verbe grec, Καλέω, qui signifie conuoquer, ou appeller. Or les anciens Romains ont donné ce titre, *Kalendæ*, à chaque premier iour des douze mois de l'an ; dautant qu'en ce iour leur Pontife appelloit & conuoquoit le Peuple pour l'auertir en quels iours du mois il deuoit venir & s'assembler tant pour le culte des faux Dieux, que pour les affaires de la

Republique. A cét effect le Pontife prononçoit ce mot, *Kalo,* c'est à dire ie vous appelle, le repetant tout autant de fois, qu'il y auoit de iours dans le mois pour s'assembler. De là est venu, que le premier iour de chaque mois est appellé *Kalendæ* au nombre plurier, à cause de plusieurs appels, que le Pontife faisoit en ce iour pour ledit suiet. *Ainsi les Autheurs.*

CHAPITRE XIII.

DV DIMANCHE, QVI EST DANS L'OCTAVE DE NOEL.

§. I.

Pourquoy est-ce qu'on commence le liure des Epistres de Saint Paul en ce Dimanche?

C'Est dautant que Iesus-Christ estant né pour nous instruire en sa Loy, il est à propos d'accompagner sa naissance de la lecture des Epistres de l'Apostre, qui a esté le Prince des Predicateurs de cette Loy. *Ainsi Gauantus,* qui cite Rupert

pour authoriser cette raison, *in Comment. Breuiar. sect. 5. cap. 12. num.8.*

§. II.

Pourquoy est-ce qu'on lit en ce Dimanche de l'Octaue de Noël cette partie du chapitre 2. de l'Euangile de saint Luc, où sont racontées beaucoup de choses, qui n'ont esté faites qu'aprez la Circōcision de Iesus-Christ, & mesmes que 40 iours apres sa Natiuité?

COmme le Dimanche est le iour de nostre Seigneur Iesus-Christ : Aussi l'Eglise a affecté l'Office du Dimanche pour representer sa vie, ses miracles, & ses plus glorieuses actions. Et dautant qu'on doit lire au dernier iour de l'octaue de l'Epiphanie l'Euangile du baptesme de Iesus-Christ, à cause qu'il fut baptisé par saint Iean Baptiste en vn iour pareil à celuy de l'Epiphanie 6. de Ianuier, auquel il fut adoré par les Mages : & que

d'ailleurs il n'y a que deux Dimanches depuis la feſte de Noël iuſques au ſuſdit iour dernier de l'Octaue de l'Epiphanie pour y faire la lecture des Euangiles, où eſt rapporté ce qui eſt de plus memorable de Ieſus-Chriſt arriué auparauant ſon baptesme ; c'eſt pour cette raiſon qu'en ces deux Dimanches, dont l'vn eſt dans l'Octaue de Noël, & l'autre dans l'octaue de l'Epiphanie, on lit des Euangiles qui contiennent beaucoup de choſes, leſquelles n'ont eſté faites que long-temps apres la Circoncision , ou apres l'Epiphanie. Mais neantmoins ſi on a égard au bapteſme de Ieſus-Chriſt, dont mention eſt faite dans l'Euangile du dernier iour de l'Octaue de l'Epiphanie, l'ordre du temps & de la conuenance eſt obſerué ; puis que ce qui eſt eſcrit de noſtre Seigneur dans les Euangiles deſdits deux Dimanches eſt anterieur à ſon bapteſme ; & qu'il eſtoit conuenable de repreſenter ce qui a eſté fait en ſon enfance auparauant que de parler de ce qui s'eſt paſſé en ſa virilité, auquel âge il a eſté baptiſé, comme nous monſtrerons cy-apres.

§. III.

Pourqucy y a t'il depuis la Noël iuſqu'à l'Epiphanie incluſiuement deux Dimanches appellez vaquans, & dont on ne fait point de memoire?

L'Egliſe veut, que ces deux Dimanches vaquent, & ſoient ſans office: dautant que les feſtes de Noël, de la Circonciſion, de l'Epiphanie, & de ſa Vigile eſcheans ſouuent en vn iour de Dimanche, il ſeroit indecent de celebrer en vn meſme iour deux feſtes de noſtre Seigneur, par exemple, celle de Noël, & celle du Dimanche; puis que le Dimanche n'eſt qu'vne feſte du Seigneur. Le meſme inconuenient ſe rencontreroit aux iours de la Circonciſion, de l'Epiphanie, & de ſa vigile, qui ſont de feſtes conſacrées au ſeruice de noſtre Seigneur. *Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 3. cap 5. num. 4.*

On dira, qu'il y a deux offices de Dimanche, l'vn dans l'octaue de Noël, &

l'autre dans l'octaue de l'Epiphanie : & si est-ce que ces deux octaues estant des festes de nostre Seigneur on celebre en vn mesme iour deux festes de ce Seigneur, sçauoir celle du Dimanche, & celle de l'Octaue , dont on fait memoire dans l'office du Dimanche. On respond que comme nous auons monstré au §. precedant, il faut faire les offices desdits deux Dimanches , afin d'y representer les actions memorables, que Iesus-Christ a faites auparauant son baptesme, duquel l'Euangile doit estre leu en l'office du dernier iour de l'Octaue de l'Epiphanie. Et dautant que l'intention de l'Eglise est, qu'on s'applique à la meditation des mysteres, qu'elle nous propose aux iours de Noël, de la Circoncision, de l'Epiphanie, & de sa Vigile , elle a iugé à propos de faire l'office des susdits deux Dimanches hors des iours propres de Noël, de la Circoncision , & de l'Epiphanie, ausquels on celebre l'office desdites festes auec plus de solemnité, que dans leurs octaues: afin que les Chrestiens aux iours de la plus grande solemnité de ces festes ne soient nullement diuertis de la meditation de leurs mysteres.

CHAPITRE XIV.

DE LA FESTE DE S. SILVESTRE PAPE.

§. I.

Eſt-elle fort ancienne ?

LEs Hiſtoriẽs Eccleſiaſtiques pour donner quelque conoiſſance de l'antiquité de cette Feſte diſent que ſaint Silueſtre mourut le 31. de Decembre en l'an 335, ſous l'empire de Conſtantin le Grand, & que l'office de ſa Meſſe ſe trouue dans le Liure des Sacremens de ſaint Gregoire le Grand. Mais ce qui marque que l'Egliſe ne tarda pas long-

temps apres la mort de ſaint Silueſtre à celebrer ſa feſte eſt, que tous les Martyrologes font mention de ce Saint. *Voyez Ribadeneira lib. de Vit. Sanctor.* Au reſte ſa feſte ſe trouue chomable dans le Droit Canon, *Cap. Pronunciandum, de Conſecrat. diſt. 3. & Cap. Conqueſtus, de feriis.*

Son Office n'eſtoit que ſemidouble dans les Breuiaires de l'an 1550, & c'eſt le Pape Pie V. qui l'a ordonné double. *Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 7. cap. 2.*

§. II.

Comment faut-il entendre ces paroles de la ſixiéme Leçon de l'Office de ce Saint, Vt à ſolo Epiſcopo chriſma conficeretur?

LE ſens de ces paroles n'eſt pas, que ſaint Silueſtre ayt eſté le premier, qui a ordonné que le ſeul Eueſque pourroit faire le chreſme; puis que cela ſe pratiquoit long-temps auparauant ce Saint, ainſi que les Peres anciens nous

l'apprennent, & particulierement S. Denys Areopagite *cap.*4. *Hierar.Eccles.* Mais le vray sens est que ce Saint fit vn decret pour confirmer ce que l'Eglise pratiquoit en la consecration du chresme, qui ne deuoit estre consacré que par l'Euesque: car y ayant quelques Prestres, qui contre l'Ordre diuin entreprennoient cette consecration, le Pape Siluestre pour remedier à cét abus fut obligé de faire le susdit Decret.

§. III.

Comment faut-il expliquer ces paroles de ladite sixiéme Leçon, Vt Presbyter chrismate baptizati summum liniret verticem ?

IL n'estoit permis anciennement qu'à l'Euesque & non à vn simple Prestre d'oindre auec le chresme le sommet de la teste du baptizé, comme il conste de saint Hierome *in cap.* 1. *Marc.* & de saint Leon *Epist.* 66. Du depuis saint Siluestre permit aux Prestres de faire cette onction

en administrant le baptesme ; mais ce n'estoit qu'en l'absence de l'Euesque, & lors que le baptizé se trouueroit en peril de mort, ainsi qu'il est rapporté par S. Damase en la vie de saint Siluestre. Enfin le Pape Innocent en son Epist.1. a estendu cette permission, ayant accordé au Prestre, qui baptize, la faculté d'oindre le sommet de la teste du baptizé, soit en l'absence de l'Euesque, & en danger de mort, ou non. *Voyez Gammache en sa Somme Theologique tom.3. q.69. cap.8.*

§. IV.

Quel est le sens de ces paroles de la susdite sixiéme Leçon, Vt Diaconi dalmaticis in Ecclesia vterentur ?

CE n'est pas saint Siluestre, qui a institué l'vsage des Dalmatiques ; puis que saint Cyprien fait mention de cét vsage, & que le Pape Eutychian auoit long-temps auparauant le Pontificat de S. Siluestre defendu d'enseuelir aucun Martyr, qui ne fut reuestu de Dalmati-

que, ou d'vne Tunique de couleur de pourpre ſans manches, appellée *Colobium.* La forme ou façon ancienne des Dalmatiques eſtoit auſſi ſans manches, ainſi qu'il nous eſt aſſeuré par le Cardinal Baronius en ſes Notes *in Martyrol. Rom.* 31. *Maij.* Maintenant elle a deux manches, qui luy donnent la figure d'vne Croix. C'eſt pour apprendre a celuy qui en eſt reueſtu, qu'il doit eſtre crucifié au monde, *Alcuïn cap. Quid ſignificent veſtimenta.* Ses deux manches ſont larges pour ſignifier que celuy qui la porte ne doit pas eſtre ſerré, mais fort liberal à l'egard des pauures, Innocent III. *lib.* 1. *Myſter. Miſ. cap.* 56. Alcuïn *cap. Quid ſignificent veſtimenta*, & Amalarius *lib.* 1. *de Eccleſ. Off. cap.* 21.

La Dalmatique eſtoit anciennement vne robe ſi honnorable, qu'il n'y auoit que les Preſtres & les Eueſques, qui peuſſent la porter ; & meſmes il y a eu vn certain temps, auquel les Eueſques n'oſoient s'en parer ſans la permiſſion du Pape, comme il eſt eſcrit par S. Gregoire *lib.* 7. *Epiſt.* 111, *can. Communis filius, diſt.* 23. Or ſaint Silueſtre a eſté le premier, qui a permis aux Diacres l'vſage

de la Dalmatique, ainſi qu'il conſte du Pontifical de S. Damaſe, & du Concile Romain *can. 6.* Et encore il ne donna cette permiſſion qu'aux Diacres de l'Egliſe de Rome, & aux iours des feſtes ſolemnelles, qui ſeroient celebrées auec ioye. *Diſt. 76. cap. de Ieiun. ex Concil. Saleguſt.* Et en effect S. Gregoire *lib. 7. Epiſt.* 28. *&* 113. marque que la Dalmatique eſtoit affectée aux ſeuls Diacres Romains, & que les Eſtrangers n'en vſoient que par priuilege. *Gauantus in Comment. Miſ. p.* 1. *tit.* 19. *num.* 5.

Quant au nom de Dalmatique les Autheurs demeurent d'accord, qu'elle eſt ainſi appellée à cauſe que c'a eſté en Dalmatie, qui eſt vne Prouince maritime entre la Liburnie, & la Macedoine, que ſon vſage a commencé.

Au reſte Vualafridus Strabo *cap.* 24. *de reb. Eccleſ.* dit que les Preſtres auant qu'il y eut de chaſubles ſe reueſtoient de la Dalmatique, laquelle ils auroient en ſuite laiſſée aux Diacres. Mais pluſieurs celebres Autheurs tiennent, que la chaſuble eſtoit en vſage au temps meſme des Apoſtres. Hugues de Cluni *in vita S. Hugon.* fait mention de la chaſuble

de S. Pierre Apostre appellée PLÁNETA, qui est conseruée dans Paris auec grand soin. *Gauantus in Comment. Mis. p.* 1. *tit.* 19. *num.* 5. *& p.* 2. *tit.* 1. *num.* 5.

§. V.

Quelle est l'explication de ces paroles de la susdite sixiéme Leçon, Vt Diaconi in Ecclesia palla linostima ad læuam vterentur?

IL faut entendre par ces deux termes, *Palla linostima*, vn linge en façon d'vne petite seruiette, ou mouchoir de lin, qui pendoit à la gauche du Diacre tant pour nettoyer les mains, que pour essuyer la bouche, les narines, & autres parties du corps durant l'Office Diuin. Elle est dite *Palla*, *à Palliando* à cause quelle couuroit en quelque maniere le bras gauche, y estant attachée selon l'opinion de quelques Autheurs; ainsi qu'on y porte maintenāt le *Maniple*: c'est pourquoy le petit voile, qui couure seulemēt la bouche du calice, est aussi appellé *Palla*;

parce que comme dit Durand *in Ration. lib. 4. cap. 29. Palla dicitur à palliando.* D'ailleurs le Decret de S. Siluestre est couché en ces termes dans le Pontifical de S. Damase, *Vt palla linostima laua eorum tergeretur.*

Quant au terme *Linostima*, il est composé de deux mots grecs, dont le premier signifie lin, & l'autre, bouche: car aussi ce linge seruoit particulierement pour essuyer la bouche de la saliue. *Gauantus in Comment. Mis. p. 2. tit.* 1. *num.* 3. *litt.* H. *Voyez Durant de Ritib. Eccles. lib.* 2. *cap.* 9. *num.* 16.

Saint Siluestre en ordonnant l'vsage de ce linge nous apprend auec quelle netteté & decence de corps on doit manier les choses, qui regardent l'Office Diuin.

§. VI.

Comment faut-il entendre ces paroles de ladite ſixiéme Leçon, Vt in lineo tantùm velo Sacrificium altaris conficeretur ?

SAint Silueſtre par ce decret à confirmé vn autre decret, que le Pape Euſebe auoit fait quelques années auparauant touchant le corporal, ſur lequel on conſacre & ſacrifie le Corps de IESVS-CHRIST : car comme ce precieux Corps fut enuelopé d'vn linceul ou drap de lin dans le ſepulchre : de meſme le ſuſdit corporal, qui repreſente ce linceul, ne doit eſtre tiſſu que de lin, *Can. Conſulto, de Conſecrat. diſt.* 1.

Ce corporal eſt appellé icy *Velum*, tout ainſi que *Palla* au Canon *Sacratas*, *diſt*.23. dautant qu'il repreſente le linceul ou ſuaire, qui comme vn veſtement couuroit le Corps de IESVS-CHRIST dans le ſepulchre : & nous trouuons dans le Droit Canon *Can. Altaris*, & *can. Nemo*,

de

de Consecrat. dist. 1. que les vestemens ou paremens de l'Autel sont appellez *Pallæ*. Sur quoy il est à remarquer qu'anciennement on ne se seruoit pas du corporal seulement pour y poser le Corps de Iesus Christ, mais aussi pour couurir le calice, comme il conste d'Innocent III. *lib.* 2. *cap.* 56. Maintenant au lieu du corporal on se sert d'vn volet, dont on couure le calice; & ce volet dans les Rubriques du Messel est nommé *parua palla*, pour faire difference du grand corporal, qui peut estre dit *magna palla. Voyez Durant de Ritib. Eccles. lib.* 1. *cap.* 12.

La raison, pour laquelle le linge, où repose le Corps de Iesus-Christ, est dit corporal, est aisée à conceuoir de ce precieux Corps, qu'il contient.

On dit corporaux ordinairement, & non pas corporal au singulier; parce qu'on y comprend le volet; qui est vn corporal aussi bien que le linge, qui est au dessous du Corps de Iesus-Christ, puis qu'il couure le calice, où est contenu auec le precieux Sang tout le Corps de Iesus-Christ. C'est pourquoy selon les Autheurs il doit estre de toile de lin, tout ainsi que le grand corporal; & doit en-

core eſtre beni ſelon la Rubrique du Meſſel *tit. de Præparat. Sacerdotis celebraturi num.* 1. & de plus on doit obſeruer en le lauant ce qui eſt preſcrit pour le blanchiſſage du linge ſacré, qui doit eſtre laué par des Eccleſiaſtiques promeus aux Ordres ſacrez auparauant que de perſonnes laïques le blanchiſſent. *Can. Sacratas, diſt.* 23. *Voyez Gauantus in Comment. Miſ. p.* 2. *tit.* 1. *num.* 1. *litt.* Q.

§. VII.

Pourquoy eſt-ce, comme il eſt dit dans ladite ſixiéme Leçon, que S. Silueſtre a fait les Ordres au mois de Decembre?

C'Eſt dautant que depuis le temps de ſaint Pierre Apoſtre iuſques à celuy du Pape Simplicius les Ordinations n'ont eſté faites qu'au mois de Decembre, comme nous auons montré au §. 4. du chapitre 3. Nous y renuoyons le Lecteur.

§. VIII.

Pourquoy eſt-ce que Saint Silueſtre a conſacré plus d'Eueſques que de ſimples Preſtres, ainſi qu'il eſt marqué dans la ſuſdite 6. Leçon?

PArce qu'en-ce temps-là ainſi que vers le temps des Apoſtres on faiſoit fort peu de Preſtres ſans les conſacrer Eueſques; dautant que les Chreſtiens eſtant alors en petit nombre, à cauſe qu'ils eſtoient fort perſecutez, les Eueſques pouuoient commodement ſans l'aſſiſtance des Preſtres pouruoir au ſalut des ames qui leur eſtoient commiſes, en leur adminiſtrant tous les Sacremens, meſme ceux de la Confirmation & de l'Ordre, qui ne peuuent pas eſtre adminiſtrez par de ſimples Preſtres, *Epiphanius hæreſ.* 75. *Franciſcus à Meſſana in not. ad opera Diui Hieronymi, verbo Epiſcopus, & Gammachæus in Summa Theol. cap. 9. de Sacram. Ordinis.*

§. IX.

Pourquoy peind on ſaint Silueſtre auec vn Dragon attaché à ſes pieds?

PArce qu'il tua vn dragon à Rome, qui infectoit l'air, & faiſoit mourir beaucoup de monde de ſa contagieuſe haleine. Cela eſt aſſeuré par Venance Fortunat Eueſque de Poitiers, par Metaphraſte, Cedrene, & par pluſieurs autres Autheurs Grecs, & Latins.

CHAPITRE XV.

DE LA FESTE DE LA CIRCONCISION.

§. I.

Eſt-elle fort ancienne?

LEs Autheurs conſiderent cette feſte ſous deux titres, ſçauoir, ſous celuy d'octaue de Noël, & ſous celuy de Circonciſion. Ils diſent qu'entant que Octaue elle eſt de beaucoup plus ancienne qu'entant que Circonciſion. C'eſt pourquoy les Anciens Peres, qui ont traité de l'Office de ce iour, en font mention ſous le ſeul nom d'Octaue de Noël, comme a remarqué Bellarmin *tom.* 1. *diſp. lib.* 3. *cap.* 15. Nous auons montré

au §. 3. du chap. 8. l'antiquité de cette octaue : Quant à la feste de la Circoncision, elle est aussi fort ancienne. Le Concile II. de Tours en parle *au Can.* 17. Et partant ceux-là se trompent, qui ont escrit, qu'Iues Euesque de Chartres auoit institué cette feste, puis que ce Concile fut tenu en l'an 570, & que cét Euesque n'est que du temps de 1114. *Voyez Menard en ses Notes in lib. Sacrament. D. Gregorij Papæ.*

§. II.

Qu'est-ce qu'on obseruoit anciennement le premier iour de Ianuier ?

IL est commandé dans le Concile 2. de Tours *can.* 18. de ieusner les trois premiers iours de Ianuier. Le ieusne au commencement de ce mois est encore ordonné dans le Concile 4. de Tolede *can.* 10. & de plus il y est defendu de chanter l'*Alleluia* en ce temps-là. Or l'Eglise en auoit vsé ainsi pour s'opposer aux débauches scandaleuses, que les

Payens pratiquoient le premier iour de l'an à l'honneur d'vn de leurs faux Dieux appellé *Ianus*, dont le nom ayant esté donné au premier mois de l'an a fait que ce mois est aussi nommé *Ianuarius*. Ces débauches consistoient principalement en ce que les hommes s'habilloient en femmes, & mesme se trauestissoient en bestes, dansoient & couroient par les ruës, banquetoient, s'enyuroient & se dōnoient des estrennes reciproquement. Et dautant que les Chrestiens attirez par le mauuais exemple des Payens commençoient de suiure leur vie déreglée au premier iour de l'an, les SS. Peres furent obligez pour arrester le cours de ces scandales d'ordonner qu'on commenceroit ce premier iour par le ieusne, par des litanies, & par des exercices de penitence. Il est vray qu'aprez que les Chrestiens eurent tout a fait abandonné la pratique de ces débauches, l'Eglise relascha du ieusne & des prieres qu'elle auoit establies pour le culte du premier iour de l'an, & regla que l'office de la feste de la Circoncision se feroit auec ioye & solemnité, & sans ieusne. *Ordo Rom. in Octauis Domini. Isidorus lib.* 1. *de off. Ec-*

clef. cap. 40. Alcuïnus lib. de Diuin. Off. tit. de Calend. Ianuar. & Durandus in Ration. lib. 6. cap. 15.

On trouue dans vn vieux Code, ou Meſſel de Rheims vne meſſe pour le iour de la Circonciſion, intitulée *Miſſa ad prohibendum ab Idolis*; laquelle on diſoit le premier iour de l'an pour obtenir de Dieu vne grace, qui retirat les Chreſtiens des debauches, que les Payens faiſoient en ce iour à l'honneur de leurs Idoles, *Menard in Notis lib. Sacrament. S. Gregor. Papæ.* Et le Pape Martin a defendu de chomer le premier iour des mois, & de parer & embellir en ce temps les maiſons de laurier, & de ramée; afin qu'on n'imitat point les Payens, qui obſeruoient toutes ces ſuperſtitions pour plaire à leurs faux Dieux, *Cauſa 26. q. 7. c. Non licet.* C'eſt pourquoy S. Ambroiſe dit au ſermon 17. *Vnde qui Calendas Ianuarij colit, pereat; quoniam homini mortuo defert Diuinitatis obſequium*, où par cét homme mort il entend Ianus vn des faux Dieux de l'antiquité.

Enfin le Concile d'Auxerre *can. 1.* pour obuier aux ſcandales, que les Chreſtiens cauſoient en ſe traueſtiſſant le premier

iour de l'an en ieunes vaches & autres beſtes, à fait cette defenſe, *Non licet Calendis Ianuarij vitulas & ceruclos facere.* Il defend encore par ce meſme canon de faire au ſuſdit iour de preſens extraordinaires, appellez Eſtrennes, *vel ſtrenas diabolicas obſeruare; ſed in ipſa die ſic omnia beneficia tribuantur ſicut & reliquis diebus.* La raiſon en eſt, parce que pratiquer de liberalitez extraordinaires le premier iour de l'an c'eſt imiter les Payens, qui croyoient ſuperſtitieuſemẽt, que le bien qu'on departoit au prochain ce iour là apportoit vn bon-heur, qu'on ne deuoit pas attendre d'aucun autre iour de l'année.

§. III.

Pourquoy eſt-ce que l'Egliſe a inſtitué la Feſte de la Circonciſion?

ENtre les Ceremonies & les Sacremens de la Loy, que Dieu inſtitua en faueur du Peuple Hebreu, le principal fut le Sacrement de la Circonciſion, qui

confiſtoit en la coupure du prepuce, qu'il commanda à Abraham de pratiquer & pour luy & pour ſa poſterité long-temps auparauant qu'il donnat les autres ceremonies & Sacrifices, dont il vouloit eſtre ſerui & honnoré de ce peuple. Dieu inſtitua cette Circonciſion tant pour effacer la tache du peché originel, que pour ſeruir d'vn ſignal, qui diſtinguat le peuple de Dieu d'auec le peuple infidele. Et l'Egliſe a inſtitué la feſte de la Circonciſion tant pour remercier IESVS-CHRIST des premices de ſon ſang, qu'il a eſpandu en ſa Circonciſion pour l'amour de nous ; que pour nous apprendre, qu'à l'exemple du Fils de Dieu, qui s'eſt ſoumis à la loy de la Circonciſion, nous deuons auſſi obeïr à ſes commandemens, & à ceux de ſon Egliſe. Or on accomplit tous ces commandemens en faiſant la circonciſion de noſtre cœur, c'eſt à dire en retranchant toute concupiſcence illicite & deſreglée. C'eſt donc ce retranchement que nous deuons faire, ſi nous voulons celebrer la feſte de la Circonciſion ſelon l'intention de l'Egliſe.

§. IV.

Pourquoy est-ce que le nom de IESVS *fut imposé au Fils de Dieu le iour de sa Circoncision ?*

C'Estoit la coutume des Hebreux de donner vn nom à l'enfant dez qu'il auoit esté circoncis : pour signifier que comme il auoit esté fait du peuple de Dieu par la Circoncision, son nom pareillement estoit escrit dans le liure de vie. Cette coutume venoit du Patriarche Abraham, lequel changea de nom, lors qu'en suite il receut de Dieu le commandement de la Circoncision, ayant esté appellé Abraham, c'est à dire, Pere de plusieurs Peuples & Nations, au lieu du nom d'Abram, qu'il auoit signifiant Pere haut. D'ailleurs la Circoncision ayant esté instituée en partie pour effacer le peché originel, & le Fils de Dieu n'ayant iamais eu besoin d'aucun remede contre le peché comme ayant esté toûjours impeccable ; il importoit aussi de luy imposer

le nom de IESVS apres l'auoir circoncis: pour donner à entendre que s'il s'estoit ſoumis à la circonciſion, ce n'auoit pas eſté parce qu'il fut pecheur, puis qu'il eſtoit Sauueur de la mort du peché, car c'eſt ce que ſignifie le nom de IESVS entant qu'il eſt attribué au Fils de Dieu, qui ſans doute auroit porté à faux titre ce nom de IESVS, s'il eut eſté ſujet à cette mort de peché. Il faut remarquer, que le nom de IESVS eſt donné dans la ſainte Eſcriture à d'autres perſonnes, qu'au Fils de Dieu; comme à Ioſué, à Syrach, à Ioſedech, à Ioſeph, à Gedeon, à Samſon, à Iephté & à pluſieurs autres; tous ceux là furent nommez Ieſus, c'eſt à dire Sauueurs, pour auoir defendu & gouuerné quelques peuples en conſeruant leur bien & repos temporel. Mais il n'y a eu que IESVS-CHRIST qui ayt eſté vn Sauueur vniuerſel quant au bien ſpirituel & eternel; puis qu'il a ſauué par ſa mort tout le monde de la mort du peché, qui ſeul priue nos ames & nos corps de leur beatitude eternelle. Et ainſi c'eſt principalement le Fils de Dieu, qui merite le nom de IESVS.

§. V.

*Pourquoy eſt-ce qu'à l'Office de la Feſte de la Circonciſion on ne chante pas ſi ſouuent l'*Alleluia *qu'à l'Office de la Feſte de Noël?*

QVoy qu'ordinairement l'office du dernier iour d'vne octaue ſoit conforme à celuy du iour de la feſte, dont on fait cette octaue: ſi eſt-ce que l'Egliſe a voulu, qu'il y eut quelque difference entre l'office de la feſte de Noël, & celuy du dernier iour de ſon octaue; dautant qu'au dernier iour de l'octaue de Noël on n'a pas ſeulement en veüe dans l'Office la naiſſance de IESVS-CHRIST, mais encore on y conſidere particulierement ſa Circonciſion, dont la feſte n'eſtant pas ſi ſolemnelle que celle de ſa Natiuité, il a eſté auſſi conuenable que l'*Alleluia* n'y fut pas ſi ſouuent redit. Outre que par la Circonciſion on repreſente le Fils de Dieu ſous vne reſſemblance de pecheur; puis que la Circonciſion auoit eſté inſti-

tuée en partie pour effacer le peché originel. De ſorte que l'Egliſe, qui ne peut pas ſouffrir la moindre ombre de peché, a trouué à propos d'omettre l'*Alleluia* en pluſieurs endroits de l'office de la Circonciſion, pour teſmoigner ſon deſplaiſir de ce, que le Fils de Dieu a eſté circoncis tout ainſi que s'il eut eſté effectiuement pecheur. Que ſi l'*Alleluia* eſt dit meſmes à l'Antienne des premieres veſpres de la Circonciſion, où mention eſt faite de cette reſſemblance de peché. On l'y dit en conſideration de l'exceſſiue charité, que Dieu le Pere a pratiquée à noſtre égard, ayant voulu pour l'amour de nous expoſer l'innocence de ſon Fils à quelque ſoupçon de peché, en permettant qu'il ſe ſoumit à la loy de la circonciſion, qui n'eſtoit faite que pour de pecheurs. Et en effect cette charité de Dieu le Pere nous oblige trop pour ne la ſeconder point de l'*Alleluia*, qui eſt vne marque de réjouïſſance, & de remerciement.

§. VI.

*Pourquoy est-ce, que de trois verſets qu'on dit auparauant les Leçons des Nocturnes de la Circonciſion il n'y a que celuy du 3. Nocturne, où ſe diſe l'*Alleluia *?*

VOyez-en la raiſon au §. 10. du chap. 7. en vn ſemblable cas.

§. VII.

*Pourquoy aux Antiennes des Pſeaumes de Laudes ne dit-on l'*Alleluia *qu'à la derniere ?*

LA ſolemnité de la feſte de la Circonciſion requeroit l'*Alleluia* en quelqu'vne de ces Antiennes & l'Egliſe a choiſi la derniere antienne pour l'y dire: dautant qu'en cette Antienne il n'eſt pas ſeulement enoncé que IESVS-CHRIST

eſt né : mais de plus qu'il eſt venu en ce monde pour ſauuer le genre humain de la mort du peché. Ce qui donne à l'Egliſe vn grand ſurcroit de ioye. Pareillement la ſolemnité de l'office de la Circonciſion exigeoit qu'on dit l'*Alleluia* en quelque Reſpons des nocturnes : & parce que dans le dernier Reſpons du premier Nocturne dudit Office on fait mention du iour du Dimanche, qui eſt vn iour de réjouïſſance à cauſe que noſtre Seigneur en ce iour eſt né, circoncis, & reſſuſcité. Auſſi l'Egliſe a fait choix dudit Reſpons, & à voulu l'aſſortir de l'*Alleluia*, lequel y eſt repeté ſix fois.

CHAPITRE XVI.

DE LA VIGILE DE L'EPIPHANIE.

§. I.

Est-elle fort ancienne?

L'ORDRE Romain, & S. Gregoire de Tours *de Gest. Franc. lib.* 10. *cap.* 31. font mention de cette Vigile. Ce qui marque son antiquité. Il est probable, qu'elle est encore beaucoup plus ancienne, pour la raison que nous auons apportée au §. 2. du chap. 2. touchant l'antiquité de la Vigile de Noël.

§. II.

Pourquoy celebre t'on cette Vigile ſans ieuſne?

PArce que ſelon le *canon* 18. du Concile 2. de Tours on ne doit point ieuſner depuis la feſte de Noël iuſques à celle de l'Epiphanie ; à cauſe que durant ce temps l'Egliſe veut qu'on retranche l'auſterité de cette penitence en teſmoignage de la ioye, qu'on a de la naiſſance de Ieſus-Chriſt. Il eſt vray que dans ce meſme *canon* on en excepte les trois premiers iours de Ianuier, auſquels on obſeruoit le ieuſne pour corriger les débauches, que les Payens pratiquoient anciennement le premier iour de l'an. *Voyez au* §. 2. *du chap.*15. ce que nous auons dit ſur le ieuſne de ces trois premiers iours de Ianuier.

§. III.

Pourquoy ne dit-on pas les Suffrages communs des Saints en l'office de ladite Vigile?

C'Eſt à cauſe que la ſolemnité de la feſte de Noël n'eſt pas encore finie, comme nous auons veu au §. precedant. Ce qui eſt d'ailleurs conſtant des termes de l'office de ladite Vigile, dont la pluſpart font mention de la naiſſance de Ieſus-Chriſt. L'Egliſe donc pour ne diminuer point la ſolemnité de la feſte de Noël omet les Suffrages communs des Saints; dautant que leur memoire ſeroit vn diuertiſſement des myſteres de cette feſte. Voyez ce que nous auons dit au §. 26. du chap. 16. de la 1. Partie. C'eſt pourquoy auſſi on ne lit point en l'Office de cette meſme Vigile aucune Leçon propre de S. Teleſphore Pape & Martyr, dont on y fait neantmoins commemoration; eſtant certain que cette lecture eſloigneroit par trop nos eſprits de la

meditation des susdits mysteres. C'est pour cette mesme raison qu'on fait memoire seulement de S. Hygine Pape & Martyr dans l'octaue de l'Epiphanie sans en lire nulle leçon; parce qu'en lisant cette leçon nous pourrions conceuoir de pensées, qui nous empescheroient de mediter assez long-temps sur les mysteres de cette octaue.

§. IV.

Pourquoy omet-on à Prime & à Complies de ladite Vigile les prieres, qui commencent par Kyrie eleison, *& qu'on dit à ces deux heures canoniales, quand l'office n'est que simple ou semidouble?*

COmme les Chrestiens restent dans la ferueur de la deuotion, qu'ils ont conceüe de la solemnité de la feste de Noël, dont l'Eglise fait encore memoire dans l'Office de la Vigile de l'Epiphanie: il n'a point esté aussi iugé necessaire d'exciter dans nos cœurs vne nouuelle

deuotion en l'Office de cette Vigile par lesdites prieres, qu'on dit à Prime & à Complie des offices simples, & semidoubles. Voyez le §. 18. du susdit chap. 16. de la 1. Partie.

§. V.

P*ourquoy lit on en l'Office de ladite Vigile l'Euangile du Retour de l'Enfant* IESVS *d'Egypte en Galilée?*

SElon Baronius en ses Annales Ecclesiastiques, & en ses Notes sur le Martyrologe Romain ce Retour de Iesus ne se fit que le septiéme iour de Ianuier, & ainsi il semble que l'Euangile, où il est parlé dudit Retour, ne deuroit se lire qu'aprez le iour de l'Epiphanie. Mais comme nous auons montré au §. 2. du chap. 13. l'Euangile du Baptesme de Iesus-Christ qui fut fait à l'âge de sa virilité, deuant estre leu à l'Office du dernier iour de l'octaue de l'Epiphanie; & estant d ailleurs conuenable de represen-

ter ce qui a esté fait au temps de l'enfance de Iesus-Christ, auparauant que de parler de ce qui s'est passé en sa virilité : l'Eglise aussi pour ne renuerser point cét ordre de temps a voulu qu'à l'office de la Vigile de l Epiphanie on lise l'Euangile du susdit Retour, qui a esté anterieur audit Baptesme.

CHAPITRE XVII.

DE LA FESTE DE L'EPIPHANIE.

§. I.

Est-elle fort ancienne ?

LES Apostres l'ont instituée ; puis qu'on ne trouue point apres leur temps le commencement de l'institution de cette feste. Outre que son

inſtitution eſt marquée par S. Clement *lib.* 5. *cap.* 13. *& lib.*8. *cap.* 39. *Conſtit. SS. Apoſtol.* où il eſt meſmes preſcrit de chomer cette Feſte, laquelle eſt auſſi chomable dans le Droit Canon, *cap. Pronunciandum, de Conſecrat. diſt.* 3. *& cap. Conqueſtus, de Feriis.*

§. II.

Pourquoy eſt-ce que cette Feſte eſt appellée Epiphanie, & quels autres noms a t'elle?

EPiphanie eſt vn mot grec, qui ſignifie Apparition, ou Manifeſtation. Or en tel iour que celuy de l'Epiphanie quoy qu'en differentes années IESVS-CHRIST s'eſt manifeſté aux hommes par quatre diuerſes voyes. Premierement lors qu'il ſe manifeſta par la voye d'vne eſtoile aux Mages, qui furent l'adorer dans le lieu où il eſtoit né. Cette manifeſtation eſt dite EPIPHANIE, c'eſt à dire Sur-apparition; dautant que Ieſus Chriſt a eſté manifeſté à ces Mages par vne

Estoile, qui s'arresta sur le lieu où estoit IESVS-CHRIST, comme il est dit dans l'Euangile du iour de l'Epiphanie, *Vsque dum veniens staret suprà, vbi erat Puer.*

En deuxiéme lieu Iesus-Christ a esté manifesté en son baptesme, qu'il receut de la main de saint Iean Baptiste en vn iour pareil à celuy de l'adoration des Mages, ayant attaint l'âge de trente ans. Cette manifestation est dite THEOPHANIE, c'est à dire Apparition de Dieu; parce qu'en ce baptesme la sainte Trinité y a esté manifestée, Dieu le Pere par la voix, Dieu le Fils sous la forme d'homme, & Dieu le saint Esprit sous la figure d'vne Colombe. Surquoy il est à remarquer, que saint Gregoire de Nazianze appelle pareillement Theophanie le iour de la Natiuité de Iesus-Christ, dautant qu'en ce iour l'estoile commença d'apparoitre aux Mages, & leur manifesta sa Diuinité, tout ainsi que les Anges la publierent aux Pasteurs en ce mesme iour.

En troisiéme lieu Iesus-Christ s'est manifesté par le miracle qu'il fit aux Noces de Cana en Galilée en vn iour pareil à celuy de l'adoration des Mages, & au bout de l'an de son baptesme. Cette ma-

nifeſtation eſt appellée Bethphanie, c'eſt à dire Apparition de maiſon, parce que le miracle que Ieſus-Chriſt fit auſdites noces en changeant l'eau en vin fut fait dans vne maiſon.

L'Egliſe fait memoire des ſuſdites trois manifeſtations en l'office de ce iour. Mais parce qu'elle y ſolemniſe principalement la manifeſtation qui fut faite aux Mages, puis qu'elle ne fait mention des autres deux manifeſtations qu'en quelques endroits dudit office, ſçauoir, en l hymne des veſpres, au premier Reſpons, en l'antienne du *Benedictus*, & en celle du *Magnificat* des ſecondes Veſpres ; c'eſt auſſi pour cette raiſon que la feſte de ce iour eſt dite Epiphanie. *Voyez ſur tout ce deſſus Beleth cap. 73. & Durand in Ration. lib. 6. cap. 16.*

Cette feſte eſt encore appellée Phagiphanie par Origene, Bede, Beleth, Durand, & Ludolphe de Saxonia; dautant qu'en ce iour ſixiéme de Ianuier ſuiuant l'opinion de ces Autheurs, & meſme de ſaint Auguſtin Ieſus-Chriſt à l'âge de trente-vn an manifeſta aux Iuifs ſa Diuinité par le miracle qu'il fit de la multiplication de cinq pains, auec leſquels

il rassasia cinq mille hommes. Phagiphanie est vn mot grec, qui vient de *φάγειν* signifiant manger. Aussi les Iuifs en mangeant de ces cinq pains, & s'en rassasiant quoy qu'ils fussent en nombre de cinq mille personnes connurent la puissance diuine de Iesus-Christ pour auoir ainsi multiplié ces pains miraculeusement.

Enfin le iour de cette feste est appellé dans les anciens Autheurs *Dies Epiphaniarum*, c'est à dire le iour des Illustrations, Apparitions, ou Manifestations, à cause que Iesus-Christ a fait connoitre en ce iour sa Diuinité par plusieurs & & tres-differentes voyes ainsi qu'il a esté montré cy-dessus. Outre que le baptesme a esté institué en vn iour pareil à celuy de l'Epiphanie selon le Catechisme du du Concile de Trente, qui a esté le iour auquel saint Iean Baptiste baptisa Iesus-Christ. Or le baptesme est nommé par saint Paul & par les Peres vne Illumination; dautant que dans ce Sacrement qui est la porte de tous les autres Sacremens, on reçoit la premiere grace iustifiante, laquelle est le principe de plusieurs autres illustrations Diuines; & c'est pourquoy l'administration du baptesme ne se

fait point ſans lumiere. Meſmes on voit encore vne ancienne coutume, qui s'obſerue en pluſieurs endroits de la Chreſtienté, d'eſclairer la nuit de l'Epiphanie auec beaucoup de feux, qu'on fait publiquement à la campagne : & en Grece le iour de cette feſte on celebre auec quantité de lumieres aux fonts baptiſmaux vne benediction d'eau, dans laquelle on plonge la Croix, & on ſe ſert de cette eau tant pour le bapteſme, que pour autres diuers vſages des Chreſtiens *Theodorus Lector in 2. Ecloga & Menardus in Notis lib. Sacram. S. Gregor. Papæ.* Et dautant que quelques Heretiques ſoutenoient, qu'on ne deuoit adminiſtrer le bapteſme que le iour de la feſte de l'Epiphanie, puis que Ieſus-Chriſt n'ayant eſté baptiſé qu'en ce iour il n'y auoit pas d'apparence, diſoient-ils, que le S. Eſprit fut donné à ceux qu'on baptiſoit en vn autre temps, les Papes pour extirper cette hereſie ont auſſi defendu de baptiſer hors de neceſſité le iour de cette Feſte, *Cap. Non ratione, Cap. Duo tempora, & cap. Si quis autem, de Conſecrat. diſtinct.* 4.

§. III.

Quelles sont les Prerogatiues de la Feste de l'Epiphanie?

1. CEtte feste a vne Octaue fort celebre comme nous verrons cy-apres. 2. L'Office des festes de la premiere classe, qui escheent au iour de la feste de l'Epiphanie, ou au dernier iour de son octaue, est transferé iusqu'au premier iour aprez l'octaue non occupé d'vn office de neuf Leçons. 3. L'Office des Festes de la seconde classe, ou simplement doubles, qui se rencontrent dans l'Octaue de l'Epiphanie, est remis iusqu'au premier iour apres l'octaue n'estant point d'ailleurs occupé d'vn Office de neuf leçons. 4. Il a esté defendu par la Sacrée Congregation le 28. Aoust 1627. de dire durant l'octaue de l'Epiphanie de Messes votiues, ny celles de Morts, excepté que le Corps du Defunct soit present, comme il l'est quand on celebre la Messe de sa sepulture. Il en faut encore excepter

les Messes votiues, qu'on celebre solemnellement pour vn interest public, & fort important; pourueu que ce ne soit pas le iour de l'Epiphanie, dont la solemnité ne souffre point la celebration de nulle Messe votiue selon la Rubrique du Messel *au tit.* 6. ny d'aucune Messe de Morts, mesme pour la sepulture du corps selon le Rituel Romain.

Or toutes les susdites prerogatiues n'ont esté establies pour la feste de l'Epiphanie, qu'afin que les Chrestiens ne soient pas diuertis par des offices estrangers de la meditation des mysteres diuins, que l'Eglise leur represente dans l'office de ladite Feste, & de son Octaue.

5. L'Empereur Theodose a eu en si grande veneration la solemnité de cette feste, qu'il a ordonné que durant les sept iours qui la precedent tout ainsi que pendant les autres sept iours qui la suiuent, il soit ferié pour les Cours de Iustice, *l.* 2. *C. de fer.* Et l'Histoire nous apprend, que la feste de l'Epiphanie estoit anciennement si considerable, que les Empereurs mesme les plus impies n'osoient s'absenter en ce iour de l'Office diuin de peur de passer pour de mauuais Chrestiens,

Ammianus Marcellinus lib. 21. *S. Gregorius Nazian. orat. in laudem Basilij*, *& Baronius in Not. Martyrol. 6. Ianuar.* De sorte que l Eglise estant visitée le iour de l'Epiphanie par beaucoup de Chrestiens le Concile 4. d Orleans a pris de là occasion d'ordonner en son *Canon* 1. que tous les ans au susdit iour apres l'Euangile de la Messe solemnelle on publieroit le iour, auquel on deuroit celebrer la feste de Pasques, afin que du iour de cette Feste tout le monde peut sçauoir aisement en quel iour escherroient le Dimanche de la Septuagesime, & les autres Dimanches mobiles, qui sont auancez ou retardez selon que la feste de Pasques auance, ou recule.

§. IV.

Pourquoy est-ce que l'Eglise celebre auec tant de solemnité la Feste de l'Epiphanie?

PArce que le iour de cette feste a esté honoré de quatre grands auantages, qui ont esté autant de figures des

graces ſignalées, que l Egliſe a receües. Le premier auantage eſt celuy de l'Adoration des Mages, qui eſtoient au langage des Peres les Premices des Gentils, tout ainſi que les Paſteurs, qui adorerent IESVS-CHRIST au poinct de ſa naiſſance, eſtoient les Premices des Iuifs, c'eſt à dire, que l'adoration des Mages a eſté vn preſage de la conuerſion des Gentils, tout ainſi que celle des Paſteurs à ſignifié la conuerſion des Juifs. Et dautant que le nombre des Iuifs conuertis a eſté fort petit, & que c'eſt ſeulement du nombre des Gentils qui ont crû en IESVS-CHRIST que l'Egliſe a groſſi, & eſt paruenuë à la grandeur, où elle ſe trouue maintenant. Pour cette conſideration l'Egliſe, qui eſt preſque toute composée de ceux de la Race des Gentils, celebre la feſte de l'Epiphanie auec beaucoup de ioye & de ſolemnité: puis qu'en cette celebration elle fait memoire de la conuerſion des Mages, qui ayant eſté les Premices des Gentils ont eſté pareillement les premiers Chreſtiens, & les Premices des membres de ſon Corps myſtique. *Ipſi Magi*, dit à ce propos Ludolphus de Saxonia *in Vita Ieſu Chriſti p.* I. *cap.* II.

Primitiæ Gentium fuerunt, & Gentes in Christum credituras signauerunt; vnde festum hodiernum propriè est festum Ecclesiæ, & fidelium Christianorum.

Le second auantage est celuy du baptesme de Iesus-Christ, qui fut baptisé en vn iour pareil à celuy de l'Epiphanie. Or selon le Catechisme du Concile de Trente lors qu'il parle de la matiere du baptesme, & selon le sentiment des Peres Iesus-Christ a institué en ce mesme iour qu'il fut baptisé le sacrement de nostre baptesme, qui ayant la vertu d'effacer le peché originel reconcilie nos ames, & les marie auec Iesus-Christ leur celeste Espoux ainsi que l'Eglise chante à l'antienne du Cantique *Benedictus*, le iour de l'Epiphanie en disant *Hodie cælesti Sponso iuncta est Ecclesia, quoniam in Iordane lauit Christus eius crimina.*

Le troisiéme auantage est celuy du premier miracle de Iesus-Christ, lors qu'il changea l'eau en vin aux noces de Cana en Galilée le iour de l'Epiphanie, & vn an aprez qu'il eut esté baptisé par S. Iean Baptiste. Ce premier miracle fut vn grand sujet de ioye à tous ceux de l'assemblée de ces Noces, comme chante l'Eglise à

l'Antienne

l'Antienne du Cantique *Benedictus* dans l'Office du iour de l'Epiphanie *Et ex aqua facto vino lætantur Conuiuæ.* Mais ce premier miracle ayant esté vne figure du dernier miracle, que Iesus-Christ fit auparauant sa Passion en l'institution du Sacrement de l'Eucharistie, lors qu'il y changea le vin en son Sang, doit produire dans nos cœurs vne plus grande ioye; puis qu'au banquet des noces de l'Eucharistie nos ames, que Iesus-Christ a épousées par le Sacrement du Baptesme, sont repeuës de son sacré Corps, & de son precieux Sang.

Le quatriéme auantage est celuy du miracle que Iesus-Christ fit le iour de l'Epiphanie à l'âge de trente vn an acheué, en rassasiant auec cinq pains cinq mille personnes. Ce miracle a esté vne figure du miracle, qui se fait tous les iours au Sacremēt de l'Eucharistie, où nous voyons qu'vn pain changé au Corps de Iesus-Christ nourrit & rassasie tous les Chrestiens si pleinement que son goust leur cause le degoust de tous les biens terrestres les plus delicieux, en sorte qu'ils ne res-

pirent plus qu'vne vie celeste.

Et partant l'Eglise ayant receu de Dieu le iour de l'Epiphanie tant de graces, & tant de marques si signalées de son amour, elle ne peut que dõner de Preuues de sa joye extreme en celebrant la feste de ce iour auec vne solemnité extraordinaire. *Ludolphus de Saxonia in vita Iesu Christi p. 1. cap. 11.*

§ V.

Pourquoy dit-on l'Antienne Maria & flumina &c.

L'Eglise en chantant cette Antienne a en veuë l'eau, qui a serui de matiere & d'instrument à Iesus-Christ le iour de l'Epiphanie pour operer les merueilles qu'il fit en ce iour, auquel ayant esté baptisé il institua le Sacrement de Baptesme, & changea l'eau en vin aux noces de Cana en Galilée; comme il a esté dit §. §. precedens. Et ainsi l'eau ayant eu quelque part en ces actions mer-

ueilleuſes, l'Egliſe prend de là ſujet d'inuiter les mers, les fleuues, & les fontaines à loüer le Seigneur, qui a voulu les honnorer en eſleuant leur eau à vn tel poinct d'honneur & d'excellence que de ſeruir de matiere à vn Sacrement, & à vne conuerſion miraculeuſe.

§ VI.

Quel eſt le ſens de ces quatre vers de l'Hymne qu'on dit aux Veſpres de l'Epiphanie.

Ibant Magi quam viderant Stellam ſequentes præuiam,
Lumen requirunt lumine, Deum fatentur munere?

C'Eſt à dire, que les Mages s'acheminoient vers le lieu de la naiſſance de Ieſus-Chriſt ſuiuans l'eſtoile, qui leur auoit apparu, & leur ſeruoit de guide, & cherchoient à la faueur de la lumiere de cette eſtoile Ieſus-

Christ, qui est, comme dit la Sainte Escriture, *Lumen ad reuelationem Gentium*, & lequel mesme ils reconnoissoient pour leur Dieu en luy presentant de l'encens qu'on a accoustumé d'emploier au Sacrifice de la Diuinité.

Il faut entendre par ce terme *Magi*, non pas des Magiciens, des Sorciers, ou des Enchanteurs; mais des hommes de la Perse les plus sages & les mieux versez en la contemplation des Cieux, aux cours & au mouuement des Astres. Car comme les plus sçauans sont appellez Scribes par les Hebreux, Philosophes par les Grecs, Sages par les Latins, Prophetes par les Egyptiens, Gymnosophistes par les Indiens, Caldeens par les Assyriens, & Druïdes par les Gaulois, de mesme les plus doctes sont nommez Mages par les Persans.

Ces Mages estoient aussi Roys selon la tradition de l'Eglise, & selon la maniere de parler, dont se sert l'Escriture sainte en cette solemnité; les peintures anciennes & modernes le declarent; les Saints Docteurs Cyprien,

Ambroiſe, Hierôme, Auguſtin, Chryſoſtome Theophilacte, & autres le confirment; & l'vſage de ce temps là le perſuade, puis qu'à lors lés Sceptres & les Couronnes eſtoient le partage des plus ſages.

On croit encore qu'ils eſtoient Preſtres ſuiuant la coûtume des Perſes, qui iugeoient fort raiſonnable; que celuy qui eſtoit Roy fut pareillement interprete des choſes diuines, & qu'il offrit des ſacrifices & des prieres à Dieu: dautant que le caractere de la Preſtriſe rend vn Roy fort majeſtueux & venerable à ſes ſujets. Et en effect nous trouuons dans le Vieil Teſtament que Melchiſedech a eſté enſemble Roy & Preſtre; tout ainſi que les Macabées eſtoient de la lignée ſacerdotale, & Gouuerneurs du Royaume de Iuda.

D'ailleurs on tient communement que ces Mages n'eſtoient que trois, & qu'ils s'appelloient Gaſpar, Balthaſar, & Melchior.

§ VII.

Comment faut-il expliquer ces quatre vers dudit Hymne.

Lauacra puri gurgitis, Cæleſtis Agnus attigit, Peccata quæ non detulit, nos abluendo ſuſtulit.

C'Eſt à dire, que Iesvs-Christ Agneau du Ciel a eſté baptiſé dans le lauoir du fleuue Iordain : mais ce baptesſme n'a pas effacé en luy aucun peché ; puis qu'il n'en auoit pas commis ny contracté : Il a eſté ſeulement vne figure du bapteſme que le Fils de Dieu a inſtitué au meſme temps qu'il fut baptiſé, & dont l'eau a la vertu d'effacer le peché de nos ames.

L'Egliſe fait mention de ces deux bapteſmes en l'Office de l'Epiphanie: dautant que comme nous auons veu cy deſſus, Ieſus-Chriſt fut baptiſé, & inſtitua noſtre bapteſme en vn iour pareil à celuy de l'Epiphanie, qui eſt le ſixiéme de Ianuier.

§ VIII.

Comment faut-il entendre ces quatre vers dudit Hymne Nouum genus potentiæ, Aquæ rubeſcunt hydriæ, Vinumque iuſſa fundere, mutauit vnda originem?

C'Eſt à dire, que IESVS-CHRIST par le premier miracle, qu'il fit le ſixiéme de Ianuier iour de l'Epiphanie en changeant l'eau en vin aux noces de Cana en Galilée, donna de marques euidentes d'vne puiſſance extraordinaire, puis que par ſon commandement l'eau des cruches ayant eſté conuertie en vin, & ainſi n'eſtant plus ce qu'elle eſtoit originairement, les cruches auſſi verſerent vn vin rouge tres-delicieux.

§. IX.

Pourquoy eſt-ce qu'on commence l'Office de l'Epiphanie par la premiere Antienne ſans dire prealablement ny Domine labia &c. *ny* Deus in adiutorium &c?

C'Eſt pour monſtrer la diligence des Mages à venir adorer IESVS-CHRIST dans Bethleem apres auoir aperceu l'eſtoile ; car comme il n'y a que treize iours depuis le vingt-cinquiéme de Decembre iuſqu'au 6. de Ianuier ſuiuant. Auſſi ſelon le commun ſentiment des Docteurs ils n'ont employé que ce peu de temps pour arriuer à Bethleem & y preſenter leurs offrandes au Fils de Dieu nouuellement né. L'Egliſe donc pour marquer la diligence des Mages en cette occaſion commence d'abord à haute voix l'Office de Matines de l'Epiphanie par cette Antienne *Afferte Domino Filij Dei &c.* où il nous eſt

recommandé d'adorer le Seigneur de l'vniuers, & de luy apporter des presens. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 16.*

On demandera comment est-ce que les Mages peurent en si peu de iours arriuer de l'Orient en Bethleem ? On respond, qu'ils ne vinrent pas du vray Orient, mais de l'Arabie heureuse, ou d'vne autre prochaine, qui à l'egard de la Palestine estoit Orientale, d'où en treize iours de chemin on pouuoit arriuer en Bethleem en faisant de grandes iournées sur de chameaux, & de dromadaires, qui marchent de beaucoup plus viste, que les cheuaux les plus legers, comme l'asseure Aristote *lib. 9. cap. vlt. histor. animal.*

§. X.

Pourquoy est-ce qu'on omet l'Inuitatoire en l'Office du iour de l'Epiphanie.

C'Est en detestation de la fourberie du Roy Herode, qui inuita les Mages à l'adoration de Iesus-

Christ quoy qu'il n'eut autre dessein que de le faire massacrer, *Alcuinus in Epiphania.* On dit neantmoins l'Inuitatoire dans l'Octaue de l'Epiphanie; dautant qu'alors l'Eglise nous inuite à venir adorer Iesus-Christ au nom des Mages, qui luy ont rendu vne adoration du tout cordiale, & respectueuse. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 16.*

§. XI.

Pourquoy omet-on l'Hymne aux Matines du iour de l'Epiphanie.

L'Hymne est vne suite de l'inuitatoire. Car comme l'Inuitatoire conuie les Chrestiens à loüer la diuine Majesté: aussi l'hymne accomplit cette semonce; puis qu'en le chantant on fait retentir les loüanges de Dieu. De sorte que l'inuitatoire estant omis, il est conuenable d'omettre pareillement l'Hymne, qui selon ce que nous auons dit au §. 24.

du chap. 5. de la Partie I. consiste en ce qu'il est vn chant de versets contenans principalement les loüanges diuines.

§. XII.

*Pourquoy dit-on l'*Alleluia *à la seconde Antienne du premier Nocturne de l'Epiphanie?*

PArce qu'anciennement elle se disoit au troisiesme Nocturne auec le Pseaume *Deus noster refugium.* Or comme nous auons monstré au §. 10. *du chap. 7.* l'*Alleluia* a vne particuliere conuenance auec le troisiesme nocturne, à cause qu'il represente la Loy de grace. De sorte que ce Pseaume ayant esté transferé au premier Nocturne, afin qu'on le dise selon le rang qu'il a dans le Pseautier, c'est à dire, auparauant les Pseaumes, qui luy sont posterieurs; on a aussi transferé son Antienne à ce premier nocturne auec l'*Alleluia*, qu'elle auoit

lors qu'elle estoit rangée au troisiéme nocturne. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 16. & Gauantus in Commentar. Breuiar. sect. 6. cap. 7. num. 5.* Outre que l'*Alleluia* est auec grande raison approprié à cette Antienne, dont les termes, *Fluminis impetus lætificat ciuitatem Dei*, designent le Baptesme, lequel nous à ouuert la porte du Ciel pour y chanter eternellement *Alleluia*. Car selon la Sainte Escriture au chap. 19. de l'Apocalypse l'*Alleluia* est le cry d'allegresse, que les Bienheureux font resonner incessamment à la loüange de Dieu.

§. XIII.

Pourquoy dit-on le premier Respons Hodie in Iordane *seulement à l'Office du iour de l'Epiphanie, du Dimanche d'aprés, & du dernier iour de l'Octaue?*

D'Autant que de trois apparitions Diuines, qui ont esté faites le iour de l'Epiphanie, & que nous

auons expliquées au §.2. de ce chap. celle du Baptesme de Iesus-Christ a esté la plus esclatante : puis que toute la Sainte Trinité y a esté manifestée, sçauoir, Dieu le Pere par sa voix en disant *Hic est filius meus &c.* Dieu le Fils sous la forme d'homme, & Dieu le Saint Esprit sous la figure d'vne Colombe. Il a falu pareillement choisir les Offices du iour de l'Epiphanie, du Dimanche d'apres, & du dernier iour de l'Octaue pour y dire ledit premier Respons, qui contient ladite manifestation des trois Personnes Diuines ; car aussi les Offices de ces trois iours sont les plus solemnels de l'Epiphanie, & qui ont plus d'esclat.

§. XIV.

*Pourquoy ne dit-on l'*Alleluia *qu'à ce seul Respons* Omnes de Saba &c.

CE Respons marque qu'il n'y aura Roy ny Potentat sur la face de la terre, qui tost ou tard ne vienne

adorer Iesvs Christ & luy faire de precieuſes offrandes, en ſorte que tous les Gentils les plus idolatres ſe rangeront ſous ſa Loy, & le reconnoiſtront pour leur Souuerain. Ce qui ſatisfait ſi fort l'Egliſe, que pour teſmoigner l'excez de ſa ioye elle dit ſix fois *Alleluia* en ce Reſpons.

§. XV.

Pourquoy dit-on le Pſeaume Venite exultemus Domino *au troiſieſme Nocturne le iour de l'Epiphanie.*

LE troiſieſme Nocturne ſignifie la Loy Euangelique comme nous auons monſtré au §. 10. du chap. 7. l'Egliſe donc pour donner à entendre, que tout le monde à l'exemple des Mages ſe conuertira à Iesvs-Christ, & embraſſera ſa religion, chante ce Pſeaume, qui ſelon le commun ſentiment des Peres n'a eſté compoſé par le Roy Dauid, que pour inuiter toutes les Nations à recon-

noiſtre Iesvs-Christ pour leur vray Dieu, & leur vray Meſſie. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 16. & Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 6. cap. 7. num. 5.*

§. XVI.

Pourquoy dit-on le iour de l'Epiphanie l'Alleluia *plus ſouuent à l'Office du troiſieſme Nocturne.*

VOyez-en la raiſon pour vn cas ſemblable au §. 10. du chap. 7.

§. XVII.

Pourquoy eſt-ce qu'à l'Office de l'Epiphanie on ne dit pas l'Alleluia *à toutes les Antiennes des Laudes.*

IL ſemble que l'*Alleluia* ayant vne particuliere conuenance auec l'Office de Laudes, comme nous auons monſtré au §. 14. du chap. 7. & d'ail-

leurs la ſolemnité de l'Epiphanie eſtant vne de celles, que l'Egliſe celebre auec beaucoup de ioye & d'eſclat; il faudroit auſſi dire l'*Alleluia* à toutes les Antiennes de Laudes de cette feſte. Toutesfois l'Egliſe l'a reglé autrement pour faire difference de cette Office d'auec celuy de Paſques, qui eſt la feſte de la Reſurrection de Ieſus-Chriſt. Car puis que la ſolemnité de cette Reſurrection, qui eſt vn ſymbole de la noſtre, eſt plus grande que celle de l'Epiphanie, & que d'autre part l'*Alleluia*, comme diſent les Autheurs, eſt proprement l'Hymne que nous chanterons dans le Ciel apres noſtre reſurrection : pareillement il eſt conuenable de repeter plus ſouuent l'*Alleluia* aux offices de Paſques, qu'à ceux des autres feſtes, & qu'on celebre hors du temps Paſqual.

§. XVIII.

§. XVIII.

*Pourquoy est-ce qu'au susdit Office de l'Epiphanie ou ne dit l'*Alleluia *qu'aux Respons de Tierce, Sexte, & None ; & non à ceux de Prime & de Complies?*

VOyez en la raison au §. 15. du chap. 7. en vn semblable cas.

CHAPITRE XVIII.

DV DIMANCHE, QVI EST DANS L'OCTAVE DE L'EPIPHANIE.

§. I.

*Pourquoy est-ce qu'on dit aux Vespres dudit Dimanche l'*Alleluia *au verset* Omnes de Saba &c. *ayant esté d'ailleurs omis au verset* Regis Tharsis &c?

VOyez en la raison au §. 14. du chap. 17. en vn autre pareil cas.

§. II.

Pourquoy est-ce que le premier Respons, Hodie in Iordane, *est affecté à l'Office du susdit Dimanche?*

VOyez en la raison au §. 13. du chap. 17.

§. III.

Pourquoy est-ce que le susdit Dimanche escheant au dernier iour de l'Octaue de l'Epiphanie on auance l'Office de ce Dimanche au Samedy precedant?

IL semble, que lors que le dernier iour de l'Octaue de l'Epiphanie eschet en vn Dimanche, on deuroit faire l'Office de l'Octaue auec commemoration du Dimanche, tout ainsi qu'on

l'obſerue aux autres feſtes doubles de l'année, quand elles ſe rencontrent auec vn Dimanche. Pourtant il faut anticiper l'Office du Dimanche au Samedy precedant, quand ce Dimanche ſe rencontre auec le dernier iour de l'Octaue de l'Epiphanie. Car comme dit Gauantus *in Comment. Breuiar. ſect. 6. cap. 7. num.* 8. Si l'on faiſoit memoire du Dimanche au dernier iour de cette Octaue, on repreſenteroit la vie de Ieſus-Chriſt auec vn ordre renuerſé ; puis qu'il eſt enoncé dans l'Euangile de ladite Octaue, qui ſe diroit le premier à l'Office & à la Meſſe, que IESVS-CHRIST a eſté baptiſé, ce qui fut à l'âge de trente-ans, & toutesfois dans l'Euangile du Dimanche, qui ſe diroit le dernier à l'Office & à la Meſſe, il eſt marqué n'en auoir que douze. Il faut donc anticiper l'Office du Dimanche au Samedy precedent, afin que par ce moyen on repreſente Ieſus-Chriſt pluſtoſt en l'âge de douze ans, qu'en celuy de trente.

Surquoy il faut remarquer que ſi la feſte du Patron ſe rencontre en ce

Samedy, il ne faut pas anticiper l'Office dudit Dimanche au Vendredy; mais il ſuffit de faire memoire du Dimanche aux premieres Veſpres de l'Office du Patron, à Laudes, à la Meſſe, & aux ſecondes Veſpres; & de dire la neufiéme leçon de l'homelie du Dimanche, dont l'Euangile doit eſtre par conſequent leu à la fin de la Meſſe, voyez les Rubriques generales du Breuiaire tit. 4. nomb. 4. en vn ſemblable cas. On obſeruera le meſme en la feſte du Titulaire, & en celle de la Dedicace de l'Egliſe. Nous auons dit qu'on fait memoire de ce Dimanche, meſmes aux ſecondes Veſpres (ce qui eſt contre le ſentiment de Gauantus) d'autant que la feſte du Patron, & le ſuſdit Dimanche ſe rencontrent en vn meſme iour, puis que leurs Offices ne ſe font point en deux diuers iours conſecutifs ; & ainſi ils ſont dans vn eſtat d'occurrence, & non pas de concours. Or la Rubrique du Breuiaire preſcrit, qu'on fera memoire du Dimanche aux premieres & ſecondes Veſpres d'vne feſte meſmes de la premiere claſſe, ſi leurs Of-

fices ſe font en vn meſme iour, excepté que le lendemain on celebrat vne feſte de la premiere ou ſeconde claſſe, dont les premieres Veſpres ne ſouffrent point la commemoration d'aucun Dimanche non priuilegié.

Il eſt encore à remarquer, que lors qu'on fait l'Office du Dimanche au Samedy precedent, on ne doit dire à la Meſſe que deux oraiſons, celle du Dimanche & celle de l'octaue, tant à cauſe de la ſolemnité de l'octaue, que parce que l'office du ſuſdit Dimanche ſe dit en ce Samedy non pas ferialement, mais ſolemnellement auec ſes premieres & ſecondes veſpres, tout ainſi que l'office du Dimanche dans l'octaue de Noël ſe celebre auec ſolemnité, quoy qu'on le faſſe en vn iour qui n'eſt pas iour de Dimanche.

§. IV.

Pourquoy lit-on en l'Office dudit Dimanche l'Euangile qui represente Iesus-Christ enseignant les Docteurs dans le Temple?

VOyez en la raison au §. 2. du chap. 13.

CHAPITRE XIX.

DV DERNIER IOVR DE L'OCTAVE DE L'EPIPHANIE.

§. I.

Pourquoy dit-on le premier Reſpons Hodie in Iordane, *à l'Office du dernier iour de ladite Octaue?*

VOYEZ en la raiſon au §. 13. du chap. 17. Outre que l'Egliſe dans l'Euangile de l'Office de ce dernier iour fait mention particulierement de la manifeſtation, qui fut faite de la Diuinité de Ieſus-Chriſt par la deſcente du S. Eſprit ſous la figure d'vne

Colombe, lors que S. Iean le baptiſa. Or ce bapteſme & le miracle de cette deſcente ſont exprimez dans le Reſpons *Hodie in Iordane*, lequel par conſequent a vne particuliere conuenance auec l'Office du ſuſdit dernier iour.

§. II.

Pourquoy eſt-ce qu'en l'Office du dernier iour de ladite Octaue on lit l'Euangile, où eſt marquée la ſuſdite deſcente du S. Eſprit ſur Ieſus-Chriſt?

DAns cét Euangile la raiſon eſt donnée de ce que Ieſus-Chriſt a eſté baptiſé par S. Iean; & ç'a eſté afin qu'en le baptiſant, & voyant le S. Eſprit alors ſe repoſer ſur luy en forme de Colombe il fut aſſeuré par ce ſigne, que celuy qu'il baptiſeroit ſeroit le Fils de Dieu, & le vray Meſſie. Car comme porte le texte du-

dit Euangile, Dieu auoit predit à S. Iean, que le ſigne de cette Colombe en ſeroit vne marque certaine, *Qui miſit me baptizare in aqua, ille mihi dixit, ſuper quem videris Spiritum deſcendentem, & manentem ſuper eum, hic eſt qui baptizat in Spiritu ſancto: & ego vidi, & teſtimonium perhibui, quia hic eſt Filius Dei, Ioan.* 1. De ſorte que I. Chriſt ayant eſté babtiſé en vn iour pareil à celuy de l'Epiphanie & le dernier iour d'vne Octaue, comme diſent les Autheurs, en repreſentant le premier, qui eſt le iour de la feſte; c'eſt auſſi auec grande conuenance, que l'Egliſe faiſant memoire du Bapteſme de IESVS-CHRIST le iour de la feſte de l'Epiphanie, a ordonné qu'en l'Office du dernier iour de l'Octaue de ladite feſte on lira l'Euangile, où eſt rapportée la raiſon pour laquelle Ieſus-Chriſt a eſté baptiſé par S. Iean. *Durand in Ration. lib. 6. cap.* 17.

Anciennement l'Office du dernier iour de ladite Octaue eſtoit compoſé de pluſieurs Antiennes, & de beaucoup d'autres parties d'Office, qui eſtoient propres au bapteſme de Ieſus-

Christ. *Amalarius lib. 4. cap. 34.* Mais maintenant on en dit seulement l'Euangile. De plus Gauantus *in Comment. Breuiar. sect. 6. cap. 7. num. 11.* dit que cét Office n'estoit que semidouble dans vn Breuiaire de Venise imprimé en l'an 1521.

§. III.

Pourquoy y a-t'il depuis la Noël iusqu'à l'Epiphanie inclusiuement deux Dimanches appellez Vaquans, *& dont on ne fait point de memoire?*

VOyez en la raison au §. 3. du chap. 13.

CHAPITRE XX.

DES DIMANCHES D'APREZ L'EPIPHANIE.

§. I.

Pourquoy eſt-ce que l'Egliſe fait l'Office de ſix Dimanches appellez d'aprez l'Epiphanie?

COMME il y peut auoir ſix Dimanches depuis la feſte de l'Epiphanie iuſqu'au Dimanche de la Septuageſime; Ce qui arriue lors que la feſte de Pâques eſt fort retardée, puis que le retardement de cette feſte cauſe

celuy de la Septuagesime. Il a falu pareillement faire des Offices pour six Dimanches d'apres l'Epiphanie. Et bien que le plus souuent il n'y ait pas six Dimanches depuis l'Epiphanie iusqu'à la Septuagesime, on ne laisse pas neantmoins de faire l'Office de tous ces Dimanches, ou d'en faire commemoration auparauant la Septuagesime, ou apres le 23. Dimanche d'aprez la Pentecoste, où ils sont transferez selon la Rubrique du Breviaire.

Il est à obseruer, que pour auancé que soit le Dimanche de la Septuagesime, on fait tousiours auparauant ce Dimanche l'Office du 2. Dimanche d'aprez l'Epiphanie, du moins au Samedy qui precede la Septuagesime, ou au premier iour d'aprez l'octaue de l'Epiphanie, mesmes en transferant la feste semidouble qui s'y rencontre: & ce pour deux raisons. La premiere, afin qu'en obseruant l'ordre historique de la Vie de Iesus-Christ on lise le premier miracle, qu'il fit aprez son Baptesme en changeant l'eau en vin, auparauant qu'on fasse

dans l'Office des Dimanches ſuiuans la lecture de quelque autre poſterieure action memorable de ſa vie. La ſeconde, afin qu'on n'omette pas vers le temps de l'Epiphanie l'Office & les Reſpons des Dimanches d'aprez l'Epiphanie. Car ce n'eſt pas ſans myſtere, qu'immediatement aprez l'Octaue de l'Epiphanie le premier Reſpons deſdits Dimanches eſt tiré du premier pſeaume penitentiel *Domine ne in furore &c.* Parce que comme dit Amalarius *cap. 27. de Ordine antiphon.* l'Egliſe veut par ce Reſpons, qui ne marque que penitence, nous remettre dans la pratique de l'abſtinence, dont nous auons peu nous eſloigner par les excez des repas, que nous auons pris en reiouiſſance des feſtes de Noël, & de l'Epiphanie.

Il faut encore obſeruer, que ſi tous les iours de la ſemaine, qui precede la Septuageſime, ſont occupez de feſtes doubles, en ce cas il ſuffit de faire memoire dudit ſecond Dimanche au Samedy d'auparauant la Septuageſime : & alors on omet les Reſpons des Dimanches d'aprez l'Epi-

phanie; mais d'ailleurs on lit pour la neufiesme leçon l'Euangile du susdit second Dimanche auec son homelie.

§. II.

Qu'est-ce que nous representent les trois premiers Dimanches d'aprez l'Epiphanie.?

L'Eglise veut nous faire entendre par les Offices de ces trois Dimanches les trois années que IESVS-CHRIST a employées apres son Baptesme a la predication. *Honorius in Gemma lib.* 4. *cap.* 110. *& Gauantus in Comment. Missal. p.* 4. *tit.* 4. *num.* 2.

§. III.

Pourquoy lit-on en l'Office du Dimanche premier d'aprez l'Epiphanie l'Euangile, qui represente Iesus Christ enseignant les Docteurs dans le Temple?

VOyez en la raiſon au ſ. 2. du chap. 13.

§. IV.

Pourquoy lit-on en l'Office du ſecond Dimanche d'aprez l'Epiphanie l'Euangile de la conuerſion de l'eau en vin aux Noces de Cana en Galilée ?

VOyez en la raiſon au §. 1. de ce chap.

§. V.

Pourquoy demande t'on à Dieu la Paix en l'oraison dudit second Dimanche.

C'est dautant que le Pape Gregoire II. procura la Paix le iour de ce Dimanche à la ville de Rome, & à toute la Chrestienté par la confederation qu'il fit auec les François, afin de pouuoir resister aux forces de l'Empereur Leon, ainsi qu'il est rapporté par Cedrenus, & Zonaras, & par Baronius, *ad annum 726.* Voyez Durand in *Ration. lib. 6. cap.* 19. & Gauante *in Comment. Missal p. 4. tit. 4. num. 3.* D'ailleurs ce second Dimanche a vn particulier rapport auec la Paix, qui doit estre entre Dieu & les hommes. Et en effet l'Empereur Auguste ayant par vn Edit ordonné, que chaque année vn Deputé de chaque cité du monde viendroit luy porter vne poignée de terre de son

lieu pour la laiſſer à Rome, & marquer par là, qu'il n'y auoit aucun lieu dans l'vniuers, qui ne releuat de ſon Empire, vne montagne fut enfin formée à Rome de cette terre tranſportée. De ſorte que les Chreſtiens ayant baſty vne Egliſe ſur le ſommet de cette montagne la conſacrerent à Dieu le iour du ſuſdit ſecond Dimanche, pour ſignifier que toute la terre doit adorer ſa ſouueraine Maieſté; & c'eſt pourquoy ſelon Beleth cap. 76. & ſelon Durand *in Ration. lib. 6. cap.* 19. l'Introit de la Meſſe de ce ſecond Dimanche commence par ces paroles, *Omnis terra adoret te Deus*.

§. VI.

Pourquoy lit-on en l'Office du troiſieſme Dimanche d'aprez l'Epiphanie l'Euangile du Lepreux?

C'Eſt pour obſeruer l'ordre des miracles de Ieſus-Chriſt. Car comme on a fait la lecture en l'office

du ſecond Dimanche d'aprez l'Epiphanie de l'Euangile du premier miracle de Ieſus Chriſt lors qu'il changea l'eau en vin. Pareillement on lit au troiſieſme Dimanche d'aprez l'Epiphanie l'Euangile de la gueriſon du Lepreux : parce que ſelon S. Hieroſme ce Lepreux a eſté le premier malade que IESVS CHRIST a gueri. *Gauantus in Comment. Miſſal. p. 4. tit. 4. num. 3.*

§. VII.

Pourquoy lit-on en l'Office des trois derniers Dimanches d'aprez l'Epiphanie les Euangiles qui y ſont preſcrits?

NOus auons monſtré au §. 2. de ce chap. que les trois premiers Dimanches d'aprez l'Epiphanie nous repreſentent les trois annees que IESVS-CHRIST a employées à la predication aprez ſon bapteſme. L'Egliſe en ſuite nous veut faire enten-

dre par les Euangiles, qu'on lit en l'office des trois derniers Dimanches d'aprez ladite Epiphanie les motifs que nous deuons auoir en veuë pour profiter de la parole qu'il a preschée. Or comme l'Eglise nous a proposé dans les Euangiles desdits trois premiers Dimanches les miracles, que Iesus-Christ a faits pour persuader aux Iuifs, qu'il n'estoit pas vn faux Prophete, & que par consequent ils deuoient tirer du fruit de ses predications. Aussi elle nous propose dans les Euangiles des susdits trois derniers Dimanches les motifs, qui peuuent nous obliger à faire nostre salut en profitant des instructions, que Iesus-Christ nous donne dans ces Euangiles.

Et de fait nous trouuons dans l'Euangile du quatriesme dimanche d'aprez l'Epihanie, que la mer & les vents ont obeï à sa voix, *Mare & venti obediunt ei*, quoy que ces creatures fussent insensibles. De sorte que si l'Eglise nous met en auant l'exemple de l'obeissance, que des choses déraisonnables ont rendu à IESUS CHRIST c'est afin que de là nous apprenions la

ſoumiſſion, que nous deuons à ce qu'il nous a commandé par ſes predications ; puis que d'ailleurs nous ſommes eſclairez des lumieres de la raiſon, & de la foy, qui nous donnent la connoiſſance de ſa grandeur, & de la iuſtice de ſes commandemens.

Nous liſons encore dans l'Euangile du cinquieſme Dimanche d'aprez l'Epiphanie la parabole de la bõne ſemence meſlée auec la zizanie ; de laquelle parabole l'Egliſe ſe ſert pour nous enſeigner la conduite, que nous deuons auoir en conuerſant auec les meſchans, dont la malice exerçant noſtre patience peut de beaucoup augmenter noſtre merite : comme auſſi pour nous faire connoiſtre combien nous eſt vtile la ſemence de la parole de Ieſus-Chriſt, qui nous apprend de tirer le bien du mal en profitant des perſecutions, & des actions meſme les plus ſcandaleuſes de nos ennemis.

Enfin on lit dans l'Euangile du ſixieſme Dimanche d'aprez l'Epiphanie la parabole du grain de mouſtarde, qui eſt le plus petit de tous les grains, & ſemences : Mais quand il

eſt paruenu a ſa parfaite croiſſance, il eſt plus grand que toutes les herbes des Iardins. Sous cette parabole l'Egliſe veut que nous entendions, ſelon S. Hieroſme & pluſieurs autres Peres, la hauteur & l'excellence de la parole de Ieſus Chriſt: Car quoy qu'en apparence ſa doctrine Euangelique ſoit plus petite que toutes les ſciences humaines, & quant à la quantité de ſes preceptes, eſtant reſerrée en douze petits articles de foy; & quant à la qualité, ne contenant que des matieres incuidentes à l'eſprit; & quant à la delectation, eſtant du tout contraire aux plaiſirs de nos ſens; & quant à la ſimplicité, propoſant ſes maximes nuëment, & ſans nul ornement de langage. Neantmoins ſa force cachée ſous cette petiteſſe a eſté telle, qu'elle s'eſt eſpandüe en peu de temps par tout l'vniuers, a conuerty tous les peuples, & a ſubiugué les entendemens des plus ſçauans Docteurs, & des plus puiſſans Monarques. Ce que les autres ſciences n'ont peu faire auec toute la force de l'eloquence, & de l'authorité humaine. L'E-

glise donc nous marque ſous la parabole du grain de mouſtarde la veneration, que nos entendemens doiuent conceuoir pour la parole de Ieſus-Chriſt, & l'acquieſcement aueugle, que nous deuons rendre à toutes ſes maximes.

Au reſte l'Office du ſixieſme Dimanche d'aprez l'Epiphanie eſt recent, & a eſté mis dans le Breuiaire Romain par l'ordre du Pape Pie V. car auparauant on repetoit en ce ſixieſme Dimanche l'office du cinquieſme precedent, ainſi qu'il a eſté obſerué par Gauantus *in Comment. Miſſal. p. 4. tit. 4. num. 5. & in Comment. Breu. ſect. 6. cap. 8. num. 8.*

CHAPITRE XXI.

DV DIMANCHE DE LA SEPTVAGESIME.

§. I.

A quelles fins à t'on inſtitué ce Dimanche, & pourquoy eſt-il appellé Septuageſime?

LES Autheurs qui ont traité du ieuſne, ou abſtinence de la chair pendant le Careſme, nous aſſeurent que les Apoſtres, qui ont inſtitué ce ieuſne & cette abſtinence, les commençoient par le premier Dimanche dudit Careſme, & les finiſſoient le

iour du Ieudy de la Semaine Sainte. Et de fait il y a quarante iours depuis ce premier Dimanche iusques audit Ieudy. Que si on ieusnoit de plus en la primitiue Eglise les deux iours suiuans, sçauoir, le Vendredy & le Samedy, le ieusne de ces deux iours estoit vn ieusne separé de celuy du Caresme; puis qu'on ne ieusnoit en ces iours, que parce que Iesus-Christ auoit souffert la mort le Vendredy, & que le Samedy auoit esté aux Apostres vn iour de grand'dueil à cause de cette mort.

Et dautant qu'on ne ieusnoit pas les Dimanches du Caresme, bien que d'ailleurs on ne mangeat point de la chair, le Pape Telesphore desirant que les Ecclesiastiques compensassent le defaut de ce ieusne comme estant plus obligez que les Laiques à la penitence & à vne vie mortifiée, ordonna qu'ils commenceroient le ieusne du Caresme par le Dimanche d'auparauant le Dimanche appellé Quadragesime. *Cap. Statuimus, dist.* 4. Et ce Dimanche pour auoir esté aiousté audit Dimanche de la Quadrage-

ſime porte le nom de Quinquageſime, tout ainſi qu'en aiouſtant vn au nombre de quatre on fait cinq.

Mais le Pape Melchiades ayant depuis le decret du Pape Teleſphore iugé qu'il n'eſtoit pas moins indecent de ieuſner le Ieudy que le Dimanche, parce que ſi Ieſus-Chriſt eſtoit reſuſcité en vn iour de Dimanche, il auoit auſſi en vn iour de Ieudy inſtitué dans vn ſoupé le Sacrement de l'Euchariſtie, & eſtoit monté au Ciel en vn pareil iour, il retrancha pareillement du ieuſne du Careſme outre les Dimanches tous les Ieudys, *Cap. Ieiunium, diſt. 3. de Conſecrat.* De ſorte que les Chreſtiens voulans ſuppleer au defaut du ieuſne des Ieudys eſtablirent le ieuſne du Dimanche de la Sexageſime, & commencerent l'abſtinence du Careſme en ce Dimanche, qui fut appellé Sexageſime, comme ayant eſté aiouſté au Dimanche de la Quinquageſime.

Enfin les Chreſtiens, qui n'obſeruoient pas le ieuſne du Careſme, ny les Dimanches, ny les Ieudys conformement aux decrets Eccleſiaſtiques,

ny mesme les Samedys suiuant l'ancien ordre de l'Eglise Orientale, qui deffendoit de ieusner le Samedy, comme nous auons montré au §. 9. du chap. 3. ont introduit le ieusne du Dimanche de la Septuagesime en commençant l'abstinence du Caresme par ce Dimanche ; afin que par ce moyen ils peussent reparer le defaut du ieusne de tous les susdits Dimanches, Ieudys & Samedys. Et parce que ce Dimanche a esté aiousté au Dimanche de la Sexagesime, il a aussi le nom de Septuagesime, tout ainsi qu'on appelle sept ce qui est au dessus de six.

Presque tout ce que nous auons dit en ce §. est tiré d'vne Epistre que l'Empereur Charlemagne a escrite à Alcuïn. Voyez S. Ambroise en vn de ses Sermons cité par Azor. *tom. 1. Instit moral. lib. 7. cap. 16. q. 1.* Durand *in Ration. lib. 6. cap. 24. & Gauante in Comment. Missal. p. 4. tit. 5. num. 9.*

Quelques autres Autheurs disent, que l'intention de l'Eglise en instituant la Septuagesime a esté de nous repre-

ſenter par ſept celebres Dimanches, qui precedent le Dimanche de la Paſſion, la captiuité du genre humain cauſée par le peché originel, tout ainſi que noſtre redemption eſt repreſentée par ce Dimanche de la Paſſion, & par celuy de Rameaux. De ſorte que ſi le Dimanche de la Septuageſime eſt ainſi appellé, c'eſt parce que de ce Dimãche iuſques à celuy de la Paſſion il y a ſept Semaines; tout ainſi qu'il y en a ſix depuis le Dimanche de la Sexageſime, cinq depuis le Dimanche de la Quinquageſime, & quatre depuis le Dimanche de la Quadrageſime. C'eſt pourquoy Magiſter en ſa Regle au ch. 43. rapporté par Menard *in Concord. Regul. cap. 56. §. 4.* appelle le ſecond Dimanche de Careſme, Trigeſime; & le troiſieſme, Vigeſime: Quant au quatrieſme il eſt communement appellé *Lætare*, qui eſt le premier mot de l'Introit de ſa Meſſe, ce quatrieſme Dimanche eſtant vn iour de reſiouïſſance, dautant qu'il ſignifie le Dimanche de la derniere Semaine de noſtre trauail, aprez laquelle nous iouïrons du repos eternel; car comme il y a

ſept Semaines depuis celle de la Septuageſime iuſques à celle du Dimanche *Lætare* : auſſi aprez auoir parcouru les ſept iours des Semaines de noſtre vie temporelle dans l'exercice de la Penitence , nous paruiendrons à la poſſeſſion de nôtre beatitude eternelle. *Rupert lib. 4. cap. 2. & 3. Bellarmin tom. 1. Controuerſ. lib. 3. cap. 14. de Cult. Sanct. Durand , & Gauante aux lieux cy-deſſus alleguez.*

Quelques-vns ont eſcrit, que le Dimanche de la Septuageſime porte ce nom, à cauſe qu'il y a ſeptante iours depuis ce Dimanche iuſques au Samedy *in albis* eſquels ſeptante iours repreſentent noſtre captiuité ſous la tyrannie du Diable, figurée par la captiuité Babylonienne du peuple d'Iſraël, laquelle dura ſeptante ans. Mais on dit que c'eſt auoir fort mauuaiſe grace d'enfermer des iours de captiuité dans l'Octaue de la Reſurrection de IESVS-CHRIST, qui ne marque que liberté. *Rupert lib. 4. cap. 1.*

Pluſieurs autres croyent, que les Dimanches de la Septuageſime, Sexageſime, Quinquageſime, & Qua-

dragesime sont ainsi nommez à raison du nombre des iours, qu'il y a depuis ces Dimanches iusques au Dimanche de Pasques : Car depuis le Dimanche de la Septuagesime iusques à celuy de Pasques il y a 64. iours, c'est à dire, enuiron 70: depuis la Sexagesime, 57. c'est à dire, enuiron 60: depuis la Quinquagesime, 50. & depuis la Quadragesime, 42. Sur quoy il faut remarquer, que quoy que le nombre des iours de la Septuagesime, de la Sexagesime & de la Quadragesime ne soit pas precisement de septante, de soixante, ou de quarante, ces Dimanches ne laissent pas d'estre nommez Septuagesime, Sexagesime & Quadragesime; dautant qu'au nombre de soixante quatre pour septante, & à celuy de cinquante sept pour soixante on prend la partie pour le tout : Ce qui est vne figure & maniere de parler commune, appellée par les Grammairiens *Synecdoche* : Et quant au nombre de quarante deux pour quarante, on a iugé que pour deux iours au dessus de quarante on ne deuoit pas desnier le nom de Quadragesime à vn Dimanche, depuis

lequel iusques au Dimanche de Pasques se parcourent effectiuement quatre dixaines de iours. Outre que suiuant la precedante figure *Synecdoche* le tout pouuant estre pris pour la partie, on peut aussi prendre quarante deux pour quarante. *Rabanus lib. 2. de Instit. Cleric. cap. 34.*

Il ne faut pas omettre ce qu'vn liure ancien intitulé *Ordo Romanus* marque de la Septuagesime; qui est, que l'Eglise l'a instituée particulierement en faueur des Catechumenes, qui deuoient estre baptisez auec grande solemnité le Samedy Saint. Car comme dit Azor *tom. 1. Instit. moral. lib. 7. cap. 16. q. 2.* durant le temps de cette Septuagesime on ieusnoit, on preschoit, & on vaquoit extraordinairement à l'Oraison; afin que ces Catechumenes, qui aspiroient au Baptesme, s'y estant preparez par la voye des Catechismes, & par la pratique de la penitence, peussent receuoir ce Sacrement auec d'autant plus de fruit.

§. II.

Pourquoy dit-on vn double Alleluia *au* ℣. Benedicamus Dño, *à la fin des premieres Vespres du Dimanche de la Septuagesime ?*

COmme le temps de la Septuagesime est vn temps de dueil & de penitence, à cause qu'il represente l'estat de nostre captiuité spirituele en ce monde sous la tyrannie de Satan causée par le peché Originel, & figurée par la captiuité du peuple d'Israël en Babylone, laquelle dura septante ans; tout ainsi que nostre vie tẽporelle & miserable ne s'estẽd point ordinairement au delà de ce nombre d'années. Aussi l'Eglise à deffendu pendant ce tẽps de dueil l'vsage de l'*Alleluia*, qui est vn terme expressif de la plenitude de la ioye, que les Bienheureux ont dãs le Ciel, ainsi que nous auons monstré au §. 19. du chap. 5. de nostre Partie 1. Neantmoins auant que de quitter cét

cét *Alleluia* l'Egliſe veut, que nous le redoublions aux premieres Veſpres de la Septuageſime, pour nous ſignifier par ce redoublement, que ſi durant cette Septuageſime nous faiſons vne vraye penitence, nous ferons vn double gain en recouurant la gloire de nos ames, & celle de nos corps, que nous auions perduës par le peché originel. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 24.*

§. III.

Depuis quel temps chante t'on ce double Alleluia *aux premieres Veſpres de la Septuageſime ?*

C'Eſt depuis le Pape Alexandre II. qui l'a ainſi ordonné ſelon qu'il eſt raporté par pluſieurs Autheurs, *Micrologus cap. 47. Honorius in Gemma lib. 4. cap. 117. Durand. in Ration. lib. 6. cap. 24. & Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 6. cap. 9.* Sur quoy il faut prendre garde, que long-temps auparauant ce Pape l'*Alleluia* n'eſtoit point en vſage en

beaucoup de lieux pendant la Septuagesime, comme il est constant de l'Ordre Romain, & d'Alcuïn, lequel au chapitre qu'il a fait de la Septuagesime parle en ces termes *In his diebus*, c'est à dire de la Septuagesime, *Intermittimus Alleluia, quod est Hebræum, & pro Alleluia, humiliori, id est Latina vtimur lingua dicẽtes Laus tibi Domine Rex æternæ gloriæ.* Or Alcuïn, & principalement le susdit Ordre Romain sont de beaucoup plus anciens que le Pape Alexandre II. Il est vray qu'on peut dire, qu'auant le decret de ce Pape on chantoit l'*Alleluia* en plusieurs Eglises. Et en effect mesmes du depuis ce Decret, & au temps de Radulphe de Tongres, qui n'est pas vn Autheur fort ancien, puis qu'il viuoit aprés l'institution des Freres Mineurs, ainsi qu'il paroit de ses écrits; les Religieux de saint Benoit chantoient encor l'*Alleluia* à l'office de la Septuagesime, c'est ce que nous asseure cét Autheur *lib. de Obseruant. Canonum, propos.* 16. Voyez Menard *in Concord. Regul. cap.* 23. *append.* 7.

§. IV.

Pourquoy est-ce que pendant la Septuagesime, & jusqu'à Pasques on dit Laus tibi Dñe, &c. *au lieu de l'*Alleluia.

VOyez le §. 19. du chap. 5. de nostre Partie I. où nous auons montré la difference qu'il y a entre l'*Alleluia*, & le Verset *Laus tibi Domine, &c.*

§. V.

Pourquoy lit-on aux Leçons de l'office de la Septuagesime le Liure de la Genese?

PArce que dans ce Liure on lit la cheute de nostre premier Pere Adã, dont nous auons contracté le peché originel, qui cause nostre captiuité

ſpirituelle ſous la tyrannie de Satan. Or l'Egliſe, comme nous auons dit cy-deſſus, a inſtitué l'office de la Septuageſime pour repreſenter noſtre miſere dans l'eſtat de cette captiuité. Ainſi les Autheurs, & particulierement Gauantus, qui raporte *in Commentar. Breuiar. ſect. 6. cap. 9. num. 5.* que c'eſt le Pape Gelaſe, qui a ordonné la lecture du liure de la Geneſe au ſuſdit Office; & que c'eſt le Pape Alexandre II. qui a commandé d'y lire les Reſpons tirez du ſuſdit Liure, en ayant retranché d'autres qu'on diſoit auec *Alleluia.* Voyez ſur ce ſujet *Micrologus cap. 47.*

§. VI.

Pourquoy lit-on en l'office de la Septuagesime l'Euangile du Pere de famille, qui loüa des Ouuriers pour sa vigne?

NOus auons montré cy-deuant, que l'office de la Septuagesime nous represente l'estat de nostre vie presente, laquelle nous deuons passer dans le dueil & dans l'exercice de la penitence. Et parce que cette penitence ne se fait point sans trauail: aussi l'Eglise nous propose dans cét Office l'Euangile des Ouuriers, qui furent loüez pour trauailler en la vigne du Pere de famille, & pour meriter par leur trauail le loyer, qu'il leur auoit promis. *Durand. in Ration. lib. 6. cap. 25.*

§. VII.

Pourquoy omet-on l'Hymne Te Deum laudamus *en l'office de la Septuageſme, & juſqu'à Paſques ?*

VOyez-en la raiſon au §. 67. du chap. 5. de noſtre Partie I.

§. VIII.

Pourquoy eſt-ce que depuis le Dimanche de la Septuageſime juſqu'à celuy de Rameaux iucluſiuement on dit les Pſeaumes Miſerere, *&* Confitemini, *au lieu de ces deux* Dñs regnauit, *&* Iubilate?

ON chante ces deux Pſeaumes *Dominus regnauit, &c. Iubilate, &c.* parce qu'ils ne marquent que reſiouiſſance; & on met en leur place les Pſeaumes *Miſerere*, & *Confitemini*; dautant que le premier eſtant vn Pſeaume penitentiel, & le ſecond nous aſſeurant que Dieu eſt miſericordieux, ils ont auſſi vne particuliere conuenance auec l'Office, qu'on chante depuis le Dimanche de la Septuageſime juſqu'à celuy de Rameaux; puis que pendant tout ce temps-là c'eſt l'intention de l'Egliſe, que nous faſſions

penitence ; afin que nous ayons ſujet d'eſperer en la miſericorde de Dieu. *Amalarius lib. 4. de off. cap. 18. Honorius in Gemma lib. 3. cap. 38. & Durand. in Ration. lib. 6. cap. 24.* D'ailleurs on a choiſi les Laudes pour y dire les deux ſuſdits Pſeaumes ; puis que cette heure eſt celle du matin la plus ſolemnelle.

Mais on pourroit demander pourquoy eſt-ce donc que depuis le Dimanche de la Septuageſime iuſques à celuy des Rameaux on dit à Prime le pſeaume *Dominus regnauit* ; puis que c'eſt touſiours vn pſeaume de ioye? On reſpond que c'eſt afin que dans vne ſemaine, qui ſeroit entierement feriale, on n'omette point aucun pſeaume du Pſeautier : car au temps de l'Egliſe primitiue c'eſtoit l'ordre de dire tout le Pſeautier en vn ſeul iour. *Durand au lieu ſuſdit, & Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 4. cap. 2. num. 9. Voyez le §. 36. du chap. 5. de noſtre Partie* 1. Et en effet le Pape Celeſtin I. pour mieux accomplir cét ordre auoit ordonné, qu'auparauant le ſacrifice de la Meſſe on diroit entiere-

ment tous les 150. pſeaumes auec leurs antiennes. *Baronius ad annum 432. & Bellarmin lib. 2. de Miſſ. cap. 16.*

Quant au pſeaume *Iubilate*, on le dit dans le nocturne du Samedy.

§. IX.

Pourquoy dit-on le Verſet Dñe refugium factus &c. *à l'Office des Laudes de la Septuageſime, de la Sexageſime, & de la Quinquageſime?*

C'Eſt pour nous donner à entendre ce que nous auons dit au §. precedent, ſçauoir, que ſi nous faiſons vne vraye penitence, Dieu ſera noſtre aſyle, & nous aurons ſuiet d'eſperer beaucoup de ſa miſericorde.

§. X.

Pourquoy est-ce qu'aux Feries de la Septuagesime, de la Sexagesime, & de la Quinquagesime il y a des antiennes propres pour le Magnificat ?

C'Est dautant que ces feries sont plus considerables que les communes de l'année ; puis que leur office se fait en vn temps de dueil & de penitence. Pourtant elles ne sont pas d'vn ordre si haut qu'est celuy des feries de l'Aduent & du Caresme; puis que celles-cy ne s'omettent iamais : & que d'ailleurs il y en a encore pour le *Benedictus*, tout ainsi que pour le *Magnificat.* Ce qui ne s'obserue pas aux antiennes des feries de la Septuagesime, de la Sexagesime, & Quinquagesime, l'Eglise n'en ayant ordonné que pour le *Magnificat*, afin de faire distinction de ces feries d'auec les feries maieures de l'Aduent & du Ca-

reſme, qui doiuent eſtre plus priuilegiés.

Il n'y a point d'antienne propre pour le *Magnificat* des veſpres du Samedy; parce qu'on y commence l'office de noſtre Dame au petit Chapitre & ainſi vne Antienne propre de la ferie y ſeroit inutile, puis qu'on ne fait iamais memoire des feries de la Septuageſime, de la Sexageſime, ou de la Quinquageſime.

§. XI.

Pourquoy eſt-ce que l'Office des Feſtes des Saints, qui ſe rencontrent auec les Dimanches de la Septuageſime, de la Sexageſime, & de la Quinquageſime, eſt transferé à vn autre iour?

Voyez en la raiſon au §. 12. du chap. 2.

CHAPITRE XXII.

DU DIMANCHE
DE LA SEXAGESIME.

§. I.

A quelle fin a t'on institué ce Dimanche, & pourquoy est-il appellé Sexagesime?

Voyez le §. 1. du chapitre vingt-vn.

§. II.

Pourquoy est-ce que les Respons de l'Office de la Sexagesime sont de l'histoire de Noé?

PArce que les Leçons en sont. Et c'est le Pape Gregoire VII. au rapport de Radulphe *Propos.* 16. qui a ordonné de les dire: car auparauant le Pape Alexandre II. faisoit repeter les Respons de la Septuagesime en cét Office.

§. III.

Pourquoy lit-on en l'Office de la Sexagesime l'Euangile de la semence de la parole de Dieu?

LE temps de la Sexagesime est vn temps de dueil, de penitence, & de trauail, tout ainsi que celuy de la

Septuagesime. & afin qu'en trauaillant en ce saint temps nous puissions faire vn grand fruict, l'Eglise nous propose la parabole de la semence de la parole Diuine, estant certain que si nous mesnageons bien cette semence, nous ne trauaillerons dans l'exercice de la penitence que fort auantageusement pour le salut de nos ames. *Alcuin lib. de diuin. Off. cap. de Sexages.*

§. IV.

Pourquoy fait-on mention de l'Apostre S. Paul Docteur des Gentils dans l'oraison de la Sexagesime?

DAutant que c'est cét Apostre, qui plus que tout autre Saint a semé la parole de Dieu dans les cœurs des Gentils, & a fait fructifier cette diuine semence mentionnée en l'Euangile de la Sexagesime. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 26.*

CHAPITRE XXIII.

DV DIMANCHE DE LA QVINQVAGESIME.

§. I.

A quelle fin a-t'on institué ce Dimanche, & pourquoy est-il appellé Quinquagesime?

VOYEZ le §. 1. du chapitre vingt-vn.

§. II.

Pourquoy eſt-ce que les Reſpons de l'office de la Quinquageſime ſont de l'hiſtoire d'Abraham?

C'Eſt dautant que les leçons ſont de cette hiſtoire : & c'eſt le Pape Gregoire VII. qui a commandé de les dire, ainſi qu'il eſt rapporté par Radulphe *Propoſ.* 16.

§. III.

Pourquoy lit-on en l'Office de la Quinquageſime l'Euangile, où il eſt parlé de la Paſſion de Ieſus-Chriſt & de la gueriſon d'vn aueugle.

L'Egliſe nous propoſe dans l'Euangile de la Quinquageſime la Paſſion du Fils de Dieu, afin que la meditation

meditation de ses souffrances & de sa mort, nous rende plus aisée la pratique de la penitence, que nous deuons faire au temps de la Quinquagesime, *Claudius à Rota cap. de Quinquages. legẽda 33.* Outre que nous ayant de coustume de nous abandonner à la volupté sur tout en ce temps pour estre voisin de la fin du Carneual, l'Eglise ne peut pas mieux arrester le cours de nos desbauches, & nous remettre dans le chemin des pleurs & des mortifications, qu'en nous presentant l'obiet le plus triste, & le plus pitoyable, qui est celuy de la Passion de Iesus-Christ *Stapletonus in Promptuar. moral. Dom. Quinquages. num. 1.*

En suite de la Passion de IESVS-CHRIST la guerison d'vn aueugle nous est representée dans l'Euangile, pour nous donner à entendre que si nous faisons vne serieuse reflexion sur cette Passion, elle nous dessillera les yeux, en sorte qu'aprés auoir reconnu nostre aueuglement touchant les plaisirs de la terre, nous nous dégoûterons de leur jouïssance, & embrassans la penitence nous ne trauail-

lerons que pour l'acquisition des biens eternels. *Osorius tom. I. Concion. serm. de Dom. Quinquages.*

CHAPITRE XXIV.

DV IOVR DES CENDRES.

§. I.

Qui a institué ce jour, & à quelle fin a t'il esté institué ?

LA ceremonie de couurir de cendres ceux, qui faisoient penitence publique, est fort ancienne, & se pratiquoit en la primitiue Eglise. Tertullien en fait mention *lib. de Pœnit.* comme aussi Optatus Mileuitanus *lib.*

6. aduerſus Parmenianum. Cette ancienne ceremonie ſe trouue encore dans le Concile d'Agde *apud Burchardum lib. 19. cap. 26.* De là vient la coûtume de mettre des cendres ſur les teſtes des Chreſtiens le Mecredy d'auparauant le premier Dimanche de la Quadrageſime, *Menard in Notis in lib. Sacrament. S. Gregor. Papæ.* Or on a choiſi ce Mecredy pour l'impoſition des cendres, dautant que c'eſt en ce jour, que l'Egliſe commence le jeuſne du Careſme. C'eſt pourquoy dans le liure nommé *Ordo Romanus* ce jour de cendres eſt appellé *Caput jeiunij*, tout ainſi que dans le Canon 76. du Concile de Meaux.

L'opinion commune des Autheurs eſt que le Pape S. Gregoire le Grand a ajoûté au jeuſne du Careſme, qui ne ſe commençoit qu'au premier Dimanche, le Mecredy des cendres, le Ieudy, le Vendredy & le Samedy d'auparauant ce Dimanche : Et la raiſon, ſur laquelle ils appuyent leur opinion, eſt que dans le droit Canon *Cap. Quadrageſima de Conſecrat. diſt. 5.* l'addition des ſuſdits quatre jours eſt

reglée en ce chapitre, qui eſt tiré de l'Homelie 16. dudit S. Gregoire *in Euangelia*, & attribué à ce Saint par Gratian. Outre que les Offices de ces quatre iours ajoûtez au Careſme ſont dits Gregoriens, comme eſtant marquez *in Antiphonario & Sacramētario S. Gregorij Magni*. De ſorte que ce Saint ayant ordonné qu'on commenceroit le ieuſne du Careſme par le Mecredy des Cendres, il y a auſſi grande apparence que c'eſt luy qui a pareillement preſcrit en ce meſme iour l'impoſition des cendres ſur les teſtes des Chreſtiens.

Ces quatre iours ont eſté aiouſtez au Careſme, afin qu'on ieuſnat effectiuement durant quarante iours à l'imitation de Iesvs Christ: Car les Chreſtiens ne commençans le ieuſne du Careſme auparauant le Decret de S. Gregoire le Grand, qu'au premier Dimanche de la Quadrageſime; & d'ailleurs ne ieuſnans pas les iours des Dimanches, il s'enſuiuoit que depuis ledit premier Dimanche iuſqu'à celuy de Paſques ils n'obſeruoient le ieuſne que pendant trente ſix iours; & ainſi

il a falu y aiouter les susdits quatre iours pour faire la quarantaine d'vn parfait ieusne. De plus comme les Autheurs ont remarqué IESVS-CHRIST commença son ieusne de quarante iours en vn Mecredy : car estant nay le 25. de Decembre iour de Dimãche, & ayant esté baptisé le sixiéme de Ianuier aprés auoir attaint l'âge de trente ans, on trouuera en supputant les iours depuis sa naissance iusqu'à son baptesme, qu'il a esté baptisé en vn Mardy; & dautant que le lendemain de ce baptesme il alla au desert pour y ieusner, il faut aussi dire que ç'a esté en vn Mecredy qu'il a commencé son ieusne. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 28. Torniellus tom. 2. Annal. sacrorum anno 4081. num. 7. & Gaudntus in Comment. Miss. p. 4. tit. 6.* De ce dessus on voit que l'Eglise n'a pas seulement voulu, qu'on fist vn parfait ieusne de quarante iours, mais encore qu'on commençast ce ieusne à l'exemple de IESVS-CHRIST en vn Mecredy. Au reste il est à remarquer, que ceux, qui commençoient le ieusne du Caresme au premier Dimanche, en n'obseruant

neantmoins le ieuſne parfait qu'hors des Dimanches, ieuſnoient d'vn ieuſne parfait trente ſix iours, qui eſt la dixiéme partie de l'année ; puiſque l'an n'a que 365. iours : & ainſi ils payoient à Dieu en ieuſne le dixme de l'année.

On demandera pourquoy eſt ce que l'Egliſe n'imite IESVS CHRIST en commençant le ieuſne du Careſme le ſeptiéme de Ianvier? On répond que l'Egliſe a retardé ce ieuſne principalement pour trois raiſons. 1. Pour nous mieux preparer par la penitence à la Communion du Corps de Ieſus-Chriſt qu'on eſt obligé de receuoir le iour de Paſques, qui termine noſtre ieuſne. 2. Pour nous mortifier & nous humilier au même temps que la Paſſion & la Mort de Ieſus-Chriſt nous ſont repreſentées. 3. Pour abatre en ieuſnant les mouuemens de noſtre chair, qui ordinairement ſont plus violens en la ſaiſon du Printemps, enuiron laquelle nous commençons le ieuſne du Careſme. Voyez *Durand in Ration. lib. 6. cap. 28.*

Quant à la ceremonie des Cendres, qu'on met ſur nos teſtes, l'Egliſe l'a ordonnée pour nous humilier en nous

faiſant ſouuenir, que cõme nous auons eſté formez de la terre en la perſonne d'Adam noſtre premier Pere: auſſi par la mort nous ſerons changez en terre & reduits en pouſſiere. Cette Ceremonie eſt fondée ſur celle qu'on pratiquoit anciennement à l'egard des Penitens publics, leſquels aprés auoir confeſſé leurs pechez le Mecredy d'auparauant le premier Dimanche de la Quadrageſime, & aprés auoir reçeu la penitence à eux enjointe eſtoient couuerts de cendres en leurs teſtes de la main du Preſtre, qui diſoit à châcun d'eux *Memento homo quia puluis es, & in puluerem reuerteris*. Et en ſuite le Preſtre les ayant reuêtus d'vn cilice les chaſſoit de l'Egliſe, tout ainſi qu'Adam fut banni du Paradis terreſtre aprés ſon peché; en ſorte qu'ils ne ſe preſentoient à l'Egliſe que le Ieudy Saint, auquel iour on faiſoit leur reconciliation. Ainſi l'Ordre Romain *in quarta feria Quadrageſ. quæ eſt in capite ieiunii.* Voyez *Durand in Ration. lib. 6. cap. 28. Azor tom. 1. Inſtitut. moral. lib. 7. cap. 21. q. 6.* & *Menard in Notis in lib. Sacrament. S. Gregorij Papæ.*

§ II.

Pourquoy est-ce que l'Office du Caresme ne se commence point au iour des Cendres?

QVoy que ce Mecredy soit le commencement du ieusne du Caresme ainsi que nous auons veu au §. precedent, il n'est pas pourtant le commencement de son Office. Et en effet l'Inuitatoire, les Hymnes, les Capitules, les Répons & les Versets propres du Caresme ne se commencent qu'aux premieres Vespres du premier Dimanche de la Quadragesime. La raison en est, parce qu'en la primitiue Eglise on ne commençoit aussi le ieusne ou l'abstinance du Caresme qu'en ce Dimanche, comme nous montrerons cy-aprés: Et on a iugé qu'il estoit conuenable pour marquer cette ancienne coûtume d'affecter à ce premier Dimanche le propre Office du Caresme; puisque cét Office à vn particulier raport au ieusne

& à l'abſtinance. Voyez *Gauante in Comment. Miſſal. p. 4. tit. 6.*

§. III.

Quelles ſont les Prerogatiues du iour des Cendres ?

CE iour eſt ſi priuilegié, que quelque Feſte qui y échée, l'Office de cette Feſte eſt remis au premier iour non occupé d'vn Office de neuf Leçons. Il a eſté ainſi ordonné par le Pape Clement 6. en l'an 1352. Il a encor ce Priuilege, que s'il y a vne Octaue commencée, on doit la finir aprés None le Mardy precedent, en ſorte qu'il n'en faut point faire de memoire aux Veſpres ſuiuantes, quand meſme ces Veſpres ſeroient les premieres du dernier iour de l'Octaue. Et partant on doit faire le iour des Cendres l'Office du iour de la ferie ſans nulle cõmemoration de ce dernier iour d'Octaue, tout ainſi qu'õ n'en a point fait memoire aux Veſpres precedẽtes, dont l'office

n'a esté que de la ferie. Toutefois cette interruption d'Office aprés None n'a de lieu qu'aux Offices des Octaues, & non à ceux des autres Festes doubles ou semidoubles, dont on doit dire les Vespres secondes la veille du iour des Cendres. De plus la ferie du iour des Cendres ayant le Priuilege de faire transferer l'Office de la Feste, qui y échet, quoy qu'elle soit de la premiere classe, ainsi que nons auons dit cy-dessus, il ne faut pas aussi celebrer en ce iour aucune Messe votiue, ni des Morts excepté que le corps du defunt fût present, comme il l'est en la celebration de la Messe de sa sepulture. Quant aux Messes votiues qu'on celebre solẽnellement pour vn interest public & en vne affaire importante, elles sont pareillement defenduës le iour des Cendres. *Ainsi la Rubrique du Messel tit. 6. de Translat Fest.*

Or si l'Eglise a donné toutes ces Prerogatiues à l'Office du iour des Cendres, c'est afin qu'on ne soit pas diuerti par des Offices étrangers de la meditation des Mysteres, qui nous sont representez en l'Office de ce iour. *Ainsi communement les Autheurs.*

§. IV.

Pourquoy dit-on les Pseaumes Graduels à l'Office des Mecredys du Caresme ?

GAuantus *in Commentariis Missal. p. 4. tit. 6. num. 7.* dit que le Traict *Domine non secundum peccata nostra, &c.* se chante à la Messe les Lundys, les Mecredys & les Vendredys du Caresme; dautant que le concours des Chrestiens est plus grand dans les Eglises en ces trois iours, qu'en nul autre de la Semaine hors du Dimanche. On peut aussi dire, que c'est pour cette mesme consideration qu'en ces trois iours on augmente l'Office Diuin du Caresme; Sçauoir, le Lundy de l'office des Morts, le Mecredy des Pseaumes Graduels, & le Vendredy des Pseaumes Penitentiels : car il est raisonnable, que la longueur de l'Office Diuin se mesure à la deuotion du peuple. D'ailleurs nous auons montré au §. 8. du chap. 3. que

l'Eglise a destiné le Mecredy pour le ieusne des Quatre Temps ; parce que Iesus-Christ ayant esté trahi & vendu le Mecredy, les Chrestiens ont toûjours pratiqué en ce iour vne particuliere deuotion.

Auparauant le Pape Pie V. on disoit les Pseaumes Graduels tous les iours du Caresme : mais ce Pape a voulu en restreindre la recitation aux seuls Mecredys, ainsi qu'il est raporté par Gauantus *In Comment. Breuiar. sect. 9. cap.* 3. Il a encore voulu les aproprier aux Mecredys ; car comme pour entrer dans le Temple de Salomon, qui estoit bâti sur vne montagne, il faloit y monter par quinze degrez en disant les quinze Pseaumes Graduels, & c'est pourquoy ils sont ainsi nommez : De mesme l'Eglise ayant ordonné qu'on reciteroit ces quinze Pseaumes le Mecredy des Cendres, qui est le iour auquel on commence le ieusne du Caresme, desire nous faire entendre, que pour entrer dans le Ciel en obseruant ce ieusne, il faut que nous y montions par quinze degrez de perfection, c'est à dire, que nous ne deuons pas seulement

eſtre parfaits ſelon la Loy de l'ancien Teſtament ; mais de plus nous deuons aquerir la perfection de la Loy Euangelique. Car le nombre Quinzain eſtãt composé de ces deux nombres Sept & Huit ; le Septiéme deſigne la Loy ancienne ; & le Huitiéme la Loy de l'Euangile, comme nous aſſeurent S. Ambroiſe *Enarrat. 2. ad Horontianum*, & S. Hierôme *In locum Eccleſiaſt.* parce qu'en l'ancienne Loy on ſanctifioit le Samedy, qui eſt le ſeptiéme iour de la Semaine : & en la Loy Euangelique on ſanctifie le Dimanche, qui eſtant au delà du Samedy fait vn huitiéme iour. Or l'Egliſe ayant preſcrit les Pſeaumes Graduels dans l'Office du premier Mecredy du Careſme pour la raiſon cy-deſſus expliquée, elle a reglé pareillement qu'on les reciteroit aux Offices des Mecredys ſuiuans, à l'excluſion toutefois de celuy de la Semaine Sainte, comme nous verrons lors que nous traiterons de l'Office de cette Semaine.

§. V.

Pourquoy dit-on les Pſeaumes Graduels auparauant l'Office de Matines ?

COmme en l'ancienne Loy on diſoit ces Pſeaumes auparauant que d'entrer dans le Temple de Salomon ; & que d'ailleurs en la Loy Euangelique ils marquent de perfections que nous deuons auoir auparauant que d'eſtre reçeus dans le Ciel, ainſi que nous auons montré au §. precedent. Auſſi il a eſté trouué conuenable de les dire auant l'Office du iour, comme n'eſtans qu'vne preparation à cét Office.

§. VI.

Pourquoy dit-on l'Euangile de ſaint Mathieu Cum ieiunatis, &c. *à l'Office du iour des Cendres ?*

PArce que le iour des Cendres étant le premier iour du ieuſne du Careſme, l'Egliſe auſſi nous propoſe en ce iour l'Euangile, où il eſt repreſenté que l'hypocriſie dérobe au ieuſne ſon merite : afin qu'en éuitant la vaine gloire, que l'hypocrite cherche en ſes œuures, & en faiſant le ieuſne du Careſme auec l'eſprit d'vne vraye Penitence nous puiſſions meriter la vie eternelle. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 28.*

§. VII.

Pourquoy dit-on des Prieres ferials & extraordinaires auparauant l'oraison des Heures Canoniales du iour des Cendres, & des autres feries du Caresme.

VOyez les §. §. 18, 19. 20. 21. 22. 23. 24. & 25. du chap. 16. de nostre Partie I.

CHAPITRE XXV.

DV VENDREDY D'APRE'S LE IOVR DES CENDRES.

§. I.

Pourquoy dit-on les ſept Pſeaumes Penitentiels à l'Office des Vendredys du Careſme ?

VOYEZ vne raiſon que nous en auons donnée au §. 4. du Chap. precedent. Mais outre cette raiſon on peut dire encore, que la recitation des Pſeaumes Penitentiels a vne grande conuenance auec le Vendredy, qui doit eſtre aux Chreſtiens vn iour de

penitence & de mortification ; puiſque c'eſt en ce iour que IESVS-CHRIST eſt mort, & qu'Adam noſtre premier Pere a peché, & en pechant nous a liurez à la mort eternelle. De là vient que l'Egliſe a deſtiné le Vendredy pour le ieuſne des Quatre Temps, & a defendu l'vſage de la chair en ce iour châque ſemaine.

§. II.

Qui eſt celuy qui a ordonné de dire les Pſeaumes Penitentiels à l'Office des Vendredys du Careſme ?

C'Eſt le Pape Pie V. car auparauant ce Pape, ainſi que dit Gauantus *in Commentar. Breuiar. ſect.* 9. *cap.* 4. on recitoit ces Pſeaumes à l'Office de châque iour du Careſme.

§. III.

Pourquoy dit-on les susdits Pseaumes Penitentiels à la fin des Laudes?

DV temps de Radulphe, qui viuoit en l'an 1400, on les disoit aprez l'heure de Prime, en laquelle nous faisons en termes generaux vne confession de tous nos pechez. Maintenant on les dit à la fin des Laudes, & auant Prime, dont l'heure est au poinct du leuer du soleil: dautant que le iuste doit commencer le iour par l'accusation de soy mesme; afin que Dieu l'ayant pardonné exauce plus aisement sa priere. *Gauantus au lieu susdit.*

CHAPITRE XXVI.

DV PREMIER DIMANCHE DV CARESME Iuſqu'au Dimanche de la Paſſion.

§. I.

pourquoy eſt-ce que ce Dimanche eſt appellé Quadrageſime ?

PARCE qu'en la primitiue Egliſe le ieuſne de quarante iours ſe commençoit en ce Dimanche. *S. Ambroiſe ſerm. 34. de Quadrageſ. Caßian collat.* 21. *cap.* 24. 27. & 28. *S. Gregoire Homil,* 16.

in Euangelia, Ordo Romanus cap. de Septuages. Alcuin lib. de Diuin. Off. cap. de Quadrages. Micrologus cap. 59. & Azorius tom. 1. Instit. moral. lib. 7. cap. 12. q. 2. C'est pourquoy l'Eglise ne commence l'Office Quadragesimal qu'aux premieres Vespres dudit Dimanche, comme nous auons montré au §. 2. du chap. 24.

§. II.

A t'on obserué toûjours d'vne mesme maniere le jeusne ou l'abstinence du Caresme ?

IL est hors de doûte, que ce ieusne & abstinence ont esté obseruez diuersement & quant au nombre des iours, & des repas, & quant à l'heure de ces repas.

Quant au nõbre des iours. Parce que comme nous auons montré au §. 1. du chap. 21. les vns cõmençoient le ieusne ou abstinence du Caresme par le premier Dimãche de la Quadragesime; & ainsi l'ont obserué les Apostres: Les au-

tres ou par la Quinquagesime, ou par la Sexagesime, ou mesmes par la Septuagesime : & enfin les autres conformement à l'ordre d'apresent l'ont commencé par le Mecredy des Cendres.

Quant au nombre des repas ; Il faut remarquer que les anciens Chrestiens en ieusnant ne mangeoient qu'vne fois le iour, & encore ce n'estoit que sur le soir, ou sur les trois heures aprés midy: c'est pourquoy ce repas estoit appellé soupé, & non pas disné. Voyez Tertullien *lib de Ieiun contra Psychicos*, S. Athanase *lib. de Virginit.* S. Basile *Orat. 1. de Ieiun* S. Epiphane *in fine libror. aduersus hæreses*, S. Ambroise *serm. 8. in Psalm. 118.* S. Hierôme *Epist ad Eustochium de custodia Virginit.* & presque tous les anciens Peres. Aussi Azor *tom. 1. Institut. moral. lib. 7. cap. 12. q. 2.* n'appelle le ieusne du Caresme plein & parfait, que celuy qu'on fait en mangeant vne seule fois le iour.

Sur quoy il est à obseruer que ce n'a pas esté aucune Loy Ecclesiastique, qui ait introduit cét vsage de ne manger qu'vne fois en vn iour de ieusne ; mais ç'a esté seulement la coûtume, ainsi que

l'asseurent Innocent *in cap. 1. de obseruat. ieiun.* Siluester *Verb. Ieiunium q. 3.* & Azor. au tom. susdit *lib. 7. cap. 9. q. 1.* De sorte que comme la coustume a autorisé l'vsage d'vn seul repas, elle a eu pareillement le pouuoir d'establir celuy de deux repas que nous faisons maintenant & depuis quelques siecles. Et en effet Bellarmin *tom. 3. Controuers. lib. 2. de Ieiun. cap. 2.* pour montrer qu'anciennement on ne faisoit qu'vn repas, dit qu'il est autant inouï que les anciens Chrestiens ayent mangé deux fois en vn iour de ieusne, que d'auoir mangé plustost que de l'heure de None, c'est à dire, auparauant trois heures apres midy. Mais comme la necessité ne souffre pas de loy; le corps de l'homme ayant perdu beaucoup de l'ancienne force & vigueur qu'il auoit pour supporter la longueur du ieusne, l'Eglise a esté contrainte de permettre qu'on fasse deux repas en vn iour de ieusne, sçauoir, le disné à midy & vne collation à l'heure du soupé, afin que ce dernier repas nous aide à dormir.

Quant à l'heure, à laquelle on pou-

uoit manger le iour, qu'on ieuſnoit, il eſt conſtant que les premiers Chreſtiens, ainſi que les Hebreux en l'ancienne loy ne mangeoient que ſur le ſoir. Et de fait Tertullien *lib. contra Pſychicos cap.* 13. ne donne le nom de ieuſne proprement qu'à celuy qu'on obſeruoit iuſqu'au veſpre, n'appellant que demi ieuſne celuy qu'on rompoit à l'heure de None, c'eſt à dire, trois heures apres midy. D'ailleurs comme a remarqué Layman *lib.* 4. *tract.* 8. *cap.* 1. *de Obſeruat. ieiun.* Les anciens Peres & Docteurs de l'Egliſe diſent que le ieuſne eſt vn retranchement du repas du diſné; dautant que pour obſeruer parfaitement le ieuſne on ne deuoit manger que vers le ſoir & apres le Soleil couché. Mais la ferueur des Chreſtiens s'eſtant attiedie on auança l'heure de ce repas en le faiſant quelque heure auparauant le Soleil couchant. Puis on prit l'heure de None, c'eſt à dire, trois heures apres midy pour faire ce repas, comme il conſte de S. Athanaſe *lib. de Virginit.* & de pluſieurs autres Peres. Neantmoins cet auancement d'heure pour le repas

ne s'obſeruoit qu'aux ieuſnes qu'on faiſoit hors le temps du Careſme, dont le ieuſne ne ſe deuoit rompre que ſur le ſoir. Cette verité nous eſt confirmée par ſainct Hierome *Epiſt. ad Euſtochium de cuſtodia Virginit.* Par ſainct Benoit *cap.* 41. *Regul.* Par Micrologus *cap.* 49. *de Eccleſiaſt. Obſeruat.* Et par ſainct Bernard, lequel au Sermon 3. *de Quadrageſ.* declare que non ſeulement les Religieux & les Eccleſiaſtiques deuoient ieuſner pendant le Careſme iuſqu'au veſpre; mais meſme les Lays, fuſſent-ils Roys, ou Princes; nobles ou roturiers; riches ou pauures. Ce qui ſe trouue encore preſcrit & authoriſé par vn Concile de Chalons raporté par Gratian *C. Solent de Conſecrat. diſt.* 1. qui defend de rompre le ieuſne du Careſme que ſur le ſoir: parce que comme il eſt marqué dans ce Concile, on ne deuoit pas manger que la Meſſe ne fut dite, & que l'Office de None & du Veſpre ne fuſſent acheuez. Or la Meſſe ne ſe celebroit aux iours de ieuſne & du Careſme qu'à trois heures aprez midy. Et dautant qu'aux iours des autres ieuſnes, qu'on

obſeruoit hors du Careſme, on celebroit la Meſſe à l'heure de Sexte, c'eſt à dire à midy : auſſi la coûtume eſtoit de manger à l'heure de None, c'eſt à dire, à trois heures aprez midy. *Voyez Micrologus cap. 49. de Eccleſiaſt. Obſeruat. Francolinus cap. 31. num. 1. Azorius tom. 1. Inſtit. moral. lib. 7. cap. 11. q. 2. & Layman au lieu ſuſdit.*

On demandera s'il y auoit aucune Loy Eccleſiaſtique qui eut deffendu de manger pluſtoſt que de l'heure de None aux iours du ieuſne, qu'on faiſoit hors le temps du Careſme. On reſpond auec Azorius au lieu ſuſdit, que c'eſtoit la ſeule couſtume, qui auoit introduit cét vſage : & en effet on ne trouue en nul Canon cette deffenſe.

On a encore ieuſné le Careſme d'vne autre maniere, les vns paſſant vn iour ou deux chaque ſemaine ſans rien manger; & les autres, trois ou dauantage. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre S. Irenée, lors qu'il dit au liure 5. chap. 25. *Apud Euſebium, Quidam ſe vnum diem ieiunare exiſtimant; alii duos; non pauci, plures.* C'eſt en ce meſme ſens qu'il faut expliquer ce

paſſage de S. Leon *Serm. 4. de Quadrageſ. Igitur*, dit-il, *feria ſecunda, feria quarta, & feria ſexta ieiunemus. Sabbato autem apud S. Petrum vigilias celebremus.* Car tous ces iours là les deuots Chreſtiens obſeruoient *plenum & perfectum ieiunium* ainſi appellé dans les Péres : dautant que le ieuſne de ces iours ſe faiſoit ſans diſner, ny ſouper, & ſans rien manger. *Azorius tom. 1. Inſtitut. moral. lib. 7. cap. 12. q. 4. & Bellarmin tom. 3. Controuerſ. lib. 2. de itiun. cap. 15.*

Enfin il eſt à remarquer, que S. Baſile *orat. 2. de ieiun.* ne recommande le ieuſne qu'en cinq iours de chaque Semaine du Careſme. La raiſon en eſt, parce que comme diſent Azorius & Bellarmin aux lieux cy-deſſus alleguez les Grecs ne ieuſnoient point aucun Dimanche, ny aucun Samedy.

§. III.

Qui a institué le ieusne du Caresme?

C'Ont esté les Apostres, comme il est constant de leur Canon 69. De plus c'est vne regle certaine, que S. Augustin donne *in Epist.* 118. *ad Ianuarium, & lib.* 4. *de Baptismo cap.* 24. Sçauoir, que les Apostres ont institué tout ce qui est establi de tout temps, & obserué par toute l'Eglise, & qui d'autre part ne se trouue point institué par aucun Concile. Or le ieusne du Caresme est tel, dont l'institution ne vient point des Conciles : & d'ailleurs les Peres, qui ont precedé tous les Conciles tenus aprez le temps des Apostres font mention de ce ieusne en leurs escrits, comme S. Ignace *Epist. ad Philip.* S. Irenée *Epist. ad Victorem*, Tertullien *lib. de ieiun. cap.* 2. *&* 13. & Origene *homil.* 10. *in Leuit.* C'est encore le commun sentiment des Peres, & Docteurs de l'Eglise, que le ieusne

quadrageſimal eſt d'inſtitution Apoſtolique. Que s'il y a quelques Peres, qui ſemblent en attribuer l'inſtitution à IESVS-CHRIST ce n'eſt que pour donner à entendre que IESVS-CHRIST a authoriſé ce ieuſne par ſon exemple, ayant ieuſné quarante iours : & que les Apoſtres ne l'ont inſtitué que par l'inſpiration du S. Eſprit : & ainſi on peut dire en ce ſens, que le ieuſne du Careſme eſt d'inſtitution diuine.

§. IV.

N'a t'on pas ieuſné anciennement plus que d'vne, ou de deux Quarantaines ?

NOus auons monſtré au §. 2. du chap. 1. que les anciens Chreſtiens obſeruoient le ieuſne des trois Careſmes. Nous y renuoyons le Lecteur. Il pourra encore voir *Durand in Ration. lib. 7. cap.* 14. où il parle d'vn Careſme qu'on obſeruoit anciennement auparauant la Feſte de la natiuité

de S. Iean Baptiste, & qui à cause de la foiblesse du corps humain fut aprez reduit au ieusne de trois Semaines seulement. Et en effet *C. Non oportet*, 33. *q.* 4. il est deffendu de celebrer des nopces pendant ces trois Semaines.

§. V.

Pourquoy est-ce que les Apostres ont institué le ieusne du Caresme ?

C'Est afin que nous imitions en quelque maniere Iesvs-Christ qui a ieusné durant quarante iours : & qu'en nous mortifiant par l'abstinence nous reparions les fautes, que nous auons commises en la iouïssance des plaisirs du monde. C'est pourquoy l'Eglise pour entretenir les Chrestiens dans l'esprit de mortification ne souffroit pas anciennement, qu'on celebrat dans le Caresme les festes des Saints ; à cause qu'elles se deuoient celebrer auec ioye, & auec solemnité:

mais ſeulement il eſtoit permis les Dimanches & les Samedys, qui n'eſtoient pas des iours de ieuſne en l'Egliſe d'Orient, de faire des oblations en memoire des Saints, dont on ne pouuoit pas faire l'Office, *c. Non licet, 33. q.4.* Et encore auiourd'huy pour la meſme raiſon l'Egliſe ne permet point durant le Careſme les ſolemnitez des noces, ny la celebration de quelques feſtes de Saints, ny d'aucune Octaue. De là vient, qu'on a transferé la ſolemnité de la feſte de S. Ambroiſe Eueſque & Docteur de l'Egliſe au ſeptiéme iour de Decembre, quoy que ce iour ne ſoit que celuy, auquel il fut conſacré Eueſque, l'Egliſe l'ayant ainſi reglé; dautant que le iour de ſon decez, qui fut le quatriéme d'Auril, eſchet ordinairement dans le Careſme. De là vient pareillement, que les Eueſques d'Eſpagne aſſemblez au Concile *9.* de Tolede en l'an *655.* ont remis la feſte de l'Annonciation de la glorieuſe Vierge iuſques au dix & huitiéme de Decembre.

Voyez quelques autres raiſons, que nous auons données au *§.* 1. du chap.

24. touchant l'institution, & l'obseruance du ieusne du Caresme.

§. VI.

Pourquoy dit-on les Vespres le matin aux iours du ieusne du Caresme ?

C'Est pour ne s'escarter pas de la coustume des Anciens Chrestiens qui conformement au Concile de Chalons *C. Solent. de Consecrat. dist.* 1. ne rompoient le ieusne du Caresme, & n'osoient manger que sur le soir aprez qu'on auoit dit l'office de Vespres. Car l'Eglise ayant veu, que nous n'auions pas assez de force & de vigueur pour ieusner si long-temps, a voulu auancer l'heure de l'office de Vespres, en ordonnant que nous le dirions le matin, & auparauant le disner aux iours de ieusne; afin qu'en le disant à ieun nous imitions en quelque maniere la loüable pratique des premiers Chrestiens, qui ieusnoient iusques

ques au ſoir : eſtant certain, que la priere faite à ieun a vn merite particulier. *Ainſi les Autheurs.*

§. VII.

Pourquoy commence t'on au Samedy d'auparauant le premier Dimanche du Careſme de dire les Veſpres au matin, & auant le diſné?

PArce qu'anciennement on ne commençoit le ieuſne, ou l'abſtinence du Careſme qu'en ce premier Dimanche, comme nous auons montré au §. 1. de ce chap. de ſorte que comme pour conſeruer la memoire de cette ancienne coûtume, le commencement de l'Office Diuin du Careſme ne ſe fait qu'aux Veſpres du Samedy d'auparauant ledit premier Dimanche, ainſi que nous auons dit au §. 2. du chap. 24. dautant que ces Veſpres ſont les premieres Veſpres de ce Di-

manche : auſſi pour cette meſme conſideration on commence de dire au matin les Veſpres du ſuſdit Samedy; puis qu'elles ſont les premieres Veſpres dudit premier Dimanche. Et en effet il eſt fort conuenable de commencer de celebrer à ieun l'Office des premieres Veſpres de ce Dimanche, comme ayant eſté le iour, auquel l'Egliſe primitiue commençoit l'abſtinence & la mortification du Careſme.

§. VIII.

Pourquoy dit-on aux premieres Veſpres du premier Dimanche du Careſme le Verſet Angelis ſuis Deus &c ?

CE Verſet eſt pris du Pſeaume *90.* & l'Egliſe ſe ſert des Verſets de ce Pſeaume en pluſieurs endroits de l'Office du Careſme ; dautant qu'ils nous marquent, que le iuſte eſt toûjours ſecouru de Dieu, qui ne luy refuſe iamais ſes graces pour ſur-

monter les tentations, & les artifices de Satan. Or c'est principalement au temps du Caresme que Satan fait ses efforts pour nous perdre, & nous frustrer du merite de la Penitence. *Amalarius lib. 4. cap. 19. & Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 6. cap. 11. num. 2.* C'est pourquoy l'Eglise nous propose dans l'Office du premier Dimanche du Caresme l'Euangile, où il est dit que le Diable s'approcha du Fils de Dieu pour le tenter, ayant veu qu'il auoit ieusné quarante iours : Car c'est pour nous donner à entendre, qu'il n'est point de temps, que Satan prenne plus volontiers pour nous porter au mal par ses tentations, que celuy que nous employons dans l'exercice des œuures de Penitence & de mortification.

§. IX.

Pourquoy eſt-ce que les Capitules de l'Office dudit premier Dimanche ſont tirez du Chapitre 6. de l'Epiſtre 2. de l'Apoſtre S. Paul aux Corinthiens ?

COmme cét Apoſtre dans ladite Epiſtre exhorte les Corinthiens à la pratique des bonnes œuures, afin qu'ils profitent de la grace, qu'ils auoient receuë, Dieu s'eſtant reconcilié auec eux par la mort de ſon Fils. Auſſi l'Egliſe en ſe ſeruant des meſmes termes de cette Epiſtre inuite les Chreſtiens par ſes exhortations à viure ſaintement durant le Careſme ; afin qu'ils n'abuſent point de la grace que Dieu leur a faite, leur ayant donné vn temps fauorable pour ſe reconcilier auec ſa diuine Maieſté, ſçauoir, celuy du ieuſne & de la penitence.

§. X.

Pourquoy eſt-ce que le 9. Reſpons Angelis ſuis Deus &c. *eſt affecté au ſuſdit premier Dimanche ?*

C'Eſt parce que Satan allegua ces meſmes paroles au Fils de Dieu, lors qu'il voulut le tenter au deſert aprez auoir ieuſné quarante iours. Et dautant que le Dimanche eſt vn iour particulierement conſacré au Fils de Dieu, comme nous auons monſtré au *ſ*. 2. du chap. 13. de noſtre Partie I. auſſi il a eſte conuenable d'approprier à l'office du Dimanche le ſuſdit 9. Reſpons, comme contenant les paroles dont le Diable ſe ſeruit pour le tenter.

§ XI.

Quel eſt le ſens de ces quatre vers de l'hymne de Laudes du ſuſdit Dimanche,

Da tempus acceptabile,
Et pœnitens cor tribue,
Conuertat vt benignitas,
Quos longa ſuffert pietas?

C'Eſt à dire, O Seigneur, Puis que nous nous trouuons en vne ſaiſon de ieuſne fort fauorable pour faire noſtre ſalut; faites nous la grace d'employer cette ſaiſon dans les exercices d'vne vraye penitence; en ſorte qu'aprez nous auoir teſmoigné vôtre bonté paternelle en attèndant depuis long temps noſtre conuerſion, Vous nous donniez encore des preuues de voſtre clemence en operant effectiuement cette conuerſion par vne grace extraordinaire.

§. XII.

Comment faut-il expliquer ces quatre vers dudit hymne,

Quiddamque pœnitentiæ
Da ferre, quamuis grauium
Maiore tuo munere,
Quo demptio sit criminum ?

NOus demandons à noſtre Seigneur la grace de faire vne telle penitence, qu'eſtant iointe à ſa miſericorde, qui ſurpaſſe noſtre malice, elle ait le pouuoir d'effacer tous nos crimes, pour enormes qu'ils puiſſent eſtre.

§. XIII.

Comment faut-il entendre ces Quatre vers dudit hymne,

Dies venit, dies tua,
In qua reflorent omnia,
Lætemur in hac: ad tuam
Per hanc reducti gratiam?

NOus prions le Sauueur de nos ames, que le iour de la feste de Pasques s'approchant, qui est son iour, comme luy estant specialement consacré, ainsi que nous auons monstré au §. 2. du chap. 13. de nostre Partie I. nous celebrions la solemnité de ce iour si saintement par vne bonne Confession & deuote Communion, qu'aprez auoir renouuellé nostre vie & produit de nouuelles fleurs, & de nouueaux fruits de grace en la solemnité de cette feste, nous nous reioüissions comme dans vne agreable saison du Printemps, où toutes choses fleurissent.

§. XIV.

Quelle-eſt l'explication de ces deux vers dudit hymne,

Et nos noui per veniam
Nouum canamus canticum?

NOus ſupplions l'adorable ſainte Trinité, qu'ayant eſté faits des nouuelles creatures par ſa grace, qui nous a donné la force pour faire penitence, nous puiſſions chanter vn nouueau cantique à ſa loüange.

§. XV.

Pourquoy est-ce que l'Office des festes des Saints, qui se rencontrent auec le iour du premier Dimanche du Caresme, & de ses autres Dimanches, est transferé à vn autre iour?

Voyez le §. 12. du chapitre 2.

§. XVI.

Qu'est-ce qu'on entend par le ieusne des Quatre-Temps, qu'on obserue la premiere semaine du Caresme?

VOyez le chap. 3. depuis le §. 3. iusques au §. 11. où nous auons expliqué beaucoup d'autres questions touchant les Quatre-Temps.

§. XVII.

Pourquoy lit-on aux leçons du Samedy des Quatre-Temps du Caresme l'Euangile du Dimanche suiuant?

Voyez le §. 11. du chap. 3.

§. XVIII.

Pourquoy fait-on mention de Saint Cosme & de S. Damien dans l'Oraison de la ferie cinquiéme d'aprés le Dimanche 3. du Caresme ?

C'Est dautant que dans l'Euangile de cette ferie il est dit que IESVS-CHRIST guerissoit les malades, qu'on luy amenoit. Or S. Cosme & S. Damien estoient deux medecins, qui procuroient aux malades la santé du corps & de l'ame. Outre qu'au iour de

cette mesme ferie on fait station à Rome dans l'Eglise de ces deux Saints, ainsi qu'il est marqué dans le Messel au titre de la Messe de ladite ferie. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 50.*

§. XIX.

Pourquoy appelle t'on le Dimanche deuxiéme du Caresme, Trigesime: & le troisiéme Vigesime ?

VOyez en les raisons au chap. 21. §. 1. vers le milieu.

§. XX.

Pourquoy est-ce que le Dimanche 4. du Caresme est vn iour de resiouissance?

IL est certain, que ce Dimanche est vn iour de ioye, & en effet on sonne l'Orgue en la celebration de sa

Messe, on la chante auec de Dalmatiques, & le premier mot de son Introit est *Lætare.* Or la raison pour laquelle ce Dimanche marque vne particuliere resiouïssance, a esté par nous deduite au ch. 21. §. 1. vers le milieu.

§. XXI.

Pourquoy lit-on dans l'Office de la ferie 4. d'aprez le Dimanche 4. du Caresme l'Euangile de l'Aueugle né?

L'Eglise primitiue auoit accoustume de faire sept Scrutins au temps du Caresme, qui estoient autant d'examens pour connoistre si les Catechumenes, qui vouloient receuoir le Baptesme le Samedy Saint, estoient suffisamment instruits en la Foy, & s'ils auoient les dispositions requises pour la reception de ce Sacrement. On faisoit sept Scrutins pour signifier par ce nombre septenaire les sept dons du S. Esprit, qui sont communiquez dans

le Baptesme. Or de ces Scrutins celuy qui se celebroit auec plus de solemnité, estoit le Scrutin du Mecredy de la 4. Semaine du Caresme. C'est pourquoy dans l'Introit & dans la premiere leçon de la Messe de ce Mecredy il est dit *Effundam super vos aquam mundam*; & dans la seconde leçon *Lauamini*: lesquels termes ont vn particulier raport à l'eau du Baptesme. D'ailleurs il y a en cette Messe vne leçon qu'on lit auant que de chanter l'Epistre; & cette leçon extraordinaire n'estoit pas tant prescrite pour les Ordinans qu'on deuoit consacrer le Samedy suiuant de lad. 4. Semaine, que pour les Catechumenes, qu'on deuoit baptiser le Samedy Saint: comme il est constant de ces termes de lad. leçon *Effundam super vos aquam mundam*. De plus l'Euangile de cette Messe contient la guerison d'vn Aueugle né, qui est vne figure de l'illumination de la Foy, que les Catechumenes reçoiuent par le Baptesme. Toutes ces choses, que l'Eglise a encore retenuës dans l'Office du Mecredy de la 4. Semaine du Caresme, marquent la solemnité du Scrutin,

que l'antiquité obſeruoit en ce iour. Et ainſi il eſt aiſé de connoiſtre la raiſon, pour laquelle on lit dans l'Office du ſuſdit Mecredy l'Euangile de l'Aueugle né. *Ordo Romanus in 4. hebdom. Quadrageſ. Amalarius lib. 1. de Eccleſ. off. cap. 8. Rupertus lib. 4. de diuin. off. cap. 19. & 20. Durandus in Ration. lib. 6. cap. 56. & Gauantus in comment. Miſſ. p. 4. tit. 6. num. 15.*

Au reſte nous auons monſtré au §. 1. du chap. 21. & au §. 20. du preſent chap. 26. que le 4. Dimanche du Careſme eſt vn iour de ioye, comme repreſentant le Dimanche de la derniere ſemaine de noſtre trauail, aprez laquelle nous iouïrons du repos eternel. Auſſi l'Egliſe pour donner à entendre la ioye qu'elle auoit de receuoir les nouueaux Catechumenes, qui deuoient eſtre babtiſez le Samedy ſaint; & qui par conſequent ſeroient rendus capables de la iouïſſance de ce repos eternel par la voye du Bapteſme, auoit choiſi cette derniere ſemaine pour y faire leur ſcrutin le plus ſolemnel. Et encore c'eſtoit le Mecredy; pour ſignifier que comme ç'a

esté le Mecredy, que Dieu a produit & enchassé dãs le ciel le soleil, la lune, & les estoiles : de mesme lors qu'on escriuoit en vn pareil iour les noms des Catechumenes, qui deuoient estre admis au Baptesme ; c'estoit les mettre dans le catalogne de ceux qui deuoient estre placez dans le Ciel, pour y reluire eternellement ainsi que de beaux astres. *Ordo Romanus au lieu susdit. Honorius in Gemma lib. 3. cap. 54. & Durand in Ration. lib. 6. cap. 56.*

CHAPITRE

CHAPITRE XXVII.

DU DIMANCHE DE LA PASSION, ET DE SA SEMAINE.

§. I.

Pourquoy voile t'on les Images au commencement de l'Office de ce Dimanche?

ON voile les Croix & les Images auparauant qu'on commence les premieres Vespres du Dimanche de la Passion, pour donner à entendre que

IESVS CHRIST en ce temps se cachoit, ainsi qu'il est dit dans l'Euangile de ce Dimanche, & qu'il ne marchoit pas publiquement; afin d'éuiter la rencontre des Iuifs, qui vouloient le faire mourir. Et c'est pourquoy ce Dimanche porte le nom de Passion: dautant que la Passion du Fils de Dieu a pris son commencement du dessein, que les Iuifs ont eu de le mettre à mort. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 60. & Gauantus in Comment. Missal. p. 4. tit. 7. num. 1.*

§. II.

Pourquoy est-ce qu'on omet depuis l'Office du Dimanche de la Passion les Suffrages communs des Saints?

C'Est pour signifier, que IESVS-CHRIST est nostre principal refuge; & que c'est par sa Passion qu'il nous a rachetez. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 60.*

§. III.

Pourquoy est-ce qu'on omet aussi la commemoration de la Paix?

CEtte omission se fait, afin de se conformer à l'Euangile, où il est marqué que Iesus-Christ n'annonça la paix à ses Disciples en leur disant *Pax vobis*, qu'aprez sa mort & Resurrection. *Durand au lieu susdit.*

§. IV.

Pourquoy omet-on pareillement le ℣. Gloria Patri *en plusieurs endroits de l'office de la Passion?*

C'Est pour tesmoigner que la sainte Trinité a esté fort deshonorée par les iniures & affronts, que la personne de Iesus-Christ a soufferts en sa Passion. *Ainsi communement les Autheurs.*

§. V.

Quel est le sens de ces quatre vers de l'hymne des Vespres de la Passion.

Beata, cuius brachiis
Sæcli prependit pretium,
Statera facta est corporis,
Prædamque tulit tartari?

L'Eglise en chantant ces vers declare, que la Croix est fort heureuse en ce que le Corps du Fils de Dieu y ayant esté attaché, elle a esté comme vne balance, où Dieu le Pere a pesé ensemble le merite de la mort de son Fils, & la malice de nos pechez. Et parce que la mort, que son Fils a soufferte en cette Croix, est d'vn merite infiny, & d'vn prix capable de racheter tous les hommes, que le peché pourroit reduire à l'esclauage de Satan: il est aussi vray de dire, que le Fils de Dieu auec sa Croix a raui à l'enfer sa proye.

§. VI.

Pourquoy dit-on aux premieres Vespres du Dimanche de la Passion le ℣. Eripe me Dñe &c?

CE verset est pris du pseaume 21. & l'Eglise chante plusieurs versets dudit pseaume dans l'office de la Passion ; dautant que les mysteres de cette Passion sont viuement representez en ce pseaume. Et en effet on y void les propres paroles du Sauueur proferées sur la Croix ; celles des bourreaux, & des Iuifs qui blasphemoient contre luy ; les cloux dont ses mains & ses pieds furent percez ; le sort mis sur sa robe, & plusieurs autres mysteres de sa mort.

§. VII.

Pourquoy est-ce que les leçons & plusieurs Capitules de l'office de la Passion sont tirez du Prophete Ieremie?

C'Est dautant que Ieremie a predit beaucoup de choses touchant la Passion du Fils de Dieu. Et c'est le Pape Gelase, qui a ordonné de lire en l'office de cette Passion le liure de ce Prophete. *Gauantus in comment. Breuiar. sect. 6. cap. 12. num. 4.*

§. VIII.

Quelle est l'explication de ce Strophe de l'hymne qu'on chante aux Matines de l'office de la Passion.

Pange lingua gloriosi
 Prælium certaminis,
 Et super crucis trophæum
 Dic triumphum nobilem,
 Qualiter redemptor orbis
 Immolatus vicerit?

C'Est à dire, qu'il faut publier en chantant le glorieux succez du combat des combats, où le Redempteur du monde en mourant sur la Croix a triomphé genereusement, & a surmonté le Diable.

§ IX.

Comment faut-il expliquer ce Strophe dudit hymne.

De parentis protoplasti
Fraude factor condolens,
Quando pomi noxialis
Morsu in mortem corruit;
Ipse lignum tunc notauit
Damna vt ligni solueret?

LE sens est, que nostre premier Pere Adam, formé du limon n'eut pas causé la mort & à soy & à toute sa postérité en mangeant vne pomme, que Dieu touché de compassion destina son Fils à la mort de la Croix; afin que le bois de cette Croix reparat la perte, que le genre humain pourroit souffrir du bois d'vn pommier.

§. X.

Quel est le sens de ce Strophe dudit hymne,

Quando venit ergo sacri
Plenitudo temporis,
Missus est ab arce Patris
Natus, orbis conditor;
Atque ventre virginali
Caro factus prodiit?

C'Est à dire, que quand le temps où Dieu auoit resolu de se reconcilier auec le genre humain, fut arriué; le Fils de Dieu Createur du monde fut enuoyé du sein de son Pere dans le ventre d'vne Vierge; & y ayant pris chair humaine nasquit homme au bout de neuf mois.

§. XI.

Quelle est l'explication de ce Strophe de l'hymne, qu'on chante aux Laudes de l'office de la Passion.

Lustris sex qui iam peractis,
Tempus implens corporis,
Se volente natus ad hoc,
Passioni deditus,
Agnus in crucis leuatur
Immolandus stipite?

L*VSTRVM* signifie vne espace de cinq ans; de sorte que six lustres sont trente années. Aussi le Fils de Dieu apres trente ans employa le reste de sa vie à l'instruction du peuple sur les mysteres de sa Passion, attendant que le temps fut venu d'exposer volontairement son corps sur le poteau de la Croix: afin qu'y estant immolé comme vn agneau il peut par sa mort sauuer tout le monde.

§. XII.

Comment faut-il entendre ce Strophe dudit hymne,

Flecte ramos arbor alta,
Tensa laxa viscera;
Et rigor lentescat ille,
Quem dedit natiuitas,
Vt superni membra Regis
Miti tendas stipite?

L'Eglise s'adresse à l'arbre de la Croix en luy disant, qu'il flechisse ses branches, & qu'il ne demeure point tendu selon sa nature de bois inflexible: mais qu'il relasche de la dureté rigoureuse, qu'il tient de sa naissance; afin qu'en se pliant doucement il allege la douleur, que les membres de Iesvs-Christ souffrent estant allongez & estendus sur vn poteau auec force & violence.

§. XIII.

Quelle est l'explication de ce Strophe dudit hymne,

Sola digna tu fuisti
Ferre sæcli pretium,
Atque portum præparare
Nauta mundo naufrago,
Quem facer cruor perunxit
Fusus agni corpore?

C'Est à dire, que la Croix ayant esté la seule digne de porter le corps de nostre Sauueur, lors que par sa mort il a esté le prix & la rançon pour racheter tout le monde : elle a pareillement merité, qu'estant teinte du sang escoulé de l'agneau de Dieu, elle ait conduit comme vn bon Pilote à vn port heureux le genre humain, qui estoit engagé dans le naufrage du peché.

§. XIV.

Pourquoy est-ce que les antiennes du Benedictus *&* du Magnificat *de la ferie 5. d'aprez le Dimanche de la Passion ne sont pas de l'Euangile du iour?*

IL faut remarquer, que selon vn decret du Pape Melchiades on ne ieusnoit pas anciennement le Ieudy du Caresme, *Cap. Ieiunium dist. 3. de Consecrat.* comme ce Pape ayant iugé, qu'il n'estoit pas moins indecent de ieusner le Ieudy que le Dimanche: dautant que si IESVS-CHRIST estoit ressuscité en vn iour de Dimanche, il auoit aussi en vn iour de Ieudy institué le sacrement de l'Eucharistie, & estoit monté au ciel en vn pareil iour. C'est pourquoy ensuite de ce Decret l'office du Ieudy estoit le mesme que celuy du Dimanche, & se celebroit auec vne pareille solemnité. De là vient qu'on

trouue encore, que l'office du Ieudy est souuent semblable à celuy du Dimanche ou quant aux versets, ou quant aux respons, ou quant à l'Introït de la Messe, où quant à l'oraison de l'office. Et en effet dans l'octaue de Pentcoste le Dimanche & le Ieudy ont le mesme verset du nocturne, la mesme oraison, & le mesme introït: ce qui ne s'obserue pas aux offices des autres iours de cette octaue. *Micrologus lib. de Ecclesiast. Obseruat. cap. 50.*

De plus il est à remarquer, que l'Eglise ayant retrenché du Ieudy la solemnité du Dimanche, & ordonné que son office se feroit ferialement, & qu'on ieusneroit mesme tous les Ieudys du Caresme; elle a fait aussi des offices propres & particuliers pour ces Ieudys, & a inseré dans ces offices de nouueaux Euangiles, qui toutesfois ne leur sont pas tellement propres qu'on ne les lise encore en d'autres offices hors du Caresme. Et on croit, que ç'a esté le Pape Gregoire II. qui a reglé ces offices propres des Ieudys dudit Caresme. *Micrologus au lieu susdit, & Gauantus in Com-*

mentar. Missal. p. 4. tit. 6. num. 9.

Or quoy qu'aux susd. offices propres des Ieudys du Caresme, les antiennes du *Benedictus* & du *Magnificat* soient de l'Euangile du iour; si est ce qu'en ce Ieudy d'aprez le Dimanche de la Passion lesdites antiennes ne sont point du texte de l'Euangile, qu'on a lû en ce iour. La raison en est, parce que dans la semaine du Dimanche de la Passion les Euangiles & les antiennes du *Benedictus* & du *Magnificat* doiuent auoir quelque raport à la Passion & mort du Fils de Dieu, afin qu'il y ait de la conformité entre les offices de cette semaine, & son titre qui est de la Passion. Et dautant que l'Euangile du Ieudy de ladite semaine n'a nul raport à cette Passion, l'Eglise a iugé conuenable, que les antiennes du *Benedictus* & du *Magnificat* de ce Ieudy fussent propres à la susdite Passion, ainsi que celles des autres iours de la mesme semaine. Que si on demande pourquoy est-ce qu'on n'a pris pour l'office de ce Ieudy vn Euangile, où il fut fait quelque mention de la Passion & mort du Fils de Dieu;

On pût respondre auec Gauantus *in Commentar. Breuiar. sect. 6. cap. 12. num. 6.* que ç'a esté pour laisser quelque marque de l'antiquité de l'ordre qu'on obseruoit les Ieudys, dont les offices se celebrans auec ioye & solemnité n'auoient rien de lugubre, ny de triste.

§. XV.

Pourquoy est-ce que le Samedy d'aprez le Dimanche de la Passion estoit appellé anciennement Vacans?

C'Est dautant qu'il estoit anciennement sans office & sans station publique; à cause que le S. Pere estoit occupé le iour de ce Samedy à faire l'aumosne aux pauures, & à leur lauer les pieds, anticipant à ce iour ces deux actions, qu'on ne fait maintenant que le iour du Ieudy saint: afin qu'il eut le temps plus libre pour mieux vaquer à la celebratiõ de l'office diuin

diuin de ce Ieudy. *Ordo Rom. in Sabb. ante Palmas, Alcuinus lib. de off. diuin. in capite ieiunii, Amalarius lib. 1. de Eccleſ. off. cap. 9. & Durandus in Ration. lib. 6. cap. 66.* Et ce qui marque clairement que ce Samedy n'auoit point d'office, eſt que meſmes en ce temps il n'a point à la Meſſe vn office qui luy ſoit propre ; car l'Introït, le Graduel, l'Offertoire, & la Communion de ſa Meſſe d'auiourd'huy ſont empruntez de la Meſſe du Vendredy precedent.

CHAPITRE XXVIII.

DV DIMANCHE DES RAMEAVX IVSQVES AV IEVDY SAINT.

§. I.

Combien de noms a ce Dimanche?

IL eſt appellé *Dominica Palmarum, ſiue florum, ſiue Ramorum*, & *Oſanna*: Parce que ç'a eſté en ce iour, que IESVS-CHRIST allant à la ville de Ieruſalem, le peuple ſortit, & luy alla au

deuant auec de branches de palme & d'oliuier en criant *Osanna*, c'est à dire, *Sauue nous*, pour marquer qu'il estoit le vray Messie, & le Sauueur du genre humain. Ce Dimanche est encore nommé *Pascha Competentium*: dautant que c'estoit en ce iour, qu'anciennement on expliquoit le Symbole de la foy aux Catechumenes, qui deuoient estre baptisez le Samedy saint; & lesquels estoient dits *Competentes*, à cause qu'ils demandoient ensemble l'explication du susdit Symbole. De plus ce Dimanche est appellé *Capitolauium* à raison de la coustume, qu'on auoit de lauer ce iour les testes des enfans, qu'on deuoit baptiser le Samedy veille de Pasques. *Ordo Romanus in die Palmarum, Isidorus lib. 1. de Eccles. off. cap. 27. & Alcuinus lib. de diuin. off. in capite ieiunii.*

§. II.

Quels sont les Noms de la Semaine d'aprez le Dimanche des Rameaux.

ELle eſt appellée *Sancta*, & *Maior*: dautant qu'elle nous repreſente en ſes offices les myſteres les plus ſaints, & les plus conſiderables de la paſſion de IESVS-CHRIST. Elle eſt auſſi dite *Pœnoſa*, à cauſe des tourmens, que le Fils de Dieu y a ſoufferts, & de la penitence que nous y deuons pratiquer. Et en effet les anciens Chreſtiens paſſoient cette ſemaine dans vn exercice de mortification du tout ſeuere, principalement quant au ieuſne qu'ils obſeruoient ſans manger ny boire, les vns durant toute la ſemaine, & les autres pendant deux, trois, ou quatre iours, ſelon la vigueur de leurs corps, *Dionyſius Alexand. Epiſt. ad Baſilid. cap.* 1. On trouue encore dans S. Clement *lib. 5. Conſtit. Apoſt.*

cap. 19. qu'il eſtoit commandé de ieuſner la ſuſdite ſemaine auec vne telle rigueur, qu'on n'auoit aux repas que du pain, du ſel, de l'eau & quelques herbes: & meſmes pendant tout le Vendredy, & le Samedy on ne rompoit le ieuſne que iuſques au chant du coq de la nuict, qui precedoit le Dimanche. Et il ne faut point s'eſtonner de ce ieuſne ſi auſtere, puis que Lucian *in Philop.* teſmoigne qu'il y a eu des Chreſtiens, dont la couſtume eſtoit de paſſer dix ſoleils ſans manger; tout ainſi que S. Gregoire de Nazianze *ad Hellen.* aſſeure que pluſieurs Moines ont obſerué vn ſemblable ieuſne durant l'eſpace de vingt iours & de vingt nuicts. *Baronius ad annum* 57. *num.* 57. Elle eſt encore nommée la Semaine de l'*Indulgence,* parce que c'eſtoit la couſtume ancienne d'abſoudre dans cette Semaine les Penitens publics. *Honorius in Gemma lib.* 3. *cap.* 72. *Durandus in Ration. lib.* 6. *cap.* 67. & *Gauantus in Comment. Miſſal. p.* 4. *tit.* 7. *num.* 6.

§. III.

Quels sont les priuileges de la Semaine Sainte.

L'Office de cette Semaine est si priuilegié que tous les offices des festes doubles, ou semidoubles qui escheent depuis le Dimanche des Rameaux sont transferez. On n'y pût pas aussi celebrer aucune Messe votiue, mesmes solemnelle, & pour l'interest public, ny aucune Messe des Morts, excepté qu'elle fut pour la sepulture d'vn corps present, & encore ce n'est que le Dimanche des Rameaux, & le Lundy, Mardy & Mecredy suiuans qu'on pût la dire. On omet pareillement en cette Semaine l'office des Morts qu'on dit tous les Lundys du Caresme, le petit Office de N. Dame, & les Pseaumes graduels, & penitentiels. Or tout celà est ainsi reglé par l'Eglise, afin qu'on puisse mieux s'appliquer aux mysteres

de la Passion du Fils de Dieu, qui nous sont representez durant cette Semaine. *Ainsi les Autheurs.*

§. IV.

Pourquoy lit-on au premier rang la Passion de Iesus-Christ escrite par S. Mathieu, & au dernier rang celle qui est escrite par Saint Iean?

DVrand *in Ration. lib. 6. cap. 68.* respond que le Pape Alexandre a donné cét ordre, qui est fondé seulement sur le temps, auquel les Euangelistes ont escrit cette Passion. De sorte que si on lit plustost S. Mathieu que S. Iean, c'est dautant que S. Mathieu a esté le premier, qui a escrit; tout ainsi que S. Iean a esté le dernier. Pour cette mesme raison on fait la lecture de S. Marc plustost que de S. Luc, parce que celuy-cy n'a pas si tost escrit que l'autre.

§. V.

Pourquoy ne lit-on pas la Passion de Iesus-Christ au iour de la ferie seconde?

C'Est pour donner à entendre que la Passion du Fils de Dieu est sans fruit à l'esgard des Schismatiques, & de tous ceux qui causent des diuisions. Or comme dit Rupert *lib. 5. de diuin off. cap.* 11. La ferie seconde est celle, qui se separe la premiere de l'vnité; puisque la premiere ferie est suiuie immediatement de la seconde, laquelle faisant le nombre de deux destruit aussi l'vnité de la premiere. C'est pourquoy, dit le mesme Rupert, Dieu en la creation du monde n'a point voulu declarer, que ce qu'il auoit creé le iour de la seconde ferie fut bon,, ainsi qu'il l'a declaré dans la Sainte Escriture en faueur de tous les autres iours par ces termes. *Et vidit Deus quod esset bonum.* Voyez Durand *in Ration. lib. 6. cap. 68.*

§. VI.

Pourquoy est-ce que les leçons de l'office du Mardy & du Mecredy de la Semaine Sainte ne sont pas de l'Euangile de la Passion, dont on fait neantmoins la lecture à la Messe?

COmme ce terme *Euangelium* est vn mot grec signifiant bonne nouuelle, & l'Eglise d'ailleurs considerant la mort de IESVS-CHRIST comme vn crime des Iuifs le plus abominable qui puisse estre, elle a jugé aussi conuenable de ne lire point dans l'office des susdits Mardys & Mecredys, ny mesme des trois iours suiuans, Ieudy, Vendredy & Samedy les leçons, dont le texte est celuy de l'Euangile, & dont la premiere a pour sa benediction ces paroles *Euangelica lectio sit nobis salus & protectio*, tout ainsi qu'elle a pour titre *Lectio sancti Euangelij secundum &c.* car

il eſt aiſé à voir, que le terme de bonne nouuelle n'a pas bonne grace auec de leçons de la Paſſion du Fils de Dieu; puis qu'elles annoncent ſa mort cauſée par vn deicide du tout execrable. Et en effet à la Meſſe on ne dit pas au commencement de la Paſſion qu'on y lit *Sequentia ſancti Euangelij ſecundum, &c.* mais ſeulement *Paßio Domini noſtri Ieſu Chriſti ſecundum &c.* dautant que le mot d'Euangile eſt trop doux & trop ioyeux pour ſeruir de titre à l'Hiſtoire funeſte de cette Paſſion. Et c'eſt encore pour cette raiſon, que les leçons du troiſiéme nocturne de l'office des Morts, qui eſt lugubre, ſont du liure de Iob, & n'ont ny l'Euangile pour leur texte, ny ces paroles *Euangelica lectio ſit nobis ſalus & protectio* pour leur benediction, eſtant certain, que des termes de bonne nouuelle n'ont nulle conuenance auec des offices du tout lugubres & funeſtes.

De plus il eſt à remarquer, que la mort du Fils du Dieu ſur le Caluaire a eſté vn ſacrifice, qui n'a pas eſté propre à la Loy Euangelique; puiſqu'il a eſté eſgalement commun à

la Loy de la nature, à la Loy de Moyse, & à celle de l'Euangile; estant constant que ce sacrifice a esté offert à Dieu le Pere pour racheter tous ceux, qui ont esté sous ces trois Loix. Et ainsi la Passion de IESVS CHRIST n'estant pas pour la seule Loy Euangelique, il n'a pas esté aussi conuenable, d'en faire la lecture seulement sous de benedictions & de titres Euangeliques, *Euangelica lectio sit nobis salus &c. Lectio sancti Euangelii secundum &c.*

§. VII.

Quel mystere de la Passion de Iesus-Christ nous est-il representé le iour du Mecredy Saint?

L'Eglise nous represente particulierement qu'en ce iour IESVS-CHRIST fut trahi par Iudas, & vendu aux Iuifs. C'est pourquoy en memoire de cette trahison, & pour reparer en quelque maniere l'affront, que le Fils de Dieu y a receu, ce iour

a esté consacré de tout temps au ieusne par les Chrestiens. De là vient, que le Mecredy est vn des iours destinez pour le ieusne des Quatre-Temps, Voyez les §.§. 8. & 9. du chap. 3. On auoit encore accoustumé anciennement de dire le Mecredy Saint à l'heure de Tierce auparauant la Messe les oraisons solemnelles auec leurs monitions, qu'on chante le Vendredy Saint pour l'Eglise, pour le Pape, pour tous les Ordres Ecclesiastiques, pour l'Empereur ou pour le Roy, pour les Catechumenes, pour les Heretiques & Schismatiques, pour les Iuifs, & pour les Payens. L'Eglise nous enseignoit par ces prieres, qu'elle faisoit particulierment pour les Iuifs en ce iour de Mecredy, auquel ils auoient pris conseil pour emprisonner le Fils de Dieu, & pour le mettre à mort, que nous deuons auoir vne pareille conduite, lors que nos ennemis conspirent contre nous, en priant Dieu pour eux, & en ne nous seruant d'autres armes, que de celles de l'oraison & de la patience. *Ordo Romanus in fer. 4. Hebdomadæ maioris, Alcuinus lib. de di-*

uin. off. cap. de fer. 4. maior. hebdom. & Amalarius lib. 1. de Eccleſ. off. cap. 11.

CHAPITRE XXIX.

DV
IEVDY SAINT.

§. I.

Quels ſont les noms qu'on a donnez à ce Ieudy?

IL eſt appellé *Dies in Cœna Domini*, parce que ç'a eſté au ſoupé de ce Ieudy que IESVS-CHRIST aprez auoir mangé auec ſes Apoſtres l'agneau Paſqual de la Loy ancienne, inſtitua le Sacrement de l'Euchariſtie, & le

ſacrifice de la Meſſe ſous les eſpeces du pain & du vin. Car il ne donna pas ſeulement ſon Corps & ſon Sang aux Apoſtres ; mais encore il les offrit à Dieu ſon Pere. Et dautant que les Apoſtres ne receurent le Corps de Ieſus-Chriſt qu'aprez le ſoupé, les anciens Chreſtiens auoient auſſi accouſtumé de faire des banquets dans les Egliſes, où les riches inuitoient les pauures, & mangeoient de compagnie pour teſmoigner leur mutuelle charité Chreſtienne ; & enſuite du repas communioient enſemble, comme il conſte du chap. 11. de l'Epiſtre 1. de S. Paul aux Corinthiens. Cette couſtume a eſté obſeruée en quelques Egliſes pendant pluſieurs ſiecles, principalement en Alexandrie. De là vient qu'il eſt fait mention dans le Concile d'Agde des Meſſes qu'on celebroit le ſoir, *c. Conuenit, diſt. 5. de Conſecrat.* Et en effet on en diſoit ſi ſouuent aprez auoir ſoupé, que le Concile III. de Carthage deffendit d'en celebrer hors du Ieudy ſaint qu'on ne fut à ieun. Pourtant il eſt certain, que l'vſage vniuerſel de l'ancienne

Eglise a esté de receuoir à ieun l'Eucharistie. *Sozomenus lib. 7. hist. cap. 29. Cornelius à Lapide in Comment. Epist. 1. ad Corinth. cap. 11. & Baronius ad annum 34. num. 17.*

Ce Ieudy est encore appellé le *Ieudy absolu*, & vn iour d'*Indulgence*; dautant qu'en ce iour on reconcilioit les Penitens publics en leur donnant l'absolution de leurs pechez, & en les receuant dans l'Eglise aprez en auoir esté chassez le iour des Cendres, ainsi qu'il est marqué dans le Pontifical Romain. On fait cette ceremonie le Ieudy Saint, parce que IESVS-CHRIST auoit en ce iour institué le sacrement de l'Eucharistie, & le sacrifice de la Messe, qui ont vne particuliere vertu pour nous reconcilier auec Dieu, & nous faire meriter le pardon de nos crimes. Pour cette mesme raison on consacre aussi les huiles en ce Ieudy; puis que l'huile est vne liqueur de l'Oliuier, qui est vn symbole de paix & de reconciliation. *Amalarius lib. 1. de Eccles. off. cap. 12. & Durandus in Ration. lib. 6. cap. 73. & 74.*

De plus le Ieudy Saint est nommé

Dies Mandati; dautant que c'a esté au soupé de ce iour que Iesvs-Christ a laué les pieds à ses Apostres, laquelle ceremonie est appellée *Mandatum*; à cause que ce terme est le premier mot de son office; *Ordo Romanus in off. diuin. à Cœna Domini.* Outre que Iesvs-Christ & de parole, & par son exemple a commandé à ses Apostres de pratiquer ce lauement de pieds, c'est à dire, d'exercer des œuures d'humilité & de charité enuers le prochain de quelque basse & chetiue condition qu'il soit. Saint Cyprien fait mention de ce lauement de pieds en vn de ses Sermons, tout ainsi que S. Augustin *in Epist. 119. ad Ianuar.* où il a escrit, que plusieurs auoient omis cette ceremonie pendant quelque temps, *Ne lotio*, dit-il, *pertinere videretur ad baptismum.* Mais le Concile de Tolede 17. can. 3. desirant en restablir l'vsage a ordonné, qu'elle s'obserueroit tous les ans le Ieudy S. en toutes les Eglises de Galice. Voyez Menard *in Notis & Obseruat. in lib. Sacrament. S. Gregor. Papæ.*

Sur quoy il faut sçauoir, que selon l'ancien

l'ancien Rituel des Hebreux les Iuifs auoient accouſtumé de ſe lauer les mains & les pieds auant & aprez le ſoupé de l'agneau Paſqual, dautant que ce ſoupé eſtoit partagé en deux ſeruices; au premier on mangeoit l'agneau; & au ſecond, le pain azyme, c'eſt à dire, qui eſtoit fait ſans leuain: & ainſi il y auoit deux lauemens, l'vn auparauant la manducation de cét agneau, & l'autre auant celle du pain azyme. Or IESVS-CHRIST ne laua les pieds à ſes Apoſtres qu'aprez qu'on eut mangé l'agneau Paſqual, & auparauant la manducation du pain azyme, & ce fut enſuite de ce lauement, & pendant la manducatiod de ce pain qu'il inſtitua le S. Sacrement de l'Autel. *Baronius in Annal. Eccleſ. ad annum* 34.

Nous auons monſtré au §. 15. du chap. 27. comme le Pape anticipoit anciennement la ceremonie du lauement des pieds au Samedy d'auparauant le Dimanche des Rameaux.

§. II.

Pourquoy eſt-ce que Ieſus-Chriſt a inſtitué le Sacrement de l'Euchariſtie, & le Sacrifice de la Meſſe le ſoir du Ieudy Saint ?

C'A eſté pour accomplir la figure de l'agneau Paſqual, qui repreſentoit IESVS CHRIST, lequel nous eſt donné tous les iours en viande comme vn agneau ſans tache à la ſainte table, & de plus eſt offert à Dieu le Pere ſur l'autel du Sacrifice de la Meſſe pour le ſalut de nos ames. Or il eſt à obſeruer que Dieu voulant deliurer les Hebreux de la captiuité des Egyptiens leur commanda d'immoler & de manger en chaque famille vn agneau aprez auoir teint de ſon ſang la porte de la maiſon le ſoir du quatorziéme iour du mois appellé *Niſan*, qui ordinairement reſpondoit à noſtre mois de Mars, auec comman-

dement de faire la mesme ceremonie chaque année à pareil iour & sur le soir; & ce en memoire & en reconnoissance de ce que la nuict dudit quatorziesme iour l'Ange, qui parcourut toutes les maisons des Egyptiens en tuant tous leurs premiers nais, passa sans toucher aux maisons des Hebreux teintes du sang de l'agneau: ce qui obligea les Egyptiens de laisser aller en paix les Hebreux cette mesme nuict, & sans delay. *Voyez le chap. 12. de l'Exode.*

Le Fils de Dieu aussi voulant accomplir la figure de l'agneau Pasqual par l'institution du Sacrement & du Sacrifice de l'Autel, où il nous donne son Corps & son Sang, & l'offre à Dieu son Pere pour nous affranchir de l'esclauage de Satan, a fait cette institution de Sacrement & de Sacrifice le soir du Ieudy saint: dautant que ce soir estoit celuy du quatorzieme iour dudit mois appellé *Nisan*, auquel temps Dieu auoit commandé d'immoler & de manger l'agneau Pasqual. Et ainsi IESVS-CHRIST a obserué vne parfaite correspondance entre la figure & la verité.

On dira que ce n'a pas esté le quatorzieme iour dudit mois, mais le quinzieme que IESVS CHRIST a institué le Sacrement de l'Eucharistie; puisqu'il est certain que cette institution a esté faite le premier iour de la feste des Azymes, c'est à dire, des pains sans leuain, laquelle feste selon le chap. 23. du Leuitique ne se commençoit qu'au quinziéme du susdit mois. On respond que la coustume des Hebreux estoit de commencer la solemnité de leurs festes au soleil couchant du iour precedent; & en cette maniere la solemnité des Azymes prenant son commencement au soir du quatorziesme iour precedent, il est vray de dire que la feste des Azymes se celebroit & le quatorziesme iour, & le quinziesme; puisque le soir du iour quatorziesme estoit le commencement du quinziesme quant à ladite feste. Et c'est en ce sens que l'on dit que l'agneau Pasqual se deuoit manger entre deux vespres, sçauoir, au vespre qui precedoit le quinziesme iour, lequel vespre pour estre le vespre, qui finissoit le iour quatorziesme, tout ainsi qu'il

eſtoit le veſpre, auquel commençoit la feſte du quinzieme iour, pût eſtre conſideré cõme s'il eſtoit deux vêpres. Outre que ce vêpre auoit deux parties; dont l'vne eſtoit au poinct du ſoleil couché, & l'autre au poinct de la nuict cloſe. De ſorte que la feſte des Azymes ayant ſon commencement au ſoir du quatorzieme iour il eſt aiſé à voir, que IESVS-CHRIST ayant inſtitué en ce ſoir le Sacrement de l'Euchariſtie, ſon inſtitution a eſté pareillement faite dans lé temps de la ſolemnité des Azymes. *Voyez Maldonat in Commentar. inEuang. Matth. cap. 26.*

On demandera ſi IESVS-CRIST a celebré le ſoir du Ieudy ſaint le ſacrifice de la Meſſe? On reſpond auec le commun ſentiment des Docteurs qu'il le celebra: dautant qu'il eſt conſtant des paroles de la Ste. Eſcriture, qu'en l'inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie il s'offrit à Dieu ſon Pere; puis qu'il eſt dit dans le chapitre 22. de Saint Luc. *Hoc eſt Corpus meum quod pro vobis datur,* c'eſt à dire, *offertur Deo* ainſi que l'interpretent comumnement les Peres de l'Egliſe, voyez le

Concile de Trente *Seſſ. 22. de ſacrif. mis. cap.* 1. Or c'eſt en cette offrãde que conſiſte eſſentiellement le ſacrifice de la Meſſe. Pourtant ce ſacrifice fait par le Fils de Dieu la nuict de la Cene n'opera point alors le rachat du genre humain ; parce qu'il ne vouloit point qu'aucune de ſes actions, quoy que la moindre fuſt d'vn merite infini, euſt cét effet qu'aprez qu'elle auroit eſté vnie au merite de ſa mort ſoufferte ſur vne Croix.

§. III.

Pourquoy dit-on aprez Complies le Mecredy, & les deux autres iours ſuiuans l'office des Matines du lendemain?

1. C'Eſt afin qu'on ait plus de temps le lendemain pour vaquer aux offices du matin, qui ſont fort longs. 2. C'eſt pour ſignifier la triſteſſe qu'on a de la mort de Ieſus-Chriſt, car aux autres iours l'office

de Matines ſe diſant le matin, on le finit à l'arriuée de la lumiere du iour, qui reſioüit le monde : mais ne ſe diſant qu'à trois heures aprez midy le Mecredy, le Ieudy & le Vendredy de la Semaine ſainte, il n'eſt auſſi acheué qu'aux approches des tenebres de la nuict, dont l'obſcurité ne marquant que triſteſſe nous donne à entendre celle, que nous deuons auoir en la celebration des principaux offices des ſuſdits trois iours, leſquels comme aſſeure Rupertus *lib.* 5. *de diuin. off. cap.* 24. ſont deſtinez pour celebrer les funerailles du Fils de Dieu. Et on employe trois iours en ces funerailles, à cauſe que IESVS-CHRIST a demeuré dans le ſepulchre pendant trois iours, quoy que non pas tous entiers ; puiſqu'il fut enſeuely ſur le ſoir du Vendredy, arreſta dans le ſepulchre tout le Samedy, & reſuſcita aprez la minuict, qui precede le Dimanche de Pâques : car les Hebreux comptoient les iours depuis vne my-nuict iuſqu'à l'autre ſuiuante : & ainſi IESVS-CHRIST ayant eſté dans le ſepulchre quelque temps de la my-nuict, où commençoit

le iour du Dimanche, il eſt vray de dire en quelque ſens qu'il a demeuré enſeuely pendant trois iours. *Voyez Baronius ad annum 34. num. 50. & 51.*

§. IV.

Pourquoy dit-on le Ieudy Saint, & les deux iours ſuiuans l'office des heures canoniales ſans le commencement & ſans la fin, qu'on a accouſtumé de dire aux heures canoniales des autres iours?

C'Eſt pour marquer la mort de Ieſus-Chriſt, qui eſt le principe & la fin de toutes choſes. *Rupertus lib. 5. de diuin. off. cap. 25. & Durand in Ration. lib 6. cap 72.*

§ V.

Pourquoy omet-on le Gloria Patri, & les hymnes aux heures canoniales desdits trois iours Ieudy, Vendredy & Samedy ?

C'Est pour signifier combien les Iuifs ont deshonoré la Sainte Trinité en faisant mourir ignominieusement sur vne Croix le Fils de Dieu, qui en est la seconde Personne. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 72.*

§. VI.

Pourquoy omet-on l'Inuitatoire aux Matines desdits trois iours?

C'Est en detestation des assemblées, ausquelles furent inuitez les Iuifs qui condamnerent IESVS-CHRIST à mourir sur le poteau de la Croix.

Alcuinus cap. in Cœna Domini, & Durand au lieu susdit.

§. VII.

Pourquoy dit-on entierement le Pater noster &c. *en silence auparauant les leçons des susdites Matines?*

PArce que comme dit Durand *in Ration. lib. 6. cap.* 72. le *Pater noster* est du texte de l'Euangile, duquel la predication cessa au temps de la mort de Iesus-Christ; puis qu'alors les Apostres estoient fugitifs, & demeuroient de crainte dans le silence.

§. VIII.

Pourquoy omet-on aux ſuſdites leçons les Abſolutions, Benedictions, & ces paroles, Tu autem Dñe miſerere nobis?

C'Eſt à cauſe que IESVS-CHRIST eſt mort, qui eſt l'autheur de toute abſolution, de toute benediction, & de tout pardon. *Honorius in Gemma lib. 3. cap. 88, & Durand in Ration. au chap. ſuſdit.*

§. IX.

Pourquoy est-ce qu'on lit aux leçons des susdites Matines les Lamentations du Prophete Ieremie?

QVoy que selon les septante Interpretes ce Prophete ait fait ses Lamentations aprez la captiuité d'Israël, & la desolation de la ville de Ierusalem : si est ce que selon le sentiment de plusieurs Peres & celebres Docteurs il a eu pour lors aussi en veuë la desolation future, qui deuoit arriuer en cette ville en punition du Deicide, qu'elle a commis en faisant mourir IESVS-CHRIST sur vne Croix. Et c'est pourquoy l'Eglise lit ces lamentations aux susdites Matines. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 72. Voyez Maldonat in Commentar. Lament. Ierem.*

§. X.

Pourquoy a t-on inseré dans les susdites Lamentations les lettres de l'Alphabet Hebraïque, Aleph, Beth, &c?

C'Estoit la coustume des Hebreux de distinguer auec les caracteres de leur alphabet ce qu'ils chantoient de plus important, & de plus remarquable; afin que par cette distinction ils en fissent vne plus forte impression dans leur memoire. C'est pour cette raison qu'on trouue ces caracteres dans les pseaumes 33. & 118. dans le chap. 31. des Prouerbes, & dans les Lamentations du Prophete Ieremie. *Durand au lieu susdit. Voyez le §. 7. du chap. 7. de nostre I. Partie.*

§. XI.

Pourquoy dit-on à la fin de chaque leçon desdites Lamentations Ierusalem, Ierusalem conuertere &c?

L'Eglise en reïterant le mot de Ierusalem tesmoigne combien elle desire que le peuple Iuif, & toute ame pecheresse, qui a causé par ses pechez la mort au Fils de Dieu, se conuertisse à luy en faisant vne vraye penitence. *Ainsi les Autheurs. Voyez Beleth in explicat. diuin. off. cap.* 101.

§. XII.

Pourquoy obſerue-t'on à l'office deſdites Matines la ceremonie des quinze chandeles, qu'on allume, & eſteint ſur vn chandelier triangulaire?

CEs chandeles allumées ſur vn triangle ſignifient les Apoſtres & Diſciples du Fils de Dieu, qui au temps de ſa Paſſion auoient la foy en adorant la ſainte Trinité. On les eſteint à la fin de chaque pſeaume ou cantique, & à l'endroit de l'office, où l'on omet le *Gloria Patri*; pour donner à entendre que la crainte empeſchoit les Apoſtres & les Diſciples de Ieſus-Chriſt, de publier au temps de ſa mort ſes loüanges, & de preſcher ſon Euangile, qui deuoit eſclairer toutes les nations. Il y a quinze chandeles ſur ce triangle; dautant qu'il y a quinze pſeaumes ou cantiques, à la fin deſ-

quels on doit les esteindre successiuement, c'est à dire, vne chandele à la fin de chaque pseaume, ou cantique. La derniere chandele posée sur le haut bout du chandelier triangulaire, qu'on va cacher au coin de l'autel sans l'esteindre, & qu'on remet derechef sur ce chandelier aprez que l'office est acheué signifie que la lumiere de la foy, qui sembloit esteinte dans le cœur des Apostres & des Disciples du Fils de Dieu au temps de sa mort, paroistra dans peu de iours aprez plus forte, & plus esclatante qu'auparauant. Quant aux six cierges allumez sur l'autel, & qu'on esteint pendant qu'on chante les versets du cantique *Benedictus*, ils marquent l'aueuglement des Iuifs, qui au lieu de reconnoistre Iesvs-Christ pour le Messie l'ont crucifié, quoy qu'ils fussent le peuple choisi de Dieu, & qu'ils fissent profession de la vraye Religion. *Rupertus lib. 5. de diuin. off. cap. 26. Honorius in Gemma lib. 3. cap. 87. Beleth in explicat. diuin. off. cap. 101. & Durand in Ration. lib. 6. cap. 72.*

Au reste tous ces cierges & chandeles sont de cire iaune & obscure, tout

tout de mesme qu'aux offices des Morts; puisque comme nous auons monstré cy-dessus le Ieudy, le Vendredy, & le Samedy de la Semaine sainte sont destinez pour celebrer les funerailles du Fils de Dieu.

§. XIII.

Pourquoy omet-on les Capitules ou petits chapitres aux heures canoniales du Ieudy, Vendredy, & Samedy de la Semaine sainte?

NOus auons monstré aux §. §. 17. & 18. du chap. 6. de nostre I. Partie que l'Officiant, qui dit les Capitules, represente IESVS-CHRIST comme tenant la place du Superieur du chœur: de sorte que IESVS-CHRIST estant representé mort dans les offices desdits trois iours, il n'y doit pas auoir aussi de Capitules, qui sont comme de petites leçons faites par IESVS-CHRIST.

§. XIV.

Pourquoy dit-on le pſeaume Miſerere mei Deus *à toutes les ſuſdites heures canoniales auparauant l'oraiſon?*

C'Eſt pour obtenir de Dieu le pardon de nos pechez, qui ont cauſé la mort de ſon Fils, & pour le diſpoſer à nous accorder la grace que nous luy demandons dans l'oraiſon de l'office. On dit ce pſeaume ſans chant par vn eſprit d'humilité, & par vn excez de triſteſſe.

§. XV.

Pourquoy est-ce qu'on ne dit point Dominus vobiscum, *ny* Oremus *auparauant la susdite oraison?*

LE verset *Dominus vobiscum* est vne espece de salutation, que l'Eglise veut qu'on omette en detestation de celle que Iudas fit à Iesus-Christ, lors que les Iuifs se saisirent de sa sacrée Personne, & le firent prisonnier. Outre que IESVS-CHRIST estant mort il est hors de propos de dire qu'il soit auec nous, puisque la mort nous l'a raui. *Alcuinus lib. de diuin. off. tit. in Cœna Domini. Amalarius lib. 4. de Eccles. off. cap. 21. & Durandus in Ration. lib. 6. cap. 72.*

Quant à l'*Oremus* qui est comme vn inuitatoire, on l'omet pour signifier combien l'Eglise deteste les assemblées, ausquelles furent inuitez les

Iuifs pour condamner à la mort le Fils de Dieu. *Voyez le §. 6. de ce chapitre.*

§. XVI.

Pourquoy est-ce qu'à l'oraison Respice *on dit en silence* Qui tecum viuit & regnat &c?

PArce que ces termes *Viuit & regnat*, qui s'entendent du Fils de Dieu, n'ont point de conuenance auec sa mort ignominieuse, ny auec son profond abaissement, en la consideration duquel l'Officiant mesme dit à genoux toute l'oraison.

§. XVII.

Pourquoy omet-on à la fin desdites heures canoniales le verset Fidelium animæ &c?

DAutant qu'en ce verset on demande à Dieu, que par sa misericorde les ames des fideles trespassez reposent en paix. Or l'Eglise represente dans l'office desdites heures canoniales, que Iesus-Chist qui est l'autheur de tout pardon, est mort. C'est pour cette mesme raison qu'on omet à la fin des leçõs *Tu autem Domine miserere nobis*, comme nous auons monstré au §. 8. de ce chapitre. Il y a encore vne autre raison, que nous auons touchée au §. 4. precedent, pour laquelle on omet le susdit verset *Fidelium animæ &c.*

§. XVIII.

Pourquoy fait on du bruit aprez l'office desdites heures canoniales?

C'Est pour donner à entendre que dés que IESVS-CHRIST eut rendu l'ame sur la Croix, le voile du Temple, qui estoit vne grãde piece de tapisserie tenduë deuant le Sanctuaire, se rompit en deux depuis le haut iusques en bas; la terre trẽbla; les pierres se fendirent, & les sepulchres s'ouurirent: De sorte que plusieurs Iuifs ayant veu tous ces miracles, ensemble l'esclypse du soleil, & les tenebres qui couurirent toute la terre iusques à trois heures apres midy, s'en retournerent frapans leurs poictrines. Quelques autheurs disent, que l'Eglise fait ce bruit aprez l'office, pour signifier celuy que fit Iudas auec vne troupe de gens, qui portoient des flambeaux, des bastons & des armes, lors qu'on alla se saisir de la Personne de Iesus-Christ.

& qu'on le fit prisonnier. *Voyez Durand in Ration. lib. 6. cap. 72.*

§. XIX.

Pourquoy est-ce que les cloches sont en silence depuis le Gloria in excelsis *de la Messe du Ieudy saint iusques à ce qu'on le chante à la Messe du Samedy saint?*

CE silence des cloches marque le silence des Apostres, qui au lieu de prescher & faire resonner l'Euangile & les loüanges de Iesus-Christ au temps de sa Passion, l'abandonnerent & se cacherent de crainte, demeurans dans le silence. *Ainsi communement les Autheurs.* Que si les cloches sonnent à l'hymne Angelique *Gloria in excelsis*, qu'on chante à la Messe du Ieudy saint, & à celle du Samedy suiuant, c'est pour accompagner la ioye de cét hymne, & la solemnité de ces deux Messes.

Pendant le silence des cloches on appelle le Clergé & le peuple à l'of-

fice diuin par le bruit qu'on fait en frapant vne petite table ou piece de bois. En quoy l'on signifie, qu'au mesme temps que les Apostres estoient des Predicateurs muets, IESVS CHRIST estant attaché à la Croix ne laissoit point de prescher en disant à son Pere, *Pater ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt. Beleth in explicat. diuin. off. cap.* 100.

§. XX.

Pourquoy est-ce que les Autels sont sans nul parement, & demeurent tout nuds depuis le Ieudy saint iusques au Samedy suiuant ?

C'Est pour signifier que I. CHRIST fut despouillé & mis à nu en sa Passion, ses vestemens ayant esté diuisez & partagez entre les soldats. D'ailleurs il est certain que l'autel est souuent pris par les Peres de l'Eglise pour Iesus-Christ mesme, dautant que l'autel est le lieu le plus honorable de l'Eglise, tout ainsi que Iesus-Christ, qui

en eſt le chef, y tient le premier rang. *Vozez S. Auguſtin Serm.* 11. *de Sanctis. S. Thomas 3. part. q.* 83. *Rupertus lib. 5. de diuin. off. cap. 3. & Iean Gerſon lib. 4. de ſacram. Euchariſt.* Outre que ſi c'eſt ſur l'autel qu'on ſacrifie; c'eſt auſſi ſur les merites de IeſusChriſt que nos ſacrifices ſont acceptez de Dieu le Pere. *Honorius in Gemma lib.* 1. *cap.* 134.

Il eſt à obſeruer qu'anciennement on ne deſpouilloit pas ſeulement les Autels, mais encore on les lauoit, comme il eſt conſtant de l'Ordre Romain *In Cœna Domini*; où ce lauement eſt preſcrit auec celuy des paroys, du paué, & des vaſes conſacrez au ſeruice diuin : & en cette ceremonie on auoit eſgard à celle que le Fils de Dieu fit en ce meſme iour en lauant les pieds à ſes Apoſtres. *S. Iſidore lib.* 1. *de off. Eccleſ. cap.* 28.

§. XXI.

Pourquoy dit-on ſans chant la pluſpart des Heures Canoniales des ſuſdits Ieudy, Vendredy & Samedy?

L'Egliſe en vſe ainſi par vn eſprit d'humilité, & par vn excez de triſteſſe, qu'elle a de la mort de Ieſus-Chriſt. Que ſi on demande pourquoy eſt-ce donc qu'on chante à l'office des Matines & des Laudes des ſuſdits iours? On reſpond, que c'eſt pour accompagner de quelque ſolemnité cét office, que l'Egliſe celebre auec vn eſclat extraordinaire de lumieres.

§. XXII.

Pourquoy omet on à l'office de Prime des ſuſdits trois iours ce qu'on a de couſtume de dire en cette heure canoniale les autres iours depuis le Capitule iuſques à la fin de cette heure ?

C'Eſt afin que nous n'eſtant pas diſtraits de l'office, qui eſt propre à la mort du Fils de Dieu, nous puiſſions nous appliquer mieux à la meditation des myſteres de cette mort, laquelle ſeule eſtant le prix de noſtre rachat doit eſtre auſſi l'vnique fondement de nos eſperances. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 60. Voyez le §. 2. du chap. 27.* C'eſt pour cette meſme raiſon qu'on fait de ſemblables omiſſions aux autres heures canoniales des ſuſdits trois iours.

§ XXIII.

Pourquoy dit-on ſans Antienne les petites Heures de l'office des ſuſdits trois iours?

C'Eſt pour rendre moins ſolemnel cét office, qui eſt recité ſimplement & ſans nul chant. C'eſt pour cette meſme raiſon qu'on ne dit point d'Antienne aux pſeaumes des Complies du Petit Office de Noſtre Dame, ny aux pſeaumes Graduels, ainſi que nous monſtrerons en leur lieu.

C'eſt encore pour cette meſme conſideration, qu'on ne double point les Antiennes aux Offices des feſtes ſimples & ſemidoubles : Car les Antiennes contribuans beaucoup à la ſolemnité d'vn Office : elles ne doiuent pas auſſi eſtre doublées aux Offices, qui ne ſont point ſi ſolemnels, que les doubles.

CHAPITRE XXX.

DV VENDREDY SAINT.

§. I.

Pourquoy eſt-ce que ce iour eſt appellé Paraſceue?

PARASCEVE eſt vn mot Grec, qui ſignifie *Preparation*: & on donnoit ce nom au Vendredy, comme eſtant la veille du Samedy, auquel n'eſtant pas permis d'appreſter ce qui eſtoit neceſſaire pour la nourriture

du corps, ny mesme d'allumer le feu, il faloit aussi faire cét apprest le iour precedant, qui estoit le Vendredy, lequel pour cette raison estoit appellé *Parasceue. Ainsi les Autheurs.*

§. II.

Pourquoy est-ce que Iesus-Christ a voulu mourir le Vendredy?

IL semble qu'il deuoit mourir le soir du Ieudy precedant, puis que l'Agneau Pasqual, qui estoit sa figure, fut immolé & mangé pour lors : car ainsi il y auroit eu vne parfaite conformité entre la figure & la verité. Mais on respond, qu'auant que IESVS-CHRIST le vray Agneau de Dieu, qui deuoit operer nostre salut, se sacrifiat sur la Croix, il estoit conuenable, que l'Agneau Pasquàl & figuratif fut immolé; afin que par ce moyen il fut vray de dire, que la verité auoit succedé a la figure. Outre que la solemnité des festes des Hebreux com-

mencant au ſoir du iour precedant, & finiſſant au ſoir du iour ſuiuant, comme nous auons monſtré au §. 2. du chap. 29. & IESVS-CHRIST ayant mangé l'agneau Paſqual au ſoir du Ieudy, où commençoit le Vendredy ſuiuant, il eſt certain qu'eſtant mort en ce Vendredy, à trois heures aprez midy, il a eſté immolé en quelque ſens le iour meſme de l'immolation de l'agneau Paſqual; puiſque cét agneau fut mãgé le ſoir du Ieudy, c'eſt à dire, au commancement du Vendredy, dont la ſolemnité commençoit à ce ſoir-là. De plus comme Dieu auoit crée l'homme le ſixieme iour, qui eſt le Vendredy: pareillement IESVS-CHRIST a voulu le racheter par ſa mort en vn pareil iour. *Honorius in Gemma lib. 3. cap.* 89.

§ III.

Pourquoy est-ce qu'en l'office de ce Vendredy les Petites heures canoniales se disent sans lumiere, & mesme celles du Samedy, iusques à None inclusiuement?

C'Est pour signifier que IESVS-CHRIST, qui est la lumiere des lumieres, est mort & enseuely. Pour cette mesme consideration on ne celebre point de Messe le Vendredy saint: à cause que c'est en ce iour que la mort nous l'a comme raui & enleué, *Hodie non sacrificemus*, dit Rupert *au liure 6. de diuin. off. cap. 3. Dum nobis hostia tollitur de manibus; non sacrificent amici, dum trucidant inimici.* Outre que l'Eglise n'a point iugé conuenable que IESVS-CHRIST soit sacrifié par les mains des Prestres au mesme iour qu'il s'est immolé luy mesme sur la Croix de ses propres mains. *Alcuinus lib.*

lib. de off. diuin. in feria 6. quæ & Parasceue. Et de fait les Apoſtres pendant tout le ſuſdit Vendredy & le Samedy ſuiuant iuſques au Dimanche de Paſques ayant eſté diſperſez par la mort de leur Paſteur ont paſſé tout ce temps dans la triſteſſe en ieuſnant, ſans celebrer la Meſſe & ſans communier. *Sabbato, diſt. 3. de Conſecrat.*

Pour toutes ces conſiderations l'Egliſe veut auſſi que l'office des petites heures canoniales de ces deux iours ſe faſſe triſtement & ſans lumiere; & que de plus il n'y ait point le ſuſdit Vendredy ny Meſſe ny communion, ainſi qu'il eſt preſcrit dans le Concile 4. de Tolede can. *6.*

Pourtant il eſt certain, qu'anciennement le Clergé & le peuple communioient le Vendredy ſaint, comme il conſte *ex lib. Sacrament. S. Gregorii Papæ, ex Capitulari Theodulphi cap.* 41. *ex Codice S. Eligii, & ex Magiſtro in ſua Regula, cap.* 43. Neantmoins on ne conſacroit pas en ce iour le Corps du Fils de Dieu, ny on ne le ſacrifioit point: mais ſeulement on prenoit en cette communion les hoſties, qu'on

auoit consacrées le iour precedent, & qui estoient reseruées pour le Vendredy, appellées *Præsanctificata*, c'est à dire, des choses auparauant consacrées. Ce qui est obserué par les Grecs pendant tout le Caréme aux iours de ieûne; puis que selon le sixiesme Synode can. 52. ils ne consacrent durant ce temps, ny ne sacrifient le Corps de Iesus-Christ que les Samedys & les Dimanches, & le iour de l'Annonciation ne celebrans en tous les autres iours du Caresme que des Messes *Præsanctificatorum*, ainsi dites, dautant que sans y consacrer aucune nouuelle hostie on y administre seulement celles, qui ont esté consacrées les Samedys ou les Dimanches anterieurs. Et c'est en ce sens, que l'office du Vendredy saint, où l'Officiant communie en prenant & consumant l'hostie consacrée le Ieudy precedent, pût estre appellé *Missa Præsanctificatorum*. Au reste on trouue parmy les Liturgies des Grecs celle qui est dite *Liturgia* Προηγιασμένων, c'est à dire, *Præsanctificatorum* : & il en est fait mention *in Chronico Alexandri-*

no, ou comme d'autres diſent *in faſtis Siculis, Olympiade 348. anno 5. poſt Conſulatum Heracli.* Voyez Menard *in Notis & Obſeruat. in lib. Sacrament. S. Gregorii Papæ.*

CHAPITRE XXXI.

DV SAMEDY SAINT.

§. I.

Pour quels mysteres est-ce que ce Samedy est particulierement appellé Saint ?

CE Samedy n'est pas dit saint seulement, parce qu'il est vn iour de la Semaine sainte; mais il est encore appellé saint; parce qu'en ce iour l'Eglise nous represente plusieurs saints mysteres, qui luy sont propres.

Et de fait c'eſt en ce Samedy, que nous eſt repreſentée particulierement la ſepulture de Ieſus-Chriſt, puiſque c'eſt en ce iour, que ſon Corps a plus long-temps arreſté & repoſé dans le ſepulchre. C'eſt de plus en ce iour, qu'on auoit accouſtumé anciennement de baptiſer auec grande ſolemnité les Catechumenes, & méme les petits enfans, ſçauoir, la nuict & veille du Dimanche, comme il eſt conſtant de l'office de ce Samedy, & d'vne Epiſtre eſcrite au Pape S. Leon par l'Eueſque *Paſchaſinus Lilybetanus*; Tertullien meſme enſeigne au liure du Bapteſme, que la plus grande ſolemnité de ce ſacrement eſtoit celebrée à la feſte de Paſques. Et on auoit choiſi la nuict d'auparauant cette feſte pour celebrer la ſolemnité du Bapteſme : dautant que ceux, qui deuoient eſtre baptiſez, eſtoient auant le Sacrement du Bapteſme morts & enſeuelis par le peché, qui auoit auſſi cauſé la mort & la ſepulture de Ieſus-Chriſt : & afin donc qu'ils peuſſent, en mourant au peché par la voye de ce Sacrement, reſuſciter à la vie de la grace la meſme nuict de la reſurrection du Fils de Dieu,

qui fut celle du Samedy ſaint; on auoit pareillement fait choix de cette nuit pour l'adminiſtration ſolemnelle du Bapteſme ; *Celebratur enim hac die Catechumenorum Officium*, dit Durand *in Ration. lib. 6. cap. 78. vt ipſi Chriſto conſepulti, ad baptiſmum in morte cum eo reſurgant.* Voyez l'Epiſtre 4. du Pape S. Leon I. aux Eueſques de Sicile. De là vient, que ce Samedy eſt appellé *Dies illuminata* par pluſieurs Autheurs, comme eſtant vn iour conſacré à la ſolemnité du Bapteſme, que les Peres de l'Egliſe diſent eſtre vne illumination: puis que l'homme reçoit en ce Sacrement la lumiere de la Foy, qui nous rend participans de la lumiere premiere & increée, & qui eſt le principe de toutes les lumieres Diuines, comme dit S. Denys au chap. 3. de ſa celeſte Hierarchie. De là vient encore, qu'en ce Samedy on fait & benit vn feu nouueau, qu'on tire d'vne pierre, qui ſignifie IESVS-CHRIST, lequel eſt la pierre angulaire de l'Edifice de ſon Egliſe: Puis du feu tiré de cette pierre on allume les cierges & les lampes: & toutes ces ceremo-

nies ſe font pour nous donner à entendre, que IESVS-CHRIST par ſa reſurrection a beaucoup augmenté la lumiere de la Foy, & le feu de la charité dans les cœurs de ſes Diſciples, & de tous les Chreſtiens. *Ainſi les Autheurs.*

Maintenant on baptiſe en tout temps, tant à cauſe qu'il y a fort peu de Catechumenes à inſtruire & à baptiſer, que parce qu'il y a vn grand nombre d'enfans, qui naiſſans à tous momens ſeroient preuenus par vne mort inopinée, & mourroient ſans eſtre baptiſez, ſi on remettoit leur bapteſme iuſques au Samedy de Paſques. Neantmoins on obſerue encore au iour de ce Samedy la ceremonie de la benediction du cierge Paſqual, & celle de l'eau des fonts baptiſmaux, qu'on faiſoit anciennement le ſoir de ce meſme iour; tout ainſi qu'on y celebre au matin la Meſſe, qu'on ne diſoit que la nuit, comme il eſt conſtant de l'Oraiſon, de la Preface, & du *Communicantes* de cette Meſſe, où ces termes, *Sacratiſsimam noctem, in hac potiſsimùm nocte*, ſont marquez.

Surquoy il faut remarquer, qu'on

celebroit cette Messe la nuit du Samedy ; afin que comme la solemnité des Festes commence le soir du iour precedant, elle eut aussi plus de rapport auec la ioye du Dimanche de Pasques, qu'auec la tristesse du Samedy, estant conuenable ainsi qu'il est declaré par le Pape Innocent I. *c. Sabbato, de Consecrat. dist.* 3. qu'on soit dans le dueil le Vendredy & le Samedy de la Semaine sainte, à cause que les Apostres ont passé ces deux iours fort tristement, & dans vne grande crainte aprez la mort de Iesvs-Christ. De plus il est à remarquer, que les Chrestiens ne cõmunioient point en la Messe, qu'on celebroit la nuit du Samedy Saint : & en effet elle se dit mesmes auiourd'huy sans communion, & sans postcommunion : & c'estoit pour imiter les Apostres, lesquels estant fugitifs & dispersez, ne communierent point ny le Vendredy, ny le Samedy de la Semaine sainte. Pareillement on ne doit pas communier en la Messe, qu'on celebre maintenant au matin du Samedy saint ; il est ainsi reglé *in Concilio Rothomagensi apud Ordericum Vitalem lib.*

4. hist. Ecclef. Voyez Gauante in Comment. Miſſal. p. 4. tit. 10. num. 38. lit. o, & Menard in Notis & Obſeruat. in lib. Sacrament. S. Gregorij Papæ. Enfin on doit remarquer, que ſi l'Egliſe celebre maintenant au matin du Samedy ſaint, l'Office & la Meſſe, qu'on ne celebroit anciennement qu'à la nuit, c'eſt pour obuier à pluſieurs actions indecentes & ſcandaleuſes, qu'on commettoit à la faueur des tenebres de la nuit pendant l'Office diuin. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 78.*

§. II.

Pourquoy eſt-ce qu'on dit les Veſpres du Samedy ſaint ſans commencement & ſans fin ?

CEs Veſpres ſont ſans commencement, puis que le verſet *Deus in adiutorium* y eſt omis ; elles ſont ſans fin, dautant qu'on les finit ſans le verſet *Fidelium animæ &c.* Et ſans Antienne, Verſet & Oraiſon de la

S. Vierge. Ce qui ne ſe fait pas ſans myſtere ; parce que ſelon le ſentiment des Autheurs l'office de ces Veſpres ſe celebre en vn temps, auquel Ieſus-Chriſt, qui eſt noſtre principe & nôtre fin derniere, n'eſtoit pas encore reuenu à nous par ſa reſurrection. C'eſt pourquoy ceux, qui recitent ces Veſpres en particulier & hors du chœur, doiuent les commencer endiſant *Pater*, & *Aue* & en ſuite dire l'antienne *Alleluia*, & le reſte comme il eſt marqué dans le Breuiaire en omettant *Deus in adiutorium*, tout ainſi qu'à la fin on doit omettre le verſet *Fidelium animæ &c.* Puis on dit ſeulement le *Pater*. *Gauantus in comment. Breuiar. ſect. 6. cap. 13. num. 26.*

§. III.

Pourquoy eſt-ce que les ſuſdites Veſpres ſont ſi courtes, & ſe diſent dans la Meſſe?

C'Eſt afin que l'office du matin de ce iour, qui eſt fort long, ne ſoit pas rendu facheux par le ſurcroit de l'office de Veſpres, qui ſeroient fort ennuyeuſes, ſi elles eſtoient auſſi longues que de couſtume. D'ailleurs on dit ces Veſpres dans la Meſſe, & auant qu'on congedie le peuple par le verſet *Ite Miſſa eſt*; dautant qu'il ſeroit indecent que les Chreſtiens ſortiſſent de l'Egliſe auparauant que de les auoir ouïes: puiſqu'on les celebre auec vne ſolemnité pareille à celle de la Meſſe. *Voyez Beleth in explicat. diuin. off. cap.* III. *& Gauante in Comment. Breuiar. ſect. 6. cap. 13. num. 27.*

§. IV.

Pourquoy est-ce que l'office des Complies du Samedy saint se dit auec le commencement & auec la fin, qu'on a accoustumé de dire aux Complies du Temps Pasqual?

IL semble qu'il faudroit, que les Complies de ce Samedy fussent sans commencement & sans fin, tout ainsi que les Vespres; puisque l'office de ses Complies se celebre en vn temps, auquel IESVS-CHRIST, qui est nostre principe, & nostre fin derniere, n'est pas encore resuscité, sa resurrection n'ayant esté qu'aprez la minuict d'entre le Samedy & le Dimanche de Pasques. Pourtant l'Eglise veut, qu'à l'exclusion des Vespres les seules Complies dudit Samedy ayent le commencement & la fin qui sont ordinaires aux Complies du temps Pasqual. La raison en est, parce que les

Complies reprefentent mieux que les Vefpres l'eftat de noftre beatitude eternelle, qui eft fignifiée par la refurrection, eftant certain que le iour de cette beatitude fera fans vefpre, c'eft à dire, fans obfcurité & fans nul defaut. Or felon le fentiment des Autheurs l'heure canoniale des Complies eft vn fymbole de la perfection du bonheur, que nous pofſederõs dans le ciel aprez que nous aurons acheué en ce monde l'office des heures canoniales, dont les Complies font la clôture. *Durand in Ration. lib. 5. cap.* 10.

§. V.

Pourquoy dit-on aux Complies du fufdit Samedy les pfeaumes fans nulle antienne?

NOus auons montré au §. 31. du c. 5. de noftre I. Partie, que l'antienne eft vne marque de charité; dautant que les Chantres prenans d'elle l'air,

auquel il faut entonner le pſeaume, elle vnit deux chœurs pour ne chanter qu'à vn meſme ton les differents verſets de ce pſeaume. Et parce que noſtre charité eſt ordinairement fort feruente au temps de Paſques ; l'Egliſe a iugé auſſi, qu'il n'eſtoit pas neceſſaire de chanter en l'office de ce temps des antiennes ſi frequemment qu'aux offices des autres feſtes de l'année, où noſtre deuotion n'eſt pas ſi grande. *Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 5. cap. 7. num. 5.*

§. VI.

Pourquoy omet on l'hymne aux ſuſdites Complies?

IL y a cette difference entre l'*Alleluia*, & l'hymne, que l'*Alleluia* ſignifie la loüange, que les Bienheureux chantent à Dieu dans le ciel, comme nous auons monſtré au §. 19. du chap. 5. de noſtre I. Partie, & l'hymne n'eſt que la loüange, que nous chan-

tons sur la terre à l'honneur de Dieu & de ses Saints. Et dautant que l'Eglise en celebrant la feste de Pâques marque par la resurrection du Fils de Dieu celle, que nous ferons en nos corps, aprez laquelle nous loüerons Dieu eternellement dans le ciel en chantant *Alleluia*, ainsi qu'il est dit dans le chap. 19. de l'Apocalypse: il est pareillement conuenable que pendant la grande solemnité de la feste de Pâques les hymnes soient retranchez pour ne faire resonner que l'*Alleluia. Durandus in Ration. lib. 6. cap. 87. & Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 6. cap. 14. num. 2.*

§. VII.

Pourquoy omet on le Capitule aux susdites Complies?

PArce que les Capitules tiennent lieu de petites exhortations à la pratique de la vertu, comme nous auons monstré au §. 15. du chap. 6. de nostre I. Partie. Or nous n'aurons

pas besoin d'exhortation, lors qu'estant resuscitez nous iouïrons de la gloire eternelle, laquelle est signifiée par la solemnité de la feste de Pâques; ainsi qu'il a esté dit au §. precedent. *Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 6. cap. 14. num. 3.*

§. VIII.

Pourquoy omet on aux susdites Complies le Respons qu'on dit ordinairement aprez le Capitule?

NOus auons monstré au §. 25. du chap. 6. de nostre I. Partie, qu'vn Respons est vne espece de response, par laquelle on tesmoigne, qu'on veut accomplir par de bonnes œuures l'instruction qu'on a receuë en escoutant le Capitule, qui est vne petite leçon. De sorte que le Capitule & le Respons estant correlatifs il ne faut pas aussi de Respons aux Cõplies du Samedy saint; puis qu'il n'y a point de Capitule. *Durandus in Ration. lib. 6. c. 87. & Gauãtus in Comment. Breuiar. sect. 6. c. 14. num. 3.*

§. IX.

Pourquoy omet-on aux ſuſdites Complies le verſet qu'on dit auparauant l'Antienne du Cantique Nunc dimittis?

ON chante les verſets pour nous eſueiller, & nous auertir, que nous deuons tourner nos penſées, & appliquer particulierement nos eſprits à ce qu'on doit dire, ou faire aprez qu'on les a chantez; comme nous auons monſtré au §. 10. du chap. 5. de noſtre I. Partie. Mais la deuotion, qu'on a conceuë en la ſolemnité de la feſte de Paſques, ne permettant point, que nous ayons beſoin de verſets pour nous rendre plus attentifs à l'office des heures canoniales, fait auſſi que l'Egliſe les retranche ſouuent en cét office pendant ladite ſolemnité. *Gauantus au lieu ſuſdit num.* 4. Il faut icy remarquer, que l'Egliſe n'omet iamais les

verſets, qu'on dit auparauant la lecture des leçons des Nocturnes. Ce qui fait connoiſtre, combien il importe, que nous ſoyons fort attentifs à cette lecture.

§. X.

Pourquoy eſt-ce, qu'aux ſuſdites Complies l'Antienne du Cantique de Simeon eſt Veſpere autem Sabbati?

LE ſens de cette Antienne eſt, que la nuit du Samedy, & ſur le point du iour du Dimanche ſuiuant, qui eſt le premier iour de la Semaine, les Maries vinrent viſiter le ſepulchre de IESVS CHRIST. Car c'eſt vne maniere de parler des Hebreux que de prendre le veſpre non ſeulement pour le ſoir, qui deuance la nuit, mais meſme pour toute la nuit. De ſorte qu'eſtant fait mention en cette Antienne de la nuit, qui a precedé la

ſuſdite viſite des Maries, & n'y ayant point au Samedy ſaint d'heure canoniale plus proche de cette nuit que celle de l'office des Complies, il a eſté pareillement conuenable de dire la ſuſdite Antienne en cét office.

CHAPITRE XXXII.

DV
DIMANCHE
DE PASQVES IVSQVES au Samedy *in albis* exclusiuement.

§. I.

Quelles sont les Significations du nom Pascha ?

CE nom est Hebraïque en sa source, qui est *Phase* signifiant *Passage* comme dit S. Ierome sur le chap. 26. de S. Mathieu. Neantmoins si on a esgard à sa prononcia-

tion tant grecque que latine, il est plus Caldeen qu'Hebraïque ; puis qu'vn passage appellé *Phase* par les Hebreux est dit *Pischa* par les Caldeens, & de là vient *Pascha*. Quelques-vns ont asseuré, que *Pascha* est vn mot Grec venant du verbe πάσχειν, qui signifie *Patir*. Mais cette Etymologie est trop esloignée du sens de la S. Escriture, laquelle nous enseigne au chap. 12. de l'Exode, que *Pascha* n'est autre chose qu'vn *Passage*. Car Dieu voulant desliurer les Hebreux de la captiuité des Egyptiens leur commanda d'immoler, & de manger en chaque famille vn Agneau aprez auoir teint de son sang la porte de la maison le soir du 14. iour du mois, qui estoit nommé *Nisan*, auec commandement de manger vn Agneau chaque annee audit soir en memoire & reconnoissance de ce que la nuit du susdit iour l'Ange, qui parcourut toutes les maisons en tuant tous les premiers nais des Egyptiens, passa sans toucher aux maisonsdes Hebreux teintes du sang de l'agneau. Ce qui contraignit les Egyptiens de laisser aller en paix les Hebreux cette mesme

nuict sans delay. De sorte que les Hebreux n'immolant & ne mangeant chaque année vn agneau qu'en reconnoissance de ce que la nuict du susdit iour 14. au passage de l'Ange ils furent espargnez& deliurez de leur captiuité: aussi cette feste n'ayant esté instituée qu'en memoire de ce fauorable passage en a retenu le nom, estant appellée dans la S. Escriture *Phase* ou *Pascha*, c'est à dire, Passage.

Or selon la S. Escriture le mot *Pascha* à cinq significations. I. Il signifie cét agneau, qui estoit immolé tous les ans en memoire du susdit passage de l'Ange. II. Il signifie le iour, auquel on immoloit l'agneau, qui estoit le 14. iour du susdit mois, & sur le soir. Où il faut remarquer, qu'il y a grande difference entre *Pascha*, ou *diem Paschæ*; & entre *festum*, ou *Diem festum Paschæ*: dautant que la Pasque ou le iour de la Pâque n'est autre chose que le susdit iour 14. du mois, auquel se faisoit l'immolation & la manducation de l'Agneau sur le soir; & par la feste ou iour festé de la Pasque on ne doit entendre que le 15. iour suiuant,

qui est appellé dans le chap. 28. des Nombres la solemnité de Pasques, *Decima quarta die mensis*, dit la S. Escriture, *Phase Domini esse & decima quinta, solemnitas.* III. *Pascha* signifie toute solemnité des Azymes, c'est à dire, des pains sans leuain, qui commençoit depuis le soir dudit 14. iour, & estoit aprez continuée pendant sept iours entiers, dont le premier, sçauoir, ledit 15. iour du mois & le dernier desdits sept iours estoient les plus solemnels. IV. *Pascha* signifie tous les animaux, qu'on offroit durant tous les susdits sept iours des Azymes : car comme le premier Agneau, qu'on immoloit, & le iour 14. auquel il estoit immolé sur le soir portoient le nom de Pasques : de mesme tous les animaux, qui estoient immolez durant les sept iours des Azymes, & tout le temps desdits sept iours estoient appellez *Pascha siue Phase*, c'est à dire, *Pasques.* Quelques Autheurs ont creu, que *Pascha* signifioit encore les pains azymes: mais il est certain, qu'ils ne sçauroient le verifier par aucun passage de la S. Escriture, *Toletus in Ioan. cap. 13. annot. 3.*

V. Selon la S. Escriture *Pascha* signifie nostre Seigneur Iesvs-Christ qui est nostre viue & vraye Pasque, comme S. Paul l'asseure *dans l'Epist.* 1. *ad Corinth. cap.* 5. *Etenim Pascha nostrum*, dit-il, *immolatus est Christus*. Car comme en l'ancienne Pasque des Hebreux il y auoit vn Agneau, qui estoit immolé le soir dudit 14. iour, & de plus vne feste solennelle des pains Azymes, qui commençoit audit 14. iour, aprez lequel elle estoit continuée pendant sept iours entiers, dont le premier estoit le plus solemnel : de mesme en la Pasque des Chrestiens Iesvs Christ est l'Agneau, qu'a esté immolé sur la Croix, & l'est tous les iours au sacrifice non sanglant de l'Autel : & outre ce on celebre tous les ans la feste solemnelle de sa Resurrection principalement le Dimanche de Pasques, aprez lequel elle est encore continuée pendant sept iours. Et cette feste de la Resurrection de Iesvs-Christ est appellée la Pasque, à cause des passages mysterieux, qu'on celebre en la solemnisant ; puis qu'en la solemnité de cette feste l'Eglise a en veuë le pas-

ſage, que fit Iesvs-Christ de ſa vie à la mort quand il mourut ſur la Croix; comme auſſi celuy de ſa mort à la vie quand il reſuſcita pour s'en aller à ſon Pere, & viure d'vne vie de gloire, exempte de toute ſouffrance, voyez le Concile de Trente *ſeſſ. 22. de ſacrif. Miſ. cap.* 1. Dauantage elle a en veuë les paſſages, qui ont eſté faits à noſtre auantage en ſuite de la mort & de la reſurrection du Fils de Dieu, étant certain qu'ayant eſté rachetez de l'eſclauage du Diable par les merites de ſa mort nous ſommes paſſez de la ſeruitude à la liberté, d'vne Loy de rigueur à celle de la grace, de la manducation d'vn agneau à celle du Corps de Ieſus-Chriſt, & d'vn eſtat de mort à celuy de la vie: tout ainſi que par ſa reſurrection il a ouuert à nos corps le paſſage de la corruption à l'incorruptibilité, & à nos ames celuy de la grace à la gloire. D'ailleurs c'eſt l'intention de l'Egliſe, qu'en conſiderant tous ces paſſages myſterieux, qui nous ſont repreſentez en la ſolemnité de la feſte de Paſques, nous mangions à la ſainte table auec vne parfaite pureté de corps

& d'esprit le precieux Corps de Iesus-Christ, qui est nostre vray agneau Pasqual, & que nous passions d'vne vie terrestre à vne vie celeste ; afin qu'estans morts tout à fait au peché nous resuscitions pour viure auec IESVS-CHRIST dans vn estat de gloire eternelle ; En effet l'Eglise nous commande de communier à la feste de Pâques : & ainsi le nom de Pâque, qui est donne à la feste de la resurrection, signifie encore tous ces mysterieux passages cy dessus expliquez.

Dauantage il est à remarquer que le Caresme est appellé dans le Sacramentaire du Pape S. Gregoire *Paschalis Obseruantia.* Timothée Euesque d'Alexandrie en ses interrogations luy donne mesmes le nom de Pâque, *Mulier si peperit*, dit il, en la 7. Interrogation *debetur ieiunare Pascha?* & en la 9. *Si quis ægrotus, ex vi morbi valde tabefactus, & veniat sanctum Pascha, debet ne ieiunare?* où par le terme de *Pascha* il entend le Caresme, parce qu'il est comme vn passage pour arriuer heureusement à la feste de Pâques, & comme vn preparatoire pour la celebrer dignement.

Il faut de plus obſeruer, que les Romains celebroient vne Pâque nommée *Paſcha Annotinum ſeu Anniuerſarium*; qui eſtoit le iour anniuerſaire & le bout de l'an de leur bapteſme: & en ce iour, comme raporte Micrologus *lib. de Eccleſ. obſeruat. cap. 56.* ils venoient à l'Egliſe auec des offrandes, & y faiſoient celebrer vne Meſſe en memoire du iour, auquel ils auoient receu la grace de paſſer par la voye du bapteſme, de l'eſclauage de Satan à l'eſtat de l'heureuſe liberté dont iouïſſent les enfans de Dieu pour auoir part à ſon Royaume eternel.

Il eſt encore à obſeruer, que iadis dans les Egliſes de Paris, de Beauuais, de Senlis, & autres lieux on auoit de couſtume de celebrer ſolemnellement vne feſte, qu'on appelloit auſſi *Annotinum Paſcha*, dautant qu'on la celebroit le iour, auquel la feſte de Pâques auoit eſté ſolemniſée l'année precedente; pourueu que ce iour eſcheut aprez la feſte de Pâques de l'année poſterieure. *Guyetus in ſua Heortologia lib. 1. cap. 13. q. 5.*

Nous auons dit au §. 1. du chap.

28. que le Dimanche des Rameaux est appellé dans l'Ordre Romain, & par des anciens Autheurs *Pascha Competentium*, dautant que c'estoit en ce iour, qu'on expliquoit le Symbole des Apôtres aux Catechumenes, qu'on deuoit baptiser le Samedy saint, & lesquels estoient nommez *Competentes*, parce qu'ils demandoient ensemble l'explication du susdit Symbole. Mais si le Dimanche des Rameaux a esté appellé *Pascha*; c'est à cause qu'en ce Dimanche on instruisoit les Catechumenes sur tous les mysteres de la Foy; en sorte qu'aprez cette instruction faite en ce iour le passage leur estoit ouuert pour la reception du baptesme, qu'on leur administroit auec grande solemnité sur le soir du Samedy saint.

Enfin il faut obseruer, que dans le susdit Ordre Romain *tit. Septuagesima*, il y a trois iours, qui sont appellez *Pascha*, sçauoir, le Ieudy Saint, le Mecredy & le Samedy de l'Octaue de Pasques. Le Ieudy saint est nommé *Pascha mysticum*; dautant que selon cét Ordre Romain on passe les 40. iours du Caresme à compter depuis le pre-

mier Dimanche de la Quadragesime iusques à ce Ieudy, au soir duquel Iesus-Christ a d'ailleurs accompli la figure mystique de l'Agneau Pasqual en instituant le Sacrement & le sacrifice de l'Autel. Le Mecredy de l'Octaue de Pasques est appellé *Pascha medium*; parce que les 60. iours de la Sexagesime se passent à compter depuis le Dimanche de ladite Sexagesime iusques à ce Mecredy, qui pour se trouuer au milieu de l'Octaue de Pasques est dit *Pascha medium*. Quant au Samedy de l'Octaue de Pasques il est nommé *Pascha clausum*; dautant qu'on passe les 70. iours de la Septuagesime à compter depuis le Dimanche de ladite Septuagesime iusques à ce Samedy, lequel pour estre le dernier iour de cette Septuagesime, c'est à dire, de nostre trauail en cette vie est la closture de nostre Pasque temporelle, pour passer au repos eternel signifié par le iour & par le nom de Samedy. *Voyez Amalarius in lib. Ord. Antiphon. cap. 32.*

§. II.

Pourquoy est-ce que l'Eglise celebre tousiours la Pasque le Dimanche de la Resurrection de Iesus-Christ, & depuis quel temps ?

LA PASQVE Euangelique signifie plusieurs mysterieux passages, comme nous auons dit au §. precedant : & parce que le passage le plus glorieux de IESVS-CHRIST a esté celuy de sa Resurrection, lors qu'il a passé de la mort à la vie pour s'en aller à son Pere, & viure auec luy d'vne vie de gloire, qui sera eternellement exempte de toute misere humaine ; & que d'ailleurs ç'a esté le Dimanche qu'il est resuscité. Aussi l'Eglise de tout temps & suiuant l'ordre des Apostres, principalement de S. Pierre & de S. Paul a obserué la feste de Pasques en vn iour de Dimanche, *Clemens lib. 5. Constit. Apost. cap. 18. Ignatius Epist. ad Magnesian. & ad Philip. Eusebius in Chron.*

Vid. ad annum 136. *Socrates* 5. *hist.* 21. *& Baronius in Annal. Eccles. ad annum.* 159. *num* 1. Cét ordre des Apôtres se trouue confirmé par deux Decrets, l'vn du Pape Pie *C. Nosse*, & l'autre du Pape Victor *C. Celebritatem, de Consecrat. dist.* 3. Voyez le *§.* 2. du chap. 13. ou nous auons montré que le Dimanche de la Resurrection de IESVS-CHRIST est proprement le iour de sa Seigneurie.

§. III.

En quel temps eschet le Dimanche de Pasques ?

LA feste de Pasques doit estre celebrée seulement au Dimanche, qui suit de plus prez le 14. iour de la Lune du premier mois. Il a esté ainsi reglé par le Pape Victor *C.Celebritatem, de Consecrat. dist.* 3. Comme aussi par le premier Synode de Nicée, & par deux autres Synodes, l'vn d'Antioche, & l'autre de Chalcedoine. Voyez sur

ce suiet Eusebe *lib. 5. histor. Eccles. cap.* 13. Socrates *lib.* 1. *cap.* 6. Theodoret *lib.* 1. *cap.* 9. Bede *lib.* 3. *Eccles. hist. Anglor. cap.* 25. & S. Ambroise *Epist.* 83. Il faut entendre par ce premier mois, celuy dont la Lune quatorziéme eschet au iour de l'Equinoxe printanier, ou le suit de plus prez. *Bede in lib. de Ratione tempor. cap.* 43. 49. 57. *&* 60. *& Azor. lib.* 2. *Instit. moral. lib.* 1. *cap.* 4. *q.* 4.

On obserue cette quatorziéme Lune auec l'Equinoxe Printanier; dautant que la premiere Pasque celebrée par les Hebreux, lors qu'ils furent desliurez de la captiuité d'Egypte, se fit le 14. iour de la Lune, auquel se rencontra l'Equinoxe du Printemps. Et parce que cette premiere Pasque deuoit estre aux Hebreux la regle des Pasques des années suiuantes, leur coustume estoit aussi de ne celebrer point la feste de Pasques en aucun iour, qui precedat l'Equinoxe printanier; mais seulement au 14. iour de la Lune, qui se rencontroit auec cét Equinoxe, ou qui le suiuoit de plus prez; en sorte que toute quatorziéme Lune, qui le prece-

precedoit, eſtoit reiettée comme non Paſquale, *Ioſephus lib.* 3. *Antiquit. cap.* 13. L'Egliſe auſſi ayant conſideré, que la premiere Paſque des Hebreux a eſté vne figure de la Paſque Chreſtienne; & que d'ailleurs la Paſque la plus glorieuſe de Ieſus-Chriſt, qui eſt celle de ſa Reſurrection, comme nous auons veu au §. precedent, n'a eſté faite qu'au Dimanche d'aprez cette quatorziéme Lune, qui ſe rencontra auec l'Equinoxe printanier, ou le ſuiuit de plus prez; elle a pareillement ordonné, que la feſte de cette Paſque, c'eſt à dire, de la Reſurrection de Ieſus-Chriſt, ſeroit ſeulement celebrée au Dimanche, qui ſuit de plus prez ladite quatorziéme Lune equinoxiale.

De ſorte que ſi cette quatorziéme Lune eſchet en vn Dimanche, on ne doit pas en ce Dimanche celebrer la feſte de Paſques; mais elle doit eſtre renuoyée au premier Dimanche ſuiuant; afin que ſa ſolemnité ſoit poſterieure au iour de ladite quatorzieme Lune. Ainſi le Concile de Nicée. Voyez S. Ambroiſe *Epiſt.* 83. S. Auguſtin *Epiſt.* 119. *cap.* 8. Bede *lib. de*

Ratione temp. cap. 28. Socrate *lib.* 5. *cap.* 20. Cassiodore *in Tripart. lib.* 9. *cap.* 37. & Nicephore *lib.* 12. *cap.* 35.

Sur quoy il faut sçauoir, qu'afin que tous les Chrestiens peussent demeurer d'accord touchant la legitime quatorziéme Lune Pasquale, qui doit escheoir ou au iour de l'Equinoxe printanier, ou aprez iceluy, ce qu'on ne pourroit pas connoistre sans estre asseuré du iour de cét Equinoxe; le Concile de Nicée pour vuider tout different a determiné & assigné à l'Equinoxe Ecclesiastique le 21. de Mars. Car encore que l'Equinoxe celeste ne puisse pas tousiours escheoir en vn mesme iour, il est neantmoins du tout necessaire, que dans le Kalendrier Ecclesiastique il y ait vn certain iour determiné pour signifier l'Equinoxe ciuil, duquel depend la legitime celebration des festes mobiles,& aprez lequel la premiere de ces festes qui est celle de Pasques, doit estre tousiours celebrée.

De tout ce dessus il est aisé à connoistre pourquoy est ce que le iour de la feste de Pasques n'est pas fixe & certain ainsi que celuy de la feste de Noël,

qui eſt touſiours le 25. de Decembre. Voyez en encore la raiſon au §. 8. du chap. 7.

§. IV.

Pourquoy eſt-ce que Ieſus-Chriſt a voulu reſuſciter vers le commencement du Printemps?

C'Eſt pour nous apprendre, que ſi nous voulons, comme dit S. Auguſtin *Epiſt. 119. ad Ianuar.* reſuſciter auec IESVS CHRIST dans vn eſtat de gloire immortelle, nous deuons dans le cours de ce monde reſuſciter du vieil eſtat du peché, & renouuellant noſtre vie ainſi qu'au printemps la terre prend vne nouuelle face, ne faire plus des œuures, qui ſentent le viel Adam l'Autheur de noſtre perte; mais pluſtoſt qui nous rendent tout conformes à l'Image de IESVS CHRIST qui comme vn nouuel Adam eſt venu en ce monde pour nous ſauuer.

§. V.

Pourquoy est-ce qu'on chome le Lundy & le Mardy d'aprez le Dimanche de Pasques?

EN solemnisant la feste de Pasques on chome trois iours, sçauoir, le Dimanche, le Lundy & le Mardy, & c'est à l'honneur de la S. Trinité, au nom de laquelle on administroit anciennement le baptesme la nuict & veille du Dimanche de cette feste, comme il a esté monstré au §. 1. du chap. 31. Et c'est encore à l'honneur de cette mesme Trinité, qu'on dit à l'office des Matines de Pasques trois antiennes seulement, trois pseaumes, & trois leçons, Rupert. *lib.* 8. *de diuin. off. cap.* 2. Neantmoins il est certain qu'au siecle du Pape Gregoire IX. & long temps auparauant toute l'octaue de Pasques étoit chomable, en sorte qu'on s'abstenoit de toute œuure seruile, *c. Conquestus, de feriis.*

C. pronunciandum, de Consecrat. dist. 3. Voyez le Concile 2. de Mascon can. 2. & Alexandre le Moine *in lib. de Inuent S. Cruc.* où il raporte que Constantin l'Empereur fit cette loy. *Vt Hebdomada Diacænismi*, c'est à dire, *Paschæ, sine opere transmitteretur.* Aussi a t'il esté reglé par les loix Imperiales, qu'aux barreaux de la Iustice les sept iours, qui sont auant & aprez la feste de Pasques, seroient feriez. *C. L. vt in die, de feriis. L. Omnes, eodem tit & L. Actus omnes, eodem tit.*

Nous auons dit que *Diacænismus* signifie *Pascha*, dautant que c'est vn terme grec signifiant Renouuellement: Or comme nous auons monstré au §. 4. precedent, nous deuons renouueller nostre vie au temps de Pasques.

§. VI.

Pourquoy ne dit-on pas d'hymne à l'office de la feſte & de l'octaue de Paſques ?

VOyez en la raiſon en vn autre pareil cas, que nous auons donnée au §. 6. du chap. 31.

§. VII.

Pourquoy ne dit-on qu'vn Nocturne au ſuſdit office.

IL eſt certain que la ſolemnité d'vn office contribuë beaucoup à le faire auec deuotion ; & c'eſt pour cette raiſon, que pendant le temps Paſqual le nombre des antiennes eſt diminué; parce que comme diſent les autheurs, la deuotion des Chreſtiens eſt cenſée

ſi grande au temps de la ſolemnité de la feſte de Paſques, que l'Egliſe a iugé n'eſtre pas neceſſaire de l'exciter pour lors dans leurs cœurs par le chant de beaucoup d'antiennes. C'eſt auſſi pour cette meſme raiſon, qu'on a retranché deux nocturnes aux Matines de ladite feſte, & de ſon octaue. Voyez le §. 18. du chap. 16. de noſtre I. Partie.

Les Autheurs diſent encore, que l'Egliſe a fait ainſi court l'office de la feſte de Paſques, afin de ſoulager les Neophytes, qui eſtoient anciennement beaucoup trauaillez par les exercices de penitence & de mortification, qu'ils deuoient pratiquer auant que de receuoir le ſacrement de Bapteſme à ladite feſte; car eſtans d'ailleurs obligez d'aſſiſter aux offices, qui ſe faiſoient particulierement pour eux pendant l'octaue de Paſques, ces offices leur auroient eſté trop rudes, s'ils n'euſſent eſté courts.

L'ordre de dire vn ſeul nocturne en l'office de Paſques ſe trouue dans l'Ordre Romain; & le Pape Gregoire VII. declare ſon antiquité dans vn Decret, qu'il a donné pour le confirmer,

C. In die, de Consecrat. dist. 5.

§. VIII.

Pourquoy dit-on le Gloria Patri *au premier, & au second respons du nocturne du Dimanche de Pasques?*

C'Est pour rendre graces à la sainte Trinité de la resurrection de Iesus-Christ comme estant vne œuure, à laquelle ont concouru le Pere, le Fils, & le saint Esprit; le premier par sa puissance, le second par sa sagesse, & le troisiesme par sa bonté.

§. IX.

Pourquoy omet-on les Capitules à l'office de la feste, & de l'octaue de Pasques ?

VOyez en la raison au §. 7. du chapitre trente-vn.

§. X.

Pourquoy omet-on beaucoup de versets au susdit office ?

VOyez en la raison au §. 9. du chapitre 31.

§. XI.

Pourquoy omet-on aux petites heures canoniales du ſuſdit office les Reſpons, qu'on dit ordinairement aprez les Capitules ?

VOyez en la raiſon au §. 8. du ſuſdit chap. 31.

§. XII.

Pourquoy eſt-ce qu'on repete ſi ſouuent au ſuſdit office l'antienne Hæc dies quam fecit &c?

VOyez en la raiſon au §. 2. du chap. 13. de noſtre I. Partie.

§. XIII.

Pourquoy ne dit-on pas le Symbole de foy de S. Athanase à Prime du susdit office?

NOus auons monstré au §. 6. du chap. 31. que la resurrection de Iesus-Christ signifie l'estat de nostre beatitude dans le ciel. Or la foy est incompatible auec cette beatitude. Il est aussi conuenable, que le susdit Symbole de foy soit omis en l'office de cette resurrection. *Honorius in Gemma lib.* 3. *cap.* 128.

§. XIV.

Qui a institué l'octaue de Pasques?

GAuantus *in Præfat. Octauar. Rom.* tient pour certain, que cette octaue est de l'institution des Apostres,

comme n'y ayant point d'apparence, qu'ils ayent oublié la ſolemnité de huit iours en la celebration de la feſte de la reſurrection de Ieſus Chriſt, qui au langage de S. Ignace *Epiſt. ad. Magneſ.* eſt la Reyne & la princeſſe de tous les autres iours feſtez, & dont les myſteres ſans doute meritent d'eſtre meditez plus que d'vn iour. Car ainſi que nous auons monſtré au §. 1. du chap. 8. vne octaue eſt vn cours de huit iournées, pendant lequel on celebre la ſolemnité d'vne feſte, qui à raiſon de ſon importance nous oblige à vaquer long temps à la meditation des myſteres, qu'elle contient. Voyez Baronius *ad annum* 58. *num.* 37.

Nous auons veu au §. 2. de ce chap. que les Apoſtres ont inſtitué la celebration de la feſte de paſques en vn iour de Dimanche.

§. XV.

Quelles sont les prerogatiues de la feste de Pasques, & de son Octaue?

I. LE temps de cette feste estoit anciennement destiné & consacré à l'administration solemnelle du baptesme, *C. Duo tempora, & C. Proprié. de Consecrat. dist.* 4. Voyez ce que nous en auons dit au §. 1. du chap. 31. II. Le iour de cette feste est appellé par le Concile IV. de Carthage can. 82. vn iour de *Remißion*, tant parce qu'alors on administroit le baptesme, qui est vn passage de l'esclauage de Satan à la liberté Chrestienne, que parce que ce iour nous represente celuy de nostre resurrection, auquel les liens de la mort, qui detenoient nos corps dans le sepulchre, seront rompus ; afin qu'ils puissent monter au ciel, & y estre glorifiez pour tousiours. D'ailleurs cette feste porte le nom de *Remißion*; d'autant que

ſelon les loix Imperiales on mettoit en liberté au temps de paſques les priſonniers, pourueu qu'ils ne fuſſent pas preuenus de ſacrilege, de crime de leze Maieſté, de ſortilege, de malefice, d'adultere, de volerie, & d'homicide, *L. 3. & 8 C. Th de Indul. & L. 11. C. Th. de pœn.* C'eſtoit en quelque maniere imiter les Iuifs; dont l'ancienne couſtume eſtoit au temps de leur paſque de donner la liberté au priſonnier, que le peuple demandoit, comme il conſte de la S. Eſcriture *Matth.* 27. & *Ioan.* 18. Ce qu'ils obſeruoient en memoire de ce, qu'à leur premiere paſque, ils furent deliurez de la captiuité des Egyptiens. III. L'octaue de paſques a le priuilege de faire transferer l'office de toute feſte, qui y eſchet, quoy qu'elle ſoit de la premiere claſſe. IV. On ne pût pas celebrer durant cette octaue aucune Meſſe votiue ny de morts, excepté qu'il falut enſeuelir le corps, & que la ſepulure ſe fit hors du Dimanche de paſques, du Lundy, & du Mardy ſuiuans. Et quant aux Meſſes votiues, qu'on celebre ſolemnellement

pour l'intereſt public, elles ſont pareillement deffendues les ſuſdits trois iours. Voyez la Rubrique du Meſſel *tit. 6. de Tranſlat feſtor.* Or s'il n'eſt pas permis durant ladite octaue de celebrer de Meſſes votiues, ny celles des Morts, ny de faire l'office des feſtes des Saints, qui y eſcheent; c'eſt afin que les Chreſtiens ne ſoient pas diuertis par des offices eſtrangers de la meditation des myſteres diuins, que l'Egliſe leur repreſente dans l'office de la feſte de Paſques. V. Cette feſte eſt conſiderée par l'Egliſe comme la feſte principale de Ieſus-Chriſt, à cauſe qu'elle ſignifie particulieremẽt ſa Seigneurie & ſa Diuinité, ainſi que nous auons monſtré au §. 2. du chap. 13. VI. La feſte de Paſques eſt la plus ſainte de toutes les feſtes de l'année, & en laquelle la deuotion des Chreſtiens eſt ordinairement la plus feruente. C'eſt pourquoy l'Egliſe a commandè de communier à cette feſte, *c. Omnis vtriusque ſexus de pœnit.* Et au Concile de Trente *ſeſſ. 13. can. 9. de Sacram. Euchar.* De plus on trouue dans le Concile d'Eluire *cap. 5.* que celuy qui

connoissoit sa femme au temps de cette feste estoit obligé de faire penitence pendant tout vn an. Ce qui marque la sainteté de ce temps, puisque mesmes on ne pouuoit pas faire les actions, qui en vn autre temps estoit permises. C'est encore à la veille du Dimanche de Pasques, qu'on fait & benit vn feu nouueau tiré d'vne pierre, qui signifie IESVS-CHRIST, comme estant la pierre angulaire de son Eglise; & de ce feu nouueau on allume les cierges & les lampes, pour nous donner à entendre que IESVS-CHRIST par sa resurrection a beaucoup augmenté la lumiere de la foy, & le feu de la charité dans les cœurs des Chrestiens; Et en effet, comme nous auons dit au §. 7. du present chap. si l'Eglise a racourci l'office des heures canoniales durant l'octaue de Pasques, c'est à cause que la deuotion du Clergé & du peuple est censée pendant ce temps assez feruente. VII. On ne dit que deux oraisons à la Messe des iours semidoubles de l'octaue de Pasques : ce qui est ainsi reglé tant pour signifier la solemnité de cette octaue,

octaue, que pour nous apprendre que IESVS-CHRIST estant nostre souuerain Aduocat, & qu'intercedant pour nous particulierement lors que nous celebrons sa resurrection, qui est sa feste principale, nous n'auons pas aussi tant besoin de l'intercession de la glorieuse Vierge, ny d'aucun autre Saint. Voyez Gauante *in Comment. Missal. p. 1. tit. 9. num.* 8.

§. XVI.

Pourquoy dit-on le pseaume In exitu Israël *aux Vespres de Pasques, & de son octaue?*

C'Est à cause que ce pseaume marque la deliurance du peuple d'Israël, qui estoit captif en Egypte, & cette deliurance estoit vne figure de celle des Chrestiens, qui ont esté affranchis de l'esclauage de la mort & de Satan par la mort & par la resurrection du Fils de Dieu, comme chante l'Eglise en ces termes à la preface

de la Messe *Qui mortem nostram moriendo destruxit, & vitam resurgendo reparauit.*

§. XVII.

Faut-il dire aux Complies du iour de Pasques & de son octaue vn Alleluia *en forme d'antienne aprez* l'Alleluia , *qu'on a chanté en suite du verset* Sicut erat?

IL faut ometre ce second *Alleluia*; dautant qu'aux petites heures canoniales de la feste de Pasques on n'entonne point aucune antienne auparauant les pseaumes ; mais seulement on la chante aprez qu'on les a acheuez, ainsi qu'il conste de l'antienne *Hæc dies*: de sorte que comme cette Antienne ne s'entonne point auant les pseaumes ; aussi ne faut-il pas dire à l'heure canoniale desdites Complies vn *Alleluia* en forme d'antienne auparauant les pseaumes de cette heure, il suffit de dire quatre fois *Alleluia*

aprez qu'on les a finis, tout ainsi qu'on ne chante l'antienne *Hæc dies* qu'à la fin du Cantique *Nunc dimittis*. Et ce n'est pas sans mystere, que les antiennes se disent sans repetition aux petites heures canoniales de la feste de Pasques & de son octaue: car c'est pour signifier que la deuotion des Chrestiens est censée si feruente en la solemnité de cette feste, qu'il n'est pas necessaire de l'exciter dans leurs cœurs par la repetition des antiennes, lesquelles comme nous auons monstré au §. 18. du chap. 16. de nostre I. Partie ne se chantent que pour allumer le feu de la charité en nos ames.

CHAPITRE XXXIII.

DV SAMEDY ET DV DIMANCHE *IN ALBIS.*

§. I.

Pourquoy est-ce que le susdit Samedy & Dimanche sont appellez in Albis?

C'ESTOIT vne ancienne coustume de l'Eglise que de reuestir de robes blanches ceux, qui auoient esté baptisez la veille de la feste de Pasques, lesquelles robes ils portoient pendant l'octaue de cette

feste, & ne les quittoient qu'au soir du Samedy *in Albis*. Voyez sur le suiet de cette ceremonie S. Denys Areopagite *cap. 2. Eccles. Hierar.* S. Cyrille Ierosolymitain *Catech.* 4. S. Ambroise *lib. de his, qui misteriis initiantur*, S. Augustin *serm.* 157. *de temp.* S. Paulin *Epist.* 12. *ad Seuerum*, & Fortunat *lib.* 3. *Carm.* 7. Ioannes Moschus *cap.* 207. & Iobius *lib.* 3. *de verbo incarnato cap.* 18. ont aussi traité fort clairement cette matiere. De sorte que les nouueaux baptisez ayant quitté leurs robes blanches au soir, qui precedoit le premier Dimanche d'aprez le iour de Pasques, pourquoy est-ce donc qu'on a donné à ce Dimanche ce titre *Dominica in albis*, car il semble qu'il deuroit estre appellé *Dominica sine albis*? On respond, qu'il est ainsi nommé *in albis*; dautant que le terme *Depositis* y est sous-entendu. Et de fait dans le Messel Ambroisien ce Dimanche est intitulé *Dominica in albis depositis*. Pareillement si le Samedy d'auparauant ce Dimanche est dit *Sabbatum in albis*, auquel on quittoit sur le soir les susdites robes blanches, on

y doit ſous-entendre le terme *Depo-nendis.* Voyez Menard *in Notis & Obſeruat. in lib. Sacrament. S. Gregorii Papæ.*

§. II.

Pourquoy eſt-ce que les nouueaux baptiſez quitoient les robes blanches le ſuſdit Samedy?

LE nom de Samedy ſignifie repos, L'Egliſe donc leur faiſoit quitter ces robes en ce iour, pour leur donner à entendre qu'ils iouïroient du repos eternel dans le ciel, ſi leurs corps, quand ils les quitteroient en mourant, ſe trouuoient purs & nets ainſi que leurs robes blanches. *Alcuin lib. de off. diuin. tit. de Sabbato in albis.*

Sur quoy il ne ſera pas hors de propos de rapporter ce qui ſe pratiquoit à l'eſgard des nouueaux baptiſez aprez qu'ils auoient quitté leurs robes blanches : au defaut deſquelles on leur donnoit vn *Agnus Dei* fait de la cire

du cierge Pasqual & beny par le Pape, qu'ils portoient pendu au col; afin d'auoir continuellement deuant leurs yeux vn signe & vn symbole, qui les auertit de la pureté & de l'innocence de vie, à laquelle ils estoient obligez; & comme ils deuoient estre humbles, doux & innocens pour estre conformes à l'Agneau sans tache, qui est nostre Seigneur Iesvs Christ, *Baronius in Annal. Eccles. anno* 58. *num.* 30. *Cornelius à Lapide in Comment. Epist.* 1. *ad Corinth. cap.* 5. *& Vincentius Bonardus in suo libello.*

L'Eglise encore auoit introduit cét vsage des susdits *Agnus Dei*, pour abolir la superstition des anciens Payens, lesquels selon Varron *lib 6. de ling. Lat.* pendoient au col de leurs enfans certaines bagues, ou tablettes grauées de quelque sale figure contre les enchantemens. Ils auoient aussi coustume d'en porter ayans la figure d'vn cœur, pour leur seruir de memoire qu'ils estoient hommes, & qu'ils ne deuoient point degenerer de la generosité d'vn cœur masle. *Baronius au lieu susdit.*

Mais on demandera pourquoy est-

ce que IESVS-CHRIST est signifié par vn agneau ? On respond, que c'est à cause de sa douceur, & de son innocence *Et ego quasi agnus mansuetus, qui portatur ad victimam*, dit de soy mesme IESVS-CHRIST dans le chap. 11. du Prophete Ieremie. D'ailleurs comme en l'ancienne Loy l'agneau estoit tous les iours immolé à Dieu le soir & le matin ainsi qu'il est escrit dans le chap. 29. de l'Exode : de mesme en la Loy Euangelique IESVS-CHRIST ne s'est pas contenté de s'immoler vne fois à Dieu son Pere pour le salut des hommes sur l'arbre de la Croix par vn sacrifice sanglant : mais encore il veut chaque iour se sacrifier à l'Autel par les mains des Prestres d'vne maniere non sanglante pour le mesme salut. C'est pourquoy S. Iean Baptiste a proferé de luy ses paroles *Ecce Agnus Dei, qui tollit peccata mundi* : car il est le veritable agneau de Dieu ; puis qu'estant Dieu, & s'offrant tous les iours à Dieu son Pere pour la remission de nos pechez, il est offert à Dieu par Dieu mesme.

§. III.

Pourquoy est-ce que le Samedy d'aprez Pentecoste n'est point appellé Sabbatum in albis *ainsi que celuy d'aprez Pasques ?*

IL est certain, que les Neophytes, c'est à dire les nouueaux baptisez, qui auoient receu le Baptesme la veille de Pentecoste, portoient les robes blanches iusques au Samedy suiuant, comme la ceremonie estant pareille à celle du Baptesme, qu'on receuoit la veille de Pasques. Pourtant ce Samedy d'aprez Pentecoste n'est point intitulé *in albis*, ny le Dimanche qui le suit: parce que temps a esté que le Baptesme n'estoit administré qu'à la feste de Pâques, comme il est constant du Concile d'Auxerre au can. 18. où il est dit *Non licet baptisare extra solemnitatem Paschæ nisi ægrotos* : & ainsi n'y ayant point de Baptesme à la feste de Pentecoste, ny par consequent aucune ceremonie

des susdites robes blanches, il n'y auoit aussi que les seuls Samedy & Dimanche d'aprez Pasques, qui fussent intitulez *In Albis*. Et parce que d'ailleurs la feste de Pencoste n'a pas auec le Baptesme tant de ressemblance qu'en a la feste de Pasques, qui est vne feste de resurrection, tout ainsi que le Baptesme est vn sacrement, où les morts par le peché resuscitent à la vie spirituelle : De là est venu, que quoy qu'on ait consacré la feste de Pentecoste à la solemnité du Baptesme, on a iugé conuenable de ne donner qu'au Samedy & au Dimanche d'aprez Pasques le titre des robes blanches de ce Sacrement; afin de signifier, que le temps de Pasques est plus propre que celuy de Pentecoste pour la solemnité du Baptesme. *C. Proprie, de Consecrat. dist.* 4.

§. IV.

Pourquoy est-ce que le Samedy In Albis *est appellé dans l'Ordre Romain* Pascha clausum?

VOyez le §. 1. du chap. 32. sur la fin, où nous auons encore monstré quel iour faut-il entendre par *Pascha mysticum*, & par *Pascha medium*.

§. V.

Pourquoy est-ce que depuis les premieres Vespres du Dimanche in Albis *on prend derechef les Capitules, les Hymnes, & les Respons, & qu'on dit à Matines vn plus grand nombre de pseaumes, & de leçons, qu'on n'en a dit à la feste de Pasques?*

ON doit considerer, que quoy que nous soyons rachetez par la mort de Iesus-Christ, & qu'il nous ait merité par sa resurrection la grace de resusciter vn iour à la gloire eternelle; si est ce que nous n'aurons iamais aucune part à cette gloire, si nous ne nous appliquons par la penitence, & par de bonnes œuures les merites de sa mort & de sa resurrection. C'est pour cette raison, que pendant l'octaue de Pâques on dit à la Messe vn graduel, qui selon le commun sentiment des Au-

theurs eſt vn ſymbole de penitence, & de trauail; eſtant certain que pour monter de vertu en vertu, & arriuer au ciel il faut trauailler continuellement dans l'exercice des bonnes œuures. Auſſi l'Egliſe voulant nous apprendre, que pour profiter de la ſolemnité de Pâques, du Bapteſme qu'on y a receu, & du merite de la reſurrection du Fils de Dieu nous deuons nous excercer de plus en plus dans la penible pratique de la vertu, a augmenté l'office des heures canoniales depuis les premieres Veſpres du dernier iour de l'octaue de Pâques, en reprenant les Capitules, les Hymnes, & les Reſpons, & en diſant des pſeaumes & des leçons en plus grand nombre, qu'on n'en diſoit auparauant. Voyez l'Ordre Romain *tit. Ordo in Octauis Paſchæ*, & Rupert *lib.* 8. *de diuin. off. cap.* 1.

De plus nous auons monſtré au §. 1. du chap. 8. que le dernier iour d'vne Octaue ſignifie le iour de noſtre gloire eternelle. L'Egliſe auſſi a voulu augmenter l'office diuin depuis les premieres Veſpres du dernier iour de l'Octaue de Pâques; afin de nous donner à

entendre, que pour croistre en gloire dans le ciel nous deuons trauailler incessamment en ce monde pour le seruice de Dieu.

§. VI.

Pourquoy est-ce que les Capitules de l'office du Dimanche In Albis *sont pris de l'Epistre 1. de S. Iean ?*

L'Eglise nous represente en l'office de ce Dimanche, que Iesus-Christ est Dieu; puis qu'il est resuscité d'vne maniere du tout miraculeuse & diuine, & a apparu à ses Apostres. En quoy elle suit son exemple: car s'il a conuersé durant quarante iours auec ses Disciples aprez sa resurrection, ç'a esté pour les affermir par cette resurrection en la croyance de sa Diuinité, & en la foy de tous les mysteres de la Religion Chrestienne, qu'il leur auoit enseignez auant que de mourir. Et dautant que l'Apostre

S. Iean au chap. 5. de ſadite premiere Epiſtre tend particulierement à monſtrer & à perſuader la Diuinité de Ieſus-Chriſt, c'eſt auſſi pour cette raiſon que l'Egliſe a pris de ce chap. les Capitules de l'office du ſuſdit Dimanche, dans lequel on lit l'Euangile du meſme S. Iean ; où il eſt rapporté, qu'au iour de ce Dimanche IESVS-CHRIST apparut à ſes Diſciples, & ayant fait toucher ſes playes à l'Apoſtre S. Thomas luy fit voir à meſme temps des marques de ſa Diuinité. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 97.*

§. VII.

Quel est le sens de ce premier strophe de l'hymne des premieres Vespres dudit Dimanche,

Ad cœnam agni prouidi,
Et stolis albis candidi,
Post transitum maris rubri,
Christo canamus principi?

C'Est à dire, que quand nous voudrons nous presenter à la sainte table pour y manger le Corps de Iesus-Christ qui est l'agneau sans tache, nous deuons nous en approcher auec grande circonspection, & n'oublier pas de parer nostre ame & nostre corps de la robe blanche de pureté: afin que comme les Enfans d'Israël aprez auoir mangé l'agneau Pasqual, & passé heureusement la mer Rouge remercierent Dieu, & le loüerent de ce qu'il les auoit deliurez de la captiuité des Egyptiens : de mesme nous chantions

à IESVS-CHRIST noſtre Roy & Redempteur des dignes cantiques de loüange & de remerciement pour no⁹ auoir repû de ſon precieux Corps aprez nous auoir affranchi de l'eſclauage du peché dans l'eau du Bapteſme figurée par la mer rouge des Enfans d'Iſraël.

§. VIII.

Quelle eſt l'explication de ce ſtrophe dudit hymne

Cuius corpus ſanctiſſimum
In ara crucis torridum
Cruore eius roſeo
Guſtando viuimus Deo?

LE ſens eſt, que nous viuons de la vie de Ieſus-Chriſt en gouſtant dans le ſacrement de l'Euchariſtie le ſang vermeil de ſon Corps tres-ſaint, qui bruſlant du feu d'amour pour nous a eſté d'ailleurs ſacrifié ſur l'autel de la Croix pour le rachat de nos ames.

§. IX.

Comment faut-il expliquer ce ſtrophe du ſuſdit hymne

Protecti Paſchæ veſpere
A deuaſtante Angelo,
Erepti de duriſſimo
Pharaonis imperio?

C'Eſt à dire, que comme le Peuple d'Iſraël le ſoir de ſa Paſque fut à couuert de la colere de l'Ange, qui mettoit à mort tous les premiers nez des Egyptiens; & fut deliuré de la captiuité du Roy Pharaon, en immolant vn agneau, en le mangeant, & en marquant de ſon ſang les portes de ſes maiſons : de meſme nous ſommes ſortis de l'eſclauage du prince des tenebres par l'immolation de Ieſus Chriſt au ſacrifice de la Croix, & par la manducation de ſon Corps au ſacrement de l'Euchariſtie.

§. X.

Quel est le sens de ce strophe dudit hymne

Iam Pascha nostrum Christus est,
Qui immolatus agnus est
Sinceritatis azyma
Caro eius oblata est?

LE mot *Pascha* signifie *Passage*, comme nous auons monstré au §. 1. du chap. 32. Or IESVS-CHRIST est maintenant nostre Pasque; puis qu'il est vn agneau sans tache, dont la chair innocente ayant esté immolée au sacrifice de la Croix l'est encore tous les iours sous les especes du pain sans leuain au sacrifice de la Messe; afin de nous faire passer de l'estat de la mort du peché dans celuy de la vie, de la grace & de la gloire.

§. XI.

Pourquoy dit-on le Symbole de la Foy de S. Athanaſe à l'office de Prime du Dimanche In Albis, *& des autres Dimanches du Temps Paſqual ?*

QVoy que nous ayons dit au §. 13. du chap. 32. que ce Symbole doit eſtre omis à l'office du Dimanche de Paſques, à cauſe que ce Dimanche ſignifie noſtre beatitude eternelle, où la foy n'a point de lieu: ſi eſt ce-qu'on ne doit pas l'omettre à l'office des autres Dimanches du Temps Paſqual; parce que comme le Dimanche de Pâques eſt celuy, auquel on celebre la reſurrection de Ieſus-Chriſt auec plus de ſolemnité qu'en tout autre Dimanche: c'eſt auſſi ce ſeul Dimanche, qui repreſente principalement l'eſtat de noſtre beatitude eternelle. Voyez le §. 12. du chap. 27. de noſtre I. Partie,

où nous auons encore donné la raiſon, pour laquelle le ſuſdit Symbole de foy ne doit pas ſe dire le Dimanche de Pentecoſte.

CHAPITRE XXXIV.

DV TEMPS PASQVAL.

§. I.

Qu'eſt-ce qu'on entend par ce Temps?

ON entẽd tout ce temps, qui court depuis la Meſſe du Samedy ſaint iuſques à la Meſſe du Samedy d'aprez le Dimanche de Pentecôte incluſiuement. Ce temps eſt apellé par le Conc. 4. de Carth. can. 82. vn tẽps de

Remiſſion, tant pour les raiſons que nous en auons dõnees au §. 15. du chap. 32. que parce qu'on y ſolemniſe ſur la fin la feſte de Pentecoſte, qui eſt vne feſte de la deſcente du S. Eſprit, dont la bonté produit toutes les graces, qui operent la remiſſion de nos pechez. Ce temps eſt encore appellé par les Autheurs *Quinquageſima Paſchalis*; dautant que depuis le Dimanche de Paſques iuſques à celuy de Pentecoſte il y a cinquante iours. Car quant aux ſept iours de l'octaue de la feſte de Pentecoſte, qui ſuiuent le Dimanche de cette feſte, ils ne ſont cenſez que faire vn ſeul iour auec celuy de Pentecoſte, tout ainſi qu'ils n'ont qu'vn meſme office. *Gauantus in Comment. Miſſal. p. 4. tit.* 11. *num.* 24.

§. II.

Pourquoy lit-on aprez la feste de Pâques des leçons prises des Actes des Apostres, & de l'Apocalypse?

COmme auparauant la feste de Pâques on a lû des leçons du Vieux Testament & des Prophetes ; à cause qu'ils auoient predit la resurrection de Iesus-Christ. De mesme on lit aprez cette feste des leçons prises des Actes & des Epistres des Apostres, & de l'Apocalypse ; dautant que les Apostres ont rendu vn fidele témoignage de cette resurrection, quand elle a esté faite. C'est pourquoy on repete souuent dans l'office du temps Pasqual le Respons. *Virtute magna reddebant Apostoli testimonium resurrectionis Iesu-Christi.* Durand *in Ration. lib.* 6. *cap.* 97. & Gauantus *in Comment. Breuiar. sect.* 5. *cap.* 12. *num.* 8.

§. III.

Pourquoy dit-on au temps Pasqual plusieurs pseaumes auec vne seule antienne?

VOyez en la raison aux §. §. 7. & 17. du chap. 32.

§. IV.

Pourquoy ne dit-on au temps Pasqual que trois pseaumes à l'office de Prime des feries?

VOyez le §. 11. du chap. 27. de nostre I. Partie, où nous en auons donné la raison en vn autre pareil cas.

§. V.

Pourquoy fait-on durant le temps Pasqual commemoration de la Croix aux offices simples & semidoubles ?

PArce que la Croix est la cause de toute la ioye, que l'Eglise solemnise pendant le temps Pasqual. D'ailleurs IESVS-CHRIST aprez sa resurrection a souuent monstré à ses Apostres les playes, qu'il auoit receuës sur cette Croix; afin qu'elle s'imprimat plus auant dans leur cœur, & dans leur memoire, *Azorius p. 1. instit. moral. lib. 10. cap. 16. & Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 6. cap. 15. num. 3.* Voyez le §. 30. du chap. 16. de nostre I. Partie, où nous auons fait voir, que la cõmemoration de la Croix ne diminuë point la ioye, ny la solemnité du temps Pasqual, quoy que l'Eglise ne la fasse aux autres saisons, qu'aux offices de

penitence, où qui ſont peu ſolemnels. Voyez encore le *ſ. 26.* du chap. 16. où nous auons monſtré la raiſon pour laquelle on omet la commemoration de la Croix, & les ſuffrages communs des Saints aux offices des feſtes doubles, & qui ont beaucoup de ſolemnité.

§. VI.

Pourquoy omet-on l'office des Morts pendant le temps Paſqual?

PArce que, comme diſent communement les Autheurs, la triſteſſe de cét office ne conuient pas auec la ioye de l'office Paſqual: & d'ailleurs les ames des Treſpaſſez ne laiſſent pas d'eſtre particulierement aſſiſtées pendant le temps Paſqual, quoy qu'on ne faſſe pas memoire d'elles: dautant qu'elles participent aux œuures meritoires que les viuans font en ce ſaint temps, à raiſon de la communion qui ſe trouue entre l'Egliſe militante & la ſouffrante. *Gauantus in Comment. Miſ-*

ſal. p. 1. *tit.* 5. *& in Comment. Breuiar. ſect.* 9. *cap.* 2. *num.* 8.

§. VII.

Pourquoy dit-on debout les prieres pendant le ſuſdit temps ?

C'Eſt pour ſignifier par cette poſture droite, que IESVS-CHRIST s'eſt leué du ſepulchre, & eſt glorieuſement reſuſcité. Outre que cette poſture marque la liberté, que nous auons acquiſe par la reſurrection du Fils de Dieu, qui en reſuſcitant à rompu les liens de la mort cauſée par le peché, & nous à affranchis de l'eſclauage de Satan.

§. VIII.

D'où vient la coustume de faire debout les prieres pendant le temps Pasqual?

ELle vient d'vne tradition fort ancienne de l'Eglise; puis que nous trouuons dans Tertullien *lib. de Corona milit. cap.* 13. que les Chrestiens faisoient leurs prieres en cette posture tous les Dimanches, & pendant tout le temps de Pasques iusques à la Pentecoste, *Baronius in Annal. Eccles. anno* 58. *num.* 44. Voyez le §. 2. du chap. 13. de nostre I. Partie. De l'antiquité de cette posture, qu'on obseruoit en priant Dieu depuis la feste de Pâques iusques à celle de Pentecoste, on pût connoistre, combien est ancienne dans l'Eglise l'obseruance du temps Pasqual, qu'on celebre durant le temps qui se passe depuis l'vne de ces festes iusques à l'autre.

§. IX.

Pourquoy ieuſne-t'on rarement pendant le temps Paſqual?

C'Eſt afin de ne troubler point par le ieuſne la reſiouïſſance de la reſurrection de Ieſus Chriſt, qui aprez qu'il fut reſuſcité voulut demeurer & conuerſer auec nous en ce monde pendant la plus grande partie du temps Paſqual. *C. Scire debet, diſt. 76.*

CHAPITRE XXXV.

DES LITANIES QV'ON DIT PENDANT LE TEMPS PASQVAL.

§. I.

Qu'eſt-ce que ſignifie le mot de Litanie ?

LITANIE vient d'vn mot grec, qui ſignifie *Priere, Supplication.* Et en effet les Litanies ſont remplies de ces termes, *Kyrie eleiſon, Miſerere nobis, Ora pro nobis, Libera nos, Te rogamus, Parce nobis, Exaudi nos,* & de pluſieurs autres termes, qui marquent vne priere faite auec ſupplica-

tion. Vóyez S. Auguſtin *Epiſt.* 178. La Litanie eſt appellée *Rogus* par Magiſter *in ſua Regula cap.* 33. 35. & 37. Tout ainſi que les Litanies mineures ſont dites *Rogationes*; leſquels termes viennent du verbe *Rogo*, qui ſignifie *Prier, Supplier.*

§. II.

Qui eſt celuy, qui a le premier inſtitué les Litanies?

ON ne le ſçait point; mais il eſt certain, que leur vſage eſt fort ancien dans l'Egliſe. Car quant à l'Egliſe Orientale, Saint Baſile *Epiſt. ad Neocæſarienſes* marque que l'Egliſe de Neocesarée pratiquoit les litanies meſme du temps de S. Gregoire ſurnommé Thaumaturge. Quant à l'Egliſe Latine, l'vſage des Litanies, y eſt encore plus ancien, qu'il ne l'a eſté dans l'Egliſe d'Orient; puis que dans le Concile de Laodicée can. 17. elles ſont appellées *Proceſſions.* Or ces Proceſ-

ſions ſe faiſoient au Siecle de Tertullien, comme il conſte de ce qu'il en à eſcrit *lib. 2. ad Vxorem cap. 4.* Baronius *in Notis Martyrol. die 25. April.*

Neantmoins quoy qu'on ignore le premier Inſtituteur des litanies conſiderées en general, on ne laiſſe pas de ſçauoir les Autheurs de quelques litanies particulieres, dont les vnes ſont dites Maieures, & les autres Mineures. Les Litanies Maieures ſont celles, qu'on dit le iour de S. Marc ; & qui ont eſté nommées Maieures, afin de les diſtinguer des autres, qui n'eſtoient pas celebrées auec tant de ſolemnité : Et bien que ces litanies Maieures fuſſent obſeruées auparauant le Pape S. Gregoire le Grand ; ſi eſt-ce que ce Saint a eſté le premier, qui a ordonné que la ſtation de leur proceſſion ſe feroit dans l'Egliſe de S. Pierre. Voyez le meſme S. Gregoire au commencement du deuxiéme liure de ſon Regiſtre, que le ſuſdit Baronius cite en ſes Notes ſur le Martyrologe le 25. d'Auril.

Sur quoy Durand *in Ration. lib. 6. cap. 102.* traitant du ſuiet de l'inſtitution

tion de ces Litanies Maieures rapporte ce qu'en a escrit Paul de Montcassin Historiographe des Lombards: lequel asseure qu'au temps du Pape Pelage I. la peste fut si eschauffée dans Rome vers la fin du mois d'Auril, que ce Pape pour appaiser la colere de Dieu, & arrester le cours du mal contagieux ordonna, que le iour de la feste de Saint Marc Euangeliste, dont on implorero it deuotement l'intercession, on feroit la procession de ces Litanies. Et dautant qu'en suite de cette deuotion le fleau de la peste cessa dans quelque temps. Aussi le susdit Pape S. Gregoire fit vn Decret portant que cette procession se continueroit tous les ans à pareil iour tant pour remercier Dieu de la guerison de la peste, que pour se mettre à couuert à l'auenir de tous les fleaux de sa colere.

On demeure aussi d'accord, que le susdit S. Gregoire a institué, que la procession des litanies Maieures seroit partagée en sept Chœurs de personnes de different estat & condition, *Baronius au lieu cy-dessus allegué.* C'est pourquoy cette Procession est apellée *Septiformis.*

Les litanies Mineures ſont celles, qu'on dit le Lundy, le Mardy & le Mecredy auant la feſte de l'Aſcenſion de noſtre Seigneur, appellées *Rogations*; dont l'inſtituteur a eſté S. Mamert Eueſque de Vienne, ainſi qu'il eſt marqué dans le Martyrologe Romain reueu & corrigé en dernier lieu. Voyez Gauante *in Comment. Miſſal. p. 4. tit. 11. num.* 11. & Menard *in Notis & Obſeruat. in lib. ſacrament. S. Gregor. Papæ.*

Au reſte il eſt fait mention des Litanies appellées *Rogations* dans le Concile 1. d'Orleans C. 29. & meſme les trois iours des Rogations s'y trouuent chomables.

§. III.

Pour quelles fins a t'on inſtitué les Litanies.

C'Eſt pour appaiſer la colere de Dieu, & deſtourner de nos teſtes les fleaux, que meritent nos pechez. *Ordo Romanus.*

Quant aux litanies Maieures & Mineures, l'intention de l'Eglise est en les disant d'obtenir de la bonté de Dieu, qu'il ne nous punisse point particulierement en nous affligeant par des maladies, ou en retirant ses benedictions des fruits de la terre. S. Mamert Euesque de Vienne institua les Litanies Mineures; & les celebra pendant les trois iours, qui precedent immediatement le iour de l'Ascension du Seigneur : & ce fut pour diuertir les fleaux, qui menaçoient la ville de Vienne, laquelle estoit secoüée par des tremblemens de terre espouuantables, affligée par des frequens incendies, & infectée de plusieurs bestes farouches. Cette institution des litanies a esté trouuée si sainte en cette occasion, qu'elle s'obserue maintenant non seulement par toute la France, mais mesmes par toute la Chrestienté; afin de nous mettre à couuert des punitions de la Iustice de Dieu, specialement de celles, qui blessent la santé de nos corps, & qui nous priuent des fruits de la terre. Aussi les processions de ces litanies se font au Printemps, & en vne saison, où

les maladies commencent de nous attaquer, & où les bourgeons des vignes & les fruits des arbres riſquent ordinairement de ſe gaſter & de ſe perdre.

§. IV.

Faut-il ieuſner les iours des Litanies du Temps Paſqual?

QVelques-vns ont voulu cenſurer le ieuſne ou abſtinence, qu'on obſerue pendant les trois iours des litanies des Rogations, ſe fondans ſur vne ancienne tradition de l'Egliſe, qui abhorre le ieuſne pendant le temps Paſqual, *c. Scire debet, diſt. 76.* Mais comme les Docteurs diſent, il eſt certain que par vne pieuſe couſtume, qui a la force d'vne loy, le ieune ou abſtinence deſdits iours de Rogations a pû s'introduire & s'eſtablir dans l'Egliſe pendant ce temps, tout de meſme que le ieuſne de la vigile de Pentecoſte y a eſté eſtabli *Azorius p. 1. Inſtit. moral. lib. 7. cap. 15. q. 4.*

Les Autheurs, qui ont traité du ieuſne des trois iours des Rogations, rapportent qu'au commencement de ces Rogations les Chreſtiens ieuſnoient tous leſdits trois iours. Puis par le laps du temps la deuotion s'eſtant refroidie on s'eſt contenté en quelques prouinces de s'abſtenir de manger de la chair ſans pourtant ieuſner ; & en quelques autres de ne ieuſner que le premier & le troiſiéme iour, ou bien ſeulement ledit troiſiéme iour, à cauſe que la vigile de l'Aſcenſion de Ieſus-Chriſt y eſchet, ou meſme de ne faire nul ieuſne ny abſtinence, mais ſimplement obſeruer les prieres & les proceſſions deſdites Rogations. *Voyez Azor. au lieu ſuſdit.* Le ieuſne durant les trois iours des Rogations eſt ordonné dans le 1. Concile d'Orleans can. 29. comme auſſi la ceſſatiō de toute œuure ſeruile.

§. V.

Pourquoy fait-on l'office des Rogations immediatement aprez le Dimanche 5. d'aprez Pasques?

C'Est dautant qu'en l'office de ce 5. Dimanche Dieu nous inuite à luy demander ce qui nous est necessaire: & ainsi secondant sa semonce l'Eglise le luy demande immediatement aprez le susdit Dimanche en disant les litanies des Rogations. *Gauantus in Comment. Missal. p. 4. tit. 11. num. 12.*

§. VI.

Pourquoy omet-on l'hymne Te Deum *à la derniere leçon du Lundy des Rogations?*

NOus auons monstré au *§. 67.* du chap. 5. de nostre I. Partie, que l'E-

glife a ordonné l'omiſſion de cét hymne aux offices des iours de triſteſſe & de penitence: Et dautant que la derniere leçon du Lundy des Rogations eſt de l'office de ces Rogations, qui a quelque air de triſteſſe & de penitence, & de fait on le celebre auec des ornemens violets : c'eſt auſſi pour cette raiſō que l'hymne *Te Deū* y eſt omis. Pourtant on le dit aux offices du Mardy & du Mecredy ſuiuans; parce que l'office des heures canoniales de ces deux iours n'eſt pas des Rogatiōs, mais de la ferie Paſquale, qui eſt vne ferie de ioye.

§. VII.

Pourquoy eſt-ce qu'aux heures canoniales on ne fait qu'vn ſeul iour l'office des Rogations?

AVtrefois comme a remarqué Gauantus il n'y auoit dans le Breuiaire ny office, ny memoire des Rogations, mais ſeulement on en diſoit la Meſſe, afin de ne troubler point la ioye de l'office Paſqual par la triſteſſe d'vn office de penitence. Pour cette meſ-

me conſideration l'Egliſe a iugé conuenable de ne faire que le Lundy l'office des ſuſdites Rogations aux heures canoniales.

CHAPITRE XXXVI.

DE LA VIGILE *DE* L'ASCENSION DE IESVS-CHRIST.

§. I.

Si cette Vigile eſt fort ancienne ?

VOYEZ le §. 2. du chap. 6. où nous auons deſduit les raiſons, qui monſtrent que la Vigile de Noël eſt d'inſtitution Apoſtolique : car ces rai-

ſons prouuent vne pareille inſtitution pour la Vigile de l'Aſcenſion de noſtre Seigneur.

§. II.

Pourquoy eſt-ce que cette Vigile eſt ſans ieuſne ?

VOyez en la raiſon au §. 9. du chap. 34. Autrefois on ieuſnoit le iour de cete Vigile au temps meſme de Micrologus, comme il eſt conſtant du chap. 55. du liure, que cét Autheur a fait *de Eccleſ. Obſeruat.*

§. III.

Pourquoy dit-on l'hymne Te Deum *aux Matines de cette Vigile ?*

C'Eſt parce que ſon office eſt Paſqual, & ne ſe dit pas auec vn eſprit de dueil & de penitence ainſi

que celuy des autres Vigiles: Et de fait elle eſt obſeruée ſans ieuſne, & ſon office ſe celebre auec des paremens de couleur blanche.

CHAPITRE XXXVII.

DE LA FESTE DE L'ASCENSION DE IESVS-CHRIST & de ſon Octaue.

§. I.

Qui a inſtitué cette feſte?

ELLE a eſté inſtituée par les Apoſtres, Voyez Clement *lib 5. Conſtit. Apoſt. cap.* 20. C'eſt pourquoy on ne trouue point le commencement de l'inſtitu-

tion de cette feste au deça du temps des Apostres, comme estant plus ancienne. *Azorius Part. 2. Institut. moral. lib.* 1. *cap.* 12. *q.* 1.

§. II.

Pourquoy est-ce que Iesus-Christ n'a voulu monter au ciel que 40. iours aprez sa Resurrection.

IL a esté conuenable, que IESVS-CHRIST ait conuersé auec ses Apostres pendant cét espace de 40. iours ; afin de les instruire pleinement en la Religion Chrestienne, & les affermir en la Foy, en l'Esperance & en la Charité. D'ailleurs comme il les auoit beaucoup attristez par sa Passion & par sa mort pendant 40. heures ; il a voulu pareillement les resiouïr par la conuersation qu'il a euë auec eux durant 40. iours. *Azorius p. 2. Instit. moral. lib.* 1. *cap.* 12. *q.* 5.

§. III.

Quel est le sens de ces paroles Homo in fine temporum, *qui sont dans le premier strophe de l'hymne, qu'on chante aux vespres de l'Ascension ?*

C'Est a dire, que le Fils de Dieu s'est fait homme aux approches du dernier âge du monde. Voyez ce que nous en auons dit au §. 3. du chap. 2.

§. IV.

Pourquoy est-ce qu'en l'office de l'Ascension, qui se trouue dans le temps Pasqual, on dit pourtant vne Antienne à chaque Pseaume?

QVoy que l'Ascension de IESVS-CHRIST soit à l'Eglise vne feste de grande ioye, comme estant vne feste, en laquelle on celebre l'esleuation de son humanité au dessus de tous les cieux; si est-ce que cette feste est en quelque maniere affligeante; puis qu'elle nous represente son depart de ce monde, en sorte qu'il ne conuerse plus visiblement auec nous. C'est pour ce suiet que dans le Respons du second nocturne de l'office de l'Ascension il nous dit ainsi qu'il disoit à ses Apostres, *Nolite Contristari, nec turbetur cor vestrum.* Et dautant que la tristesse est vne passion, qui refroidissant le cœur de l'homme pourroit attiedir

noſtre Charité ; l'Egliſe a iugé auſſi conuenable d'augmenter le nombre des antiennes en l'office de l'Aſcenſion : parce que comme nous auons monſtré au §. 31. du chap. 5. de noſtre I. Partie les antiennes ſont des allumetes, qui excitent dans nos cœurs la ferueur de la Charité. *Gauantus in Comment. Breuiar ſect. 6. cap. 17. num. 2.*

§. V.

Si l'Octaue de l'Aſcenſion eſt fort ancienne ?

GAuantus *in Præfat. Octauar. Rom.* aſſeure qu'elle l'eſt. De vray il eſt fort probable, que l'Egliſe n'a pas long temps tardé à l'inſtituer; puis que les myſteres de la feſte de l'Aſcenſion de IESVS-CHRIST meritent, qu'on les medite plus que d'vn iour.

§. VI.

Pourquoy est-ce qu'aux secondes vespres du Ieudy, qui est le dernier iour de ladite octaue, on ne fait point memoire de l'office du Vendredy suiuant?

PARCE que comme dit Gauantus au lieu susdit *num.* 6. l'office dudit Ieudy, & celuy du Vendredy suiuant sont d'vn mesme mystere, sçauoir, de l'Ascension de Iesus-Christ, & ainsi il y auroit de l'indecence de faire feste, & commemoration tout ensemble d'vn seul & mesme mystere. Et en effet l'office dudit Vendredy & du Samedy suiuant se dit sans les prieres & à Prime, & à Complies; & sans nulle Commemoration de la Croix & à Matines & à Vespres, tout ainsi que s'ils estoient des iours dans l'octaue de l'Ascension.

§. VII.

Pourquoy fait-on l'Office de l'Ascension de Iesus-Christ durant dix iours?

C'Est pour nous enseigner que comme les Apostres dix iours apres l'Ascension de Iesus-Christ ont merité de receuoir le S. Esprit pour auoir pendant ce temps obserué les dix commandemens de Dieu: de mesme si nous voulons, que le S. Esprit vienne faire sa demeure dans nos cœurs, il faut que nous accomplissions auec exactitude les susdits commandemens. *Durand in Ration. lib. 6. cap. 105.*

CHAPITRE

CHAPITRE XXXVIII.

DE LA VIGILE DE PENTECOSTE.

§. I.

Est-elle fort ancienne?

IL est fort probable, qu'elle a esté instituée par les Apostres, puis que comme nous auons monstré au §. 1. du chap. 6. les veilles se pratiquoient en la primitiue Eglise la nuict, qui precedoit vne grande feste. De plus il est hors de doute, que les Apostres ont ordonné la celebration de la feste de Pentecoste, comme nous verrons au

chapitre ſuiuant: & ainſi il y a grande apparence, qu'ils l'ont accompagnée de la veille, que les premiers Chreſtiens obſeruoient pour ſe preparer à la ſolemnité des feſtes les plus celebres.

§. II.

A t'on touſiours ieuſné en cette vigile?

IL eſt certain, que l'Egliſe anciennement par vne tradition religieuſe ne ieuſnoit point depuis le Dimanche de Paſques iuſques a celuy de Pentecoſte; afin de ne troubler point par le ieûne la reſiouiſſance de la reſurrectiõ de Ieſus-Chriſt, qui aprez qu'il fut reſuſcité voulut conuerſer auec nous en ce monde pendant la plus grande partie du temps Paſqual, *C. Scire debet diſt. 76.* De là vient que nous trouuons, qu'au ſiecle de S. Ambroiſe la vigile de Pentecoſte ſe celebroit ſans ieuſne, comme il conſte du Sermon 61. de ce S. Docteur, & d'vne Epiſtre de S. Hieroſ-

me *ad Lucinium*. Que si on allegue le Sermon 60, où S. Ambroise marque le ieusne de ladite vigile. On respond, que ce Sermon n'est pas de ce Saint; puis qu'au Sermon 61. qui a plus de rapport auec son style, ce saint Docteur declare nettement, que depuis Pasques on ne doit ieusner qu'aprez la feste de Pentecoste. Neantmoins aujourd'huy le ieusne de la vigile de ladite feste de Pentecoste est saintement establi & obserué vniuersellement par vne coustume pieuse, qui a la force d'vne loy, comme disent les Docteurs. Ce ieusne est marqué dans l'Ordre Romain.

§. III.

Quels sont les priuileges de cette Vigile?

I. Comme par la Rubrique du Breuiaire on transfere l'office des festes mesme de premiere classe, qui escheent au iour de cette vigile : il ne

faut pas aussi celebrer en ce iour aucune Messe votiue, ny de morts, excepté qu'il falut enseuelir le corps, ou celebrer la Messe votiue solemnellement & pour l'interest public. Il a esté ainsi reglé par vn Decret de la sacrée Congregation le 28. d'Aoust 1627; dautant que l'Eglise ne veut pas, que les Chrestiens soient diuertis par des offices estrangers de la meditation des mysteres, qu'elle leur represente dans l'office de la vigile de Pentecoste. II. C'est au iour de cette vigile, qu'on auoit accoustumé anciennement de baptiser auec grande solemnité les Catechumenes & les petits enfans, sçauoir, la nuit & veille du Dimanche de Pentecoste, comme il paroit de l'office de cette mesme vigile, de Tertullien *lib. de baptismo*, & de l'Epistre 4. du Pape Leon I. qu'il a escrite aux Euesques de Sicile. En quoy l'Eglise suiuoit l'exemple des Apostres, qui selon ce qui est couché dans le chap. 2. de leurs Actes, aprez auoir receu le S. Esprit baptiserent enuiron trois mille personnes le iour de Pentecoste C. *Propriè, de Consecrat. Dist.* 4. Outre que le Baptesme

eſtant vn Sacrement, où nous eſtans regenerez par la grace du S. Eſprit ſommes d'enfans de Satan faits enfans de Dieu adoptifs; il eſtoit conuenable d'adminiſtrer ce Sacrement le iour de la venuë de ce meſme Eſprit, dont la deſcente, qui a eſté faite le iour de Pentecoſte, eſt appellée dans le chap. 1. des Actes des Apoſtres vn Bapteſme, *Vos autem baptizabimini Spiritu Sancto non poſt multos hos dies.* On dira qu'on ne baptiſoit point le iour de Pentecoſte, mais ſeulement à l'entrée de la nuict precedente. On reſpond; que c'eſtoit touſiours baptiſer à la feſte de Pentecoſte; puis que comme nous auons monſtré au §. 1. du chap. 2. la ſolemnité des offices des feſtes commence à celuy des Veſpres du iour precedent.

CHAPITRE XXXIX.

DE LA FESTE DE PENTECOSTE & de ſon Octaue.

§. I.

Qu'eſt-ce que ſignifie Pentecoſte, & à quelles fins en celebre t'on la feſte?

PENTECOSTE eſt vn mot grec ſignifiant cinq fois dix, cinquante: auſſi y a t'il de la feſte de Pâques iuſques à celle de Pentecoſte cinquante iours. Or comme les Hebreux celebroient la Pentecoſte en memoire de la Loy, que Dieu leur auoit donnée ſur

le mont de *Sina*, qui fut le cinquantiéme iour d'aprez leur Pasque, & desliurance de la captiuité d'Egypte: de mesme les Chrestiens solemnisent tous les ans la feste de Pentecòste en memoire de ce que le Fils de Dieu le cinquantiéme iour d'aprez sa Resurrection, & au mesme iour que la Pentecoste des Iuifs se celebroit, leur enuoya son S. Esprit, qui reposa en forme de langues de feu sur les testes des Apostres, pour en les remplissant de sa grace grauer dans leurs cœurs la Loy Euangelique auec de caracteres d'amour, & leur donner la force de l'accomplir.

Mais il faut remarquer, que les Hébreux commençoient le susdit nombre de cinquante iours au second iour des Azymes, auquel il estoit permis de couper des espis pour les offrir à Dieu en ce mesme iour. Et dautant qu'en l'année de la Passion de Iesvs - Christ ce second iour des Azymes escheut en vn Samedy, où l'on ne pouuoit rien couper ny cueillir; ce fut aussi le lendemain de ce Samedy, qu'on coupa des espis & qu'on les offrit à Dieu,

c'eſt a dire, vn iour de Dimanche, auquel IESVS-CHRIST reſuſcita. Et ainſi les Hebreux n'ayant cette année-là commencé les ſuſdits cinquante iours de leur Paſque à la Pentecoſte, qu'au ſuſdit Dimanche, on peut aiſement conceuoir, comment eſt ce que la Pentecoſte des Hebreux & la deſcente du S. Eſprit ſur les Apoſtres ſe rencontrerent en vn iour de Dimanche. *Bellarmin lib. 3. de Cultu Sanctor. cap. 13.*

De plus il eſt à remarquer, que ſelon les Peres de l'Egliſe la feſte de Pentecoſte nous repreſente l'eſtat de noſtre liberté, qui conſiſte en ce que depuis la venuë du S. Eſprit nous ſommes ſortis de l'empire des Demons, & de la ſeruitude du peché, *Vbi Spiritus, ibi libertas* dit S. Paul *2. ad Corinth. cap. 3.* Car depuis que ce S. Eſprit nous anime, ſi nous auons de la crainte, c'eſt vne crainte d'enfans, qui ſont bien aiſes de faire la volonté de leur pere, & non pas d'eſclaues qui craignent leur tyran, & ne luy obeïſſent qu'a regret. L'Eſprit, dont les Iuifs eſtoient pouſſez au ſeruice de Dieu,

estoit vn esprit d'interest, de crainte, & de seruitude; mais celuy que nous auons receu est vn esprit d'amour, qui nous a faits enfans adoptifs de Dieu, & par consequent heritiers de son Royaume celeste, *Non enim* comme dit le mesme S. Paul *Epist. ad Rom. cap. 8. accepistis spiritum seruitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum.* De sorte que comme les Anciens Hebreux par le commandement de Dieu celebroient vn Iubilé en sanctifiant la cinquantiéme année, en laquelle ils donnoient la liberté à tous leurs esclaues; & ce en memoire de la faueur, que Dieu leur auoit faite en leur donnant sa Loy sur le Mont *Sina* le cinquantiéme iour d'aprez leur Pâque & desliurance de la captiuité d'Egypte: de mesme l'Eglise nous commande de celebrer vne espece de Iubilé en solemnisant tous les ans le iour de la feste de Pentecoste, qui est le cinquantiéme iour d'aprez la resurrection de IESVS-CHRIST, & ce en memoire & en reconnoissance de ce que Dieu nous ayant tirez de l'esclauage du Diable par la mort & resurre-

ction de ſon Fils, il a voulu encore nous adopter pour ſes enfans par la grace du S. Eſprit, qu'il nous enuoya le iour de la Pentecoſte ; afin que nous fuſſions heritiers de ſa beatitude eternelle. *Iuo Carnotenſis de reb. Eccleſ. ſerm. in die Pentec.*

Il faut encore remarquer que la feſte de Pentecoſte a ſept ſepmaines, qui la precedent à compter depuis le iour de Pâques ; comme auſſi elle a ſept iours qui la ſuiuent, ſçauoir, les ſept iours de ſon octaue. Or ſelon Bede, Alcuin, & Honorius *in Gemma* ce nombre ſeptenaire de ſemaines & de iours ſignifient les ſept dons du S. Eſprit qu'il nous depart, lors qu'il habite dans nos cœurs.

§. II.

Qui a inſtitué la feſte de Pentecoſte en la Loy Euangelique?

ELle eſt de l'inſtitution des Apoſtres ; car comme dit S. Auguſtin

Epist. 118. les festes de nostre Seigneur & de ses Saints, qui sont celebrees par toute l'Eglise, sont sans doute instituées ou par les Apostres, ou par des Conciles generaux. Or il est constant que la feste de Pentecoste n'a point esté instituée par aucun Concile general; puis qu'il est fait mention de cette feste dans S. Clement *lib.* 1. *Constit. Apost. cap.* 21. dans S. Irenée *apud Iustinum q.* 11. dans Tertullien *lib. de Coron. milit.* & dans Origene *lib.* 8. *contra Celsum*; lesquels Autheurs ont precedé tous les Conciles generaux, qui ont esté tenus depuis les Apostres. *Bellarmin lib.* 3. *de Cultu Sanctor. cap.* 13.

§. III.

Pourquoy est-ce qu'outre le Dimanche de Pentecoste on chomme aussi le Lundy & le Mardy suiuans?

CEs trois iours sont chomables, *c. Pronunciandum, de Consecrat. dist.* 3. *& c. Conquestus, de feriis.* Et c'est à

l'honneur de la S. Trinité, au nom de laquelle on administroit anciennement le Baptesme la nuict & veille du Dimanche de cette feste, ainsi qu'il a esté monstré au ʃ. 3. du chap. 38.

§. IV.

Quel est le sens de ce premier strophe de l'hymne qu'on chante aux Vespres de Pentecoste,

Veni Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora?

ON prie le S. Esprit de venir remplir nos cœurs & nos ames de la grace du ciel, afin que comme il les a créez en leur donnant vne vie naturelle, il les regenere en leur donnant vne vie surnaturelle, & nette de peché. Il est appellé *Createur*; dautant qu'il est l'amour de Dieu le Pere, & de Dieu le Fils, & que c'est par amour, que le

Pere & le Fils produiſent les creatures, & les auantagent de leurs graces. D'ailleurs le Saint Eſprit eſt dit Createur de nos cœurs quant à la iuſtification : parce que creer eſt produire de rien. Or il produit en nous la premiere grace iuſtifiante ſans nul ſuiet, c'eſt à dire, ſans aucun merite, qui ſoit en nous pour l'obliger à nous la donner; & ainſi c'eſt creer nos cœurs dans la iuſtification.

S. Ambroiſe eſt l'Autheur de cét hymne.

§. V.

Quelle eſt l'explication de ce ſtrophe dudit hymne,

Qui Paraclitus diceris,
Donum Dei altiſſimi,
Fons viuus, ignis, charitas,
Et Spiritalis vnctio?

LE S. Eſprit eſt appellé *Paraclitus*, c'eſt à dire, *Conſolateur*, *Aduocat:*

car il nous console en nos afflictions, & nous donne la force de supporter auec patience toutes les foiblesses humaines, & les miseres de ce monde. Il est aussi nostre Aduocat ; dautant qu'il nous fait pleurer pour nos pechez, prier Dieu, & pratiquer de bonnes œuures pour en obtenir le pardon; sollicitant encore les fideles Chrestiens d'interceder pour nous par des Prieres & par des actions de Pieté : de sorte que nos larmes, nos bonnes œuures, & celles des bons Chrestiens sont autant d'Aduocats, qui par le mouuement du S. Esprit plaident deuant Dieu en nostre faueur. Il est encore appellé le *Don de Dieu* ; parce que depuis que Dieu le Pere & Dieu le Fils, desquels il procede, nous l'ont enuoyé, il nous donne ses graces auec largesse. Et quoy que le Fils de Dieu nous ayt esté aussi donné au mystere de l'Incarnation, afin d'operer le rachat & le salut de nos ames ; si est-ce que le nom de Don appartient specialement au S. Esprit, à cause que l'excellence du don consiste en l'amour, auec lequel il est fait, & que de trois Person-

nes Diuines il n'y a que le S. Eſprit, à qui le nom d'amour ſoit approprié, comme eſtant l'amour du Pere, & du Fils.

De plus il eſt nommé vne *Fontaine viue*; parce qu'il eſt la ſource de la grace, qui nous fait meriter la vie eternelle : & comme l'amour eſt le principe de toutes les graces, que nous receuons de Dieu, & l'amour ainſi que nous venons de dire, eſtant d'ailleurs particulierement attribué au S. Eſprit, c'eſt auſſi auec grand fondemẽt, qu'on appelle le S. Eſprit vne fontaine viue.

Dauantage on luy donne le nom de *feu*, & de *Charité*, dautant qu'il eſchauffe nos cœurs, & nous rend feruens dans l'exercice de la charité, par laquelle nous aimons Dieu par deſſus toutes choſes, & noſtre prochain comme nous meſmes. Outre que le S. Eſprit eſtant produit par voye d'amour, le nom de charité luy conuient d'vne maniere, qui n'eſt pas commune au Pere, ny au Fils.

Enfin le S. Eſprit eſt appellé dans ce ſtrophe vne *Onction ſpirituelle*; parce qu'il eſt vne ſpeciale ſource de grace, com-

me eſtant ſpecialement amour ainſi que nous auons dit cy-deſſus. Or la grace eſt ſignifiée par l'huile; puis que cõme vne huile ſacrée elle penetre noſtre cœur, guerit les playes de noſtre ame, & nous fortifie contre les paſſions & les ardeurs de la concupiſcence pour faire des œuures heroïques. C'eſt pourquoy on oint d'huile les Chreſtiens en leur bapteſme & en leurs maladies; les Eueſques, les Preſtres, & les Rois en leur ſacre; pour donner à enten dre par la ceremonie de cette onction la grace, que le S. Eſprit reſpand ſur leurs ames à meſme temps que leurs corps ſont oincts d'huile.

§. VI.

Comment faut-il expliquer ce ſtrophe du ſuſdit hymne

Tu ſeptiformis munere,
Dextræ Dei tu digitus,
Tu rité promiſſum Patris,
Sermone ditans guttura ?

LE S. Eſprit eſt dit *Septiformis munere*, c'eſt à dire, qui fait ſept preſens, à raiſon des ſept dons qu'il nous depart, ſçauoir, la ſageſſe, l'entendement, le Conſeil, la force, la pieté, la ſcience, & la crainte de Dieu.

Il eſt encore appellé le *Doigt de la droite de Dieu*, parce qu'il nous diſtribuë & partage les dons celeſtes, tout ainſi que les doigts ſont les inſtrumens, dont nous nous ſeruons pour departir nos preſens, *Hæc autem omnia operatur vnus atque idem Spiritus, diuidens ſingulis prout vult* dit S. Paul 1. *ad Corinth.* 12. parlant de la diſtribution que le S.

Eſprit fait de ſes dons. D'ailleurs il a le nom de Doigt, à cauſe que par ſes inſpirations il nous guide, & nous marque la route, que nous deuons tenir en ce monde pour nous ſauuer ; tout ainſi que c'eſt auec le Doigt que nous auons de couſtume de monſtter le droit chemin à ceux qui nous le demandent. Mais le Saint Eſprit n'eſt pas ſimplement le Doigt de Dieu, il eſt de plus le Doigt de ſa droite, c'eſt à dire, de ſa puiſſance, laquelle nous eſt ſignifiée par la droite; puis qu'en nous la main droite eſt ordinairement plus forte, que la gauche.

En outre le S. Eſprit eſt appellé le *Promis du Pere*; dautant que le Fils de Dieu auoit promis à ſes Diſciples de le leur enuoyer de la part de ſon Pere apres qu'il ſeroit monté au ciel; ce qui fut accompli le iour du Dimanche de Pentecoſte, auquel iour le S. Eſprit deſcendit ſur leurs teſtes en forme de langues de feu,& rendit leurs bouches eloquentes en toutes ſortes de langage, *Sermone ditans guttura.*

§. VII.

Quel est le ſens de ce premier ſtrophe de l'hymne qu'on chante aux Matines de Pentecoſte

Iam Chriſtus aſtra aſcenderat,
Reverſus vnde venerat
Promiſſum Patris munere
Sanctum daturus Spiritum?

C'Eſt à dire, que le Fils de Dieu eſtoit deſia monté au ciel; d'où il eſtoit venu, lors qu'il ſe fit homme en ce monde; & d'où il deuoit enuoyer à ſes Diſciples le S. Eſprit, qu'il auoit promis de leur donner comme vn preſent de ſon Pere.

S. Ambroiſe eſt l'autheur de cét hymne ſelon le ſentiment de quelques-vns; & ſelon le ſentiment de quelques autres c'eſt S. Gregoire le Grand.

§. VIII.

Comment faut-il expliquer ce ſtrophe dudit hymne

Solennis vrgebat dies,
Quo myſtico ſeptemplici
Orbis volutus ſepties
Signat beata tempora?

LE ſens eſt, que le Soleil ayant fait 7. fois 7. tours de ſa carriere, qui ſont 49. iours, le cinquantiéme iour paroiſſoit, ſçauoir, le Dimanche ſolemnel de Pentecoſte ; lequel Dimanche pour eſtre eſcheu aprez ſept iours reïterez ſept fois, marque myſtiquement le temps bienheureux de la venuë du S. Eſprit auec les ſept dons, dont il nous fauoriſe pour la remiſſion de nos pechez.

§. IX.

Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne

Dum hora cunctis tertia
Repente mundus intonat,
Orantibus Apostolis
Deum venisse nunciat?

C'Est à dire, que le Dimanche de Pentecoste, à trois heures du leuer du Soleil, on entend tout à coup vn bruit du Ciel, comme d'vn vent impetueux, qui annonce aux Apostres occupez à la priere la venuë du S. Esprit.

§. X.

Comment faut-il entendre ce strophe dudit hymne.

De Patris ergo lumine
Decorus ignis almus est,
Qui fida Christi pectora
Calore verbi compleat.

LE sens est, que le S. Esprit, qui pour proceder de la lumiere du Pere & du Fils est vn beau feu d'amour animant, remplit aussi les cœurs fideles des Apostres d'vne sainte flamme, tout ainsi que leurs bouches d'vne parole ardente en charité.

§. XI.

Quel eſt le ſens de ce ſtrophe dudit hymne

Impleta gaudent viſcera
 Afflata ſancto Spiritu,
 Voces diverſas intonant,
 Fantur Dei magnalia?

C'Eſt à dire, que les Apoſtres ayans leurs cœurs animez du ſouffle du S. Eſprit treſſaillent de ioye, & publient les merueilles de Ieſus-Chriſt en toutes ſortes de langues.

§. XII.

Comment faut-il expliquer ce strophe dudit hymne

Ex omni gente cogniti
Græcis, Latinis, Barbaris,
Cunctiſque admirantibus,
Linguis loquuntur omnium?

LE ſens eſt que les Grecs, Latins, Barbares, qui s'eſtoient retirez dans Ieruſalem de toutes ſortes de Regions, ſont tous ſaiſis d'vn grand eſtonnement d'entendre les Apoſtres, qu'ils ſçauoient eſtre Galileens, parler tout Idiome.

§. XIII.

Comment faut-il entendre ce ſtrophe dudit hymne

Iudæa tunc incredula,
Veſana torvo Spiritu
Ructare muſti crapulam
Alumnos Chriſti concrepat?

C'Eſt à dire, qu'alors les Iuifs incredules & furieuſement inſenſez reprochent aux Diſciples de Ieſus-Chriſt que la nouueauté de leurs langages differens n'eſt qu'vne ſaillie du vin, qu'ils ont pris auec excez.

§. XIV.

Quel est le sens de ce strophe du susdit hymne

Sed signis & virtutibus
Occurrit & docet Petrus
Falsa profari perfidos
Ioële teste comprobans ?

LE sens est, que S. Pierre opposant aux Iuifs perfides les signes miraculeux, que Dieu a fait paroistre en faueur de ses Apostres, les conuainc ouuertement d'vne noire calomnie ; & leur monstre encores par le tesmoignage du Prophete Ioël, que les prodiges des nouueaux & differens idiomes en la bouche des Disciples de Iesus-Christ ne peut estre qu'vn effet des dons du S. Esprit.

§. XV.

Pourquoy ne dit-on qu'vn nocturne à l'office de la feste de Pentecoste, & de son Octaue?

C'Est ordre de ne dire qu'vn Nocturne en cét office se trouue dans l'Ordre Romain; & le Pape Gregoire VII. declare son antiquité dans vn Decret, qu'il a donné pour le confirmer, *C. In die, de Consecrat. dist.* 5. Quant à la raison que l'Eglise a de ne dire pas 3. Nocturnes, elle est la mesme, que celle qu'elle a de ne dire qu'vn nocturne à l'office de la feste de Pâques, & pẽdãt son octaue, voyez la au §. 7. du ch. 32.

On dit en ce Nocturne trois antiennes, trois pseaumes, & trois leçons à l'honneur de la S. Trinité, au nom de laquelle on administroit anciennement le Baptesme la nuit & veille du Dimanche de Pentecoste, comme nous auons monstré au §. 3. du chap. 38. *Ainsi les Autheurs.*

§. XVI.

Pourquoy ne dit-on pas le Gloria Patri *au premier Respons des Matines de Pentecoste, ainsi qu'on le dit au premier Respons des Matines de Noël & de Pâques?*

LEs Autheurs n'ont point touché cette difficulté ; si est-ce que cette differente maniere d'office n'est pas sans mystere. Peut estre que l'Eglise l'a ainsi reglé pour nous donner à entendre, que le S. Esprit ne concourt nullement en sa mission en qualité de principe; puis que sa Personne n'estant que produite & non pas produisante, il ne pût pas aussi enuoyer, mais seulement estre enuoyé par Dieu le Pere, & par Dieu le Fils, desquels il procede comme d'vn seul principe. Or aux mysteres de l'Incarnation, de la Naissance, & de la Resurrection de Iesus-Christ toutes les trois Personnes Di-

uines y concourent également en qualité de principe, & de cause efficiente, l'vn y produisant tout ce que les autres deux y produisent: & c'est pourquoy on dit pareillement le verset *Gloria Patri* au premier Respons des Matines de Noël, & de pasques, ou l'on glorifie également le Pere, le Fils, & le S. Esprit; & qu'on l'omet au premier Respons des Matines de pentecoste, où le S. Esprit n'est pas representé en sa mission comme vne personne produisante, & qui enuoye; mais comme vne personne produite & enuoyée.

§. XVII.

Pourquoy dit-on à Laudes l'antienne Fontes & omnia &c?

L'Eglise en disant cette antienne a esgard à ces paroles du chap. 1. de la Genese, *Spiritus Domini ferebatur super aquas.* D'ailleurs comme nous auons dit cy dessus on baptisoit anciennement la veille & nuit de la feste de Pen-

tecoste ; & encore maintenant on benit à la vigile de cette feste l'eau des fonts baptismaux.

§. XVIII.

Quel est le sens de ce premier strophe de l'hymne qu'on chante à l'office de Laudes de Pentecoste

Beata nobis gaudia
Anni reduxit orbita
Cùm Spiritus Paraclitus
Effulsit in discipulos?

C'Est à dire, que le Soleil, qui par sa course reglée fait la reuolution des saisons de l'année, a ramené nostre ioye en ramenant le iour ; où le S. Esprit nostre Consolateur respandit sur les Disciples de Iesus Christ les lumieres de sa grace, & les flammes de son amour.

S. Hilaire Euesque de Poictiers est l'autheur de cét hymne.

§. XIX.

Comment faut-il expliquer ce ſtrophe dudit hymne

Ignis vibrante lumine
Linguæ figuram detulit,
Verbis vt eſſent proflui,
Et charitate feruidi?

LE ſens eſt, qu'vne flamme partagée en langues de feu repoſa ſur les teſtes des Apoſtres, qui les fit eloquens en la ſcience de Dieu, & alluma dans leurs cœurs la ferueur de la charité.

§. XX.

Comment faut-il entendre ce strophe dudit hymne

Patrata sunt hæc mysticè
Paschæ peracto tempore,
Sacro dierum numero,
Quo lege fit remissio?

VOyez l'explication de ce strophe aux §. §. 1. & 8. de ce chapitre.

§. XXI.

Pourquoy ne dit-on pas le Symbole de foy de S. Athanase à Prime du Dimanche de Pentecoste?

VOyez le §. 12. du chap. 27. de nostre I. Partie.

§. XXII.

§. XXII.

Pourquoy dit-on l'hymne Veni Creator Spiritus *à l'office de Tierce de la feste de Pentecoste?*

C'Est en memoire de ce que le S. Esprit descendit sur les Apostres le iour de Pentecoste à l'heure de Tierce, c'est à dire, à trois heures apres le leuer du Soleil. Et quoy qu'on inuoque le S. Esprit dans l'hymne *Nunc sancte nobis Spiritus*; l'Eglise pourtant a iugé conuenable de dire l'hymne *Veni Creator*, à cause qu'il exprime plus au long & plus clairement les merueilleuses proprietez du S. Esprit. *Gauantus in Comment. Breuiar. sect. 6. cap. 18. num. 3.*

§. XXIII.

Qui a institué l'Octaue de Pentecoste?

ELle a esté instituée par les Apostres, n'y ayant point d'apparence qu'ils eussent oublié l'octaue de cette feste, dont les mysteres meritent nos meditations plus que d'vn iour. Car comme nous auons dit au §. 1. du chap. 8. vne octaue est vn cours de huit iournées, pendant lequel nous celebrons la solemnité d'vne feste, qui pour estre fort considerable nous oblige à vaquer long temps à la meditation de ses mysteres. *Voyez Baronius ad annum 58. num. 37. & Gauantus in præfat. Octauarii Romani.*

§. XXIV.

Quelles sont les prerogatiues de la feste de Pentecoste & de son octaue?

1. PVis que par la Rubrique du Breuiaire on transfere l'Office des festes mesme de la premiere classe depuis la vigile de Pentecoste iusques à la feste de la Trinité inclusiuement; il ne faut pas aussi celebrer durant ce temps aucune Messe votiue, ny de Morts, excepté qu'il falut enseuelir le corps, & que ce fut hors de ces trois iours, sçauoir, du Dimanche de Pentecoste, du Lundy & du Mardy suiuans. Quant aux Messes votiues, qu'on celebre solemnellement pour l'interest public, elles sont pareillement deffenduës les susdits trois iours, il a esté ainsi ordonné par vn decret de la sacrée Congregation le 28. d'Aoust 1627. afin que les Chrestiens ne soient pas diuertis par des offices estrangers de la meditation des mysteres de la feste de

Pentecoste. 2. On auoit anciennement accoustumé la nuit & veille du Dimanche de Pentecoste de baptiser solemnellement les Catechumenes, & les petits enfans, comme nous auons monstré amplement au §. 3. du chap. 38. 3. Le iour de Pentecoste est appellé *dies Remissionis*, tant parce qu'en ce iour on administroit auec vne grande solemnité le Baptesme, qui est vn passage de l'esclauage de Satan à la liberté Chrestienne; que parce que le S. Esprit n'est venu en ce monde que pour nous donner cette liberté auec tous les auantages possibles, voyez ce que nous en auons dit au §. 1. du present chapitre, où nous auons monstré, que le iour de Pentecoste est vn iour de Iubilé. 4. On ne dit que deux oraisons à la Messe des iours semidoubles de l'octaue de Pentecoste. Ce qui est ainsi prescrit pour marquer la solemnité de cette octaue; & pour nous apprendre, que le S. Esprit estant nostre souuerain Aduocat, & intercedant pour nous particulierement lors que nous celebrons sa feste, nous n'auons pas aussi tant de besoin de l'intercession

de la glorieuſe Vierge, ny d'aucun autre Saint, Voyez le §. 5. du preſent chap. où nous auons monſtré en quel ſens le S. Eſprit eſt noſtre Paraclet, c'eſt à dire, noſtre Aduocat & Interceſſeur.

§. XXV.

Pourquoy eſt-ce que l'Egliſe a inſtitué le ieuſne des 4. Temps dans l'Octaue de Pentecoſte?

C'Eſt pour donner à entendre, qu'il faut ieuſner pour attirer vers nous la grace du S. eſprit, tout ainſi que pour la conſeruer apres que nous l'auons receuë. Et en effet les Apoſtres eſtoient à ieun, quand le S. Eſprit deſcendit ſur eux, *Act.* 2. & quand ils furent remplis de ſa grace, ils ſe trouuerent ſi deſgouſtez des plaiſirs du corps, que le ieuſne leur eſtoit plus delicieux que le repas. *Durand in Ration. lib. 6. cap.* 110.

§. XXVI.

Qu'eſt-ce qu'on entend par le ieuſne des ſuſdits 4. Temps?

VOyez le chap. 3. depuis le §. 3. iuſques au §. 10. où nous auons expliqué beaucoup d'autres queſtions touchant les 4. Temps.

§. XXVII.

Pourquoy dit-on l'hymne Te Deum *aux Matines des 4. Temps de Pentecoſte?*

PArce que l'office de ces Matines ſe celebre dans le temps de la ſolemnité de l'octaue de Pentecoſte: & c'eſt pourquoy l'Officiant & l'Autel ſont reuêtus d'ornemens de couleur rouge; ny on ne dit point *Flectamus genua* à la Meſſe, tout ainſi qu'on ne s'eſt pas mis

à genoux à l'oraison des heures Canoniales.

§. XXVIII.

Y a-t'il du rapport des Euangiles, qu'on lit aux offices des 4. Temps de Pentecoste auec le S. Esprit?

ON ne lit aucun Euangile aux offices de l'octaue de Pentecoste, qui n'ait quelque rapport auec le S. Esprit; dautant que les actions, qui sont marquées & prescrites dans les Euangiles de cette octaue, ne se font point sans l'assistance des dons de ce diuin Esprit: & ainsi on peut dire auec grand fondement, que les mysteres des Euangiles, qu'on lit aux offices de la susdite octaue, ont vne particuliere conuenance auec le S. Esprit. *Voyez Durand in Ration. lib. 6. cap.* 108, 109, 110, 111, 112, 113, *&* 114, où il monstre le rapport, que l'Euangile de chaque iour de l'octaue de Pentecoste a auec la vertu du S. Esprit?

§. XXIX.

Pourquoy est-ce que le Dimanche de Pentecoste, & le Ieudy suiuant ont en leurs offices le mesme verset du Nocturne, la mesme oraison, & le mesme Introit de Messe?

VOyez en la raison au §. 14. du chap. 27.

§. XXX.

Pourquoy est-ce qu'au Dimanche de la S. Trinité, qui est le dernier iour de l'Octaue de Pentecoste, on dit à Matines vn plus grand nombre de pseaumes & de leçons, qu'on n'en a dit dans ladite Octaue?

NOus auons monstré au §. 1. du chap. 8. que le dernier iour d'vne

Octaue signifie le iour de nostre gloire eternelle. L'Eglise aussi a voulu augmenter l'office diuin du dernier iour de l'Octaue de Pentecoste; afin de nous donner à entendre, que pour croistre en gloire dans le ciel nous deuons trauailler de plus en plus en ce monde pour le seruice de Dieu.

§. XXXI.

Pourquoy solemnise t'on la feste de la S. Trinité au dernier iour de l'Octaue de Pentecoste?

RVpert au liure 11. chap. 1. dit que c'est à cause que soudain apres la descente du S. Esprit on commença de prescher & de croire le mystere de la S. Trinité, au nom de laquelle on administre aussi le Baptesme. Durand *in Ration lib. 6. cap* 114. en donne vne autre raison disant, que le iour de Noël est la feste de Dieu le Pere, vn Fils luy estant né: le iour de Pasques est la feste de Dieu le Fils, comme estant celle de

ſa Reſurrection & de ſa Seigneurie : & enfin le iour de Pentecoſte eſt la feſte de Dieu le S. Eſprit, puis qu'on y ſolemniſe ſa miſſion. Or comme on a celebré trois feſtes differentes pour marquer la diſtinction des trois Perſonnes Diuines ; il a eſté pareillement conuenable de n'en celebrer qu'vne à l'honneur de ces trois meſmes Perſonnes, ſçauoir, la feſte de la S. Trinité pour ſignifier qu'elles n'ont qu'vne ſeule eſſence, & meſme nature.

§. XXXII.

Si la feſte de la S. Trinité eſt fort ancienne ?

ELle n'eſt pas fort ancienne dans l'Egliſe de Rome, quoy qu'elle le ſoit beaucoup en pluſieurs autres Egliſes. Et de fait le Pape Alexandre III. dit au chap. *Quoniam, de feriis*, que cette feſte ſe celebroit ſelon les couſtumes des differentes Nations, les vnes la ſolemniſans au dernier iour de l'o-

ctaue de Pentecoſte, & les autres au premier Dimanche d'auparauant l'Aduent de noſtre Seigneur. Mais quant à l'Egliſe de Rome, dit ce Pape, elle n'a point accoutumé en nul iour de l'année de la ſolemniſer, ny de luy affecter tout vn office d'heures canoniales; puis que chaque iour on chante à l'honneur de la S. Trinité le *Gloria Patri*, & pluſieurs autres ſemblables verſets. D'ailleurs, comme l'aſſeure Durand *in Ration. lib. 5. cap. 2.* anciennement la neufuiéme leçon, & le neufuiéme Reſpons des Matines du Dimanche eſtoient touſiours du myſtere de la S. Trinité. Neantmoins il eſt certain, qu'hors de Rome l'inſtitution de cette feſte eſt tres-ancienne en beaucoup d'Egliſes. On tient qu'Alcuin, qui a eſté Precepteur de l'Empereur Charlemagne, en a compoſé l'office Eccleſiaſtique, ſçauoir, les Reſpons les Antiennes, & la Meſſe. Ainſi le meſme *Durand in Ration. lib. 6. cap.* 114. *& Azorius p. 2. Inſtit. moral. lib. 1. cap. 13. q. 1.*

Au reſte l'vſage de celebrer la feſte de la S. Trinité au dernier iour de l'O-

ctaue de Pentecoste n'a esté introduit dans l'Eglise de Rome que par le Pape Iean XXII. selon l'opinion de l'Autheur *Pisanellæ summæ, in verbo, Feria, §. 3.* Et quoy qu'on trouue dans le chap. *Inuenimus, de Consecrat. dist.* 1. que le Pape Pelage II. a authorisé la preface de la S. Trinité, que nous chantons à la Messe; il n'est pas à dire, que dans Rome on en celebrat au temps de ce Pape la feste, que nous solemnisons aujourd'huy: parce que les Romains ayant consacré au culte de la S. Trinité tous les Dimanches, qui n'estoient pas occupez d'vn office de Saint, ils disoient aussi cette preface aux Messes de ces Dimanches.

XXXIIII.

Pourquoy est-ce que la feste de la S. Trinité n'est que de la seconde classe?

COmme l'Eglise a celebré la feste de chaque Personne Diuine en

particulier, ſçauoir, celle de Dieu le Pere le iour de Noël; celle de Dieu le Fils le iour de Paſques; & celle de Dieu le S. Eſprit le iour de Pentecoſte, pour les raiſons que nous auons expoſées cy deſſus au ℘. 31. & comme d'ailleurs ces trois feſtes ſont de la premiere claſſe, l'Egliſe n'a pas iugé qu'il fut neceſſaire de ſolemniſer vne quatrieme feſte d'vne pareille claſſe à l'honneur commun de ces trois meſmes Perſonnes : parce que cette quatrieme feſte eſt le dernier iour de l'octaue de Pentecoſte. Or ſelon l'ordre des Rubriques vn dernier iour d'octaue eſt touſiours d'vne claſſe inferieure à celle de ſa feſte; & ainſi la feſte de Pentecoſte eſtant de la premiere claſſe, celle de la S. Trinité ne doit eſtre tout au plus que de la ſeconde claſſe; & encore c'eſt au dela de l'ordre preſcrit dans les Rubriques, où le dernier iour des Octaues plus ſolemnelles n'eſt regulierement que double maieur. Mais ſans doute la dignité de la feſte des trois Perſonnes Diuines, qu'on ſolemniſe au dernier iour de l'Octaue de Pentecoſte eſt cauſe, que par vn priuilege du

tout extraordinaire on a donné a cette Octaue le rang de la ſeconde claſſe qui eſt au deſſus du double maieur.

§. XXXIV.

Faut-il ometre le Symbole de la foy de S. Athanaſe à l'office de Prime aux iours, qui ſont dans l'Octaue de la S. Trinité, & ce dans l'Egliſe, qui à pour Patrone cette S. Trinité, ou qui eſt conſacrée ſous ſon titre & inuocation ?

VOyez ce que nous en auons dit dans noſtre I. Partie au §. 12. du chap. 27. ſur la fin.

CHAPITRE XL.

DE LA FESTE DV PRECIEVX CORPS DE IESVS-CHRIST & de son Octaue.

§. I.

Qui a institué cette feste & son octaue?

C'A esté le Pape Vrbain IV. en l'an 1262. Et cette institution a esté confirmée par le Pape Eugene IV. en l'an 1433.

§. II.

Pourquoy eſt-ce qu'on a deſtiné le Ieudy d'aprez l'Octaue de Pentecoſte pour ſolemniſer la feſte du Corps de Ieſus-Chriſt?

COmme IESVS CHRIST a inſtitue le Sacrement de ſon precieux Corps le Ieudy de la Cene ; l'Egliſe pareillement a voulu ſolemniſer la feſte de cette inſtitution en vn iour de Ieudy. Et dautant qu'à ce Ieudy de la Cene les Chreſtiens ſont occupez à pleurer la paſſion de Ieſus Chriſt, il a eſté à propos de remettre à vn autre temps plus commode la commemoration de l'inſtitution du Sacrement de ſon ſacré Corps ; afin de la celebrer auec ioye & auec la ſolemnité conuenable. L'Egliſe donc a deſigné à cet effet le Ieudy d'aprez l'Octaue de la feſte du S. Eſprit, parce que quand le S. Eſprit deſcendit le iour de Pentecoſte ſur

ſur les cœurs des Apoſtres, il les eſclaira en leur deſcouurant les merueilles de cét adorable Sacrement, & excita en eux vne particuliere deuotion pour le receuoir ſouuent ; ainſi qu'il eſt marqué dans le Breuiaire à la cinquiéme leçon de la 6. Ferie, qui eſt dans l'octaue de la feſte du Corps de IESVS-CHRIST.

§. III.

Pourquoy eſt-ce qu'on a tant tardé à inſtituer la ſolemnité de la feſte du Corps de Ieſus-Chriſt?

NOus auons veu au §. 32. du chap. 39. que l'Egliſe de Rome a tardé long-temps à celebrer la feſte de la S. Trinité ; que nous ſolemniſons le premier Dimanche d'aprez la Pentecoſte ; & la raiſon, qu'elle en a eu, eſt dautant qu'elle faiſoit d'ailleurs memoire chaque iour des trois Perſonnes Diuines en chantant dans l'office diuin à leur honneur le *Gloria Patri*, &

plusieurs autres semblables versets. Outre qu'elle ayant consacré à leur culte tous les Dimanches non occupez d'vn office de Saint, la neufuiéme leçon & le neufuiéme Respons des Matines du Dimanche estoient aussi tousiours du mystere de la S. Trinité. Pareillement on peut dire, que si on a beaucoup tardé à instituer la feste du S. Sacrement, qui contient le precieux Corps de IESVS-CHRIST c'est dautant que chaque iour on en renouuelloit la memoire en la celebration de la Messe.

Pourtant comme dit le Pape Vrbain IV. en la Bulle de l'institution de cette feste, il a esté conuenable, qu'au moins vne fois l'an on en fit vne plus celebre & plus particuliere memoire. C'est ce que l'Eglise obserue à l'égard des Saints, dont nous solemnisons la feste: car quoy qu'elle fasse souuent commemoration d'eux à la Messe, aux Litanies & ailleurs; si est ce qu'elle ne laisse pas de celebrer particulierement leur mort en certains iours dediez pour leurs festes, ayant encore ordonné vn certain iour, auquel on fait vne generale cõmemoration de tous les Saints;

afin qu'ẽ cette feste cõmune on supplée aux fautes, qu'on a commises en la solemnité de la feste particuliere de chaque Saint. Or puis que l'Eglise en vse ainsi en faueur des Saints, elle a beaucoup plus de suiet de faire le mesme enuers le Sacrement du precieux Corps de IESVS-CHRIST qui est la gloire & la courõne de tous les Saints; afin qu'il ait vne solemnité particuliere, en laquelle les Chrestiens puissent reparer tous les manquemens, toutes les tepiditez, & toutes les negligences, qui les ont rendus criminels durant la Messe, où ailleurs en la veneration de cét adorable Sacrement.

§. IV.

*Pourquoy ne dit-on l'*Alleluia *qu'aux Antiennes de Laudes de l'office du Corps de Iesus-Christ l'omettant à celles de Vespres?*

C'Est parce que l'*Alleluia* signifiant *Louez le Seigneur*, il a vne particuliere conuenance auec l'office, dont le

nom est *Laudes*. Outre que l'office du Corps de IESVS-CHRIST se faisant hors du temps Pasqual, il n'est pas à propos de dire hors de ce temps l'*Alleluia* si souuent.

§. V.

*Pourquoy ne dit-on l'*Alleluia *qu'aux Respons de Tierce, Sexte & None dudit office sans le dire aux Respons de Prime & de Complies?*

ON dit l'*Alleluia* aux Respons de Tierce, Sexte, & None du susdit office; parce qu'ils sont propres à la feste du Corps de IESVS CHRIST & en expriment les mysteres. D'ailleurs l'*Alleluia* estant affecté au Temps Pasqual, il à esté conuenable de ne le dire pas si souuent hors de ce temps; & ainsi on l'omet aux Respons de Prime & de Complies, qui pour estre le commencement & la fin des petites

heures de l'office diuin en sont aussi plus considerables.

§. VI.

Quel est le sens de ce premier strophe de l'hymne qu'on chante aux vespres de la feste du Corps de Iesus-Christ ?

Pange lingua gloriosi
Corporis mysterium,
Sanguinisque pretiosi,
Quem in mundi pretium
Fructus ventris generosi
Rex effudit gentium ?

LE sens est, qu'il faut chanter les louanges de l'adorable Sacrement du Corps precieux de IESVS-CHRIST qui estant le fruict du ventre de la plus genereuse des Vierges a versé nonobstant sa qualité de souuerain Monarque de l'Vniuers son precieux sang pour le prix du rachat du genre humain.

S. Thomas l'Angelique Docteur eſt l'Autheur de cét hymne.

§. VII.

Comment faut-il expliquer ce ſtrophe dudit hymne

Nobis datus, nobis natus
Ex intacta virgine,
Et in mundo conuerſatus
Sparſo verbi ſemine,
Sui moras incolatus
Miro clauſit ordine?

C'Eſt à dire, que Iesvs-Christ nay d'vne Vierge toute pure pour ſe donner à nous a ſemé dans nos cœurs la ſemence de ſa diuine Parole; & eſtant ſur le point de partir de ce monde a terminé le ſeiour, qu'il auoit fait auec nous, par vn ordre merueilleux de ſa ſageſſe, qui eſt celuy de l'inſtitution du Sacrement de ſon precieux Corps.

§. VIII.

Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne

In supremæ nocte Cœnæ
Recumbens cum fratribus,
Obseruata legè plenè
Cibis in legalibus,
Cibum turbæ duodenæ
Se dat suis manibus?

LE sens est que Iesus Christ estant à table auec ses Disciples la nuit de son dernier soupé, & y ayant mangé l'Agneau Pasqual, & des laituës sauuages auec vn pain sans leuain pour accomplir entierement l'ancienne Loy, il y repaist encore ses douze Apostres de son propre Corps, & le leur donne en viande de ses propres mains.

§. IX.

Comment faut-il entendre ce ſtrophe du ſuſdit hymne

Verbum caro panem verum
Verbo carnem efficit ;
Fitque ſanguis Chriſti merum,
Etſi ſenſus deficit;
Ad firmandum cor ſincerum
Sola fides ſufficit ?

C'Eſt à dire, que le Fils de Dieu s'eſtant fait chair dans le ventre de la ſacrée Vierge, change par la vertu de ſa Parole la ſubſtance d'vn pain veritable en ſa propre chair, tout ainſi que celle du vin en ſon propre ſang. Et quoy que tous nos ſens ſoient courts pour penetrer le myſtere de cette diuine Tranſubſtantiation ; ſi eſt-ce que la ſeule Foy ſuffit pour affermir vn cœur ſincere en la croyance de ce myſtere incomprehenſible.

§. X.

Quel est le ſens de ce ſtrophe dudit hymne

Tantum ergo Sacramentum
Veneremur cernui,
Et antiquum documentum
Nouo cedat ritui,
Præſtet fides ſupplementum
Senſuum defectui?

LE ſens eſt, Reuerons donc auec vn profond reſpect ce Sacrement ſi venerable; & que tous les Sacremens & ſacrifices du vieux Teſtament cedent a ceux de la nouuelle Loy; & que pour adorer comme il faut le redoutable myſtere du Sacrement de l'Autel la Foy ſupplée au defaut de nos ſens, en nous fourniſſant les lumieres neceſſaires.

§. XI.

Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne

Genitori, Genitoque
Laus & iubilatio,
Salus, honor, virtus, quoque,
Sit & benedictio,
Procedenti ab vtroque
Compar sit laudatio?

C'Est à dire, Loüange, ioye, felicité, honneur, force, & benediction soient égalment à Dieu le Pere, à Dieu le Fils, & à Dieu le S. Esprit, qui procede du Pere & du Fils.

§. XII.

Comment faut-il entendre ce premier ſtrophe de l'hymne qu'on chante aux Matines de la feſte du corps de Ieſus-Chriſt

Sacris ſoléniis iuncta ſint gaudia ;
Et ex præcordiis ſonent præconia ,
Recedant vetera , noua ſint omnia ,
Corda , voces , & opera ?

LE ſens eſt , Celebrons auec ioye la ſacrée ſolemnité de la feſte du Corps de Ieſus-Chriſt , & faiſons retentir du profond de nos ames les loüanges , que cette feſte merite. Que l'homme vieil & pecheur ſe retire ; & que l'Eſprit de l'innocence renouuelle entierement les cœurs , les voix & les œuures.

L'Angelique Docteur S. Thomas est l'Autheur de cét hymne.

§. XIII.

Comment faut-il expliquer ce strophe du susdit hymne

Noctis recolitur cœna nouissima,
Qua Christus creditur agnum & azyma
Dedisse fratribus iuxta legitima
Priscis indulta Patribus ?

C'Est à dire, qu'on solemnise en ce iour la memoire du dernier soupé, que Iesus Christ fit auec ses Disciples, où il leur donna vn Agneau, & du pain sans leuain pour celebrer la Pasque selon l'ordre legitimement donné aux Peres de l'ancienne Loy.

§. XIV.

Quel est le ſens de ce ſtrophe dudit hymne

Poſt agnum typicum, expletis epulis,
Corpus Dominicum datum diſcipulis,
Sic totum omnibus, quod totum ſingulis,
Eius fatemur manibus?

LE ſens eſt, qu'aprez que IESVS-CHRIST eut ſoupé & mangé auec ſes Diſciples l'Agneau Paſqual, qui eſtoit la figure de l'Agneau ſans tache de la loy Euangelique, il leur donna de ſes propres mains ſon propre Corps à manger en le diſtribuant tous à tous, & tout à chacun d'eux.

§. XV.

Comment faut-il entendre ce ſtrophe dudit hymne

Dedit fragilibus Corporis ferculum,
Dedit & triſtibus Sanguinis poculum &c?

C'Eſt à dire, que Ieſus-Chriſt donna ſon Corps en viande, & ſon Sang en breuuage à ſes Diſciples, qui eſtoient foibles; puis que de crainte ils l'abandonnerent en ſa mort, & triſtes, depuis qu'il leur auoit dit qu'vn d'eux le trahiroit.

§. XVI.

Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne,

Panis Angelicus fit panis hominũ,
Dat panis cælicus figuris terminũ:
O res mirabilis! manducat Dominum
Pauper seruus & humilis?

LE sens est, que IESVS-CHRIST qui est le pain des Anges dans le ciel, est fait le pain des hommes dans le Sacrement de l'Autel: & ainsi ce pain celeste, qui a esté signifié par les figures de la vieille Loy, met fin à toutes ces figures; puisqu'il est luy mesme la nourriture des ames; & encore d'vne maniere si merueilleuse, que l'esclaue pauure & abiect en le mangeant mange son propre Seigneur qu'il adore.

§. XVII.

Quel est le sens de ce premier strophe de l'hymne qu'on chante aux Laudes de la feste du Corps de Iesus-Christ

Verbum supernum prodiens,
Nec Patris linquens dexteram,
Ad opus suum exiens
Venit ad vitæ vesperam?

C'Est à dire, que le Fils de Dieu, qui est la parole de Dieu son Pere, est venu en terre sur les approches du dernier âge du monde, où sans quitter le sein de son Pere, & sans nullement diminuer sa puissance il a pris chair humaine pour faire l'ouurage de la redemption du genre humain.

Nous auons monstré au §. 3. du chap. 2. le nombre des âges de ce monde.

S. Thomas l'Angelique Docteur est l'autheur de cet hymne.

§. XVIII.

§. XVIII.

Comment faut-il entendre ce ſtrophe dudit hymne

In mortem à diſcipulo
Suis tradendus æmulis,
Priùs in vitæ ferculo
Se tradidit Diſcipulis?

LE ſens eſt qu'auparauant que Iudas liurat IESVS-CHRIST entre les mains de ſes enuieux, c'eſt à dire, des Iuifs qui vouloient le faire mourir, il ſe donna en viande à ſes Diſciples pour la vie de leurs ames.

§. XIX.

Comment faut-il entendre ce ſtrophe dudit hymne

Quibus ſub bina ſpecie
Carnem dedit & ſanguinem,
Vt duplicis ſubſtantiæ
Totum cibaret hominem?

C'Eſt à dire, que lors que IESVS-CHRIST ſe donna en viande à ſes Diſciples, il leur bailla ſon Corps ſous les eſpeces du pain, & ſon Sang ſous celles du vin; afin que par cette double ſubſtance, ſçauoir, de ſon Corps & de ſon Sang il peut nourrir tout l'homme qui eſt auſſi composé d'vne autre double ſubſtance, ſçauoir, de ſon ame & de ſon corps.

§. XX.

Quelle est l'explication de ce strophe dudit hymne

Se nascens dedit socium,
Convescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium?

LE sens est, que le Fils de Dieu en naissant s'est associé auec nous ; en mangeant il s'est fait nostre nourriture; en mourant il s'est liuré pour le prix de nostre rachat ; & en regnant dans le ciel il s'y donne pour la recompense eternelle de nos bonnes œuures.

§. XXI.

Quels sont les priuileges de l'Octaue du Corps de Iesus-Christ?

CEtte Octaue est si priuilegiée, qu'elle ne cede à nulle autre Octaue, excepté à celle de la S. Trinité. Elle a encore ce priuilegè que de faire transferer l'office des festes semidoubles, & mesme des doubles qui sont remises, horsmis quelles fussent de la premiere ou seconde classe; & alors on doit tousiours faire memoire de l'Octaue du Corps de Iesus Christ à Vespres, à Laudes, & à la Messe. De plus quand vne vigile eschet dans cette Octaue, il faut dire la Messe de l'Octaue auec commemoration de la vigile, dont on doit lire l'Euangile à la fin de la Messe. Enfin le dernier iour de cette Octaue a ce priuilege de faire transferer toutes les festes, qui y escheent, pourueu qu'elles ne soient pas de la premiere classe : & si le lendemain

on fait l'office d'vne feste quoy que double maieure, on ne doit faire aux secondes vespres du dernier iour de cette Octaue que memoire de ladite feste suiuante, excepté qu'elle fut de la premiere ou seconde classe; car alors on ne fait que commemoration de l'Octaue à ses secondes Vespres. Tout ce dessus a esté ainsi reglé en la derniere reueuë du Breuiaire & du Messel. Or si l'Eglise a donné ces priuileges à cette Octaue, c'est afin de nous faire entendre, combien il importe que nous vaquions à la meditation des mysteres que la feste du Corps de Iesus Christ nous represente; puis que pour n'en estre pas diuertis nous deuons transferer les offices étrangers qui y escheent, ou s'ils ne doiuent pas estre transferez, nous y deuons tousiours faire memoire de l'Octaue du Corps de Iesus-Christ.

CHAPITRE XLI.

DE L'OFFICE Diuin, qui ſe fait depuis le premier Dimanche d'apres la Penteçoſte iuſques au dernier incluſiuement.

§. I.

Quel temps eſt celuy que l'Egliſe nous repreſente depuis ce premier Dimanche iuſques au premier Dimanche de l'Aduent?

VOYEZ le §. 10. du chap. 13. de noſtre I. Partie.

§. II.

Pourquoy lit-on à l'office du 9. Dimanche d'aprez la Pentecoste l'Euangile de la destruction de la ville de Ierusalem?

C'Est dautant que ce Dimanche eschet dans le mois, auquel se fit cette destruction. *Honorius in Gemma lib. 4. cap. 64.*

§. III

Qui a institué le ieûne des 4. Temps de Septembre, & à quelles fins?

VOyez le chap. 3. depuis le §. 3. iusques au §. 10. où nous auons expliqué plusieurs autres questions touchant les 4. Temps.

§. IV.

Pourquoy fait-on tousiours en dernier lieu l'office du Dimanche, qui est marqué le 24. d'aprez Pentecoste ?

IL n'y a iamais moins de 23. Dimanches, ny plus de 28. aprez la Pentecoste iusques à l'Aduent ; mais soit qu'il n'y en ait que 23. ou qu'il y en ait 28. tousiours on fait en dernier lieu l'office du Dimanche 24. dont l'oraison est *Excita.* De sorte que quand il n'y a que 23. Dimanches, on doit omettre le 23. & dire en son lieu & place l'office du 24 ; tout ainsi que quand il y en a 25, ou 26, ou 27, ou 28, l'office de ce vingt-quatriémé doit estre dit au rang vingt cinquiéme , ou vingt-sixiéme, ou vingt-septiéme, ou vingt-huitiéme. Or l'Eglise l'a ainsi reglé, dautant que l'Euángile de ce vingt-quatriéme Dimanche estant de la fin

du monde, il eſt auſſi à propos de le lire à la fin de l'an de l'office Eccleſiaſtique, qui finit au dernier Dimanche, qui precede le premier Dimanche de l'Aduent. *Gauantus in Comment. Breuiar. ſect. 6. cap. 21. num. 11.*

§. V.

Pourquoy eſt-ce qu'au Ieudy du quatriéme Dimanche d'Octobre il y à vne Rubrique qui preſcrit de lire en ce Ieudy & aux deux iours ſuiuans les leçons du cinquiéme Dimanche, & du Lundy, & du Mardy, qui le ſuiuent?

C'Eſt à cauſe que les leçons du cinquiéme Dimanche du mois d'Octobre, & du Lundy, & Mardy ſuiuans contiennent le glorieux martyre des Macabées, dont l'Egliſe ne veut pas qu'on omette la lecture, lors qu'il n'y a au ſuſdit mois que quatre Dimanches. Que s'il y en a cinq, & que le

cinquiéme Dimanche, le Lundy, & le Mardy suiuans soient occupez en sorte qu'on n'y puisse point lire les leçons de l'Ecriture courante, où est descrit le susdit martyre, on en doit faire la lecture aux iours d'aprez le Mardy autant qu'il sera possible; afin qu'on en lise du moins le commencemnt.

§. VI.

Pourquoy est-ce que les Dimanches d'aprez Pentecoste ont les Oraisons & les Euangiles, qu'on y lit?

SAINT Gregoire le Grand y a mis les Oraisons, & Saint Hierosme les Euangiles, & il est fort probable, que l'vn & l'autre ne l'ont pas fait sans mystere, qui pourtant est inconnu. Quelques Autheurs se sont essayez à donner des raisons, pour lesquelles on a assigné à chaque Dimanche l'Oraison & l'Euangile qu'il a: mais à vray dire,

tout ce qu'ils apportent n'eſt qu'imaginaire. Et ils ne ſe ſont pas moins mécontez ſur la diſtribution des Pſeaumes à chaque ferie, où ils ont forgé des myſteres, quoy que l'Egliſe n'y obſerue le plus ſouuent que le rang que chaque Pſeaume a dans la S. Eſcriture, ayant mis aux premieres feries les Pſeaumes, qui ſont les premiers en nombre, & aux dernieres les derniers; comme il eſt aiſé de le connoiſtre de la chifre, que les Pſeaumes ont dans le Pſeautier.

Fin de la ſeconde Partie.

TABLE ALPHABETIQVE des Matieres contenuës dans cette Seconde Partie.

A

OFFICE de *l'Aduent* composé de quatre semaines 2. 2. Anciennement il en auoit cinq & mesme six 3, 4. Ieusne de 40. iours pendant *l'Aduent* 3. Office de *l'Aduent* institué par Saint Pierre Apostre 4. Est triste & ioyeux 5, 6. On y omet les Suffrages communs des SS. 6. Comme aussi la commemoration de la Croix & de la Paix 7.

Solemnitez du Mariage defenduës pendant *l'Aduent* & en quoy consistent 8. L'Euesque n en peut pas dispenser 9. Benediction Nuptiale omise pendant *l'Aduent* doit estre donnée l'Aduent passé 10, 11.

Leçons de l'Office de *l'Aduent* prises du Prophete Isaïe 16. Trois versets au 1. ℟ de l'office du 1. Dimanche de *l'Aduent* outre le ℣. *Gloria Patri* 16, 17. Dernier Iugement mentionné en l'Office de ce Dimanche 17, 18. Hymne *Te Deum* omis aux Offices de *l'Aduent* 18, 19. Leçon 9. d'vn Saint y est aussi

omise 19. Office des festes est transferé escheant aux Dimanches de *l'Aduent* 22.

Dimanche 3. de *l'Aduent* est vn iour de ioye 23. *& suiu.* Ce Dimanche a pour Inuitatoire *Prope est &c.* 25. 26. Aux Leçons du Samedy des Quatre Temps de *l'Aduent* on lit l'Euangile du Dimanche suiuant 37. 38. 39.

Qu'est-ce qu'Antiennes Maieures de *l'Aduent* 40. Leur signification 41. *& suiu.* Antiennes propres de *l'Aduent* à *Laudes*, & aux petites Heures depuis le 17. de Decembre iusqu'au 23. inclusiuement 50. 51. Antienne *Expectetur* dite aux *Laudes* du Samedy dernier de *l'Aduent* 51. 52. Antienne *Nolite timere* dite le 21. de Decembre 53. Antienne *Ecce completa* dite au iour qui precede la vigile de Noël 53. 54.

Octaues omises pendant *l'Aduent* depuis le 17. de Decembre iusqu'aprez la feste de l'Epiphanie 54. 55.

Agapes, banquets de charité faits en la solemnité des festes 68. 69.

Le Monde a six *âges* 13. 14.

Feste de l'*Agneau Pasqual* des Hebreux 305. *& suiu.*

Iesus-Christ comparé à vn *Agneau* 391. 392.

Agnus Dei baillé au Baptisé 390. *& suiu.*

Samedy & Dimanche d'aprez Pasques appellez *In albis* 388. *& suiu.*

Alleluia aux Antiennes du 3. Nocturne de Noël 79. *& suiu.* Comme aussi aux Antiennes de Laudes & non à celles des Vespres 85. 86. *Alleluia* aux ℟. ℟. de Tierce, Sexte &

None de Noël & non à ceux de Prime & de Complies 86. 87. Le mesme se fait à la feste de l'Epiphanie 177.

Alleluia dit ordinairement au 3. Nocturne 171. 172. Conuenance de *l'Alleluia* auec le Baptesme 172. & auec l'office de Pasques 175. 176. *Alleluia* double aux premieres vespres de la Septuagesime 208. 209. 210. *Alleluia* chanté pendant la Septuagesime 210.

Alleluia aux Antiennes des Laudes de la feste du Corps de Iesus-Christ & non à celles des Vespres 483. 484. *Alleluia* aux ℟. ℟. de Tierce, Sexte, & None de ladite feste & non à ceux de Prime & de Complies 484. 485.

Que signifient ces lettres *Aleph, Beth, &c.* de l'Alphabet Hebraïque inserées dans les Pseaumes, & dans les lamentations de Ieremie. 317.

Le premier iour de *l'An* anciennement grandes desbauches; puis grand ieusne 134. *& suiu.* En ce iour on faisoit des Estrenes. 137.

Pascha annotinum seu anniuersarium est le bout de l'an du Baptesme 363.

Antiennes propres au *Magnificat* des feries de la Septuagesime, Sexagesime & Quinquagesime 218. 219. Office sans nulle *Antienne* quand il n'a nulle solemnité 332. Pseaumes des Complies du Samedy Saint sans *Antienne* 349. 350. Le nombre des *Antiennes* diminué au temps Pasqual, *là mesme.*

Antienne Symbole de charité 349. 350. *L'Antienne Hæc dies &c.* souuent repetée à l'office de la feste de Pasques 378.

Antiquité de la *vigile de l'Ascension* 424. Cette *vigile* sans ieusne 425. *Te Deum* à l'office de cette *vigile* 425. 426. Institution de la *Feste de l'Ascension* 426. 427. Cette *Ascension* faite 40. iours aprez Pasques 427. On dit beaucoup d'Antiennes en son office 429. 430. L'Office du Vendredy & du Samedy d'aprez l'octaue de *l'Ascension* 431. L'office de *l'Ascension* dure dix iours 432.

Assemblées appellées *Collectæ* 103. 104.

Aumosnes appellées *Collectæ* 103.

Les *Autels* nus depuis le Ieudy saint iusques au Samedy suiuant 328. 329. *Autels* lauez le Ieudy Saint 329.

L'Autel signifie Iesus-Christ 328. 329.

Feste des *Azymes* celebrée par les Hebreux 305. *& suiu.*

B

Banquets de charité faits en la celebration des festes 68. 69.

Oindre la teste du *Baptisé* n'appartient qu'à l'Euesque 122. 123. *Baptesme* defendu le iour de l'Epiphanie 155. Conuenance entre le *Baptesme* & *l'Alleluia* 172. Grande preparation des Catechumenes pour le *Baptesme* 207. 269. *& suiu.* Le iour d'vn *Baptesme* est vn iour de ioye 271. 272.

La solemnité du *Baptesme* celebrée le Samedy saint 341. *& suiu.* Le *Baptesme* est vn Sacrement de lumiere 342. *& suiu.* Bout de l'an du *Baptesme* appellé *Pascha annotinum seu anniuersarium* 363. Robes blanches baillées aprez le *Baptesme* qu'on ne quittoit que le 8. iour

suiuant 388. *& suiu.* En suite on bailloit des *Agnus Dei* 390. 391. 392. *Baptesme* celebré à Pasques plus qu'à la Pentecoste 393. 394. Pourquoy celebré à la Pentecoste 436. 437. Raport du *Baptesme* au S. Esprit, *là mesme.*

Benediction Nuptiale omise pendant l'Aduent doit estre donnée l'Aduent passé 10. 11. Elle ne se donne qu'aux Vierges, *là mesme.*

C

Signification du mot *Caldeen* 164.

Capitolauium est le Dimanche de Rameaux 291.

Capitules omis aux offices du Ieudy, Vendredy, & Samedy Ss. 321. Office de la feste de Pasques sans *Capitule* 351. 352.

Caresme, Son obseruance au temps des Apostres 200. *& suiu.* Commence en vn Mecredy & vers le Prin-temps 227. *& suiu.* Son office ne commence point en ce Mecredy 232. Pseaumes Graduels aux Mecredys du *Caresme* 235. 236. 237. Les Penitentiels aux Vendredys; & l'Office des Morts aux Lundys, *là mesme* & 241. 242.

Dimanche I. du *Caresme* appellé Quadragesime 244. 245. Ieusne du *Caresme* obserué diuersement 245. *& suiu.* A esté institué par les Apostres 252. 253. Ieusne de trois *Caresmes* obserué par les anciens Chrestiens 253. 254. *Caresme* d'auparauant la feste de S. Iean Baptiste, *là mesme.* Pourquoy le *Caresme* institué 254. 255. Anciennement on ne celebroit point les festes des Saints pendant le *Caresme*, *là mesme.* Maintenant on n'y fait point l'octaue

d'aucun Saint, ny la solemnité des Noces 254. 255.

Vespres dites le matin pendant le *Caresme* 256. 257. 258. ℣. *Angelis suis Deus &c.* dit aux premieres vespres du Dimanche I, du *Caresme* 258. 259. Versets du Pseaume *Qui habitat* dits en plusieurs endroits de l'Office du *Caresme* 258. 259. Pourquoy l'Euangile du Dimanche I. du *Caresme* est de la Tentation du Fils de Dieu, *là mesme.* Capitules de ce Dimanche tirez du chap. 6. de l'Epistre 2. aux Corinth. 260. Le 9. ℟. dudit Dimanche I. *Angelis suis Deus* &c. 261.

Les Dimanches du *Caresme* font transferer l'office des festes des Sts. 266. Quatre Temps du *Caresme* 266. L'Euangile du Samedy de ces Quatre Temps est celuy du Dimanche suiuant 267. Mention des Saints Cosme & Damien dans l'Oraison de la ferie 5. d'aprez le Dimanche 3. du *Caresme* 267. 268. Dimanche 2. du *Caresme* appellé *Trigesima*, & le 3. Dimanche, *Vigesima* 268. Le 4. Dimanche du *Caresme* est ioyeux 268. *& suiu* L'Euangile de l'Aueugle né lû en l'office de la 4. ferie d'aprez le 4. Dimanche du *Caresme* 269. *& suiu.* *Caresme* appellé *Paschalis Obseruantia* 362.

Grande preparation des *Catechumenes* pour le Baptesme 207. 269. *& suiu.*

Festes appellées *Celebritates* 70.

Pour quelles fins le iour des *Cendres* institué, & par qui 226. *& suiu.* 230. 231. Priuileges de ce iour 233. 234. Pourquoy l'Euangile *Cùm ieiunatis* au iour de *Cendres* 239.

Explication du *Chandelier* triangulaire auec 15. chandeles à l'office de la Semaine sainte *319. & suiu.*

La plusspart des Heures Canoniales du Ieudy, Vendredy & Samedy Ss. sans *Chant* *330.*

Antienne, Symbole de *Charité* *349. 350.*

Antiquité de la *Chasuble* *125. 126.*

Le seul Euesque peut de droit diuin consacrer le S. *Chresme* *121. 122.*

Vie du *Chrestien* est vne vie de liberté 440. *& suiu.*

Circoncision, Son institution & pourquoy *133. & suiu.* Le Fils de Dieu appellé *Iesus* le iour de sa *Circoncision* 139. 140. L'*Alleluia* en l'office de la *Circoncision* n'est pas si souuent dit qu'en celuy de Noël 141. 142. Il est dit au ℣. du 3. Nocturne auparauant les leçons 143. Et à la derniere Antienne de *Laudes* 143. 144. Et au dernier ℟. du I. Nocturne 144.

Cloches en silence depuis le Ieudy S. iusques au Samedy suiuant *327. 328.*

Collectæ, Leur signification 103. 104.

Qu'est-ce que *Colobium* 124.

Commemorations de la Croix & de la Paix omises à l'office de l'Aduent *7.*

Pascha Competentium est le Dimanche des Rameaux 291.

L'heure de *Complies* symbole de nostre beatitude eternelle *348 349.* L'ordre de l'office de *Complies* du Samedy S. *là mesme.* Les Pseaumes y sont dits sans Antienne *349. 350.*

Qu'est-ce que Don de *Conseil* *43. 44.*

Corporal doit estre de lin 128. Est appellé

Palla, *Velum* 128. 129. Pourquoy dit-on *Corporaux* au pluriel 129. *Corporaux* doiuent estre lauez par des Ecclesiastiques auparauant leur blanchissage 130.

Qu'est-ce que Don de la *Crainte* de Dieu 47. 48. La *Crainte* de Dieu est le degré de la vie Chrestienne le plus bas 48 49.

S. Esprit dit *Creator* 444. 445.

Le sacrifice de la *Croix* a proprement operé nostre rachat 310. Commemoration de la *Croix* pendant le Temps Pasqual 409. 410.

D.

Dalmatique quittée aux offices de l'Aduent 5. 6. Est reprise au 3. Dimanche de l'Aduent 23. 24. Son institution & sa figure 123. 124. Son Etymologie 125 Il n'y auoit que les Euesques, ou les Prestres, ou les Diacres de Rome qui peussent la porter 124. 125.

Les prieres dites *Debout* au Temps Pasqual 411. 412.

Diacanismus, c'est la feste de Pasques 373.

Les 4. *Dimanches* d'aprez les Samedys des Quatre Temps appellez *Vacantes* 38. 39. *Dimanches* & Samedys des Quatre Temps de l'Aduent & du Caresme n'ont qu'vn mesme Euangile 37. 38. 39. Pourquoy deux *Dimanches* vaquans depuis Noël iusques à l'Epiphanie inclusiuement 118. 119. Pourquoy l'office des six *Dimanches* d'aprez l'Epiphanie 188. *& suiu.* Le *Dimanche* est sans ieusne 200. *& suiu.*

Dimanche d'aprez Pasques appellé *In albis* 388. *& suiu.* Euangile du 9. *Dimanche* d'aprez la Pentecoste 503. Euangile du 24. *Di-*

manche d'aprez la Pentecoste 504. 505. Oraisons & Euangiles des *Dimanches* d'aprez la Pentecoste 506. 507. Leçons du Ieudy d'aprez le 4. *Dimanche* d'Octobre 505. 506.

La *Diuision* est fort haïe de Dieu 296.

Doigt, Symbole du S. Esprit 449. 450.

Explication des sept D*ons* du Saint Esprit 41. *& suiu.*

Main Dr*oite* Symbole de puissance 450.

Signification du mot Dr*uïde* 164.

E

Les *Ecclesiastiques* particulierement obligez à l'abstinance & à la mortification 200. 201. 202.

L'Eglise considerée en trois estats 25. 26.

E*ncens* Symbole de la Diuinité 163. 164.

Antiquité de la Vigile de *l'Epiphanie* 145. Elle est sans ieusne 146. Son office sans les Suffrages communs 147. 148. & sans les prieres *Kyrie eleison &c.* à Prime & à Complies 148. 149. Euangile du Retour de Iesus en Egypte en l'office de cette Vigile 149. 150.

Antiquité de la feste de *l'Epiphanie* 150. 151. Son Etymologie 151. *& suiu.* Feux allumez la nuit de *l'Epiphanie* 154. 155. Baptesme defendu le iour de *l'Epiphanie* 155. Prerogatiues de la feste de *l'Epiphanie* 156. *& suiu.* L'Eglise fort frequentée le iour de *l'Epiphanie* 157. Publication de la feste de Pasques faite en ce iour 157. 158. Feste de *l'Epiphanie* fort solemnelle 158. *& suiu.* Antienne *Maria & flumina* à l'office de *l'Epiphanie* 162. 163.

℣. *Domine labia &c. Deus in adiutorium &c.*

omis le iour de *l'Epiphanie 168. 169.* Diligence des Mages à venir adorer Iesus-Christ, *là mesme.* Inuitatoire omis le iour de *l'Epiphanie* 169. 170. Comme aussi l'hymne aux Matines 170. 171. *Alleluia* à la 2. Antienne du 1. Nocturne de *l'Epiphanie* 171. ℟. *Hodie in Iordane* dit au iour de *l'Epiphanie*, au Dimanche d'aprez, & au dernier iour de l'octaue 172. 173. *Alleluia* dit au seul ℟. *Omnes de Saba &c.* 173. 174.

Pseaume *Venite exultemus Domino* dit le iour de *l'Epiphanie* au 3. Nocturne 174. 175. *L'Alleluia* n'est pas dit à toutes les Antiennes des Laudes de *l'Epiphanie* 175. 176. Ny aux ℟. ℟. de Prime & de Complies 177. Dimanche de l'octaue de *l'Epiphanie* escheant au dernier iour de cette octaue est anticipé au Samedy 179. *& suiu.* L'Euangile, qui represente Iesus-Christ enseignant les Docteurs dans le Temple, dit à l'office du Dimanche de cette Octaue 183. L'Euangile du dernier iour de ladite Octaue marque la descente du S. Esprit sur Iesus-Christ 185. 186.

Office de six Dimanches d'aprez *l'Epiphanie* 188. *& suiu.* Aprez l'octaue de *l'Epiphanie* l'Eglise reprend la penitence 189. 190. Que signifient les trois premiers Dimanches d'aprez *l'Epiphanie* 191. L'Euangile des Noces de Cana au Dimanche 2. d'aprez *l'Epiphanie* 189 190. Paix demandée en l'office de ce 2. Dimanche 193. 194. L'Introït *Omnis terra* à la Messe dudit 2. Dimanche, *là mesme.* L'Euangile du Lepreux au Dimanche 3. d'aprez

l'Epiphanie 194. 195. Pourquoy lit-on les Euangiles des trois derniers Dimanches d'aprez *l'Epiphanie* 195. *& suiu.*

A quel iour eschet l'*Equinoxe* printanier Ecclesiastique 368. *& suiu.*

Explication des sept dons du *S. Esprit* 41. *& suiu.* Nombre Septenaire approprié au *S. Esprit* 442.452. *S. Esprit* dit Createur 444. 445. Paraclet 445.446. Don de Dieu, 446. 447. Charité 447. Onction spirituelle 447. 448. Doigt de la Droite de Dieu 449. 450. Feu 454. Le Ieusne attire le *S. Esprit* 469.

S. Estienne Protomartyr, Le iour de sa mort 92. L'Antiquité de sa feste & de son Octaue 93. Eloges de ce Saint 93. 94.

Estrenes faites le 1. iour de l'an 137.

Vn mesme *Euangile* pour les Samedys & Dimanches des Quatre Temps de l'Aduent & du Caresme 37.38. 39. Quel *Euangeliste* a le premier escrit & quel le dernier 295. Signification du mot d'*Euangile* 297. 298. *Euangile* du Dimanche 9. d'aprez Pentecoste 503. *Euangile* du Dimanche 24. d'aprez Pentecoste 504. 505. *Euangiles* & Oraisons des Dimanches d'aprez Pentecoste 506. 507.

Eucharistie prise anciennement sans estre à ieun 301. 302. 303. Instituée le Ieudy Saint 305. *& suiu.*

Le seul *Euesque* peut de droit diuin consacrer le S. Chresme 121. 122. Anciennement il n'y auoit que l'*Euesque* qui peut oindre auec le Chresme le sommet de la teste du baptisé 122. 123.

F

Festes, Leur institution 64 65. Pour quelles fins instituées 66. 67. Pourquoy appellées *Festa, Solennitates, Natalitia & Celebritates* 67. & *suiu*. Celebrées en banquets & auec plusieurs autres marques de resiouïssance 68. 69. Publication des *Festes* mobiles au iour de l'Epiphanie 157. 158. *Festes* des Hebreux commençoient au Soleil couchant du iour precedant 308. 309. Aprez les grandes *Festes* il faut beaucoup trauailler 396. 397. 398.

Festiua, c'est à dire, Lettres Missiues 69.

Feux allumez la nuit de l'Epiphanie 154. 155. Ceremonie du *Feu Nouueau* faite le Samedy Saint 342. 343.

Qu'est-ce que don de *Force* 44. 45.

G

Leçons de la *Genese* à l'office de la Septuagesime, 211. 212.

Gloria Patri &c. au 1. ℟. de l'office du Dimanche 1. de l'Aduent 16. 17. Omis aux offices du Ieudy, Vendredy & Samedy de la Semaine sainte 313.

Grace signifiée par l'huile 447. 448.

Pseaumes *Graduels* pourquoy ainsi appellez & pourquoy affectez aux Mecredys du Caresme 235. 236. 237. Dits auparauant Matines 238. Omis à la Semaine sainte 294. 295.

Gymnosophiste, Sa signification 164.

H

Heures Canoniales du Ieudy, Vendredy & Samedy de la Semaine sainte sans commancement & sans fin 312.

Nombre

Nombre *Huictain*, Symbole de la Loy Euangelique 236. 237.

Huiles consacrées le Ieudy saint 303. *Huile* Symbole de la grace 447. 448.

Hymne omis aux Matines de l'Epiphanie 170. 171. *Hymnes* pareillement omis aux offices du Ieudy, Vendredy & Samedy de la Semaine sainte 313. Et à la Feste de Pasques 350. 351.

I

S. Iean Baptiste, Caresme obserué auparauant sa feste 253. 254.

S. Iean Euangeliste, Iour de sa mort 95. *& suiu.* Antiquité de sa feste & de son Octaue 98. 99. Peint auec vne Aigle & auec vn Calice 99. *& suiu.* Le commencement de son Euangile fort priuilegié & auantageux à ceux qui l'ont sur eux 100. 101.

Ieremie Prophete, Leçons & Capitules de l'office de la Passion de Iesus-Christ tirez de ce Prophete 278.

Iesus, Sa signification & pourquoy le Fils de Dieu appellé de ce nom le iour de sa Circoncision 139. 140. Plusieurs ont eu ce nom 140. *Iesus-Christ* comparé à vn Agneau 391. 392.

Ieudy, De endu d'y ieusner 285. L'office de ce iour ioyeux & pareil à celuy du Dimanche 285. *& suiu.* *Ieudy Saint* appellé *Dies in cœna Domini*, 301. 302. *Dies absolutionis & Dies Mandati* 303. 304. Le *Ieudy S.* Messes celebrées aprez le soupé 301. 302. 303. En ce iour Huiles consacrées 303. On laue les pieds 304. 305. Le sacrement de l'Eucharistie & le sacri-

fice de la Messe instituez 305. *& suiu.* Le lauement des Autels, des vases sacrez, des parroys & du paué de l'Eglise faits anciennement en ce iour 329. *Ieudy Saint* appellé *Pascha mysticum* 364. 365.

Ieusne de 40. iours pendant l'Aduent 3. Qu'est-ce que *Ieusne* de Quatre Temps 26. Son institution 26, 27. 28. Son Ordre 28. 29. Pourquoy institué 30. 31. Se fait en trois iours 32. *& suiu.*

Ieusne defendu le Samedy aux anciens Grecs 34. 35. *Ieusne* obserué au temps d'affliction ou de quelque action importante 39. *Ieusne* defendu le Dimanche, le Ieudy, & le Samedy 200. *& suiu.* En *ieusnant* on ne faisoit qu'vn repas au soir 246. *& suiu.* Quelquefois on passoit tout le iour sans manger 250. 251. Aux iours de *Ieusne* la Messe celebrée aprez None 249. 250.

Ieusne defendu le Ieudy 285. *Ieusne* de dix iours de suite & mesme de vingt sans manger 293. *Ieusne* affecté au Mecredy 299. 300. *Ieusne* omis au Temps Pasqual 413. On y *Ieusne* quelquefois 420. 421. Vigile de l'Ascension sans *Ieusne* 425. Le *Ieusne* attire le Saint Esprit 469.

Images voilées au temps de l'office de la Passion 273. 274.

Saints Innocens, Antiquité de leur feste & Octaue 105. Pourquoy cette feste celebrée le 28. de Decembre 106. *& suiu.* Ils sont vrays Martyrs, *la mesme.* Le *Te Deum* omis le iour de leur feste 109. 110. Comme aussi l'office

celebré auec la couleur violete, *là mesme*.
Qu'est-ce que Don *d'Intelligence* 42. 43.
I*nuitatoire* omis le iour de l'Epiphanie 169. 170.
I*ubilé* des Hebreux dans 50. ans 440. 441. 442. La Pentecoste est vn I*ubilé*, *là mesme*.

K

Kalendæ, Leur Etymologie & signification 113. 114.

L

Lamentations de Ieremie, Que signifient *Aleph, Beth &c.* 317.
Laudes, L'Alleluia particulierement conuenable à cette Heure Canoniale 85. 86.
Lauement des pieds fait le Samedy d'aprez le Dimanche de la Passion 288. *& suiu.* La ceremonie de ce *Lauement* appellé *Mandatum* 304. 305. *Lauement* des Autels, des Vases sacrez, des Paroys, & du Paué de l'Eglise fait le Ieudy S. 329.
Leçons de l'office de l'Aduent prises du Prophete Isaïe 16. *Leçon 9.* d'vn Saint omise aux offices de l'Aduent 19. *Leçons* du 1. Nocturne de Noël sans titre 82. *Leçons* des Epistres de S. Paul commencées le Dimanche dans l'octaue de Noël 115. 116. *Leçons* de la Genese à l'office de la Septuagesime 211. 212. *Leçons* du Ieudy, Vendredy & Samedy saints sans absolutions & Benedictions, & sans dire *Tu autem Domine &c.* 315. Sont prises des Lamentations de Ieremie 316. *Leçons* prises des Actes des Apostres & de l'Apocalypse au Temps Pasqual 407. *Leçons* du martyre des Macabées

priuilegiées 505. 506. *Leçons* du Ieudy d'aprez le 4. Dimanche d'Octobre, *là mesme.*

Lettres Missiues appellées *Festiua* 69.

Linostima Palla, Son Etymologie & sa signification 126. 127.

Litanie, Sa signification 414 415. L'Autheur des *Litanies* 415. *& suiu. Litanies* Maieures & Mineures 416 417. 418. Pour quelles fins instituées 418. 419. 420. Ieusne ou Abstinence aux iours des *Litanies* 420. 421.

Loy *Euangelique* est vne Loy de liberté 440. 441. 442.

Lumieres extraordinaires en la celebration des festes 69 Il n'y a point de *Lumiere* aux petites Heures du Vendredy, & du Samedy saints 336. 337.

Lundy saint, L'Euangile de la Passion ne se lit point à la Messe de ce iour 296. Le *Lundy* n'est pas vn iour heureux, c'est vn iour de diuision, *là mesme.*

Lustrum, Sa signification 282.

M

Macabées, Leurs leçons priuilegiées 505. 506.

Mages, Que signifie ce mot 164. 165. Les noms propres des *Mages* 165. Leur diligence à venir adorer Iesus-Christ 168. 169.

Mandatum est la ceremonie du lauement des pieds 304.

Mariage, Ses solemnitez defenduës pendant l'Aduent & en quoy consistent elles 8. L'Euesque n'en peut pas dispenser 9. Benediction Nuptiale omise pendant l'Aduent doit

estre donnée l'Aduent passé 10. 11. Ne se donne qu'aux Vierges, *là mesme.*

Martyre a trois especes 107. 108. On meurt *Martyr* en mourant pour le soûtien d'vne bonne œuure 112. 113.

Martyrologe n'est point lû ny le Ieudy, ny le Vendredy, ny le Samedy saints 331.

Mecredy iour de ieusne 299. 300. Est aussi vn iour de trahison & de pardon, *là mesme.*

Messe, Il y en a trois à la feste de Noël 83. 84. *Messe* appellée *Collecta* 104. Doit estre celebrée auec beaucoup de netteté 127. Celebrée aprez None aux iours de ieusne 249. 250. *Messes Votiues* omises à la Semaine sainte 294. 295. *Messes* celebrées sans estre à ieun 301. 302. 303. *Messe* instituée le Ieudy saint 305. *& suiu.* Le sacrifice de cette *Messe* n'opera point nostre rachat 310. Il n'y a point de *Messe* le Vendredy S. 336. *& suiu. Messe* celebrée au soir du Samedy S. 341. *& suiu. Messe* de ce Samedy sans y communier 344. 345. *Messes* Votiues & de Morts defendues au iour de la Vigile de Pentecoste 435. 436. & pendant l'octaue 467.

Missæ Præsantificatorum Que signifie t'elle 337. 338.

M*ontagne* formée par de simples poignées de terre 193. 194.

M*orts*, Leur office est sans Euangile au 3. Nocturne 298. Est affecté au Lundy 235. Est omis au Temps Pasqual 410. Messe & office de Morts omis à la Semaine sainte 294. Comme aussi le ℣. *Fidelium animæ* aux offices du

Ieudy, Vendredy & Samedy saints 325.

M*oustarde* Symbole de la Parole de Dieu 197. *& suiu.*

M*usique figurée* omise aux offices de l'Aduent 5. *6.*

N

Natalitia C'est le nom des Festes 70. 71.

Natiuitez des Saints celebrées le iour de leur decez, *là mesme.* Trois *Natiuitez* de Saints celebrées le iour de leur naissance en ce monde 71.

Iour de la *Natiuité de* Iesus-Christ fixe & certain 77. 78.

Iesus-Christ *Né* le 25. de Decembre 73. 74. Et en vn Dimanche 75. 76. 77.

Nocturne troisiéme a grande conuenance auec *l'Alleluia* 171. 172.

Noël, Antiquité de sa Vigile 60. Prerogatiues de cette Vigile 61. 62. 63. Escheant en vn Dimanche est sans ieusne, & sa Messe se celebre aprez Tierce 63. Institution de la feste de Noël 64. 65. Pour quelle fin instituée 66. 67.

Noël, Son Etymologie 71. 72. Pourquoy la Natiuité de Iesus-Christ appellée *Noël*, *là mesme.* Antiennes du 3. Nocturne de *Noël* dites auec *Alleluia* 79. *& suiu.* Leçons du 1. Nocturne de *Noël* sans titre 82. ℣ *Gloria Patri* au 1. ℟. dudit 1. Nocturne 82. 83. Trois Euangiles au dernier Nocturne de *Noël* 83. 84. Trois Messes à la feste de *Noël*, *là mesme.* *Alleluia* aux Antiennes de Laudes de *Noël* & non à celles des Vespres 85. 86. Comme aussi aux ℟. ℟. de Tierce, Sexte & None, & non à ceux

de Prime & de Complies 86. 87.

Noël, Son octaue souffre l'office des Saints mesme semi-double 90. 91. Pendant cette octaue les Antiennes & les Pseaumes aux Vespres des Saints sont de ladite octaue 91. 92. Au Dimanche qui est dans l'octaue de *Noël* on commence la lecture des Epitres de S. Paul 115. 116. Pourquoy lit-on en ce Dimanche l'Euangile, qui y est marqué 116. 117. Pourquoy deux Dimanches vaquans depuis *Noël* iusqu'a l'Epiphanie 118. 119.

N*one*, Messe celebrée aprez None aux iours de ieusne 249. 250.

O

Octaues omises depuis le 17. de Decembre iusqu'aprez la feste de l'Epiphanie 54. 55. Qu'est-ce qu'*Octaue* & à quelles fins instituée 87. 88. 89. Suffrages communs des Saints omis dans les *Octaues* 89. Antiquité de l'*Octaue* de Noël 90. Elle soufre les offices des Saints mesme semi-doubles 90. 91. Neantmoins à Vespres les Antiennes & les Pseaumes sont de cette *Octaue* 91. 92. On ne fait point aucune *Octaue* pendant le Caresme 254. 255.

Oraisons appellées *Collecta* 103. 104. S. Paul mentionné dans l'*Oraison* de la Sexagesime 222. *Oraison* des offices du Ieudy, Vendredy & Samedy saints dite sans *Dominus vobiscum*, & sans *Oremus* 323. On y dit en silence *Qui tecum viuit &c.* 324. Deux *Oraisons* seulement aux Messes de *l'Octaue* de Pasques 384. 385. Comme aussi à *l'Octaue* de Pentecoste 468. 469. *Oraisons* des Dimanches d'aprez Pentecoste 506. 507.

Ordinations faites anciennement & toûjours en Decembre 27. 28. Et pendant le ieusne des Quatre Temps 31. Le Samedy leur est destiné 35. 36. 37. Elles se faisoient aussi le Dimanche 36. 37. Aux *Ordinations* de la Primitiue Eglise on consacroit plus d'Euesques que de simples Prestres 131.

Orgue dans le silence aux offices de l'Aduent 5. 6. On le sonne le 3. Dimanche de l'Aduent 23. 24.

P

Palla linostima, Son Etymologie & sa signification 126. 127. *Palla*, c'est à dire, Corporal 128. *Pallæ*, c'est à dire, Paremens d'Autel 129. Qu'est-ce que *Magna Palla, Parua Palla* 129.

Paraclet, Sa signification 445. 446.

Parasceue, c'est le Vendredy S. 333. 334.

Pardon affecté au Mecredy 299. 300.

Parole de Dieu signifiée par la Moustarde 197. *& suiu.*

Pascha, Ses significations 356. *& suiu.* Difference entre *Pascha* ou *Diem Pascha*, & entre *Festum* ou *Diem festum Paschæ* 358. 359.

Pascha Annotinum seu Anniuersarium Qu'est-ce 363. Que signifie *Pascha Mysticum*, *Pascha Medium*, *&* *Pascha Clausum* 364. 365. *Pascha Competentium* est le Dimanche de Rameaux 291. 364.

Paschalis Obseruantia, c'est le Caresme 362.

Pasques n'a pas vn iour certain & fixe 77. 78. Conuenance de *l'Alleluia* auec la feste de *Pasques* 175. 176. Feste de l'Agneau *Pasqual* celebrée par les Hebreux 205. *& suiu.* Au Temps *Pasqual* le nombre des Antiennes est

diminué

diminué 349. 350. 386. 387. Loffice de la feste de *Pasques* sans hymne 350. 351. Sans Capitules 351. 352. Sans ℟. aux petites heures 352. La *Pasque* tousiours celebrée le Dimanche de la Resurrection de Iesus-Christ 366. 367. En quel temps eschet le Dimanche de *Pasques* 367. *& suiu.* Pourquoy la feste de *Pasques* mobile, *là mesme.* La feste de *Pasques* celebrée à l'honneur de la S. Trinité 372. 376. Pourquoy le Lundy & le Mardy d'aprez sont chomables, *là mesme.*

Feste de *Pasques* appellée *Diacænismus* 373. Est vne feste de renouuellement 371. 372. 373. Son office est sans hymne 374. N'a qu'vn Nocturne 374. 375. ℣. *Gloria Patri* dit au 1. & au 2. ℟. de ce Nocturne 376. En cét office plusieurs Versets retranchez 353. 354. On y retranche aussi plusieurs Respons 378. L'Antienne *Hæc dies &c.* y est souuent repetée 378. Le symbole de la Foy de S. Athanase y est omis 379. L'Octaue de *Pasques* instituée par les Apostres 379. 380.

Feste de *Pasques* destinée pour le Baptesme 341. *& suiu.* 381. Cette feste appellée feste de Remission 381. 382. Son octaue fait transferer l'office de toute autre feste 382. Ne soufre point de Messes Votiues, ny de Morts 382. 383. Cette feste est la principale de Iesus-Christ 383. Est celle que les Chrestiens celebrent le plus deuotement 383. 384. On ne dit que deux oraisons aux Messes de son octaue 384. 385. Aux Vespres le Pseaume *In exitu &c.* 385. Aux Complies aprez le 1. *Gloria Patri* il n'y a qu'vn

Alleluia 386. 387. Samedy & Dimanche d'aprez P*asques* appellez *In albis 388. & suiu.*

P*asques*, Le Bapteſme celebré à cette feste plus qu'à celle de Pentecoſte 393. 394. Au dernier iour de l'octaue de P*asques* on reprẽd les Capitules, les Hymnes, les Reſpons &c. 396. 397. 398. Les Capitules ſont pris de S. Iean 398. 399. Le ſymbole de Foy de S. Athanaſe dit à Prime 404. Qu'eſt-ce que temps P*asqual* 405. 406. Eſt appellé *Tempus Remisſionis, Quinquageſima* P*aſchalis*, *là meſme*. Pendant ce temps les leçons priſes des Actes des Apoſtres & de l'Apocalypſe 407. A prime trois Pſeaumes ſeulement 408. Commemoration de la Croix 409. L'office de Morts omis 410. Les Prieres debout 411. 412. Le Ieuſne omis 413. On y ieuſne quelquefois 420. 421.

P*asſion*, Images voilées au temps de l Office de la *paſſion* 273, 274. En ce temps les Suffrages communs des Saints omis 274. La commemoration de la paix & le ℣. *Gloria patri* omis 274, 275. Leçons & Capitules tirez du Prophete Ieremie 278. Antiennes du *Benedictus* & du *magnificat* de la ferie 5. d'aprez le Dimanche de la *paſſion* ne ſont pas de l'Euangile du iour 285 *& ſuiu.* Le Samedy d'aprez ce Dimanche appellé *Vacans* 288 *& ſuiu.* Le Pape en ce Samedy lauoit les pieds aux pauures, *là meſme.*

P*asſion*, Son Euangile omis à la Meſſe du Lundy S. 296. Ces paroles *Sequentia S. Euangelii &c.* omiſes au commencement de l'Euangile de la *paſſion* 297, 298. La *paſſion* du

Fils de Dieu a racheté tout le monde 297, 298, 299.

Penitence obseruée en suite des grandes festes 189. 190.

Penitens publics reconciliez le Ieudy S. 303.

Pentecoste, Antiquité de sa Vigile 433. Son Ieusne 434. 435. Ses priuileges, Ne soufre point de Messes votiues ny de Morts 435. 436. On y baptise 436. 437. 461. 462.

Pentecoste, Sa signification & pourquoy sa feste celebrée *438 & suiu.* Est vn Iubilé 440. 441. 442. Qui l'a instituée 442. 443. Pourquoy accompagnée de deux iours festez 443. 444. Son office n'a qu'vn Nocturne 459. N'a point le ℣. *Gloria Patri* au 1. ℟. des leçons 460. 461. On y dit l'Antienne, *Fontes & omnia &c.* 461. 462. L'hymne *Veni Creator* dit à Tierce 465. Qui a institué son octaue 466. Pendant son octaue il n'y a point de Messes votiues ny de Morts 467.

Pentecoste, Feste appellée *Dies Remissionis* 468. N'a que deux oraisons à la Messe pendant l'octaue 468. 469. Ieusne des Quatre Temps dans cette octaue 469. L'office de ces Quatre Temps est ioyeux 470. 471. Les Euangiles de cette octaue ont du rapport auec le S. Esprit 471. L'office du Dimanche de *Pentecoste* & celuy du Ieudy suiuant fort semblables 472. Quel temps est celuy d'aprez le 1. Dimanche qui suit la feste de *Pentecoste* iusqu'au 1. Dimanche de l'Aduent 502. Euangile du Dimanche 9. d'aprez *Pentecoste* 503. Euangile du 24. Dimanche d'aprez *pentecoste* 504.

505. Euangiles & Oraisons des Dimanches d'aprez *pentecoste* 506. 507.

philosophe, Sa signification 164.

pieds, Ceremonie de leur lauement 304. *& suiu.*

pieté, Don du S Esprit 46. 47.

præsanctificata, Missa præsanctificatorum, leur signification 337. 338.

prestres, Ils estoient Roys anciennement 164. 165.

prime, Son office est sans Martyrologe, sans *pretiosa &c.* le Ieudy, Vendredy & Samedy saints 331.

prin temps, Saison du Caresme 229. 230. Et de la Resurrection de Iesus-Christ 371.

prophete, Sa signification 164.

pseaumes Miserere & Confitemini aux Laudes de la Septuagesime 215. 216. *pseaumes Graduels*, pourquoy ainsi appellez & pourquoy affectez aux Mecredys du Caresme 235. 236. 237. Dits auparauant Matines 238. *pseaumes penitentiels* affectez aux Vendredys du Caresme 235. 241. 242. Dits auant prime 243. Versets du *pseaume Qui habitat* dits en plusieurs endroits de l'office du Caresme 258 259. *pseaumes Graduels & penitentiels* omis la Semaine sainte 294. 295. *pseaume Miserere* dit auparauant l'oraison des offices du Ieudy, Vendredy & Samedy saints 322.

pseautier tout dit anciennement en vn seul iour 216. 217.

Q

Quadragesima Ainsi appellé le 1. Dimanche

du Careſme 244. 245.

Quatre Temps, Leur ieuſne **26**. L'inſtitution de ce ieuſne **26**. 27. 28. L'ordre de ce ieuſne 28. 29. Pourquoy inſtitué *30*. *31*. Mecredy, Vendredy & Samedy deſtinez pour ce ieuſne *32*. *& ſuiu.* Samedys & Dimanches des Quatre Temps de l'Aduent & du Careſme n'ont qu'vn meſme Euangile *37*. *38*. *39*. *Quatre Temps* dans l'octaue de pentecoſte 469. Sont ioyeux 470. 471. Inſtitution des *Quatre Temps* de Septembre *503*.

Quinquageſime, Son nom & les raiſons de ſon inſtitution 200. *& ſuiu.* Ses ℟. ſont d'Abraham 224. Son Euangile fait mention de la paſſion de Ieſus-Chriſt & de la gueriſon d'vn Aueugle 224. 225. Qu'eſt-ce que *Quinquageſima paſchalis* 406.

R

Rameaux, Le Dimanche des *Rameaux* appellé *Dominica palmarum, ſiue Florum*; *Oſanna*; *paſcha Competentium*; *& Capitolanium* 290. 291. Il eſt auſſi appellé *paſcha* ſimplemẽt *364*.

Reſpons, Trois verſets au 1. ℟. de l'office du 1. Dimanche de l'Aduent outre le ℣. *Gloria patri* 16. 27. ℣. *Gloria patri* au 1. ℟. du Nocturne 1. de Noël *82*. *83*. *L'Alleluia* aux ℟. ℟. de Tierce, Sexte & None de Noël, & non à ceux de prime & de Complies 86. 87. *Reſpons* de Noé à l'office de la Sexageſime 221. *Reſpons* 9. du Dimanche 1. du Careſme *Angelis ſuis Deus &c.* 261. Il n'y a point de *Reſpons* aux petites Heures de la feſte de paſques *352*.

Reſurrection de Ieſus-Chriſt vers le com-

mancement du prin-temps *371.*

Rogations, Leur signification 414. 415. Leur Autheur *415. & suiu.* Pour quelles fins instituées 418. *& suiu.* Ieusne ou abstinence aux *Rogations* 420. 421. *Rogations* aprez le Dimanche 5. d'aprez pasques 422. *Te Deum* omis le Lundy des *Rogations* *422. 423.* aux Heures Canoniales on ne fait l'office des *Rogations* qu'vn seul iour *423. 424.*

Roys, Ils estoient prestres anciennement 164. 165.

S

Saint Sacrement, L'institution de sa feste 479. pourquoy au Ieudy d'aprez l'octaue de pentecoste 480. 481. Instituée depuis peu de temps *481. 482. 483.* Les Antiennes des Laudes auec *Alleluia* & non celles de Vespres *483.* 484. *Alleluia* aux ℟. de Tierce, Sexte, & None, & non à ceux de prime & de Complies 484. 485. Priuileges de l'octaue du saint Sacrement 500. 501.

Sacrifice de la Croix à proprement operé nostre rachat 310.

Sage, Sa signification 164.

Samedy, Les anciens Grecs ne ieusnoient pas en ce iour 34. 35. 200. *& suiu.* Depuis quel temps & pourquoy le *Samedy* est destiné pour les Ordinations *35. 36. 37.* Les *Samedys* & Dimanches des Quatre Temps de l'Aduent & du Caresme n'ont qu'vn mesme Euangile 37. 38. 39. Pourquoy le *Samedy* appellé saint *340. & suiu.* Ce iour destiné pour le Baptesme, *là mesme.* Messe celebrée au soir de ce *Samedy*

341. & suiu. Ceremonie du feu nouueau en ce iour 342. 343. Messe du *Samedy* saint sans y communier 344. 345. Vespres de ce Samedy sans commancement & sans fin, & se disent dans la Messe *345. & suiu.* Comment les dit-on hors du Chœur, *là mesme.*

Samedy, Office des Complies du *Samedy* S. 348. 349. Les Pseaumes de cét office sans Antienne 349. 350. Sans hymne 350. 351. Sans Capitule & sans Respons 351. 352. Et sans verset 353. 354. L'Antienne du Cantique est *Vespere autem Sabbati* 354. 355. *Samedy* d'aprez Pasques appellé *In albis 388. & suiu.*

Sapience, Don du S. Esprit 41. 42.

Schismatique est fort hay de Dieu 296.

Science don du S. Esprit 46.

Scribe, Sa signification 164.

Scrutins, Il y en auoit sept pour l'examen des Catechumenes 269 *& suiu.*

Semaine sainte appellée *Sancta*, *Maior*, *Pœnosa*, *&* *Indulgentia* 292. 293. Pendant cette Semaine les offices doubles & semi-doubles des Saints transferez 294. Les Messes votiues & de Morts omises, tout ainsi que le petit office de nostre Dame, les Pseaumes Graduels & Penitentiels, *là mesme.* Dans cette Semaine on lit en premier rang la Passion de S. Mathieu & en dernier celle de S. Iean 295. Au Lundy de la *Semaine sainte* on ne lit point l'Euangile de la Passion 296. Ny les Leçons du Mardy & du Mecredy de cette *Semaine* ne sont pas de cét Euangile 297. 298. A la *Semaine sainte* Matines du Ieudy, Vendredy & Samedy dites le soir 310. 311.

Semaine sainte, Les Heures Canoniales du Ieudy, Vendredy & Samedy de cette *Semaine* dites sans commancement & sans fin 312. Sans *Gloria Patri* & sans hymne 313. Les Matines sans Inuitatoire 313. Le *Pater* dit tout en silence auparauant les leçons 314. Les leçons sans absolutions & benedictions, & sans dire *Tu autem Domine &c.* 315. Les leçons prises des Lamentations de Ieremie 316. Que signifient *Aleph, Beth &c.* en ces leçons 317. Pourquoy à la fin de ces leçons *Ierusalem Ierusalem conuertere &c.* 318. Que signifient les 15. chandeles sur vn chandelier triangulaire *319. & suiu.* Que marquent les six chandeles de l'Autel, qu'on esteint au *Benedictus 320.*

Semaine sainte, Capitules omis aux Heures Canoniales du Ieudy, Vendredy & Samedy saints 321. Pseaume *Miserere* dit auparauant l'oraison desdites Heures Canoniales 322. ℣. *Dominus Vobiscum* omis auec l'*Oremus* auparauant ladite Oraison *323. Qui tecum viuit &c.* dit en silence en cette oraison 324. ℣. *Fidelium animæ &c.* omis aux Heures Canoniales du Ieudy, Vendredy & Samedy saints 325. Grand bruit fait à la fin desdites Heures 326.

Semaine sainte, Les cloches en silence depuis le Ieudy saint iusques au Samedy suiuant 327. 328. Les Autels nus en ce mesme temps 328. *329.* Lauement des Autels, des Vases sacrez, des paroys & du paué de l'Eglise fait le Ieudy saint *329.* La pluspart des Heures Canoniales du Ieudy, Vendredy & Samedy saints sans

chant 330. L'office de ces trois iours à Prime sans Martyrologe & sans *Pretiosa &c. 331.* Comme aussi l'office des petites Heures de ces trois iours sans Antienne 332. L'office des petites Heures du Vendredy S. sans lumiere *336. & suiu.* En ce iour il n'y a point de Messe, *là mesme.* On y cõmunioit anciennemẽt 337 338.

Septenaire Nombre, Symbole de la Foy Mosaïque 236.237. Est approprié au S.Esprit 442.

Septuagesime, Raisons de son nom & de son institution 200. *& suiu.* Instituée pour les Catechumenes 207. Signifie vn temps de dueil 208. Pourquoy son office sans *Alleluia* aprez qu'on l'a doublé aux premieres Vespres 208. *& suiu.* L'Autheur de ce double *Alleluia* 209. 210. Office de la *Septuagesime* auec *Alleluia* 210. Ses leçons de la Genese 211. 212. Son Euangile marque le trauail 213. Ses Laudes ont les pseaumes *Miserere & Confitemini* 215. 216. & le ℣. *Domine refugium &c.* 217. Antiennes propres au *Magnificat* de ses feries 218. 219.

Sepulchre, En quel sens Iesus-Christ y a demeuré trois iours 311. 312.

Sexagesime, Raisons de son nom & de son institution 200. *& suiu.* Respons de Noé à l'office de la *Sexagesime* 221. Son Euangile de la Semence de la parole de Dieu 221. 222. Mention de S. Paul dans l'Oraison de la *Sexagesime* 222.

Saint Siluestre Pape, L'antiquité de sa feste 120. 121 Est peint auec vn Dragon attaché à ses pieds 132.

Solennitates, Ainsi sont appellées les festes 69. 70.

Suffrages communs des Saints omis dans les Octaues 89. Sont aussi omis au temps de la Passion 274.

Symbole de Foy de S. Athanase omis à Prime de l'office de Pasques 379. Et aux iours de l'octaue de la S. Trinité 478. Est dit à Prime des Dimanches du temps Pasqual 404.

T

Te Deum, Cét hymne est omis aux offices de l'Aduent 18. 19. A celuy du iour des Saints Innocens 109. 110. Et à celuy du Lundy des Rogations 421. 422. Est chanté à l'office de la Vigile de l'Ascension 425. 426. & à celuy des Quatre Temps de Pentecoste 470. 471. C'est vn hymne de ioye 18. 19.

Tentation, Satan nous *Tente* d'autant plus que nous faisons penitence 258. 259.

Saint Thomas Martyr & Archeuesque de Cantorbie, l'Antiquité de sa feste 111. Est vray Martyr 112. *& suiu.*

Trahison, Mecredy iour de *Trahison* 299. 300.

Trauail, Aprez les grandes festes il faut beaucoup *Trauailler* 396. 397. 398.

Trigesima, C'est le 2. Dimanche du Caresme 268.

S. *Trinité*, Feste de Pasques celebrée à l'honneur de la S. *Trinité* 372. 376. Office du Dimanche de la S. *Trinité* plus long que celuy du Dimanche de Pentecoste 472. 473. Feste de la S. *Trinité* celebrée au dernier iour de l'octaue de Pentecoste 473. 474. l'Institution de cette Feste 474. 475. 476. L'office de cette feste n'est que de la 2. classe 476. 477. 478. Sym-

bole de foy de S. Athanase, omis aux iours de l'octaue de la S. *Trinité* 478.

V

Velum, C'est à dire, Corporal 128.

Vendredy, Pseaumes Penitentiels au *Vendredy* du Caresme 235. 241. 242. *Vendredy* est vn iour de mortification 241. 242. *Vendredy* S. appellé *Parasceue* 333. 334. Ce iour est sans Messe *336. & suiu.* Iesus-Crist mort en vn *Vendredy* 334. 335. On communioit anciennement le *Vendredy S.* 337. *& suiu.*

Venuës, Quatre venuës du Fils de Dieu en ce monde 1. 2.

Verset, ℣. *Domine labia &c. Deus in adiutorium &c.* omis le iour de l'Epiphanie 168. 169. ℣. *Domine refugium factus &c.* à l'office de la Septuagesime 217. ℣. *Angelis suis Deus &c.* aux premieres Vespres du 1. Dimanche de Caresme 258. 259. *Versets* du Pseaume *Qui habitat* en plusieurs endroits de l'office du Caresme, *là mesme.* ℣. *Gloria Patri* omis au temps de l'office de la Passion 275. ℣. *Dominus vobiscum* omis auec *l'Oremus* auparauant l'oraison du Ieudy, Vendredy & Samedy saints 323. ℣. *Fidelium animæ &c.* omis aprez cette oraison 325. *Verset* marque attention 353. 354.

Vespre, Qu'est-ce que le *Vespre* de ce monde 13. 14. Le Fils de Dieu venu icy bas en ce *Vespre*, *là mesme.* Signification du terme *Vesperè* 354. 355. En quel sens l'Agneau pasqual se mãgeoit par les Hebreux entre deux *Vespres* 308. 309.

Vespres, L'office des Dimanches & des festes commence aux *Vespres* du iour precedant 11.

12. *Vespres* dites le matin pendant le Caresme 256. 257. 258. *Vespres* du Samedy S. sans commancement & sans fin, & se disent dans la Messe 345. *& suiu.* Comment se doiuent dire hors du chœur, *là mesme.*

Glorieuse Vierge, Son petit office omis à la Semaine sainte 294.

Vierges, La Benediction Nuptiale ne se donne qu'aux Vierges 10. 11.

Vigesima est le 3. Dimãche du Caresme 268.

Vi*giles*, Antiquité de l'vsage des Vigiles, & comment les faisoit-on 56. *& suiu.*

V*igile de Noël*, Son antiquité 60. Ses prerogatiues 61. 62. 63. Escheant en vn Dimanche est sans ieusne, & sa Messe se celebre aprez Tierce 63.

V*igile de l'Epiphanie*, Son antiquité 145. Elle est sans ieusne 146. Son office sans les suffrages communs 147. 148. & sans les prieres *Kyrie eleison &c.* à Prime & à Complies 148. 149. Euangile du Retour de Iesus en Egypte lû en l'office de cette Vigile 149. 150.

V*igile de l'Ascension*, Son antiquité 424. Est sans ieusne 425. On dit le *Te Deum* à son office 425. 426.

V*igile de Pentecoste*, Son antiquité 433. Son ieusne 434. 435. Ses priuileges, Ne soufre point des Messes votiues ny de Morts 435. 436. On y baptise 436. 437.

V*olet du Calice* doit estre beni, & laué par des Ecclesiastiques auant son blãchissage 130.

Messes V*otiues* defenduës pendant la Semaine sainte, 294. 295.

FIN.